

Du PIB, des Jeux, des inconnues

Note de conjoncture



9 juillet 2024

Les *Notes de conjoncture* sont disponibles dès leur parution sur le site internet de l'Insee dans les rubriques Conjoncture et Collections à l'adresse **www.insee.fr**.

ISSN 2726-6176

ISBN : 978-2-11-162439-9

Rédaction achevée le 8 juillet 2024

Directeur de la publication

Jean-Luc Tavernier

Rédacteurs en chef

Bruno Bjai
Clément Bortoli
Dorian Roucher
Gaston Vermersch

Contributeurs

Raphaële Adjerad
Jamal Ben Bacha
Narjis Benchekara
Vincent Biauxque
Nicolas Bignon
Loïc Bomo
Laurence Bosquet
Gabriele Carboni
Marie-Cécile Cazenave-Lacrouts
Charles-Marie Chevalier
Émilie Cupillard
Lionel Delta
Sébastien Faivre
Melchior-Archibald Fosse
Boris Guannel
Vivien Guérin
Sylvain Heck
Enzo Iasoni
Yves Jauneau
Colin Jourde
Julie Kiren
Florian Lécrivain
Matthieu Lequien
Julien Machado
Pauline Meinel
Erwann Menard-Commault
Andrea Mencarelli
Fanch Morvan
Mathilde Niay
Nicolas Palomé
Cédric Peyrard
Alain Quartier-la-Tente
Benjamin Quévat
Guillaume Roulleau
Hélène Thélot
Fabien Toulemonde
Julien Valentino
Alexandre Wukovits
Sarah Zaidan
Meryam Zaiem
Cédric Zimmer

Secrétariat de rédaction et mise en page

Florian Lézec
Séverine Clément
Marie-Amélie Fons
Jérôme Lebrun

Secrétariat

Nathalie Champion

Du PIB, des Jeux, des inconnues

Vue d'ensemble

Du PIB, des Jeux, des inconnues	4
---------------------------------------	---

Conjoncture française

● Depuis l'invasion de l'Ukraine, l'industrie de défense française bénéficie d'une hausse des commandes et a augmenté sa production, mais bute sur des contraintes d'offre.....	7
● Un « effet JOP » sur la croissance de l'ordre de 0,3 point de PIB au troisième trimestre.....	12
Activité économique	21
● Les comptes nationaux sont passés en base 2020.....	26
Échanges extérieurs.....	30
Emploi.....	32
Chômage.....	34
Prix à la consommation	36
Salaires	39
Revenus des ménages	41
Consommation et investissement des ménages.....	43
● Après une forte baisse depuis début 2022, principalement imputable aux primo-accédants, le nombre de transactions immobilières se stabiliserait.....	47
Résultats des entreprises	52
● Le taux de marge des entreprises en France a bien résisté à la hausse des prix d'importation, en raison des hausses de leurs prix de vente et de la modération salariale	54
Investissement des entreprises	63

Conjoncture internationale

Synthèse internationale.....	66
Énergie et matières premières	70
Zone euro	72
● Les pertes de parts de marché de la zone euro depuis la crise sanitaire proviennent pour environ un quart du choc de prix de l'énergie, mais iraient au-delà des seuls produits écono-intensifs	76
Royaume-Uni.....	88
États-Unis.....	90
Chine	92

Du PIB, des Jeux, des inconnues

La publication de cette *Note de Conjoncture* intervient dans un contexte particulier. Initialement prévue le 18 juin 2024, elle a été décalée au 9 juillet 2024 afin de respecter la période dite « de réserve électorale ». La prévision retenue s'appuie sur les indicateurs disponibles à date, y compris les enquêtes de conjoncture de juin, dont il faut souligner qu'elles ont été collectées pour l'essentiel avant le 9 juin. Les mesures que pourrait prendre un nouveau gouvernement ne sont pas intégrées ni les effets d'une période d'attentisme prolongé dans le cas où l'orientation de la politique économique resterait durablement incertaine.

En 2024, la zone euro sort de l'ornière

En 2023, tandis que la croissance américaine restait soutenue (+2,5 %), l'activité en zone euro est globalement demeurée étale (+0,6 %), pénalisée par des prix énergétiques élevés et les effets du resserrement monétaire. Toutefois, depuis le début de l'année, les économies européennes semblent repartir doucement : la zone euro (+0,3 %) tout comme le Royaume-Uni (+0,7 %) ont renoué avec la croissance au premier trimestre. Ce retour de la croissance provient pour le moment essentiellement du commerce extérieur, la contribution de la demande intérieure demeurant modeste. À l'inverse, la croissance américaine (+0,4 % au premier trimestre) est restée tirée par une dynamique interne robuste, et notamment une orientation favorable de la politique budgétaire.

La demande intérieure prendrait progressivement le relais pour soutenir la croissance européenne. L'inflation a nettement reflué et les salaires réels se redressent après deux années de pertes, ce qui favorise la consommation des ménages. En revanche, l'amélioration de l'investissement resterait limitée, les conditions de financement demeurant globalement restrictives malgré un léger assouplissement. Au sein de la zone euro, les divergences conjoncturelles se maintiendraient au printemps : l'économie allemande continuerait de patiner tandis que la croissance espagnole ne faiblirait presque pas. Au second semestre, les situations convergeraient un peu, à la faveur du redémarrage de la consommation et de l'investissement en Allemagne. Outre-Atlantique, les fortes créations d'emploi continueraient d'entretenir une dynamique favorable de la consommation jusqu'à la fin de l'année. Exprimée en glissement annuel, la croissance de la zone en fin d'année (+1,1 %) resterait inférieure à celle des États-Unis (+1,9 %).

Été olympique en France

En France, l'activité a progressé modérément depuis deux trimestres (+0,2 % au premier trimestre 2024 après +0,3 % fin 2023). Cette croissance provient, comme ailleurs en Europe, d'une forte contribution du commerce extérieur. En juin 2024, le climat des affaires se maintient un peu en deçà de sa moyenne de longue période, suggérant, pour le moment, que la croissance conserverait un rythme similaire en tendance : elle s'établirait à +0,3 % au deuxième trimestre. Au second semestre, le profil trimestriel de l'activité serait fortement marqué par l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris cet été, qui rehausserait la croissance de 0,3 point au troisième trimestre (à +0,5 %) : aux ventes de billets et de droits de rediffusion enregistrés au moment de l'événement s'ajouterait un surcroît d'activité touristique. Cet effet étant ponctuel, l'activité marquerait le pas par contrecoup en fin d'année (-0,1 %). Sur l'ensemble de l'année 2024, la croissance atteindrait +1,1 %, soit autant qu'en 2023.

Les ménages retrouvent un peu de pouvoir d'achat

L'inflation a nettement reflué, s'établissant à +2,1 % sur un an en juin 2024 contre +4,5 % un an plus tôt. La composition de l'inflation a par ailleurs beaucoup changé : les prix alimentaires et des produits manufacturés se stabilisent et l'inflation est désormais essentiellement portée par les prix de services. Dans ce secteur, les entreprises répercutent à leurs clients la hausse passée de leurs coûts salariaux. Les hausses de salaires restent toutefois modérées et n'alimentent pas une boucle prix-salaires : après deux années de recul (en 2022 et en 2023), les salaires réels augmenteraient seulement modestement en 2024.

Outre les gains de salaires réels, les ménages bénéficient de la revalorisation des prestations, en premier lieu des pensions et, dans une moindre mesure, de revenus de la propriété encore dynamiques. Au final, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut par unité de consommation augmenterait de +0,9 % en 2024 après +0,3 % en 2023 et -0,3 % en 2022. Cette hausse de pouvoir d'achat est largement acquise au premier trimestre 2024, la plupart des revalorisations ayant eu lieu en début d'année.

La consommation prendrait de l'élan

La consommation progresse modestement depuis six mois (+0,1 % après +0,2 %) et accélérerait d'ici la fin de l'année, portée par l'amélioration du pouvoir d'achat. Toutefois, la confiance des ménages, bien qu'en amélioration depuis son point bas de mi-2022 reste bien en deçà de sa moyenne de longue période. La hausse de la consommation n'excéderait ainsi pas celle du pouvoir d'achat et le taux d'épargne se stabiliserait à un niveau élevé en fin d'année, environ deux à trois points au-dessus de celui observé en 2019. Le profil trimestriel de la consommation serait fortement marqué par les Jeux Olympiques et Paralympiques, les deux tiers des spectateurs attendus étant résidents.

Vers une contribution positive du commerce extérieur en 2024

Les exportations ont été dynamiques fin 2023 et début 2024, portées par le redémarrage du commerce mondial. D'ici la fin de l'année leur progression se ferait par à-coups au gré des livraisons aéronautiques et navales. En moyenne, en 2024, elles progresseraient (+3,5 %) sensiblement plus vite que les importations (+0,8 %), si bien que la contribution du commerce extérieur à la croissance serait nettement positive (+0,9 point). Une partie de cette contribution aurait pour contrepartie un ajustement du niveau des stocks, que les entreprises jugeaient globalement trop élevés fin 2023. Au-delà du déstockage, elle reflète le décalage conjoncturel de la France avec le reste du monde, le redémarrage progressif des ventes aéronautiques et un effet ponctuel sur l'activité touristique des Jeux Olympiques et Paralympiques. L'économie regagnerait ainsi quelques parts de marché à l'exportation en 2024 sans effacer l'ensemble des pertes survenues depuis 2019, en partie liées à la hausse des prix de l'énergie.

L'investissement se stabiliserait, entre incertitude et contraintes financières

L'investissement s'est nettement replié depuis fin 2023. Côtés ménages, où le recul a été continu depuis deux ans, la fin du tunnel est peut-être en vue : les mises en chantier se stabilisent depuis plusieurs mois (à un niveau bas) et les intentions d'achat de logement exprimées avant les épisodes électoraux se redressent légèrement. Côté entreprises, le durcissement des conditions de financement a entraîné un net retournement des investissements depuis la mi-2023. Selon les enquêtes de conjoncture, en avril, les entreprises étaient légèrement moins pessimistes sur leurs intentions d'achat qu'en janvier du fait des perspectives de demande. Certes, les marges des entreprises sont restées un peu plus élevées qu'en 2019, mais ce constat est hétérogène car il provient notamment de l'industrie, plus particulièrement de l'énergie. De plus, ces marges supplémentaires sont absorbées par la hausse des frais financiers, limitant l'autofinancement des projets. Enfin, depuis le 9 juin, la volatilité s'est accrue sur les marchés financiers, suggérant qu'un effet d'incertitude est peut-être à l'œuvre, susceptible de générer une forme d'attentisme. Au final, l'investissement des entreprises se stabiliserait, tiraillé entre la légère amélioration des perspectives de demande, dans un contexte incertain, et des conditions financières difficiles.

Légère hausse du chômage

Après une croissance solide au premier trimestre (+0,3 %), l'emploi ralentirait un peu, les entreprises étant un peu moins optimistes en juin sur leurs recrutements passés et à venir. Sur l'ensemble de l'année, la progression de l'emploi serait de +0,6 % (soit +185 000 emplois environ), un rythme proche de celui de l'an passé. La productivité par tête continuerait de se redresser, retrouvant sa tendance pré-Covid, mais sans regagner les pertes enregistrées depuis 2019. De son côté, la population active augmenterait un peu plus vite (+230 000 environ), en particulier avec la poursuite de la montée en charge de la réforme des retraites. Le taux de chômage, qui s'établit à 7,5 % début 2024, augmenterait ainsi un peu, à 7,6 % en fin d'année.

Aléas : situation politique en France

Cette prévision est « à date » : elle repose sur l'analyse des indicateurs conjoncturels dont les plus récents portent sur le mois de mai, et sur les réponses aux enquêtes collectées auprès des acteurs économiques en juin, mais essentiellement avant l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale. L'évolution de la situation politique en France constitue donc un aléa important du scénario, et les mesures qui pourraient être prises par un nouveau Gouvernement ne sont pas prises en compte. Concernant l'impulsion budgétaire, la prévision s'appuie sur les seules mesures votées, notamment les annulations de crédit décidées en début d'année. Outre la politique budgétaire, le contexte politique nouveau est susceptible de modifier les comportements : côté ménages, les précédents épisodes électoraux majeurs se sont souvent traduits par une hausse, temporaire, de l'optimisme, mais la situation actuelle est relativement inédite ; côté entreprises, les évolutions des indices financiers reflètent une hausse de l'incertitude susceptible de générer une forme d'attentisme, en particulier sur les décisions d'investissement. Son ampleur pourrait toutefois s'avérer plus forte que ce qui est retenu ici. Toutefois, l'écartement des taux d'emprunts entre les différents pays de la zone euro s'est pour le moment traduit davantage par une baisse des taux allemands que par une hausse dans les autres pays, signe de tensions relativement contenues au moment de la finalisation de cette Note. ●

Conjoncture française



Depuis l'invasion de l'Ukraine, l'industrie de défense française bénéficie d'une hausse des commandes et a augmenté sa production, mais bute sur des contraintes d'offre

La Base industrielle et technologique de défense (BITD) en France, telle qu'étudiée par l'enquête sur les entreprises des industries de défense (EID) du ministère des Armées, définit un champ pertinent des entreprises françaises constituant les industries de défense : en étudiant leurs réponses aux enquêtes mensuelles de l'Insee, il est possible de dégager les évolutions conjoncturelles du secteur de la défense depuis 2005.

L'invasion de l'Ukraine par l'armée russe en février 2022 et le contexte géopolitique qui en a découlé ont conduit à fortement solliciter l'appareil industriel de défense français, dans le cadre à la fois de l'aide matérielle à l'Ukraine, des besoins d'équipement de l'armée française et plus largement de l'accroissement des besoins de défense en Europe. Depuis début 2022, la situation conjoncturelle de l'industrie de défense est ainsi nettement meilleure que dans le reste de l'industrie. En particulier, le jugement sur les carnets de commande des industriels de la défense s'est nettement redressé entre fin 2021 et début 2022 et se maintient à un haut niveau depuis. La production de l'industrie de défense a progressivement augmenté et se situe début 2024 10 % au-dessus de son niveau moyen de 2022. Cependant, les tensions sur l'offre y ont nettement augmenté, à rebours de l'évolution du reste de l'industrie : les difficultés d'approvisionnement y sont plus fortes et l'appareil productif plus sollicité.

Bruno Bjai, Nicolas Bignon, Cédric Zimmer

Une augmentation générale des dépenses militaires en Europe depuis l'invasion de l'Ukraine

Le contexte international récent a été marqué par la montée des tensions géopolitiques, notamment l'invasion de l'Ukraine, signant le retour des conflits armés sur le sol européen. Au-delà des belligérants, de nombreux pays ont annoncé vouloir augmenter leurs capacités de défense pour faire face à ce nouvel environnement sécuritaire plus instable, notamment en Europe.

Cette évolution revêt une importance particulière pour la France, qui joue un rôle majeur dans l'industrie militaire en Europe et dans le monde. Elle se classe en effet parmi les dix pays les plus importants en termes de montant de dépenses militaires et est le deuxième plus gros exportateur mondial d'armements, loin derrière les États-Unis mais devant la Russie ou la Chine, d'après les dernières données du *Stockholm International Peace Research Institute* (SIPRI, fiches techniques sur les [tendances mondiales des dépenses militaires](#) et sur les [tendances internationales des transferts d'armements](#)). La France s'est par ailleurs engagée à augmenter ses dépenses de défense pour atteindre l'objectif de 2 % du PIB fixé par l'OTAN, ces dernières atteignant, selon les estimations de l'Alliance atlantique, 1,9 % du PIB français en 2023, après environ 1,8 % entre 2014 et 2019. Ces engagements ont été formalisés dans la dernière loi de programmation militaire (LPM), avec plus de 400 Md€ de dépenses militaires prévues sur la période 2024-2030 ([► livret de présentation de la LPM](#)).

Dans ce contexte, l'industrie militaire française doit répondre à la demande nationale en matériels militaires dans la perspective de la modernisation et du

renouvellement des équipements de l'armée française, à une demande spécifique dans le cadre de l'aide matérielle à l'Ukraine, et enfin, plus largement, à une demande internationale en croissance, notamment en Europe, du fait du nouveau contexte sécuritaire. L'appareil productif de ces industries de défense est donc fortement sollicité et a vocation à le rester au cours des prochaines années.

Le champ de l'industrie de défense peut être reconstruit grâce à l'enquête EID de 2018

Les branches industrielles liées aux activités militaires et de défense sont nombreuses et variées. Outre la production d'armes et de matériels de guerre, dont l'ensemble de la production peut être assimilé à de l'industrie militaire, de nombreuses branches ont des activités pouvant être partiellement liées à la défense. C'est par exemple le cas de la fabrication de matériels de transport, qui incluent les véhicules civils mais aussi les véhicules de transport de troupes, les navires militaires et les avions de combat. Les industries de défense comptent par ailleurs de nombreux sous-traitants dans l'ensemble de l'industrie, dont l'activité est donc au moins partiellement liée à l'industrie militaire.

La nomenclature d'activité française actuelle (NAF rev. 2) ne permet pas d'identifier dans leur globalité les industries de défense. La définition d'un champ pertinent nécessite ainsi des analyses supplémentaires et la mobilisation de sources de données auxiliaires.

L'Observatoire Économique de la Défense (OED) du ministère des Armées se fonde sur la notion de Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD) comme champ pertinent des entreprises industrielles de défense.

Conjoncture française

L'enquête sur les entreprises des industries de défense (EID) permet de définir ce champ¹. D'après ses résultats, les entreprises de la défense représentaient, représentaient en 2017 près de 2000 unités légales, générant environ 30 Md€ de chiffre d'affaires militaire. La majeure partie de ces activités était réalisée par des grandes entreprises (plus de 5 000 salariés et/ou 1,5 Md€ de chiffre d'affaires) et des entreprises de taille intermédiaire. Ce champ inclut à la fois des entreprises dont l'intégralité de l'activité est dévolue à l'industrie d'armement et des entreprises qui ne sont concernées que pour une partie de leur chiffre d'affaires. Il est restreint aux entreprises industrielles et exclut donc les entreprises des services.

La plupart des entreprises constituant la BITD sont couvertes par les enquêtes mensuelles (conjoncture et production industrielle) de l'Insee

L'Insee conduit tous les mois une enquête de conjoncture auprès d'environ 4 000 entreprises de l'industrie, pour recueillir de l'information sur les évolutions récentes et à venir de leur activité, leurs recrutements ou bien encore les difficultés qu'elles peuvent rencontrer concernant leurs recrutements, leurs approvisionnements ou l'insuffisance de la demande. L'échantillon de l'enquête, qui est exhaustif pour les plus grosses entités industrielles, inclut une grande partie des unités légales du champ de l'enquête EID et en particulier les plus importantes d'entre elles : près de 300 unités légales couvrant environ 90 % du chiffre d'affaires des industries de défense en 2017 répondent à l'enquête de conjoncture. Il est ainsi possible de mobiliser cette source pour reconstituer les évolutions de la situation conjoncturelle des industries de défense.

Cet exercice permet d'obtenir une vue d'ensemble sur longue période : les données des enquêtes de conjoncture sont disponibles depuis les années 1970 pour l'industrie, l'analyse peut donc théoriquement être menée depuis cette date. En pratique, un travail de rétropolation est nécessaire, pour permettre de reconstituer année après année l'échantillon des entreprises pertinentes. En effet, un certain nombre d'unités légales de 2018 peuvent être les résultats de restructurations d'entités précédentes et il convient donc, au moins pour les plus grosses unités, de reconstituer les historiques des groupes concernés. L'analyse présentée ici remonte jusqu'en 2005, les données avant cette date étant plus difficilement exploitables. On retrouve à cette date environ 100 unités légales de la BITD couvrant environ 50 % du CA total de la BITD ce que l'on peut considérer comme toujours représentatif. En milieu de période, le nombre d'unités légales de la BITD présentes dans l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie ainsi que la part que représente leur chiffre d'affaires militaire dans

le total sont proches de ce qui est observé actuellement. Sur l'ensemble de la période d'étude, le champ correspond donc à celui de l'enquête EID en 2017. Les éventuelles sorties intervenues entre 2000 et 2017 dans le champ des industries de défense ne sont pas prises en compte.

Au niveau A38, en dehors de l'agro-alimentaire, du raffinage et du bois/papier/imprimerie, tous les sous-secteurs de l'industrie sont représentés parmi industries de défense. Pondérées par le chiffre d'affaires militaire, environ la moitié des unités légales de la BITD retrouvées dans les enquêtes de conjoncture relèvent du secteur de la fabrication de matériels de transports hors automobile. La fabrication de produits électroniques, informatiques et optiques représente un quart du chiffre d'affaires militaire total en 2024, la métallurgie un peu plus de 10 %.

Une fois l'échantillon constitué, les réponses individuelles des entreprises concernées sont agrégées afin de reconstruire des soldes d'opinion, à l'image de ceux publiés mensuellement sur le champ total de l'industrie manufacturière et de ses différentes branches : l'agrégation est réalisée en une étape, en pondérant les différentes unités par leur chiffre d'affaires dans le domaine militaire à partir des données de l'enquête EID. Il s'agit donc d'une simplification qui engendre plusieurs précautions d'interprétation :

- les soldes ainsi reconstitués retranscrivent l'opinion des entreprises ayant une activité militaire mais pas sur leur seule activité militaire, les entreprises répondant aux enquêtes de conjoncture pour l'ensemble de leur activité ;
- dans les enquêtes de conjoncture, les entreprises déclarent leur chiffre d'affaires chaque année mais la part militaire est identifiée de façon fixe à partir des réponses à l'enquête EID portant sur l'année 2017, seul point de référence connu.

À partir de ces soldes d'opinion, un indicateur synthétique de climat des affaires est reconstitué sur le champ de l'industrie de défense. Cet indicateur est construit comme une somme pondérée des principaux soldes d'opinion, puis renormalisé (moyenne égale à 100, écart-type égal à 10) : les soldes intervenant dans le calcul de ce climat et le poids qui leur est attribué sont ceux du climat des affaires dans l'industrie.

L'Insee réalise également auprès des entreprises des enquêtes mensuelles de branche (EMB) permettant de calculer chaque mois un indice de la production industrielle (IPI), selon une approche par branches et produits. Il est possible de construire un « IPI Défense » en sélectionnant uniquement les branches et les produits concernés par une production militaire². Pour la plupart de ces branches, il est possible de distinguer précisément

¹ Dans la suite de cet éclairage, la BITD sera assimilée à l'ensemble des entreprises ayant déclaré une activité de défense dans l'enquête EID 2018. Il s'agit là d'une simplification car la notion de BITD est plus fluctuante.

² Certaines branches de la nomenclature d'activités (notamment 2013A Enrichissement et retraitement de matières nucléaires, 2446Z Élaboration et transformation de matières nucléaires et 3040Z Construction de véhicules militaires de combat) ne sont pas suivies dans les EMB et ne sont donc pas comprises dans l'IPI Défense ainsi reconstitué. Les entreprises de ces sous-classes représentent toutefois une part limitée des industries de défense selon les données de l'enquête EID.

les produits à destination militaire de ceux à destination civile, ou à défaut de ne conserver pour un produit donné que les réponses des entreprises identifiées dans l'enquête EID comme ayant une part très importante de chiffre d'affaires militaire. Pour certaines branches, en revanche, il n'est pas possible de distinguer la production civile de la production militaire ou d'isoler des entreprises sur une période suffisamment longue. Dans ce cas, le produit intégré dans le calcul de l'« IPI Défense » est de fait un produit « mixte ». Les indices élémentaires par produit ainsi obtenus sont calculés en mobilisant les réponses de 40 grandes entreprises des industries de défense. Ces indices élémentaires sont ensuite agrégés en utilisant des pondérations représentant les valeurs ajoutées associées aux produits militaires. Au total, l'IPI Défense ainsi reconstitué couvre 87 % de la valeur ajoutée de la BITD et a pu être calculé depuis 2013.

Le climat des affaires dans l'industrie de défense a nettement progressé depuis l'invasion de l'Ukraine, porté par la forte hausse des commandes

Le climat des affaires reconstruit sur le champ de l'EID synthétise la situation conjoncturelle de l'industrie de défense et permet de la mettre en perspective avec celle de l'industrie manufacturière dans son ensemble. Depuis 2005, l'indicateur met ainsi en évidence différents cycles conjoncturels, certains en phase avec le cycle global et d'autres plus spécifiques aux industries de défense (► **figure 1**). Par exemple, la crise financière de 2008-2009 s'est traduite par une dégradation conjoncturelle pour les industries de défense, même si cette dernière est retardée et moins marquée que pour le reste de l'industrie. De même, la crise sanitaire de 2020 a constitué un point bas conjoncturel pour les industries de la défense, à l'image du reste de l'économie.

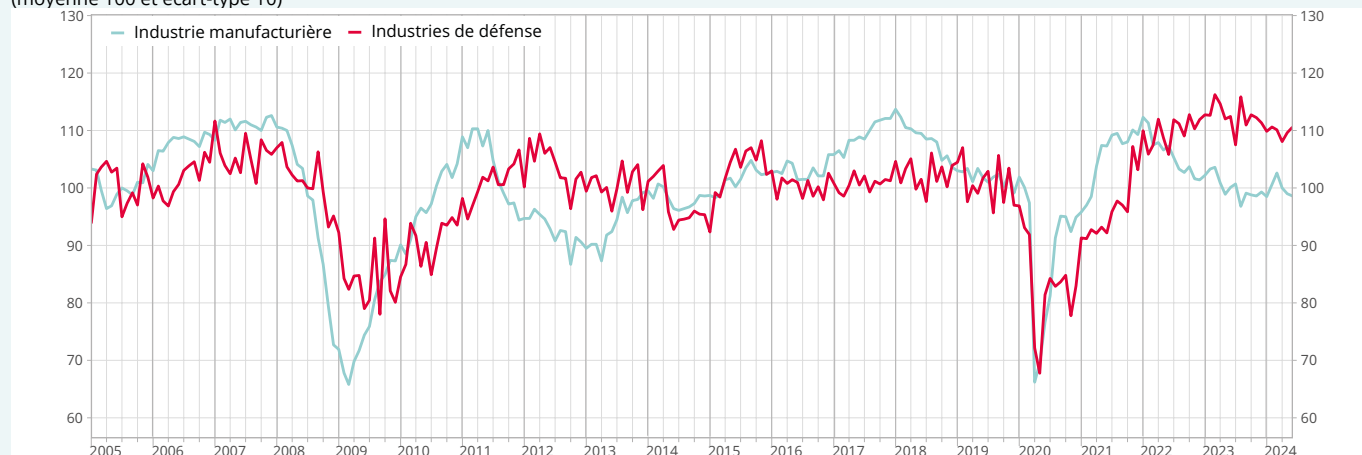
Sur la période récente, l'indicateur montre à l'inverse une nette amélioration de la situation conjoncturelle dans les

industries de défense à partir de la fin 2021, et qui s'est poursuivie tout au long de l'année 2022. Le contraste avec le reste de l'industrie apparaît en particulier au début de l'année 2022 : alors que la situation conjoncturelle dans les industries de défense continuait de s'améliorer, celle dans le reste de l'industrie ne cessait de se dégrader. Le climat des affaires dans les industries de défense a même atteint à l'été 2023 des niveaux inédits. Début 2024, la situation reste très favorable (l'indicateur atteint 111 en juin pour une moyenne de longue période à 100), mais en très léger tassement par rapport au pic de l'été 2023, du fait notamment de l'effritement des soldes d'opinion sur les carnets de commandes.

Sur longue période, le climat reflète principalement les fluctuations des soldes d'opinion sur les carnets de commandes globaux et étrangers. Les perspectives générales évoluent de façon très proche, avec notamment un recul marqué en 2009. À l'inverse, les soldes relatifs à la production, tant récente que prévue, présentent des évolutions plus spécifiques : si ces derniers ont atteint des niveaux élevés récemment, ils n'ont été que peu affectés durant la crise financière. Enfin, le solde sur les stocks contribue de façon relativement mineure aux évolutions de l'indicateur de climat des affaires (► **figure 2**).

Concernant l'indice de la production industrielle, les constats sont similaires à ceux observés sur le climat des affaires (► **figure 3**). L'augmentation de la production dans les industries de défense, progressive tout au long de l'année 2023, apparaît logiquement un peu plus tardive que celle du climat des affaires qui reflète plutôt l'évolution des commandes. En outre, depuis début 2023, la production dans les industries de défense est plus dynamique que celle dans l'ensemble de l'industrie manufacturière. Début 2024, la production dans les industries de défense s'établit environ 10 % au-dessus de son niveau moyen de 2022.

► 1. Climat des affaires dans l'industrie manufacturière et dans les industries de défense (moyenne 100 et écart-type 10)



Dernier point : juin 2024.

Lecture : en juin 2024, le climat des affaires dans les industries de défense s'élève à 111 points, au-dessus de sa moyenne de longue période.

Source : Insee, enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie ; OED, enquête sur les Entreprises des Industries de Défense (EID) 2018.

Conjoncture française

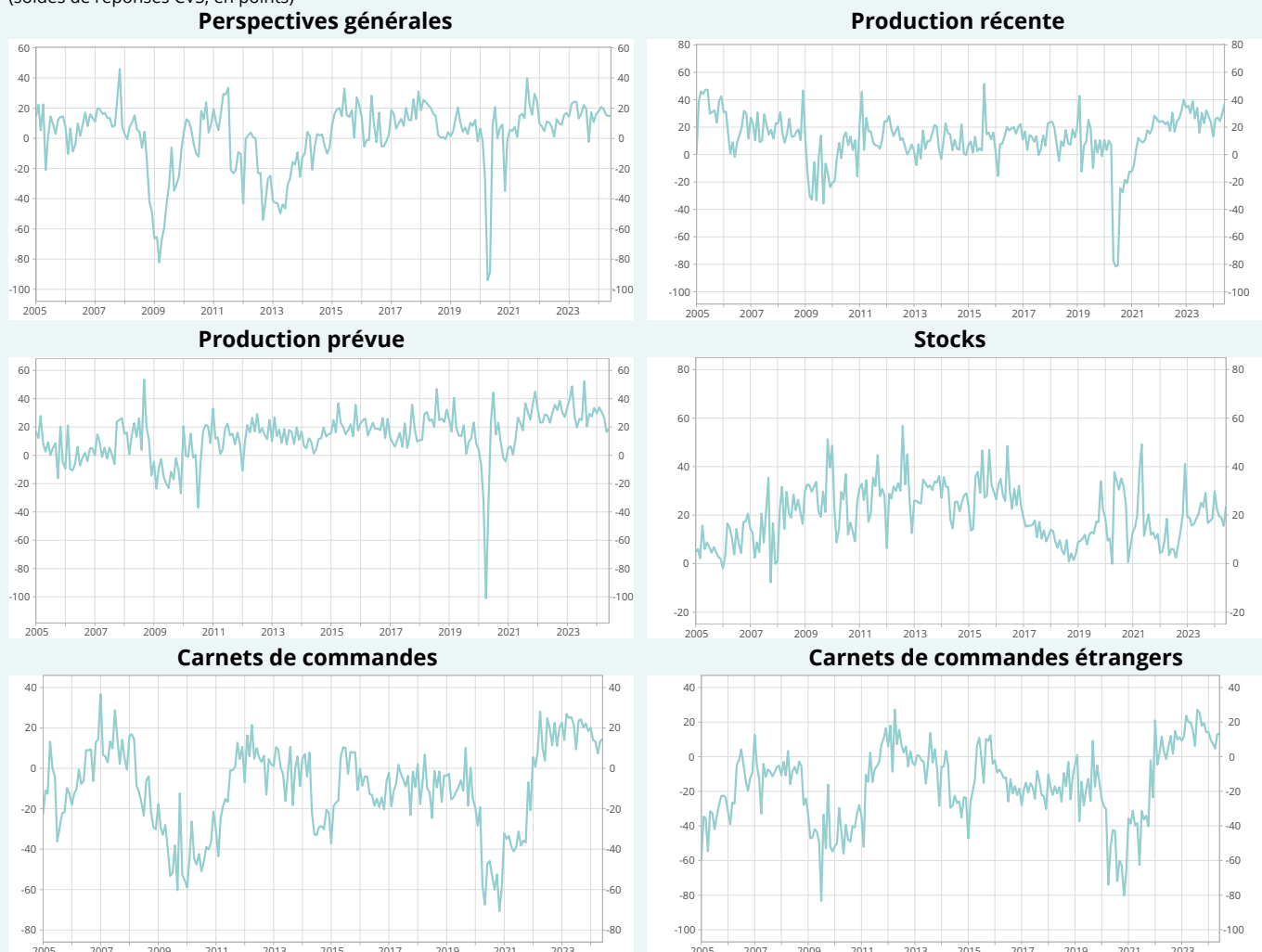
Les industries de défense face à des contraintes d'approvisionnement et à une relative tension sur ses capacités productives

Au-delà de la constitution d'un climat des affaires permettant d'apprécier de façon synthétique la situation conjoncturelle des entreprises de l'armement, la richesse des enquêtes de conjoncture peut être exploitée pour étudier les facteurs limitant la production de ces industries. En particulier, l'Insee interroge trimestriellement les industriels sur le taux d'utilisation de leur capacité de production (TUC). Cette question permet d'évaluer la capacité des entreprises à augmenter leur production et informe sur la saturation éventuelle de l'appareil productif.

Historiquement, le TUC des industries de défense demeure plus élevé que dans le reste de l'industrie, bien qu'il ait eu tendance au cours des années 2010 à converger vers celui des autres industries. Ce mouvement s'est interrompu depuis le milieu de l'année 2021 (► [figure 4](#)). Le TUC des industries de défense est nettement remonté : il atteint début 2024 des niveaux supérieurs à 90 %, similaires à ceux observés au début des années 2010 dans ces industries et environ 10 points au-dessus du reste de l'industrie.

► 2. Principaux soldes d'opinion des industries de défense

(soldes de réponses CVS, en points)

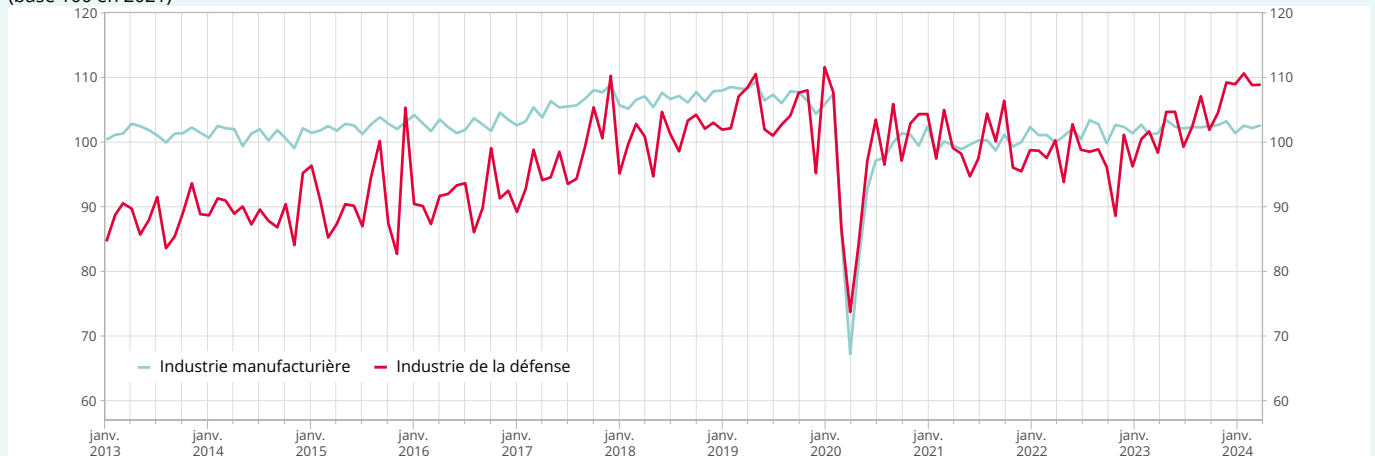


Dernier point : juin 2024.

Lecture : en juin 2024, le solde d'opinion sur les perspectives générales d'activité s'élève à +15 points dans les industries de défense.

Source : Insee, enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie ; OED, enquête sur les Entreprises des Industries de Défense (EID) 2018.

► 3. Indice de la production industrielle dans l'industrie manufacturière et dans les industries de défense (base 100 en 2021)

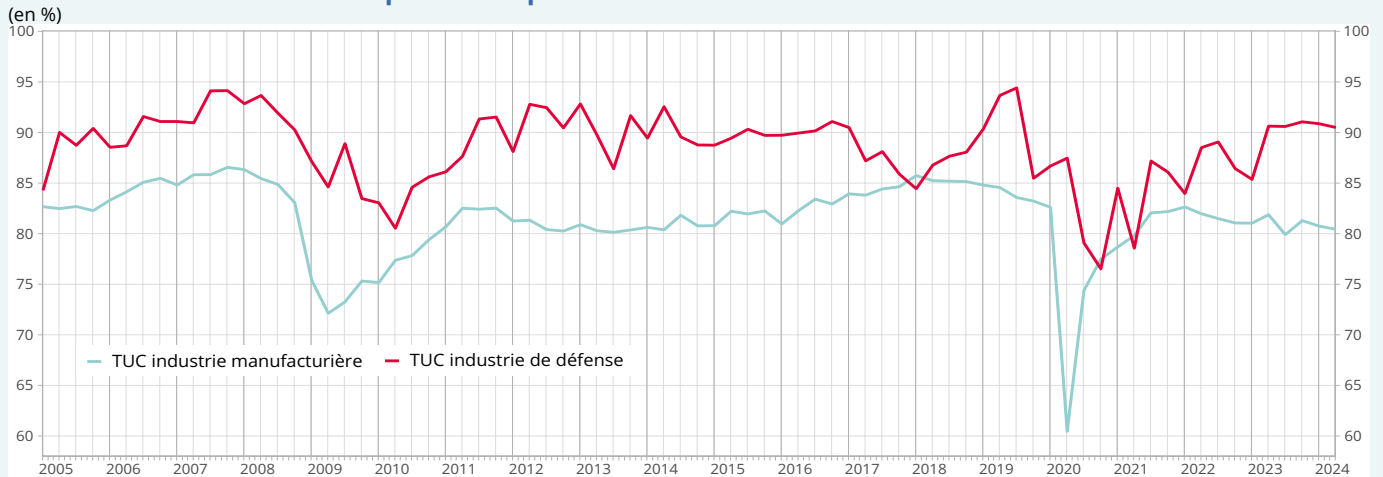


Dernier point : avril 2024.

Lecture : en avril 2024, l'indice de la production industrielle s'élève à 109 dans les industries de défense.

Source : Insee, SSP et SDES, enquête mensuelle de branche ; OED, enquête sur les Entreprises des Industries de Défense (EID) 2018.

► 4. Taux d'utilisation des capacités de production (en %)



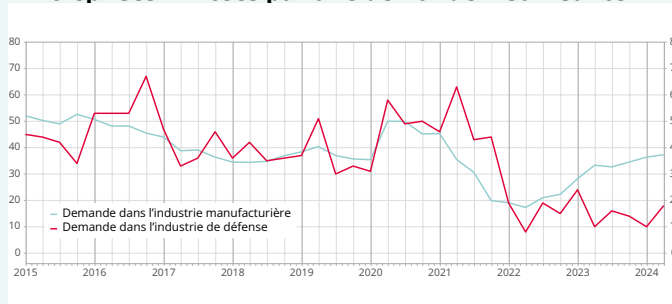
Dernier point : avril 2024.

Lecture : en avril 2024, le taux d'utilisation des capacités de production dans les industries de défense s'élève à 91 %.

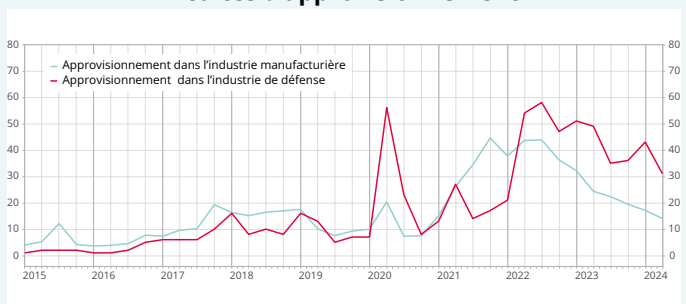
Source : Insee, enquête trimestrielle de conjoncture dans l'industrie ; OED, enquête sur les Entreprises des Industries de Défense (EID) 2018.

► 5. Difficultés déclarées dans l'industrie manufacturière et les industries de défense (en % d'entreprises concernées)

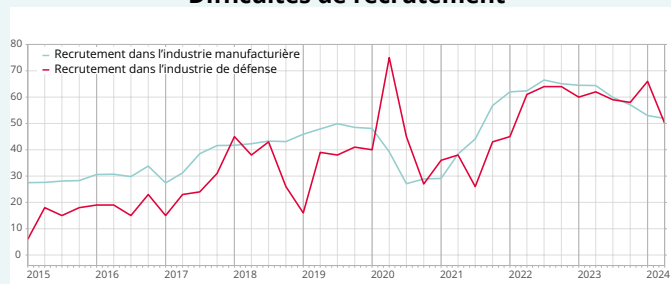
Entreprises limitées par une demande insuffisante



Difficultés d'approvisionnement



Difficultés de recrutement



Dernier point : avril 2024.

Lecture : en avril 2024, 18 % des entreprises des industries de défense déclarent être limitées par une demande insuffisante.

Source : Insee, enquête trimestrielle de conjoncture dans l'industrie ; OED, enquête sur les Entreprises des Industries de Défense (EID) 2018.

Un « effet JOP » sur la croissance de l'ordre de 0,3 point de PIB au troisième trimestre

Les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) font partie des grands événements sportifs susceptibles de générer un impact économique significatif pour le pays hôte. Selon la littérature, la stimulation de l'activité, quand elle existe, passe par plusieurs canaux : en amont, les dépenses d'investissement bénéficient au secteur de la construction ; durant la compétition, l'affluence de visiteurs engendre une augmentation de la demande dans les secteurs des services, notamment ceux liés au tourisme (hébergement, restauration, transport, etc.). Cependant, l'ampleur de ces effets est sujette à débats : ils peuvent s'avérer relativement faibles dans les pays ayant déjà une forte attractivité touristique, du fait d'effets d'éviction.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Londres de 2012 offrent une base de comparaison pertinente pour analyser les impacts conjoncturels que l'olympiade organisée cet été à Paris pourrait avoir sur l'économie française. Le Royaume-Uni a connu au troisième trimestre 2012 une croissance du PIB réel de +1,0 %. Les JOP y auraient contribué à hauteur de +0,2 à +0,4 point selon les sources disponibles.

La situation serait relativement similaire en France à l'été 2024. Si le surcroît d'activité due à la construction des infrastructures est déjà pour l'essentiel derrière nous, la vente des billets et des droits de diffusion audiovisuelle soutiendrait la croissance à hauteur de 0,25 point au troisième trimestre 2024. Les effets d'entraînement sur les autres secteurs touristiques sont plus incertains, mais pourraient rehausser la croissance jusqu'à 0,05 point supplémentaire. Ce soutien serait ponctuel et disparaîtrait en fin d'année, entraînant un net coup de frein de l'activité au quatrième trimestre.

Julie Kiren, Mathilde Niay, Guillaume Roulleau

L'existence d'impacts positifs de l'organisation de grands événements sportifs sur l'activité économique du pays hôte ne fait pas consensus au sein de la littérature

L'organisation de grands événements comme les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) est susceptible d'avoir des effets sur l'activité économique d'un pays sur plusieurs années, notamment en amont de l'organisation et pendant les épreuves sportives. Ces effets ne sont pas de même nature. La période précédant les Jeux est fréquemment marquée par la construction d'infrastructures et des dépenses préalables liées à l'organisation. La période des Jeux proprement dite est marquée par les revenus générés par le tourisme. Enfin, l'impact des Jeux après leur organisation se traduit par des effets d'héritage (utilisation à long terme des infrastructures) et de renforcement pérenne de l'attractivité touristique. La durabilité des effets économiques dépend principalement de l'utilisation des ressources générées après les Jeux, même si, souvent, une large partie des bénéfices ne sont que temporaires.

► **C. Vierhaus, 2018** estime ainsi que les effets de promotion du tourisme dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques d'été augmentent considérablement l'arrivée des touristes internationaux dans les 8 années précédant et pendant les 20 années suivant l'événement.

Cependant, l'ampleur de l'impact, même transitoire, sur l'économie globale du pays hôte ne fait pas consensus au sein de la littérature. Ces effets positifs peuvent notamment s'avérer relativement faibles dans les pays ayant déjà une forte attractivité touristique, car ces derniers bénéficient moins de l'effet de promotion

touristique induit par l'événement sportif : d'après

► **I. Drapkin, S. Ivan, Z. Ilya, 2023**, les événements organisés aux États-Unis ou en Europe (deux destinations déjà touristiques en temps normal) ne présentent pas d'effet positif net sur le tourisme, à la différence de ceux organisés en Asie ou en Afrique. En effet, les nuisances induites par ces grands événements (infrastructures surchargées, surpopulation, augmentation des coûts d'hébergement, etc.) engendrent une baisse d'attractivité pour les touristes réguliers. Cet effet d'éviction conduirait à ce que l'événement sportif ait un effet mitigé sur le tourisme à court terme. Ainsi, selon ces auteurs, parmi les événements sportifs majeurs organisés de 1995 à 2019, seules les Coupes du Monde de football organisées au Japon et en Corée en 2002 et celle organisée par l'Afrique du Sud en 2010 auraient donné lieu à une augmentation significative d'arrivée de touristes dans les pays hôtes.

En 1976, le Comité International Olympique avait souligné la nécessité de développer des analyses objectives pour évaluer l'impact *ex ante* des Jeux et de l'obligation de les présenter dans leur dossier de candidature. Ces études sont régulièrement critiquées, ayant tendance à surestimer largement les effets positifs des Jeux tout en sous-estimant les coûts (► **H. Preuss, 2005**) : les études révèlent avec le temps des résultats de plus en plus modérés. Par exemple, le rapport d'analyse *ex ante* sur les Jeux Olympiques de Londres commandé par le ministère britannique de la culture, des médias et des sports (► **A. Blake, 2005**) souligne que les conséquences négatives sont souvent minorées dans les études, notamment les effets d'éviction sur les touristes réguliers.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Londres fournissent une comparaison pertinente pour anticiper les effets de Paris 2024

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Londres de 2012 offrent une base de comparaison pertinente pour analyser les impacts conjoncturels que l'olympiade organisée cet été à Paris pourrait avoir sur l'économie française. Il s'agit en effet d'un événement encore relativement récent, organisé par une ville aux caractéristiques comparables : Londres et Paris sont deux capitales européennes majeures d'économies développées, touristiques, avec des infrastructures urbaines établies. Les comparaisons avec les éditions organisées par Rio de Janeiro en 2016 et Tokyo en 2021 (durant la pandémie de Covid) apparaissent moins pertinentes.

Plusieurs études ont évalué la contribution des Jeux de Londres à l'économie britannique. Le budget a atteint 14,9 milliards de dollars, représentant un dépassement d'environ 76 % (► [Flyvbjerg et al. 2016](#)) et les Jeux de Londres figurent ainsi parmi les Jeux les plus coûteux de l'histoire avec ceux de Pékin (2008) ou Sydney (2000).

Des évaluations *ex ante* ont été produites. Celle de ► [A.Blake, 2005](#), réalisée en 2005, estimait que les Jeux réhausseraient le PIB britannique de 1,9 Md£ sur la période 2005-2016 par rapport à un scénario contrefactuel sans organisation de Jeux¹, la moitié de ces gains environ se matérialisant en 2012 (0,2 Md£ en amont de l'évènement, 1,1 Md£ en 2012 et 0,6 Md£ après). L'impact sur la croissance annuelle britannique en 2012 était donc estimé *ex ante* à environ +0,1 point (soit +0,3 point ramené à la croissance du troisième trimestre 2012). Le Conseil de recherche en économie et sciences sociales avait par ailleurs proposé un rapport de situation initiale (► [ESRC, 2008](#)) dans lequel était répertorié un panel d'indicateurs environnementaux, économiques et sociaux construits *ex ante* pour mesurer l'impact des Jeux. Dans ce cadre, l'institut de statistique britannique (ONS) avait détaillé, dans un rapport, comment la comptabilité nationale enregistrerait l'effet des Jeux (construction et infrastructures, vente des billets, droits de télévision, parrainage et publicité, déplacements des athlètes et tourisme), sans toutefois chiffrer l'impact global (► [ONS, 2012](#)). L'institut avait identifié différentes catégories comme étant des enjeux de mesures comptables, en s'appuyant sur l'expérience précédente des Jeux de Sydney en 2000 et des rapports de l'Australian Bureau of Statistics (ABS).

Les effets dans la construction se seraient matérialisés au Royaume-Uni en 2010 et 2011

Une partie des effets positifs des Jeux de Londres a été réalisée en amont de l'évènement. C'est notamment le cas des chantiers de construction, achevés avant le

début des Jeux Olympiques et Paralympiques et dont l'impact économique avait déjà été enregistré dans les comptes nationaux britanniques par l'ONS (► [ONS, 2012](#)) via les estimations de la production dans le secteur de la construction côté ressources et, côté emplois, dans la formation brute de capital fixe.

Ainsi, le secteur de la construction a connu une dynamique importante au Royaume-Uni à compter de début 2010. S'il est délicat de faire une distinction fine entre l'effet des JOP de Londres et le rebond mécanique au sortir de la crise financière, les niveaux importants d'activité atteints vers la fin de l'année 2011 sont compatibles avec le calendrier d'organisation des Jeux. De même, l'activité de ce secteur au Royaume-Uni s'est contractée de quasiment 10 % au premier et deuxième trimestres 2012 : cette chute pourrait être liée à la fin des chantiers de construction pour les Jeux (► [Banque d'Angleterre, Inflation Report, 2012](#)), bien que d'autres contraintes de production aient pu également jouer, comme les conditions météorologiques et le Jubilé de la Reine.

La croissance britannique a nettement rebondi au troisième trimestre 2012, les Jeux de Londres y contribuant pour 0,2 à 0,4 point

En ce qui concerne l'organisation proprement dite, le Royaume-Uni a connu au troisième trimestre 2012 une croissance du PIB réel de +1,0 %, soit l'une des valeurs les plus élevées atteintes au cours de la décennie 2010 (► [figure 1](#)). Ce résultat n'est toutefois pas entièrement dû à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques. L'activité a en effet mécaniquement rebondi après un deuxième trimestre 2012 marqué par les festivités du Jubilé de la Reine pour lequel un jour férié supplémentaire, non pris en compte dans la correction des jours ouvrés de l'ONS, avait été accordé. Le Jubilé aurait coûté, selon ► [M. Hardie et F. Perry, 2013](#) entre 0,3 et 0,4 point de PIB au deuxième trimestre, et contribué positivement par contrecoup avec une même ampleur à la croissance du troisième trimestre.

Un effet qui aurait majoritairement transité via les ventes de billets...

La répercussion la plus aisément quantifiable des Jeux Olympiques et Paralympiques de Londres sur l'activité sont les recettes engendrées par la vente des billets. Bien que la majorité des billets aient été vendus au deuxième trimestre de 2011, l'ONS a enregistré ces dépenses dans les comptes nationaux britanniques au troisième trimestre de 2012, lorsque les spectateurs ont effectivement assisté aux événements olympiques (► [figure 2](#)). Ces dépenses ont été enregistrées pour l'essentiel en tant que

¹ L'impact sur le PIB de la seule ville de Londres était quant à lui estimé à 5,9 Md£, soit un niveau supérieur à l'impact sur le PIB national, du fait de transferts inter-régionaux au profit de la région-capitale et au détriment du reste du pays.

Conjoncture française

dépenses de consommation finale des ménages (► [ONS, 2012](#)). ► [M.Hardie et F.Perry, 2013](#) estiment que cet effet représente une augmentation de 0,2 point de croissance du PIB au troisième trimestre, correspondant à environ 0,6 Md£. Il se matérialise par une hausse de l'ordre de 25 % entre juin et août 2012 de la production de services récréatifs, cet aspect se dissipant complètement les mois suivants.

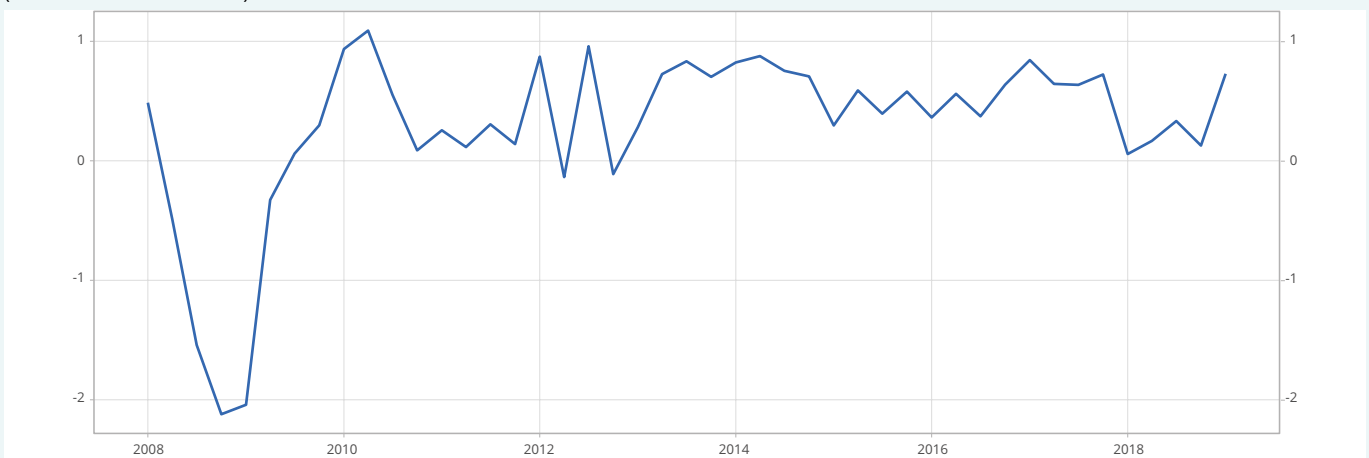
... et plus incertain sur le tourisme du fait de forts effets d'éviction

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Londres auraient également eu un effet sur le tourisme, mais il serait beaucoup plus diffus : afin de répondre aux besoins d'analyse, l'enquête IPS (*International Passenger Survey*) de l'ONS a élargi son échantillon en 2012 pour fournir des informations sur les visiteurs étrangers et leurs dépenses associées. Ainsi, selon l'ONS, en 2012 par rapport à 2011, le nombre de visites au Royaume-Uni a diminué au troisième trimestre et a augmenté les autres trimestres de l'année (► [figure 4.b](#), et ► [Travel trends, ONS 2012](#)). En nombre

de visiteurs, l'effet d'éviction des JOP de Londres a donc été très fort (supérieur à 1). En effet, selon l'enquête de London and Partners' (*Visitor Attraction Monitor*), les principales attractions londoniennes ont enregistré une forte baisse de fréquentation à l'été 2012 (► [London Tourism Report 2012/13 et 2013/14](#)) : c'est en particulier le cas du British Museum, de la National Gallery ou du Museum d'Histoire Naturelle dont le nombre de visiteurs a chuté de respectivement de 24 %, 28 % et 7 % sur un an en juillet/août 2012 (► [M. Delaplace, A. Schaffar, 2022](#) et ► [figure 3](#)).

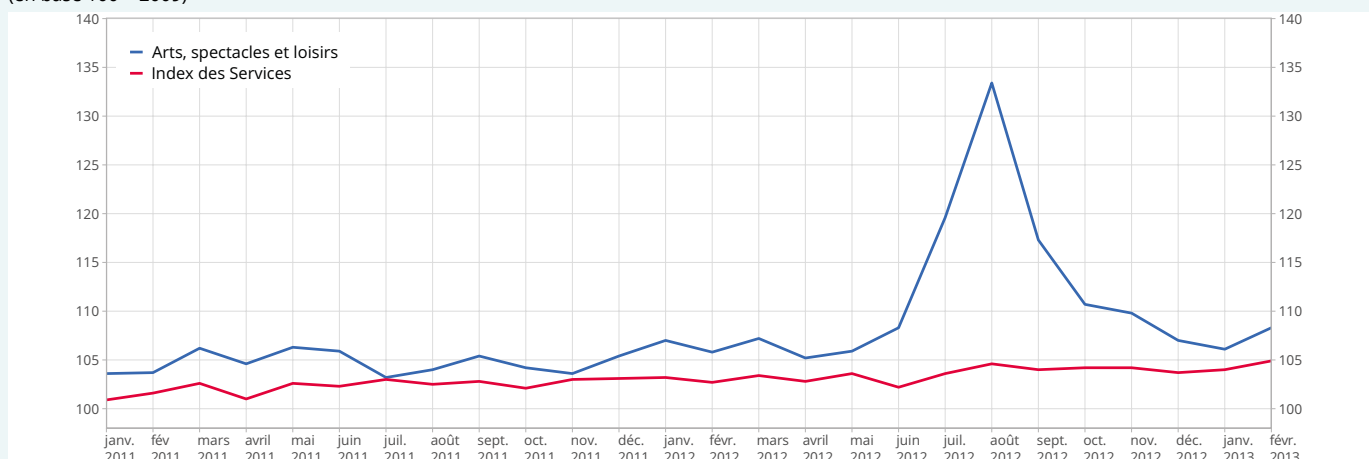
En revanche, la dépense par visiteur a été beaucoup plus élevée en 2012, et notamment à Londres (► [figure 4.a](#)). Selon ► [Delaplace, 2020](#), les touristes venant dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Londres ont dépensé quotidiennement environ trois fois plus que les touristes réguliers. Au total, sur le troisième trimestre 2012, les revenus globaux du tourisme ont augmenté de l'ordre de 10 % par rapport à l'année précédente (► [figure 4.b](#)). Outre la vente de billets, ce surcroît de revenus touristiques

► 1. Croissance trimestrielle du PIB au cours de la décennie 2010 au Royaume-Uni (variation trimestrielle en %)



Source : ONS.

► 2. Production dans le secteur des activités sportives, récréatives et de loisirs ainsi que dans l'ensemble des services au Royaume-Uni (en base 100 = 2009)



Source : ONS.

a essentiellement bénéficié aux secteurs de l'hébergement, de la restauration et des services de transport (► [figure 5](#)). Il n'a pas été homogène sur le territoire y compris au sein de la ville de Londres : d'après [A. Blake, 2012](#), la hausse du tourisme a principalement concerné les régions centrales et l'ouest de Londres qui accueillait les sites olympiques.

Au total, ces effets indirects sont moins immédiatement mesurables que ceux liés à la vente de billets : la Banque d'Angleterre estime qu'ils ont représenté un gain de croissance de l'ordre de 0,2 point de PIB au troisième trimestre 2012 (► [Banque d'Angleterre, Inflation Report, 2012](#)).

Ainsi, l'effet des Jeux Olympiques et Paralympiques de Londres sur la croissance britannique aurait été compris entre 0,2 et 0,4 point au troisième trimestre 2012 : si l'effet de la vente des billets est comptable, les effets d'entraînement sur les autres secteurs touristiques

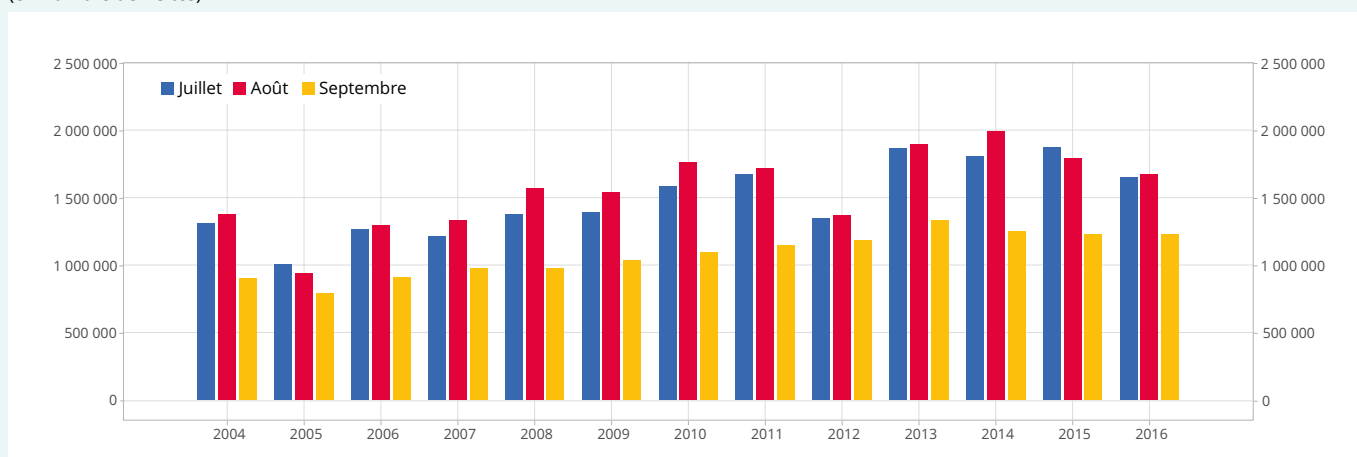
sont plus incertains. De façon assez mécanique, le PIB britannique a reculé par contre-coup au quatrième trimestre 2012 (-0,2 %).

L'impact des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris sur l'activité économique à l'été serait d'environ +0,3 point de PIB, comme à Londres en 2012

En utilisant les principaux résultats de l'expérience londonienne de 2012, il est possible d'estimer *ex ante* l'impact de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris sur la croissance française, tant en amont qu'au moment de la tenue des épreuves. L'estimation ci-dessous mobilise les données disponibles, en particulier les études d'impact *ex ante* réalisées par le Centre d'économie et du droit du sport (► [CDES, 2016, 2024](#), cf. annexe). Elle fournit une première évaluation de la façon dont la comptabilité nationale pourrait rendre

► 3. Nombre de visiteurs mensuels au sein des trois principaux musées londoniens

(en nombre de visites)



Note : les données de visites présentées regroupent les trois principaux musées londoniens (le British museum, le National Gallery et le Natural History Museum).
Source : DCMS-Sponsored Museums and Galleries Monthly Visits.

► 4.a. Dépenses des touristes par nuitées à Londres

(en livres)

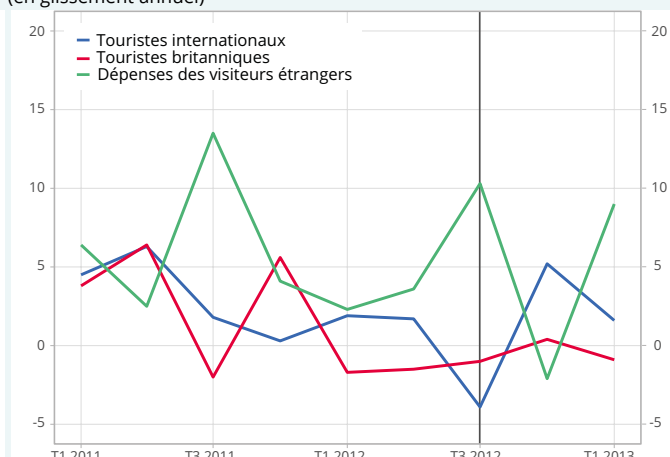


Note : à gauche, les données sont exprimées en années financières, soit commençant à partir du 6 avril de l'année courante et finissant le 5 avril de l'année suivante.

Source : London Tourism Report 2014-2015, IPS (ONS).

► 4.b. Nombre de touristes et dépenses des visiteurs étrangers sur l'ensemble du territoire britannique

(en glissement annuel)



Conjoncture française

compte des effets de l'évènement notamment au troisième trimestre 2024. Il s'agit toutefois d'une prévision : des évaluations *ex post* de l'ensemble des effets économiques, sociaux et environnementaux des JOP, auxquelles l'Insee participe, seront publiées.

Une partie des effets positifs a déjà été enregistrée, notamment dans la construction

Pour le secteur de la construction, ► **Biausque et Le Fillâtre, 2023** ont estimé le volume d'heures travaillées et l'emploi concerné par la livraison des ouvrages olympiques : 45,4 millions d'heures de travail ont été générées pour la livraison de ces ouvrages soit directement (via les entreprises de construction) soit indirectement (via les consommations intermédiaires du secteur de la construction en produits industriels, en services juridiques, comptables, d'architecture, etc.). Ces heures travaillées se concentrent avant tout sur la période 2020-2023 : la construction des ouvrages olympiques aurait permis d'augmenter l'activité de l'ordre de 2 Md€ sur cette période. En équivalent temps plein, la livraison d'ouvrages olympiques impliquerait 4 300 emplois en 2023 contre 1 600 en 2024 : la contribution à la croissance est donc plutôt négative en 2024 même si la construction des infrastructures temporaires pourrait limiter ce recul.

Les ventes de billets et les recettes de diffusion audiovisuelle ont un effet direct positif sur l'activité

Comme pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Londres, le principal impact sur l'activité à attendre au troisième trimestre 2024, date de la tenue des épreuves, correspond aux recettes de billetterie : de façon similaire au choix qui a été retenu par l'ONS en 2012, la comptabilité nationale enregistre les recettes de billetterie comme des services de récréations sportives au moment où les épreuves ont lieu, bien que la billetterie des JOP de Paris ait été mise en place en 2023. En effet, l'activité de services de récréations sportives est mesurée au moment où elle est consommée par le public : cette consommation augmenterait donc sensiblement au troisième trimestre

2024 (la billetterie des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris apporterait près de 1,2 Md€ aux ressources du COJOP). L'effet net serait légèrement plus faible du fait d'effets d'éviction (les autres activités culturelles comme les musées et les spectacles consommés habituellement par les touristes reculeraient comme à Londres en 2012) mais ces effets sont de second ordre par rapport à l'effet comptable d'enregistrement des ventes de billets. Les JOP, dont environ deux tiers des spectateurs attendus résident en France, représenteraient ainsi une hausse de 8 % de la consommation trimestrielle des « autres services aux ménages » (soit +0,15 point de PIB au troisième trimestre 2024), avec un contrecoup équivalent au quatrième trimestre 2024.

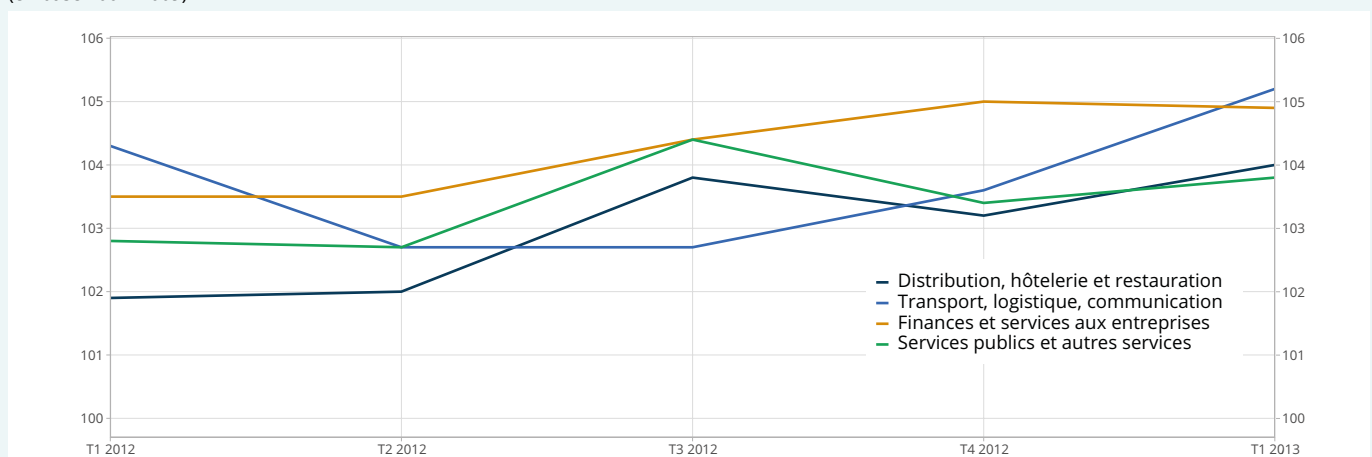
Comme la billetterie, l'enregistrement des recettes de diffusion audiovisuelle du COJOP (environ 750 M€) au troisième trimestre 2024 aurait un impact direct sur l'activité mesurée. En effet, la vente des droits de diffusion correspond à une production de services ayant pour contrepartie, côté emplois, une exportation de la France vers les diffuseurs du reste du monde (la vente à des diffuseurs français étant marginale). Les exportations de services augmenteraient ainsi au troisième trimestre (pour une contribution d'environ +0,1 point de PIB), avec un contrecoup équivalent en fin d'année.

Au printemps, les entreprises de l'hébergement-restauration franciliennes sont optimistes sur leurs anticipations d'activité à 3 mois, suggérant un « effet JOP » dans le secteur

L'impact des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris sur l'hébergement-restauration est plus complexe à estimer et dépend de l'hypothèse faite sur l'effet d'éviction concernant les flux touristiques : si le précédent de Londres plaide pour retenir un effet relativement fort, le CDES retient dans son étude d'impact un effet plus limité, de l'ordre de 22 %. Les enquêtes de conjoncture de l'Insee dans le secteur de l'hébergement-restauration offrent quant à elles un message plutôt favorable (► **figure 6**). En

► 5. Indice de production dans les services pour différentes branches au Royaume-Uni

(en base 100 = 2009)



Source : ONS.

mai et juin, l'activité prévue sur les trois prochains mois (période qui couvrent les JOP) est bien plus élevée que les mois précédents, les hôteliers et restaurateurs d'Île-de-France (20 % de l'activité nationale du secteur) étant plus optimistes que les autres, en corrigeant de la saisonnalité habituelle. La différence entre les réponses des entreprises franciliennes et les autres correspondait sur le passé à des événements majeurs : de décembre 2015 à fin 2016, les entreprises franciliennes de l'hébergement-restauration étaient beaucoup plus pessimistes, reflétant la désaffection de la destination parisienne après les attentats. Au premier semestre 2023, le surcroît d'optimisme francilien reflétait la réouverture des lignes aériennes internationales, en particulier avec l'Asie.

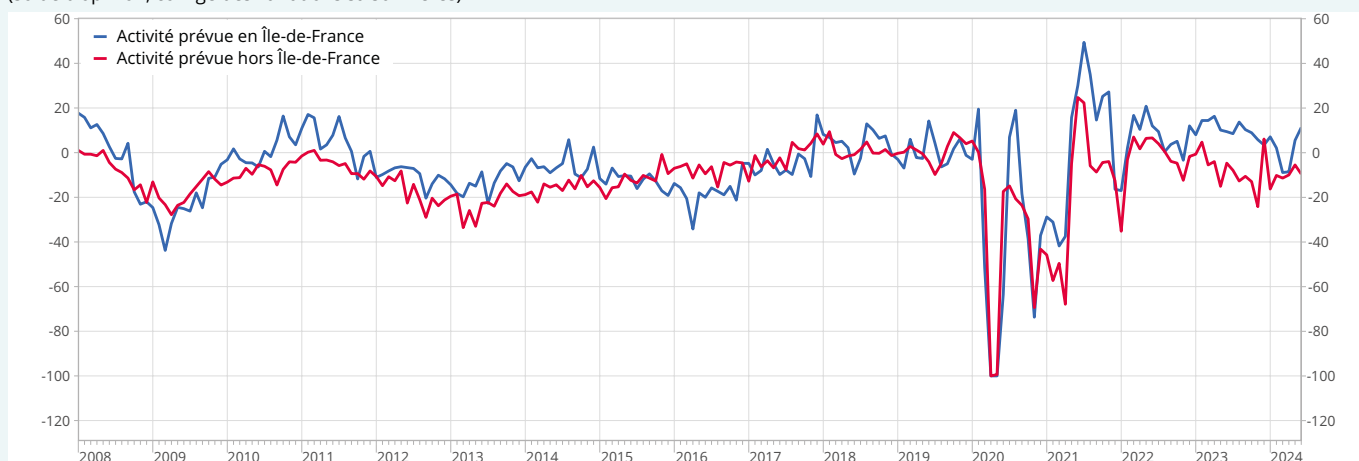
Au total, la hausse au printemps du climat des affaires dans l'hébergement-restauration, en supposant qu'elle soit imputable aux JOP, se traduirait par un surcroît d'activité à l'été dans le secteur, le climat des affaires étant bien

corrélé avec le glissement annuel de la consommation du secteur (► [figure 7](#)). La consommation d'hébergement-restauration pourrait ainsi être rehaussée de +0,6 point au troisième trimestre 2024, avec un contrecoup équivalent au quatrième trimestre 2024.

Au-delà des enquêtes de conjoncture de l'Insee, l'enquête Besoin de Main-d'Oeuvre (BMO) de France Travail souligne une hausse des projets de recrutement dans l'hébergement-restauration d'Île-de-France de +4 % (dont +8,7 % à Paris) en 2024 contre -1,3 % pour le secteur sur l'ensemble du territoire. L'hébergement proposé par des particuliers via des plateformes (Airbnb par exemple), particulièrement dynamique dans le contexte des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, bénéficie d'un traitement particulier dans les comptes nationaux (► [Askenazy et Bourgeois, 2024](#)) ; il n'y aurait ainsi pas d'impact comptable significatif de ce type d'hébergement sur l'activité.

► 6. Opinion sur l'activité prévue dans le secteur de l'hébergement-restauration en Île-de-France versus hors de l'Île-de-France

(solde d'opinion, corrigé des variations saisonnières)



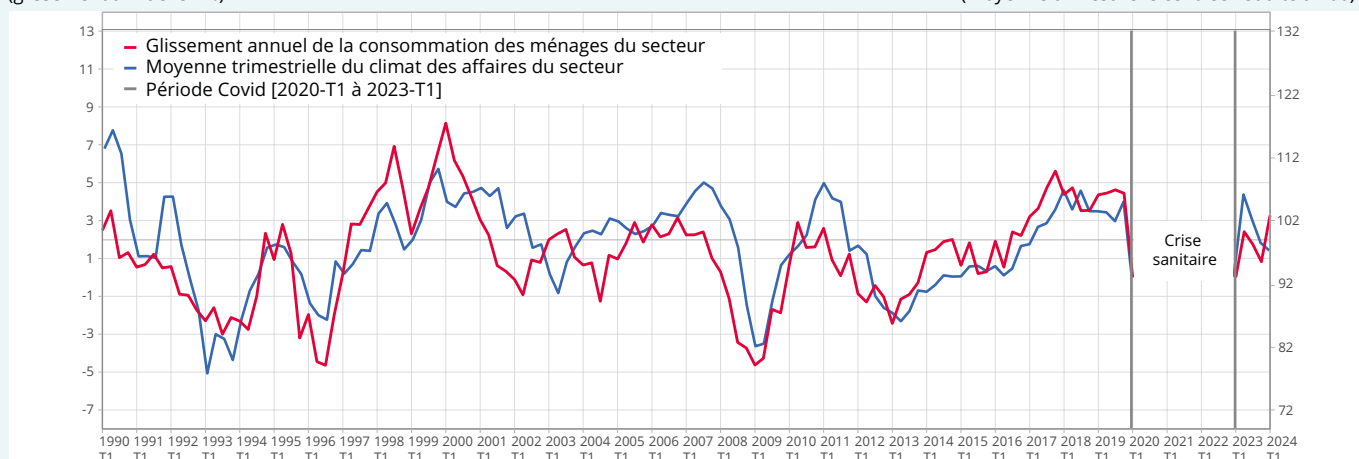
Dernier point : juin 2024.

Source : enquête mensuelle de conjoncture dans les services, Insee.

► 7. Climat des affaires et consommation dans le secteur de l'hébergement-restauration en France

(glissement annuel en %)

(moyenne trimestrielle centrée-réduite à 100)



Dernier point : premier trimestre 2024.

Source : enquête mensuelle de conjoncture dans les services, comptes nationaux trimestriels, Insee.

Conjoncture française

La consommation de transport augmenterait fortement par rapport à un été habituel

Les JOP de Paris pourraient générer une augmentation significative de l'activité de transports en commun par rapport aux flux touristiques habituels, étant donné la dispersion géographique des épreuves en Île-de-France et le poids important que représentent les transports en commun franciliens au sein des services de transports nationaux. D'après Île-de-France Mobilités, l'offre de transport en commun en Île-de-France connaîtrait une hausse ponctuelle de 15 % sur la période des Jeux. Au-delà des transports en commun, le trafic ferroviaire longue distance augmenterait lui aussi cet été : d'une part, certaines épreuves se déroulent hors Île-de-France et, d'autre part, la hausse probable du recours au télétravail générerait des mobilités additionnelles. Dans cette perspective, la SNCF a renforcé son offre d'environ 400 000 places sur les trajets grandes lignes à l'été 2024. L'impact total sur la consommation de transport attribuable aux JOP serait ainsi de l'ordre de +1,4 point au troisième trimestre 2024.

Les primes versées aux agents publics reflètent une hausse de la production de services non marchands

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris rehausseraient également la valeur ajoutée des services non marchands fournis par les administrations publiques (mobilisation des gendarmes et policiers, des services de santé, etc.) : les primes exceptionnelles distribuées aux fonctionnaires concernés auraient un impact directement quantifiable sur l'activité de la branche, matérialisant le service additionnel rendu par les pouvoirs publics durant cette période. Cet impact, de l'ordre de 0,4 Md€, pourrait cependant être réparti sur plusieurs trimestres.

D'autres effets, d'ampleur limitée, pourraient se matérialiser

Enfin, d'éventuels effets indirects pourraient être considérés sur la consommation des ménages en équipement du logement : ► **Insee, 2010** suggère un effet positif des

Coupes du Monde de football sur la consommation de téléviseurs. Cependant cet effet n'est pas systématique et se double d'un effet de substitution sur d'autres produits. Dans cette *Note de conjoncture*, aucun effet n'est retenu à ce titre.

Enfin, le choc de demande généré par le COJOP via ses commandes aux fournisseurs – principalement des services (de sécurité, de marketing, d'assurance, etc.) – aurait d'ores et déjà eu lieu au moins en partie. Son impact au second semestre 2024 serait difficilement quantifiable et de toute façon limité. Les dépenses du COJOP correspondent, pour l'essentiel, en comptabilité nationale, à des consommations intermédiaires. Elles augmentent certes la valeur ajoutée des fournisseurs mais diminuent d'autant celle du COJOP : in fine, l'effet net sur le PIB correspond à la production de services récréatifs du COJOP (vente de billets et de droits TV).

Au final, l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques rehausserait la croissance française au troisième trimestre 2024 (► **figures 8.a et 8.b**) : l'impact des recettes de billetterie et de droits de rediffusion serait d'environ +0,25 point de PIB, auquel il convient d'ajouter les effets d'entraînement, notamment sur le tourisme (hébergement-restauration et transport), ainsi que les primes pour les fonctionnaires présents tout au long des Jeux : ces effets sont plus incertains mais pourraient ajouter +0,05 point supplémentaire à la croissance trimestrielle cet été. L'activité marquerait le pas par contrecoup en fin d'année. Côté demande, la contrepartie de ce surcroît d'activité se partage à parts égales entre la consommation des ménages et les exportations de services (y compris tourisme). Ces effets directs et de court terme sur la croissance ne sont pas directement comparables avec l'impact économique de l'évènement mesuré par le CDES (► **encadré**). ●

► 8.a. Prévisions de PIB, de consommation des ménages et d'exportations en France

	2023				2024				2023	2024
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
Produit intérieur brut	0,1	0,7	0,1	0,3	0,2	0,3	0,5	-0,1	1,1	1,1
Dépenses de consommation des ménages	0,2	0,0	0,5	0,2	0,1	0,5	0,7	0,1	0,9	1,3
Exportations	-1,4	3,0	-1,1	1,0	1,2	1,4	0,8	-0,5	2,5	3,5

Source : Insee.

► 8.b. Prévisions de PIB, de consommation des ménages et d'exportations en France en l'absence de tenue des JOP

	2023				2024				2023	2024
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
Produit intérieur brut	0,1	0,7	0,1	0,3	0,2	0,3	0,2	0,2	1,1	1,0
Dépenses de consommation des ménages	0,2	0,0	0,5	0,2	0,1	0,5	0,4	0,4	0,9	1,2
Exportations	-1,4	3,0	-1,1	1,0	1,2	1,4	0,3	0,1	2,5	3,4

Source : Insee.

Étude d'impact économique des JOP de Paris 2024

Les retombées macroéconomiques des JOP de Paris en termes d'activité ont fait l'objet d'études d'impact *ex ante*. À la suite d'une première évaluation en 2016, le Centre de droit et d'économie du sport (► [CDES, 2024](#)) a proposé en mai 2024 trois scénarios, détaillant la temporalité du choc ainsi que quelques grands canaux au travers desquels le choc pourrait transiter : le tourisme, la construction et les dépenses d'organisation du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP). Selon cette étude, l'impact économique des JOP serait compris entre 6,7 Md€ et 11,1 Md€, avec une valeur centrale de 9,0 Md€. Ces chiffres ne sont toutefois pas directement comparables avec les impacts sur la croissance de court terme estimés dans le présent éclairage, pour plusieurs raisons :

- Ces chiffres courent sur la période 2018-2034 et tiennent compte en particulier d'effets rémanents à l'issue de l'organisation de l'événement, qui ne sont pas étudiés dans le présent éclairage ;
- Ils concernent uniquement l'Ile-de-France et non la France entière. Or, certaines retombées économiques pour l'Ile-de-France peuvent provenir d'acteurs nationaux résidant hors de cette région : de tels flux inter-régionaux n'ont pas d'impact sur l'économie française dans son ensemble. C'est par exemple le cas des retombées attendues en termes de tourisme : le CDES retient une répartition des spectateurs d'environ un tiers de Franciliens, un tiers de Français non franciliens et un tiers d'étrangers, et comptabilise comme recettes touristiques les dépenses de ces deux dernières catégories. Or, les dépenses des résidents français non franciliens pendant les Jeux ne sont probablement que peu additionnelles, et pourraient à l'inverse venir en substitution de dépenses de résidents qui auraient eu lieu de toute façon sur le territoire national. Cet effet de substitution pourrait toutefois être au moins en partie contrebalancé par un effet d'additionnalité concernant les touristes étrangers : la saturation du tourisme francilien pourrait occasionner des phénomènes de report sur d'autres sites touristiques de l'hexagone non concernés par les Jeux.
- Les chiffres du CDES comprennent des effets multiplicateurs pour prendre en compte le bouclage macroéconomique du surcroît d'activité généré par l'organisation des Jeux, alors que seul l'effet direct de court terme est considéré dans le présent éclairage.
- Les chiffres du CDES comprennent dans la catégorie « organisation » l'ensemble des dépenses du COJOP. Or, certaines de ces dépenses correspondent en comptabilité nationale à des transferts entre agents, sans impact direct sur le PIB. Elles incluent par ailleurs des commandes aux fournisseurs – principalement des services (de sécurité, de marketing, d'assurance, etc.), dont l'impact sur le PIB aurait d'ores et déjà eu lieu et serait de toute façon complexe à identifier dans les séries de la comptabilité nationale. ●

Bibliographie

Askenazy P., Bourgeois A. (2024), « Locations de meublés de tourisme via les plateformes numériques : d'un phénomène installé à un Jackpot Olympique », Blog de l'Insee.

Banque d'Angleterre (2012), Inflation report, août et novembre 2012.

Barget E., Gouguet J.-J., (2010), « La mesure de l'impact économique des grands événements sportifs. L'exemple de la Coupe du Monde de Rugby 2007 », revue d'économie régionale et urbaine.

Biausque, V., Le Fillâtre, C. (2023), « Plus de 45 millions d'heures de travail pour livrer les ouvrages olympiques », *Insee Analyses*, Insee.

Blake A. (2005), The Economic Impact of London 2012 Olympics.

CDES (2024) « Étude d'impact économique ex-ante des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ».

CDES (2016) « Étude d'impact de Paris 2024 ».

Delaplace, M. (2020), « The relationship between Olympic Games and tourism: why such heterogeneity? Towards a place-based approach », in Delaplace M.; Schut P.-O., « Hosting the Olympic Games: Uncertainty, debates and controversy », Routledge.

Delaplace M., Schaffar A. (2022), Type of tourists and tourism practices during the Olympic Games.

Drapkin I., Ivan S., Ilya Z. (2023), « Revisiting the Effect of Hosting Large-Scale Sport Events on International Tourist Inflows », Journal of Sports Economics.

ESRC Economic and social research council (2008), « Olympic Games Impact Study: Initial Situation Report for London 2012 », octobre 2008.

Flyvbjerg, B., Stewart, A. et Budzier, A. (2016), « The Oxford Olympics Study 2016 : Cost and Cost Overrun at the Games », Said Business School WP 2016-20, Juillet.

Hardie M., Perry F., (2013), « Special Events in 2012: Impact of the Diamond Jubilee and London 2012 Olympics on the UK Economy », ONS, 17 mai 2013.

Insee (2010), « Coupes du monde de football : un effet, pas systématique, sur les ventes de téléviseurs », *Note de conjoncture* de juin 2010.

London & Partners (2013, 2014), London Tourism Report 2012/2013 et London Tourism Report 2013/2014.

ONS (2012), Measuring the impact of the olympic games in the national account.

ONS (2013), Travel Trends 2012.

Preuss H. (2005), The economic impact of Visitors at Major Multi-sport Events.

Vierhaus C. (2018), The international tourism effect of hosting the Olympic Games and the FIFA World Cup, Tourism Economics. ●

Activité économique

Au premier trimestre 2024, l'activité a conservé un rythme de croissance modérée (+0,2 % après +0,3 %, ► **figure 1**). La demande intérieure est restée atone (contribution à la croissance du PIB de +0,1 point après 0,0), la légère progression de la consommation des ménages (+0,1 % après +0,2 %) étant contrebalancée par la poursuite du repli de l'investissement (-0,4 % après -1,0 %), aussi bien des entreprises que des ménages (► **figure 2**). Comme en fin d'année 2023, la contribution du commerce extérieur à l'activité a été positive (+0,2 point après +1,0), compensée par une réduction des stocks. En particulier, les exportations continuent de progresser vigoureusement (+1,2 % après +1,0 %).

Côté offre, l'activité a flanché dans l'industrie manufacturière, mais avec de fortes disparités sectorielles : la valeur ajoutée dans l'agro-alimentaire a été très dynamique alors que des arrêts ponctuels de production et des problèmes d'approvisionnement ont affecté la production automobile. Dans le même temps, l'activité a poursuivi son recul dans la construction, pour le troisième trimestre consécutif. En parallèle, l'activité dans les services marchands a décéléré (+0,2 % après +0,5 %), notamment dans l'hébergement-restauration.

► 1. Biens et services : équilibre ressources-emplois aux prix de l'année précédente chaînés, en évolutions trimestrielles et annuelles

(variations trimestrielles et annuelles en %, données CVS-CJO)

	2022				2023				2024				2022	2023	2024
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
Produit intérieur brut	-0,1	0,4	0,5	0,0	0,1	0,7	0,1	0,3	0,2	0,3	0,5	-0,1	2,6	1,1	1,1
Importations	2,0	0,6	4,6	-0,2	-1,9	1,6	-0,7	-1,7	0,4	1,7	0,5	0,4	9,1	0,7	0,8
Total des ressources	0,5	0,7	1,4	0,1	-0,3	1,0	0,0	0,0	-0,1	0,5	0,5	0,0	4,7	1,4	0,9
Dépenses de consommation des ménages	-1,0	1,3	0,5	-0,2	0,2	0,0	0,5	0,2	0,1	0,5	0,7	0,1	3,0	0,9	1,3
Dépenses de consommation des administrations*	0,3	-0,3	0,4	0,6	-0,2	0,2	0,4	0,4	0,6	0,1	0,1	0,1	2,9	0,8	1,3
dont dépenses individualisables des APU	0,3	-0,8	0,4	0,8	-0,3	0,0	0,3	0,2	0,5	0,1	0,3	0,3	3,0	0,5	1,1
dont dépenses collectives des APU	0,2	0,5	0,2	0,5	-0,2	0,5	0,5	0,7	1,0	-0,1	-0,2	-0,2	1,8	1,2	1,6
Formation brute de capital fixe (FBCF)	0,3	-0,5	1,3	0,4	-0,1	0,3	0,0	-1,0	-0,4	0,1	-0,1	0,1	0,1	0,7	-1,0
dont Entreprises non financières (ENF)	1,1	0,3	3,0	0,8	0,5	0,5	0,6	-1,1	-0,5	0,3	-0,1	0,0	3,0	3,1	-0,8
Ménages	-0,1	-1,3	-2,5	-1,3	-2,7	-2,2	-2,1	-2,0	-1,4	-0,6	-0,4	0,0	-3,3	-8,2	-5,2
Administrations publiques	0,1	-0,7	2,1	2,0	1,9	2,9	0,8	0,2	0,6	0,6	0,2	0,3	0,1	7,1	2,5
Exportations	2,0	-0,7	3,0	0,8	-1,4	3,0	-1,1	1,0	1,2	1,4	0,8	-0,5	8,3	2,5	3,5
Contributions (en point)															
Demande intérieure hors stocks**	-0,4	0,5	0,7	0,2	0,0	0,1	0,4	0,0	0,1	0,3	0,4	0,1	2,4	0,9	0,8
Variations de stocks**	0,2	0,3	0,4	-0,5	-0,1	0,1	-0,2	-0,7	-0,2	0,1	0,1	0,1	0,6	-0,4	-0,6
Commerce extérieur	0,0	-0,4	-0,6	0,3	0,2	0,5	-0,1	1,0	0,2	-0,1	0,1	-0,3	-0,3	0,6	0,9

■ Préviation.

* Dépenses de consommation des administrations publiques (APU) et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBSLM).

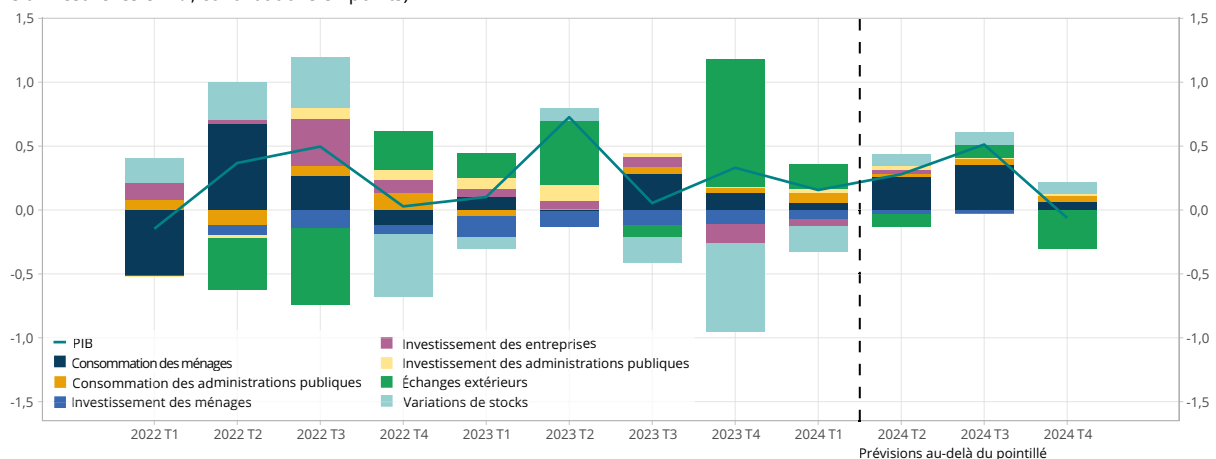
** Les variations de stocks comprennent les acquisitions nettes d'objets de valeur.

Lecture : au premier trimestre 2024, les importations ont augmenté de 0,4 %.

Source : Insee.

► 2. Variations trimestrielles du PIB et contributions des principaux postes de la demande

(variations trimestrielles en % ; contributions en points)



Lecture : au deuxième trimestre 2024, le PIB augmenterait par rapport au premier trimestre (+0,3 %) ; la contribution de la consommation des ménages à cette évolution serait d'environ +0,3 point.

Source : Insee.

Conjoncture française

La conjoncture économique, décrite par les enquêtes auprès des entreprises et des ménages, est globalement stable, à un niveau juste moyen : l'indicateur de climat des affaires se maintient à un niveau proche de sa moyenne de longue période depuis plusieurs mois. Le climat de l'emploi s'est maintenu sensiblement au-dessus de la sienne jusqu'en mai mais s'est replié en juin traduisant une normalisation des créations d'emploi, après un premier trimestre dynamique. La confiance des ménages dans la situation économique s'est elle aussi stabilisée, mais à un niveau encore dégradé (► [figure 3](#)).

Dans ce contexte, l'activité continuerait de croître modérément au deuxième trimestre (+0,3 % de croissance du PIB en prévision). L'activité manufacturière continuerait de reculer (-0,2 %), du fait notamment d'un mois de mai marqué par des réductions d'activité liées au positionnement des jours fériés. Dans les services, elle reprendrait un peu d'élan, notamment dans les services aux entreprises (► [figure 4](#)). Dans la construction, l'activité se dégraderait moins fortement : les mises en chantier de logement se stabilisent en effet depuis quelques mois à un niveau bas.

Parmi les principaux postes de la demande, la consommation des ménages, soutenue par un pouvoir d'achat relativement dynamique, accélérerait enfin (+0,5 % après +0,1 %) : en particulier, la consommation d'énergie serait très dynamique du fait d'un mois de mai plus frais. Concernant leur investissement, l'effet de la hausse passée des taux d'intérêt commencerait à se dissiper : il se replierait plus modérément (-0,6 % après -1,4 %). Du côté des entreprises, l'investissement rebondirait légèrement après deux trimestres de fort recul (+0,3 % après -1,1 % et -0,5 %) : l'effet des conditions de financement reste très négatif mais les investissements en services resteraient très dynamiques. Enfin, la contribution du commerce extérieur à l'activité serait négative au deuxième trimestre (-0,1 point) : les importations accéléreraient (+1,7 %) après trois trimestres de recul ou d'atonie et croîtraient ainsi plus vite que les exportations (+1,4 %), pourtant soutenues par d'importantes livraisons aéronautiques et navales. Après plusieurs trimestres de progression solide (environ +0,5 % par trimestre), la consommation des administrations publiques marquerait le pas (+0,1 %) : les mesures d'annulation de crédits annoncées en début d'année commenceraient à peser sur l'activité.

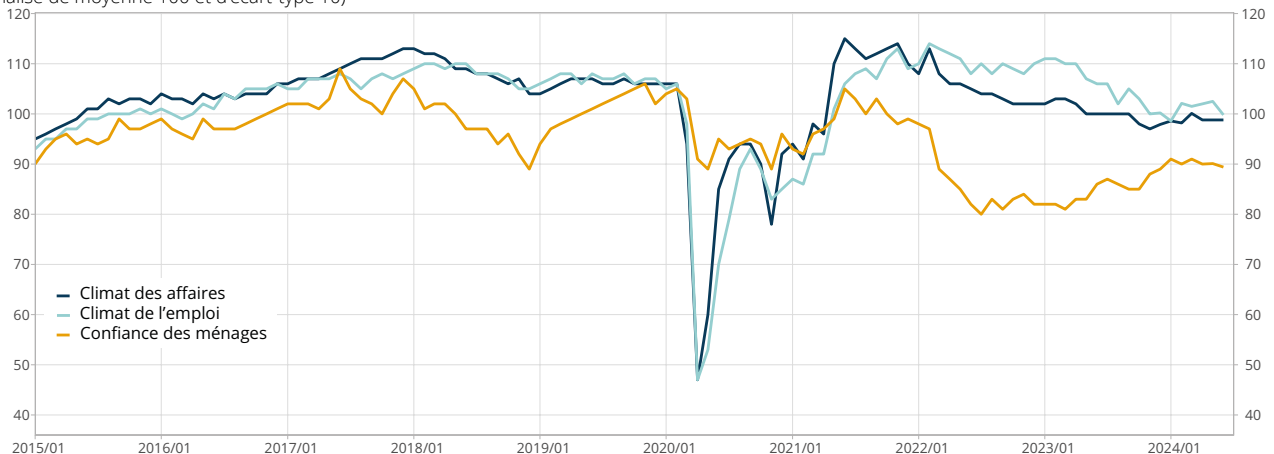
Au second semestre, le profil de l'activité serait marqué par la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris (► [éclairage](#) Un « effet JOP » sur la croissance de l'ordre de 0,3 point de PIB au troisième trimestre) : ainsi, l'activité accélérerait à l'été (+0,5 %) avant de marquer le pas par contrecoup en fin d'année (-0,1 %). En dehors de l'effet ponctuel de l'olympiade parisienne, l'activité conserverait un rythme sous-jacent de l'ordre de +0,2 % par trimestre : la consommation privée croîtrait tendanciellement mais, à l'inverse, la demande publique et l'investissement resteraient atones.

La valeur ajoutée manufacturière rebondirait, portée notamment par la fabrication de matériels de transport : la production automobile progresserait en raison de l'ouverture de nouvelles lignes d'assemblage de véhicules électriques, tandis que la production aéronautique serait stimulée par les objectifs de livraison d'Airbus, même révisés à la baisse.

Du côté de la demande, l'investissement des entreprises serait atone, tandis que celui des ménages se stabiliserait progressivement sous l'effet de la baisse des taux, après deux années de fort recul. La consommation des ménages progresserait en ligne avec le pouvoir d'achat sur l'année, mais son profil serait marqué par les Jeux Olympiques et Paralympiques, dont environ deux tiers des spectateurs attendus résident en France. Elle bondirait à l'été (+0,7 %), en particulier dans les services avec l'enregistrement en comptabilité nationale des ventes de billets lors de la tenue des épreuves, et la hausse attendue de fréquentation du réseau de transport francilien. Par contrecoup, la consommation serait étale en fin d'année (+0,1 %). Les exportations de services présenteraient un profil similaire, au titre du tiers de spectateurs

► 3. Climat des affaires, climat de l'emploi et confiance des ménages en France

(normalisé de moyenne 100 et d'écart-type 10)



Dernier point : juin 2024.

Lecture : en juin 2024, le climat des affaires en France s'élève à 99, au-dessous de sa moyenne de longue période (100).

Source : enquêtes de conjoncture auprès des entreprises et des ménages, Insee.

étrangers venant assister aux épreuves, et du fait de l'enregistrement au moment des épreuves des droits TV vendus à des chaînes étrangères. Les exportations manufacturières continueraient quant à elles d'être marquées par les livraisons de grands contrats aéronautiques et navals.

Au total, la croissance atteindrait +1,1 % en moyenne annuelle en 2024, comme en 2023 (► **figure 5**). Cette apparente stabilité masque en réalité un mouvement d'accélération, la réouverture des centrales nucléaires ayant comptablement contribué à hauteur d'un demi-point à la croissance en 2023 (► **encadré**). ●

► 4. Variations trimestrielles d'activité économique par branche (valeur ajoutée)

(variations trimestrielles en %)

Branche	Poids en %	2022				2023				2024				2022	2023	2024
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
Agriculture, sylviculture et pêche	1,6	2,5	2,0	2,3	2,1	0,9	1,1	0,0	-0,6	-0,6	-0,8	-0,3	0,3	7,3	4,9	-1,4
Industrie	13,4	-3	-2,4	-0,7	0,4	4,3	2,4	0,1	1,1	1,0	0,2	0,1	0,1	-5,4	5,8	2,7
Industrie manufacturière	11,2	-0,8	-0,8	0,5	-0,3	1,2	2,0	-0,3	0,4	-0,6	-0,2	0,2	0,2	-1,2	2,5	0,1
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	1,9	-2,8	-3,5	-1,6	-1,6	-2,1	1,6	-2,0	-0,1	4,1	-1,0	-	-	-4,7	-4,7	-
Cokéfaction et raffinage	0,1	37,3	37,2	21,4	4,4	-1,1	6,8	10,0	0,7	-0,1	0,0	-	-	64,7	31,7	-
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	1,5	-0,1	0,0	2,8	-0,1	3,0	1,6	-1,2	-0,6	-1,5	1,0	-	-	1,7	4,8	-
Fabrication de matériels de transport	1,7	-4,0	2,2	4,1	0,7	6,3	5,4	-0,6	1,2	-6,1	-1,7	-	-	0,1	14	-
Fabrication d'autres produits industriels	6,1	0,3	-1,0	-0,4	-0,3	0,1	1,1	0,1	0,6	-0,3	-0,2	-	-	-1,4	0,4	-
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	2,2	-12,9	-11,0	-8,2	5,4	21,6	4,2	1,7	4,3	3,5	1,2	0,1	0,1	-25,1	23,5	9,8
Construction	5,7	-0,4	-1,9	-0,4	1,5	1,4	1,1	-0,2	-1,2	-2,3	-0,3	-0,3	-0,1	-3,0	2,2	-3,4
Services princip. Marchands	57,5	0,3	1,4	1,1	0,1	-0,5	0,9	0,2	0,5	0,2	0,4	0,9	-0,2	5,6	1,4	1,6
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	10,2	-0,3	0,0	0,6	-0,8	-1,2	0,5	-0,2	0,0	0,4	0,1	-	-	0,7	-1,1	-
Transports et entreposage	4,4	1,4	3,3	1,0	-1,9	-3,5	0,7	-1,4	-0,3	0,5	0,6	-	-	10,9	-3,9	-
Activités financières et d'assurance	3,6	0,0	1,0	1,5	-0,3	-1,3	-0,9	-1,5	-0,5	-2,4	0,4	-	-	2,4	-2,1	-
Activités immobilières	14,0	0,3	0,6	0,3	0,0	0,0	0,3	0,1	0,2	0,2	0,3	-	-	1,7	0,7	-
Hébergement et restauration	2,4	0,9	13,6	3,2	2,6	1,9	4,1	0,9	1,0	0,0	0,3	-	-	44,2	12,8	-
Information et communication	5,5	0,6	1,3	3,5	1,0	1,1	1,9	1,3	1,0	1,1	1,2	-	-	6,2	6,3	-
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	14,5	-0,1	0,7	0,8	0,8	0,0	1,6	1,1	1,2	-0,2	0,5	-	-	4,6	3,3	-
Autres activités de services	3,0	2,2	2,8	1,4	0,7	1,1	-0,2	0,6	0,5	0,4	0,1	-	-	22,4	3,3	-
Services princip. Non marchands	21,7	0,7	-0,3	0,0	-0,3	-0,3	-0,2	0,0	0,3	0,4	0,1	0,1	0,1	1,7	-0,7	0,8
Valeur ajoutée totale	100	0,0	0,4	0,6	0,2	0,3	0,9	0,1	0,4	0,2	0,3	0,5	-0,1	2,9	1,6	1,2

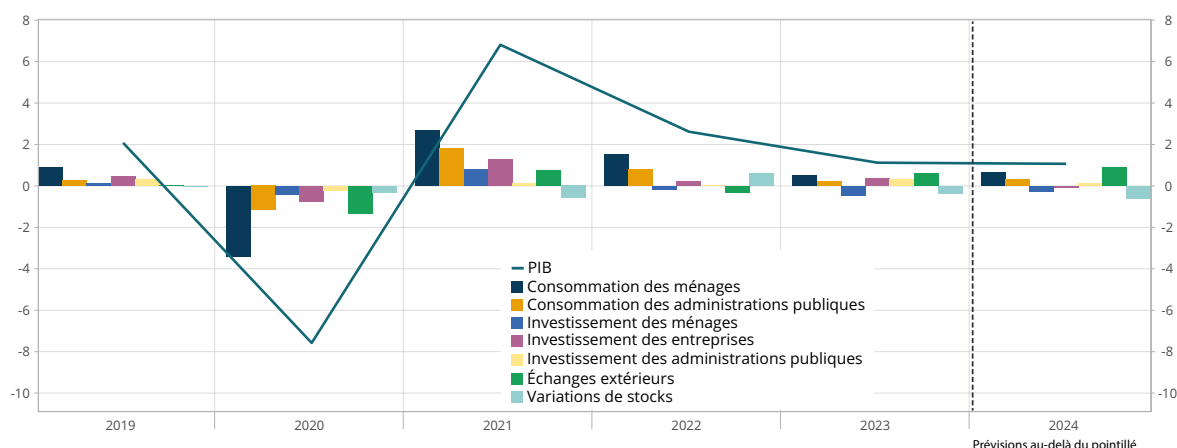
■ Prévisions.

Lecture : au premier trimestre 2024, la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière a diminué de 0,6 %. Elle diminuerait de 0,2 % au deuxième trimestre 2024.

Source : Insee.

► 5. Variations annuelles du PIB et contributions des principaux postes de la demande

(variations annuelles en % ; contributions en points)



Note : la consommation des administrations publiques comprend également la consommation des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Lecture : en 2023, le PIB a augmenté de 1,1 % ; la contribution de la consommation des ménages à la croissance s'est élevée à +0,5 point.

Source : Insee.

En 2023, le redémarrage des centrales nucléaires a contribué pour un demi-point à la croissance du PIB

Fanch Morvan

Un nombre important de réacteurs nucléaires ont été arrêtés en France en 2022 pour des opérations de maintenance ou de contrôle, amplifiés par des phénomènes de corrosion sous contrainte. La production d'origine nucléaire a reculé de 23 % selon RTE, et la production électrique de 15 % : la France a ainsi été importatrice nette d'électricité pour la première fois depuis plus de 40 ans (► [figure 1](#)). Ce recul a contribué pour -0,4 à -0,5 point (selon l'approche retenue) à la croissance annuelle du PIB en 2022 (qui a atteint +2,6 %). En 2023, le redémarrage des centrales a permis de récupérer les deux tiers de la perte de production subie en 2022 : le solde des échanges extérieurs en électricité s'est fortement amélioré. Au total, le rebond de la production électrique a contribué pour environ +0,4 à +0,6 point à la croissance du PIB (qui a atteint +1,1 %). Cette contribution de même ampleur alors que la production n'a pas entièrement retrouvé son niveau initial provient de forts « effets de chaînage » et de pondération sectorielle liés au niveau élevé des prix de l'électricité en 2022.

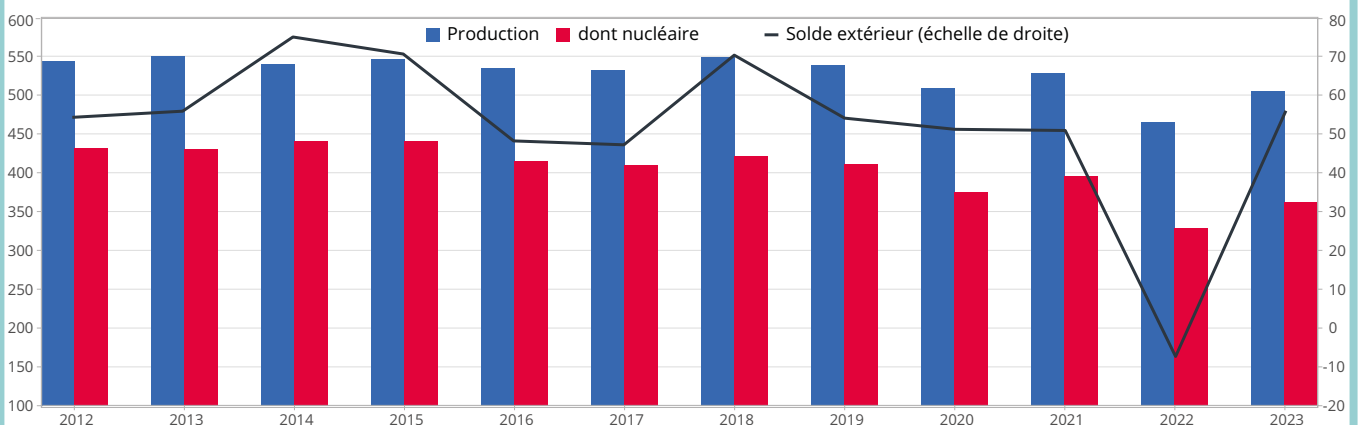
Une contribution de la production électrique à la croissance de l'ordre de -½ point en 2022 et d'environ un +½ point en 2023...

Pour calculer la contribution des arrêts puis des redémarrages des réacteurs nucléaires à la croissance française, on peut d'abord étudier la contribution à la croissance de la seule valeur ajoutée de la branche électricité : celle-ci est de -0,4 point en 2022 et de +0,4 point en 2023. Ces chiffres peuvent légèrement minorer les effets complets de la disponibilité du parc nucléaire car ils ne prennent pas en compte des effets d'entraînement, comme la hausse de consommations intermédiaires en services des centrales. Une mesure alternative, également imparfaite, est la contribution à la croissance de l'ensemble de la demande intérieure finale et du solde extérieur en électricité : elle est de -0,5 point en 2022 et de +0,6 point en 2023. Cette seconde mesure peut être un majorant car une partie du rebond du solde extérieur s'explique par la baisse de la consommation intérieure des entreprises, en particulier des industries écono-intensives et non par le redémarrage de la production.

Côté demande, la quasi-totalité des effets sur la croissance du redémarrage de la production ont trouvé leur contrepartie dans le solde extérieur (-0,4 point en 2022 et +0,7 point en 2023). La demande intérieure s'est quant à elle un peu ajustée à l'indisponibilité du parc nucléaire : les comportements de sobriété des ménages représentent 0,1 point de PIB en 2022. En 2023, la baisse de la consommation électrique des entreprises a amplifié l'excédent des échanges extérieurs en partie par un comportement de sobriété mais aussi du fait d'une diminution de la production des branches les plus énergivores (dans la papeterie, la métallurgie, la chimie et le caoutchouc-plastique, la production a reculé de -5,3 % en 2023 après -4,0 % en 2022).

► 1. Production électrique et solde des échanges

(en TWh)



Source : RTE.

... amplifiée par de forts « effets de chaînage » liés au prix de l'énergie

La relative symétrie entre la contribution à la baisse en 2022 et à la hausse en 2023 peut surprendre alors que la production n'a pas entièrement retrouvé en 2023 son niveau de 2021. Cela reflète le rôle du système de prix utilisé pour agréger les productions.

Les comptes nationaux sont publiés en *volumes aux prix de l'année précédente chaînés*. Le PIB agrège des quantités de produits très divers. Ces quantités ne pouvant être sommées directement, elles sont pondérées par des prix. Jusqu'en 2007, l'Insee utilisait pour cela les prix d'une année fixe (*volume à prix constants*), ce qui a l'inconvénient de figer la structure de prix relatifs. L'approche chaînée au prix de l'année précédente permet de faire évoluer la structure de prix avec les changements technologiques et de comportements, évolutions qui sont importantes sur longue période mais d'ordinaire limitées d'une année sur l'autre.

Toutefois, les variations des prix de l'électricité ont été particulièrement heurtées en 2022 et en 2023, le renchérissement du gaz et l'indisponibilité du parc nucléaire français contribuant à l'envolée des cours spot (valorisant une grande part des échanges extérieurs) en 2022. Si la baisse de production de 2022 est valorisée au prix de 2021, la reprise de 2023 est valorisée au prix de 2022 : sa pondération est donc beaucoup plus importante. Les effets de chaînage sont donc plus significatifs que d'ordinaire.

Afin d'évaluer la contribution de l'électricité à cet écart de chaînage, la ► **figure 2** compare les contributions à la croissance des postes de la demande finale en électricité en volume constant et en volume chaîné. En volume constant, la contribution de la demande finale en électricité est de -0,2 point de PIB en 2022 et +0,1 point en 2023, reflétant le rebond partiel de la production. En volume chaîné, leur contribution passe à -0,5 point en 2022 et +0,6 point en 2023. Si le cumul sur deux ans est similaire, la dépendance des évolutions annuelles en volume au choix du système de prix trouve ici une illustration frappante. ●

► 2. Contribution à la croissance des emplois et ressources de la branche électricité selon la méthode de partage volume-prix

(évolutions en % et contributions en point de PIB)

	2022		2023	
	Volume chaîné au prix de l'année précédente	Volume à prix constants 2020	Volume chaîné au prix de l'année précédente	Volume à prix constants 2020
Contribution des exportations d'électricité à la croissance du PIB	-0,4	-0,2	0,7	0,1
Contribution des importations d'électricité à la croissance du PIB	-0,1	-0,1	-0,1	0,0
Total de la contribution de la demande intérieure finale en électricité et du solde du commerce extérieur	-0,5	-0,2	0,6	0,1
Valeur ajoutée de la branche	-0,4	-	+0,4	-

Note : la décomposition par branche de la valeur ajoutée en volume à prix constant 2020 n'est pas disponible.

Source : Insee.

Les comptes nationaux sont passés en base 2020

Le 31 mai 2024, les comptes nationaux ont changé de base, à l'occasion de la publication des résultats détaillés du premier trimestre 2024 : ils sont passés en « base 2020 ». Si chaque année l'estimation de la croissance des agrégats macroéconomiques est actualisée sur les trois dernières années pour tenir compte des nouvelles informations disponibles depuis la précédente publication, le 31 mai 2024, ce sont l'ensemble des agrégats depuis 1949 qui ont été modifiés. Changer de base, c'est en effet revoir les méthodes, les nomenclatures et les sources statistiques utilisées par la comptabilité nationale afin de refléter au mieux la réalité économique.

Le passage à la base 2020 a permis :

- une revue quasi-systématique des méthodes et des sources utilisées, notamment un recalage sur la balance des paiements (pour les échanges extérieurs et le reste du monde) et un recalage sur les données de statistiques d'entreprise (pour les sociétés non financières) ;
- une amélioration de la comparabilité européenne, grâce notamment à des changements méthodologiques visant à améliorer la mesure des activités de recherche et de développement et de production de logiciels, mais également par des modifications dans l'enregistrement de certains impôts, crédits d'impôts et subventions ;
- une modification du périmètre des secteurs institutionnels, notamment des administrations publiques (APU).

Ce changement de base affecte ainsi à la fois les grandeurs économiques comme le PIB, la valeur ajoutée, la consommation, l'investissement et les échanges extérieurs, mais aussi les comptes des secteurs institutionnels, en particulier le taux d'investissement des sociétés non financières et le taux d'épargne des ménages.

S'agissant des comptes trimestriels en particulier, la méthodologie générale d'élaboration ne change pas : les principes sont identiques à ceux de la base précédente. Une modification a néanmoins été effectuée : le profil trimestriel des années 1949 à 1999 restera dorénavant figé à partir de mai 2024, et seul le profil trimestriel à partir de l'année 2000 sera revu à chaque estimation. Auparavant, en base 2014, les comptes trimestriels revoyaient le profil depuis l'année 1980.

Cet éclairage n'a pas vocation à être exhaustif et il est recommandé de se référer à [l'ensemble de la documentation de la Base 2020](#) disponible sur le site internet de l'Insee, notamment la note « Les comptes nationaux passent en base 2020 » dont cet éclairage est un résumé.

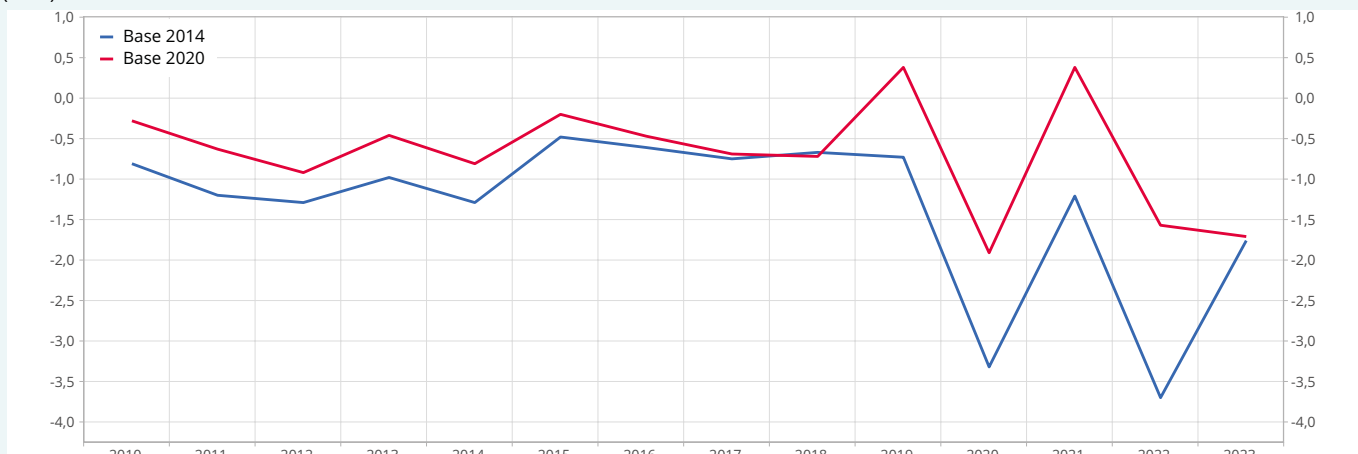
Pauline Meinzel

Un recalage en niveau sur des données sources

L'objectif principal de la base 2014 était de rapprocher les estimations de l'Insee et de la Balance des paiements (BdP) sur les échanges extérieurs et sur le besoin de financement de la France. Pour la base 2020, ce travail a été approfondi en cherchant une convergence sur chaque composante fine des exportations et des importations, ainsi que sur les revenus de la propriété. Le besoin de financement de la nation a été révisé de +26,5 Md€ sur l'année 2019 en base

2020 (► [figure 1](#)) : cette révision résulte de l'effet cumulé de la révision du solde des échanges extérieurs de biens et services (+7,5 Md€), du compte des revenus primaires et des transferts courants (+20,0 Md€, principalement des revenus de la propriété) et du solde des transferts en capital (-1,0 Md€). En campagne courante, ce recalage en niveau ne pourra toutefois pas être maintenu à coup sûr, la BdP publiant son compte définitif plus tardivement que la publication définitive des comptes nationaux.

► 1. Besoin de financement de la France (en valeur) : révision entre les deux bases (en %)



Source : Insee.

Un recalage en niveau sur les données structurelles d'entreprise fournies par le dispositif Esane a également été réalisé, pour la première fois depuis la base 2010 (les comptes nationaux raisonnant en évolution en campagne courante). Ce recalage mène à une révision en niveau de la valeur ajoutée des entreprises non financières de -11,1 Md€ en 2019.

Enfin, la base 2020 intègre les deux dernières enquêtes logement (ENL 2013 et 2020) qui permettent de réévaluer les loyers réels et imputés. La dépense de consommation des ménages en loyers réels et imputés (et le PIB par conséquent) est révisée à ce titre de +15,9 Md€ en 2019.

Des révisions méthodologiques pour améliorer la comparabilité européenne

Le changement méthodologique ayant l'impact le plus fort sur les comptes nationaux concerne les estimations de la production, et de l'investissement, en recherche et développement (R&D). Une meilleure distinction des activités de R&D de celles en lien avec le développement de logiciels conduit à réviser à la baisse la production pour compte propre de R&D, entraînant une révision du PIB de -8,6 Md€. La FBCF est globalement revue à la baisse de 7,5 Md€ entre la base 2014 et la base 2020 pour l'année 2019, concentrée sur les sociétés non financières. On peut ajouter à cette révision de la FBCF en R&D celle liée à l'utilisation de logiciels et bases de données (-18,1 Md€ de moins en FBCF¹). Au total, la FBCF des ENF révisé de près de 35 Md€ à la baisse (y compris les effets de changements de périmètre de SNCF réseau et de France télévisions, voir infra).

Un deuxième changement est celui concernant l'activité dissimulée : cette dernière est ré-estimée avec des méthodes détaillées et innovantes (► [Quantin & Welter-Médée, 2022](#)). Elle est revue à la baisse et contribue moins au PIB à hauteur de -7,7 Md€ en 2019.

Enfin, le changement de base 2020 a permis de reclasser certaines subventions afin de se conformer aux dernières recommandations européennes sur l'enregistrement de certaines politiques publiques en matière d'énergie. En particulier, les subventions attribuées dans le cadre du dispositif des charges de service public de l'électricité (CSPE) ont été reclassées en subvention sur la production (+8,1 Md€) plutôt qu'en subvention sur les produits.

Une modification des périmètres des activités et des secteurs institutionnels

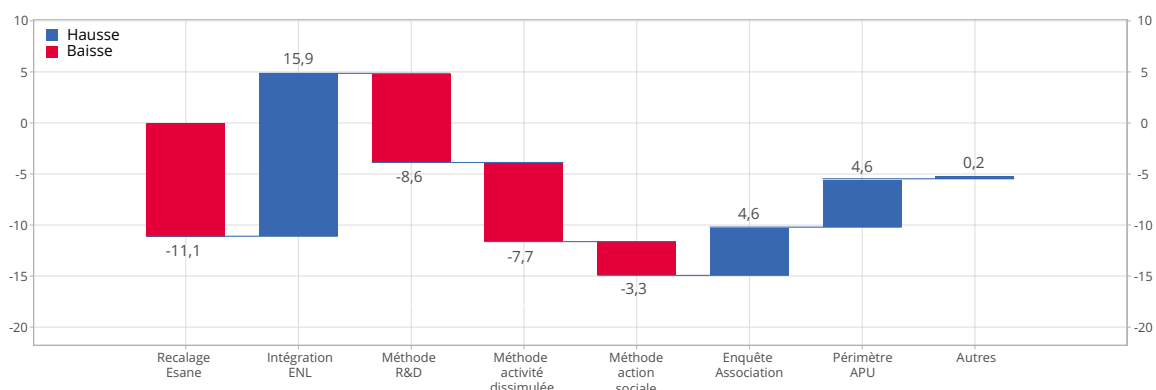
Concernant les APU, les recettes et les dépenses des administrations publiques sont modifiées avec l'intégration complète des activités de l'audiovisuel public et de SNCF Réseau dans les administrations publiques, sans effets sur la dette et le déficit publics, ceux-ci étant déjà pris en compte en base 2014. Cela a néanmoins un impact sur le PIB car leur valeur ajoutée est maintenant calculée comme la somme des coûts, ce qui la rehausse en 2019. L'Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP) a été reclassé en société financière, du fait de son activité de fonds de pension.

Par ailleurs, le partage entre secteurs institutionnels a été revu pour tenir compte du développement des crèches privées et des prestataires privés pour l'aide à domicile. Cette réallocation entre secteur institutionnel conduit à une hausse de 5,0 Md€ de la valeur ajoutée de services

¹ La base 2020 revoit, en conformité avec les recommandations européennes, le partage entre investissement en logiciel ou bases de données (impliquant un transfert de propriété économique) et consommations intermédiaires (utilisation d'un service sans transfert de propriété économique).

► 2. Décomposition des révisions du PIB en base 2020

(en milliards d'euros, pour 2019)



Note : les révisions sont celles du PIB en euros courants. Elles comprennent les révisions sur la VA et celles sur les impôts et subventions. Ainsi, le reclassement de la CSPE est sans effet sur le PIB. La catégorie « périmètre APU » comprend les effets liés au calcul de la valeur ajoutée selon la somme des coûts, ainsi que le reclassement des subventions de SNCF réseau en transferts courants (les deux effets rehaussant le PIB en 2019).

Source : Insee.

Conjoncture française

d'action sociale réalisée par les entreprises non financières et, en parallèle, une baisse de 2,0 Md€ de la valeur ajoutée des administrations publiques et une baisse de 6,3 Md€ de la valeur ajoutée en emploi final propre des ménages.

Le PIB est revu à la baisse en niveau mais ses évolutions restent similaires

La révision à la baisse du PIB (► **figure 2**) résulte ainsi, pour l'essentiel, d'une révision à la baisse de la valeur ajoutée (-18,6 Md€), principalement portée par les sociétés non financières (recalage Esane, changement méthodologique de la R&D et des logiciels), tandis que le solde des impôts et des subventions sur les produits est revu à la hausse (+13,2 Md€), avec le reclassement de la CSPE notamment.

Les évolutions du PIB en volume sont légèrement révisées entre les bases 2014 et 2020 (► **figure 3**). La croissance est un peu plus faible sur la période 2017-2019. À l'inverse, elle est un peu plus haute à partir de 2020. Par

rapport à son niveau de 2019, le PIB est ainsi réhaussé d'environ 1 point fin 2023. Côté demande, cette révision à la hausse trouve sa contrepartie dans la consommation des ménages et les exportations.

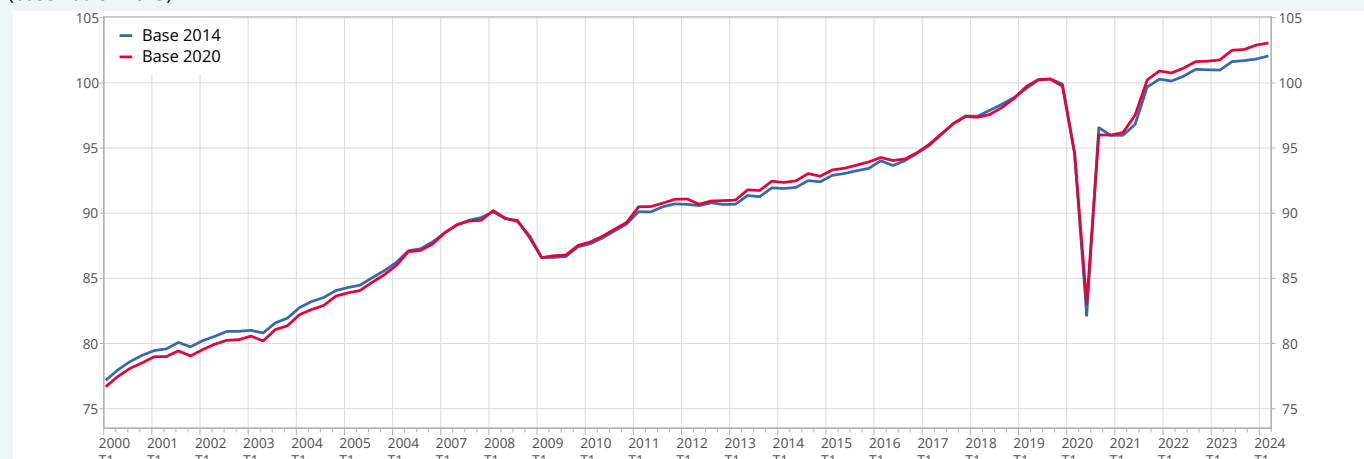
Le taux d'autofinancement des SNF est revu en baisse, tout comme le taux d'épargne des ménages

Les comptes des secteurs institutionnels sont revus à l'occasion du passage à la base 2020.

Pour les SNF, leur valeur ajoutée est fortement revue à la baisse (recalage des données Esane, méthodes d'estimation de la R&D, activité dissimulée, reclassements d'unités vers les APU), tout comme leur EBE (notamment avec le décalage de la chronique du CICE), ce qui modifie le profil du taux de marge (► **figure 4a**). Avec la forte révision de la FBCF (méthode d'estimation de la R&D et des logiciels et base de données, reclassements d'unités vers les APU), le taux d'investissement est revu à la baisse (► **figure 4b**).

► 3. Révisions du PIB en volume entre les deux bases

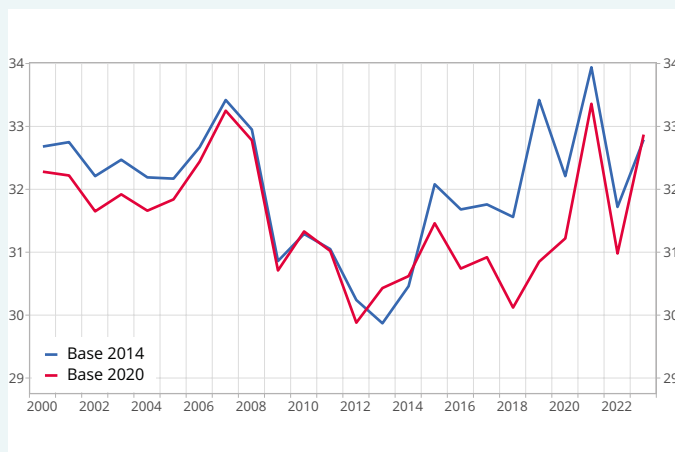
(base 100 en 2019)



Source : Insee.

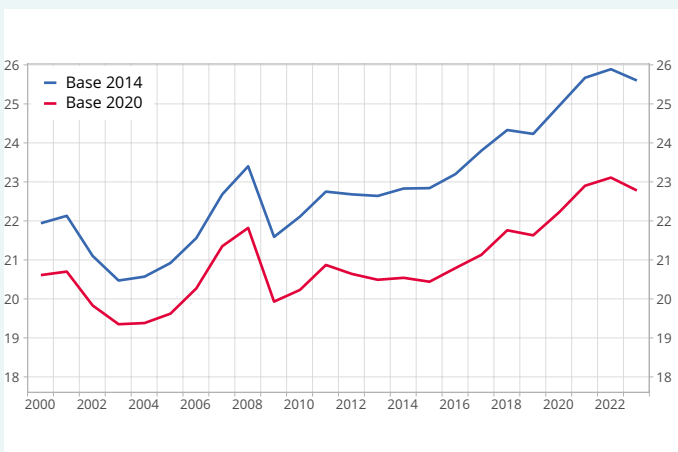
► 4a. Taux de marge des SNF : révisions entre les deux bases

(en %)



Source : Insee.

► 4b. Taux d'investissement des SNF : révision entre les deux bases



La chronique de la capacité/besoin de financement des administrations publiques est globalement peu revue à l'exception de la période 2013-2019 du fait de l'enregistrement du CICE.

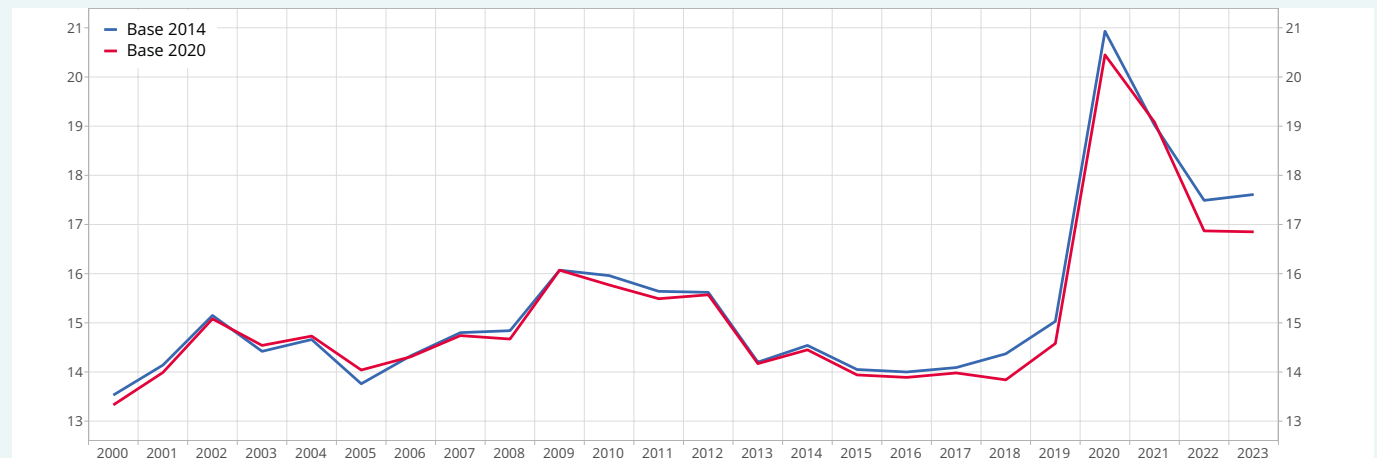
Concernant les ménages, leur revenu disponible brut (RDB) est revu à la baisse : les revenus du patrimoine des ménages sont revus en hausse, notamment avec l'intégration de l'enquête logement, mais cela

est compensé par la révision à la baisse des revenus d'activité (notamment des entrepreneurs individuels, avec le recalage sur Esane et la nouvelle estimation de l'activité dissimulée) et des transferts courants avec les reclassements d'activités. L'épargne des ménages est revue encore plus à la baisse car la dépense de consommation des ménages est revue à la hausse. Au final, le taux d'épargne² est revu légèrement à la baisse (► figure 5). ●

² La définition du taux d'épargne est revue à l'occasion du passage à la base 2020. En effet, les manuels de comptabilité nationale recommandent de définir le taux d'épargne comme le ratio entre l'épargne et le RDB augmenté de la variation des droits à pension. Cette dernière opération était nulle en base 2014 mais elle ne l'est plus en base 2020.

► 5. Taux d'épargne des ménages : révision entre les deux bases

(en %)



Source : Insee.

Bibliographie

Quantin Simon et Welter-Médée Cécile (2022), « Estimation des montants manquants de versements de TVA : exploitation des données du contrôle fiscal », Document de travail n°2022-11, juillet, Insee. ●

Échanges extérieurs

Au premier trimestre 2024, le commerce extérieur a de nouveau soutenu la croissance du PIB : les exportations ont progressé (+1,2 %), tandis que les importations ont à peine rebondi (+0,4 %), après deux trimestres de recul (► [figure 1](#)). Le trimestre a été notamment marqué par des exportations agricoles massives (environ +13,5 %, ► [figure 2](#)) – avec, en miroir, un déstockage marqué.

Les importations, notamment en produits manufacturés, se situent à un niveau relativement bas, les entreprises ayant mobilisé leur stock pour répondre à la demande depuis six mois : elles accéléreraient par contrecoup au deuxième trimestre (+1,7 % prévu, ► [figure 3](#)). Au second semestre, elles progresseraient à un rythme plus modéré (+0,5 % puis +0,4 % aux troisième et quatrième trimestres), en ligne avec la progression attendue de la demande.

Du côté des exportations, les industriels interrogés dans l'enquête de conjoncture s'attendent à une hausse de la demande étrangère : cette amélioration concerne la plupart des secteurs industriels et reflète la reprise en cours du commerce mondial (► [fiche synthèse internationale](#) et ► [figure 4](#)). Le jugement sur le niveau des carnets de commandes étrangers s'établit, quant à lui, au-dessus de sa moyenne de long terme mais cette situation favorable provient principalement de l'industrie des matériels de transport hors automobiles. En dehors de ce segment, la situation des carnets de commandes étrangers est légèrement en deçà de sa moyenne de longue période (► [figure 5](#)). Ainsi, hors matériels de transport, les exportations de produits manufacturés progresseraient en moyenne au même rythme que la demande mondiale adressée à la France, mais sans compenser les pertes de parts de marché enregistrées depuis la crise sanitaire (► [éclairage](#) compétitivité). En revanche, les ventes aéronautiques soutiendraient les exportations de biens, du fait de la hausse attendue dans le domaine civil (+5 % par rapport à 2023) et, dans le domaine militaire, de la livraison prévue d'avions de combat à la Croatie et à l'Égypte (► [éclairage](#) sur l'industrie de la défense). Enfin, deux paquebots sortiraient des chantiers navals aux deuxième et troisième trimestres : au total, les exportations manufacturières augmenteraient fortement au deuxième trimestre (+2,0 %) puis ralentiraient au second semestre (0,0 % au troisième trimestre puis -0,1 % au quatrième trimestre). Les exportations de services bondiraient ponctuellement à l'été du fait des Jeux Olympiques et Paralympiques (► [éclairage](#) JOP) : d'une part, environ un tiers des spectateurs attendus sont étrangers ce qui stimulerait le tourisme ; d'autre part les droits de retransmission sont principalement vendus à des entreprises audiovisuelles non résidentes. Enfin, les exportations agricoles se replieraient au printemps par contrecoup et celles d'électricité bénéficieraient au second semestre de la hausse des capacités nucléaires découlant de l'ouverture de la centrale de Flamanville. Au total, les exportations progresseraient vigoureusement aux deuxième et troisième trimestres (+1,4 % puis +0,8 %) et se replieraient par contrecoup en fin d'année (-0,5 % au quatrième trimestre) : ce profil heurté serait imputable aux grands contrats (paquebots et avions de combat) ainsi qu'aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

Sur l'ensemble de l'année 2024, comme en 2023, les échanges extérieurs contribueraient positivement à la croissance du PIB, à hauteur de 0,9 point : les exportations (+3,5 % après +2,5 %) progresseraient beaucoup plus rapidement que les importations (+0,8 % après +0,7 % en 2023). Cette contribution positive aurait pour contrepartie partielle une contribution négative des stocks (-0,6 point) : en moyenne sur l'année les entreprises corrigeraient leur niveau de stock jugé globalement trop élevé fin 2023. Au-delà du déstockage, elle reflète le décalage conjoncturel de la France avec le reste du monde, le redémarrage progressif des ventes aéronautiques et un effet ponctuel des Jeux Olympiques et Paralympiques. ●

► 1. Échanges extérieurs de la France

(variations en % ; volumes aux prix de l'année précédente chaînés, contributions en points)

	Variations trimestrielles												Variations annuelles		
	2022				2023				2024				2022	2023	2024
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
Exportations totales	2,0	-0,7	3,0	0,8	-1,4	3,0	-1,1	1,0	1,2	1,4	0,8	-0,5	8,3	2,5	3,5
Produits manufacturés	2,1	-3,1	3,6	-0,1	-0,5	4,2	-1,3	-0,4	1,5	2,0	0,0	-0,1	3,3	2,8	3,0
Importations totales	2,0	0,6	4,6	-0,2	-1,9	1,6	-0,7	-1,7	0,4	1,7	0,5	0,4	9,1	0,7	0,8
Produits manufacturés	0,5	-1,1	4,5	0,3	-1,6	1,9	-1,5	-2,3	0,7	2,0	0,5	0,4	5,4	0,5	0,7
Contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB	0,0	-0,4	-0,6	0,3	0,2	0,5	-0,1	1,0	0,2	-0,1	0,1	-0,3	-0,3	0,6	0,9

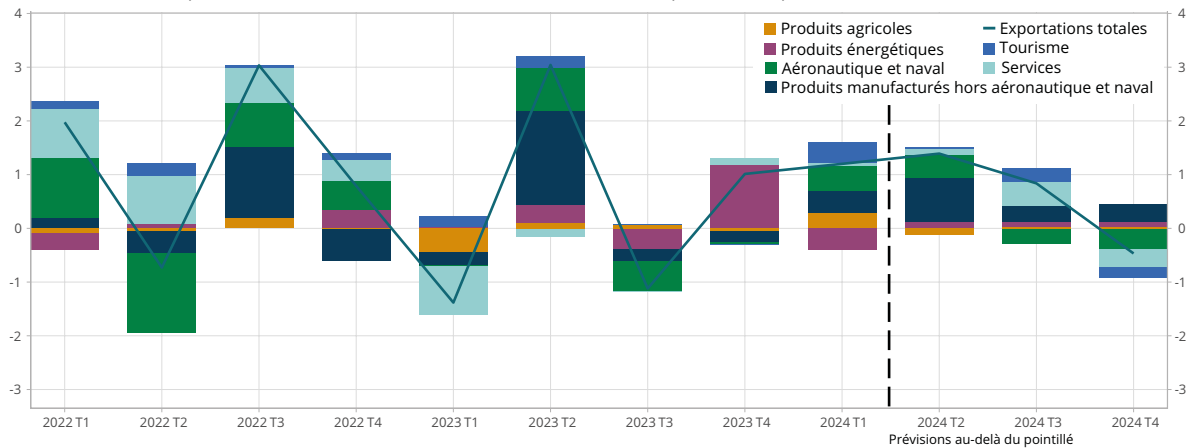
■ Prévisions.

Lecture : au premier trimestre 2024, les exportations françaises ont augmenté de 1,2 %.

Source : Insee.

► 2. Contributions des différents produits aux exportations

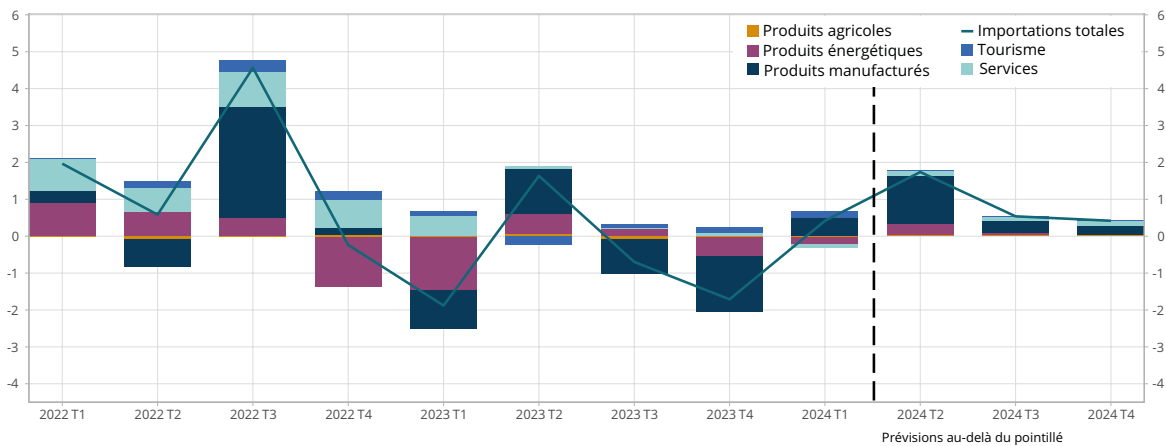
(variations trimestrielles des exportations totales, en %, et contributions des différents produits, en points)



Lecture : les exportations françaises ont augmenté de 1,2 % au premier trimestre 2024. Les exportations de produits agricoles y ont contribué à hauteur de +0,3 point.
Source : Insee.

► 3. Contributions des différents produits aux importations

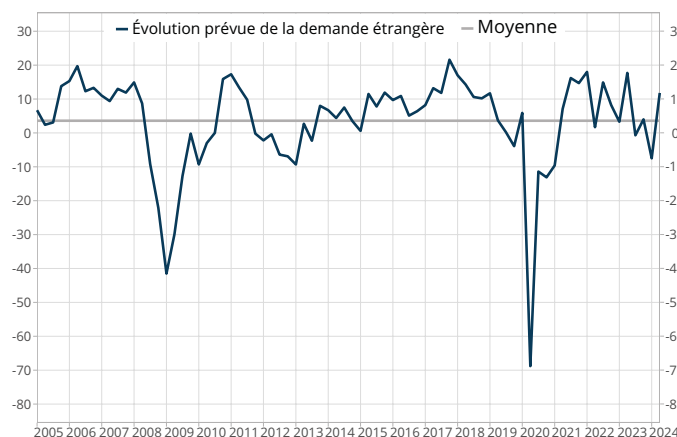
(variations trimestrielles des importations totales, en %, et contributions des différents produits, en points)



Lecture : les importations françaises ont augmenté de 0,4 % au premier trimestre 2024. Les importations de produits manufacturés y ont contribué à hauteur de +0,5 point.
Source : Insee.

► 4. Évolution prévue de la demande étrangère

(solde d'opinion, en points, CVS)

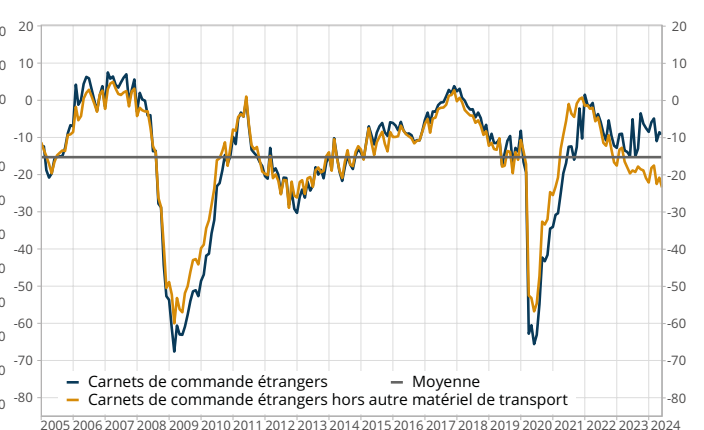


Dernier point : deuxième trimestre 2024.
Source : enquête de conjoncture dans l'industrie, Insee.

9 juillet 2024 - Échanges Extérieurs

► 5. Solde d'opinion des carnets de commandes étrangers

(solde d'opinion, en points, CVS)



Dernier point : juin 2024.
Source : enquête de conjoncture dans l'industrie, Insee.

Emploi

Avertissement

Cette fiche a été modifiée le 10/07/2024 afin de corriger une erreur mineure de chiffre.

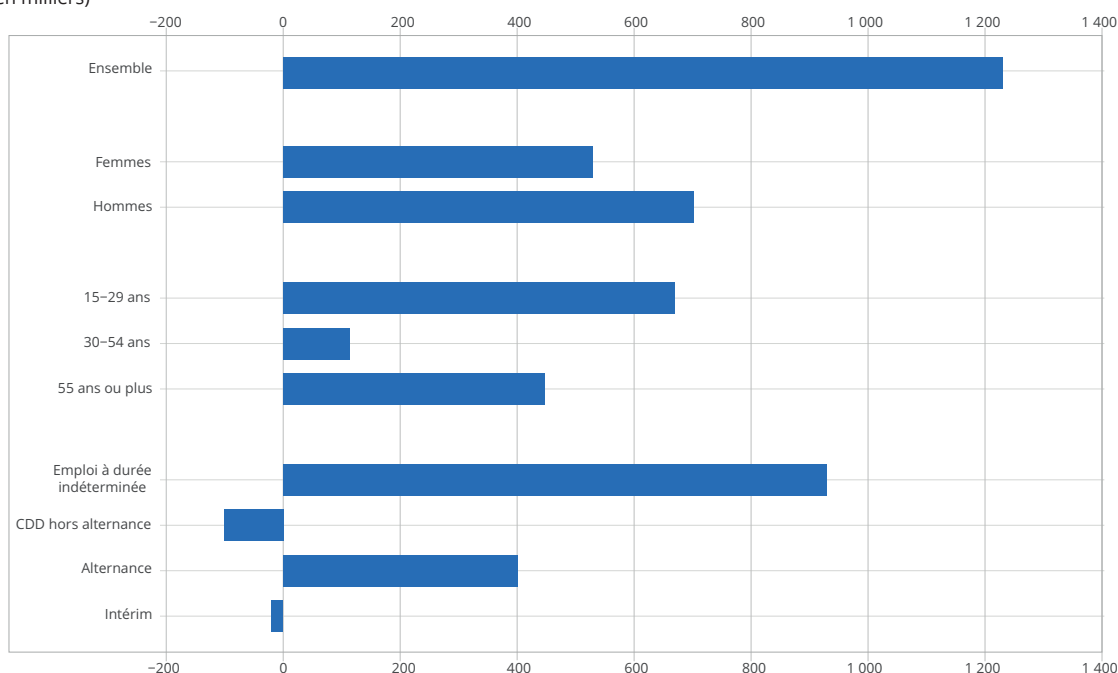
En 2023, l'emploi salarié a nettement ralenti, augmentant de 0,6 % sur un an en fin d'année (soit 156 000 créations nettes d'emploi entre fin 2022 et fin 2023), après +1,4 % en fin d'année 2022 (+376 000 emplois) et +3,2 % en fin d'année 2021 (+814 000 emplois). Au premier trimestre 2024, l'emploi salarié a progressé solidement (+0,3 %), notamment dans le tertiaire marchand. Cette hausse, portée par les secteurs de l'hébergement-restauration et des services aux entreprises, est plus marquée chez les personnes en CDD. Depuis la crise sanitaire, la forte hausse de l'emploi salarié a été plus forte pour les jeunes, les seniors, l'alternance et les emplois à durée indéterminée (► [figure 1](#)).

Les réponses des chefs d'entreprise aux enquêtes de conjoncture suggèrent une progression modérée de leurs effectifs au deuxième trimestre 2024, le climat qui synthétise leurs réponses étant à sa moyenne de longue période en juin (► [figure 2](#)). L'emploi en alternance, qui a nettement contribué à la hausse passée (pour environ un tiers entre fin 2019 et fin 2022) puis a ralenti en 2023, se stabiliserait en prévision, concernant environ 1,1 million de jeunes. Ainsi, dans le secteur privé, l'emploi continuerait de progresser modérément dans l'industrie, où les soldes d'opinion sur les effectifs prévus demeurent favorables en perspective historique, et de se replier dans la construction, les perspectives d'activité restant défavorables dans ce secteur. Dans le tertiaire marchand, l'emploi augmenterait de nouveau au deuxième trimestre, une partie des entreprises continuant d'anticiper leurs recrutements dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques (► [éclairage](#)), puis ralentirait un peu par contrecoup sur la deuxième partie de l'année. Dans le non-marchand, l'emploi progresserait sur son rythme tendanciel, porté par les secteurs sanitaire et médico-social.

Au final, en tenant compte également d'une faible hausse prévue de sa composante non salariée, l'emploi progresserait d'environ +0,1 % par trimestre en moyenne d'ici la fin de l'année. Sur un an à la fin 2024, il augmenterait de +0,6 % (soit +185 000 emplois environ), un rythme proche de l'année précédente (► [figure 3](#)). L'activité augmenterait plus vite (+0,9 % en glissement annuel en fin d'année 2024), ce qui permettrait à la productivité apparente du travail de continuer de se redresser. Dans le secteur marchand non agricole, hors alternants, la productivité par tête a, depuis fin 2023, tout juste retrouvé son niveau d'avant la crise sanitaire (► [figure 4](#)). Elle dépasse son niveau d'avant crise dans le tertiaire marchand depuis début 2022. À l'inverse, dans l'industrie, la productivité n'aurait pas encore retrouvé son niveau d'avant crise fin 2024, et dans la construction, son niveau y serait encore nettement inférieur. ●

► 1. Nombre d'emplois salariés privés créés entre le T4 2019 et le T1 2024

(évolution, en milliers)



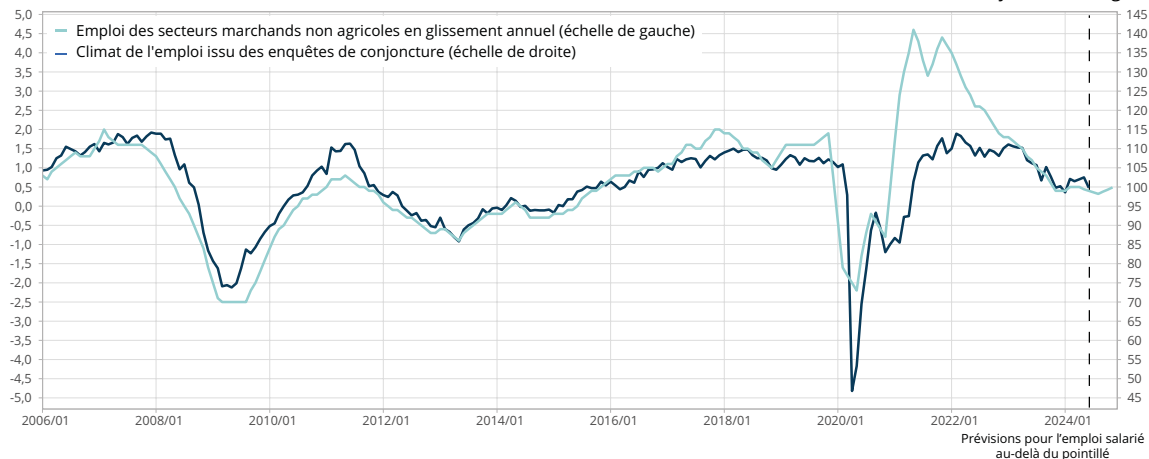
Lecture : entre le quatrième trimestre 2019 et le premier trimestre 2024, l'emploi salarié privé a augmenté de 670 100 pour les 15-29 ans. Cette tranche d'âge contribue ainsi à 3,4 points sur l'ensemble de l'évolution de l'emploi salarié du privé au cours de la période (+6,2 %).

Source : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee

► 2. Climat de l'emploi et évolution de l'emploi salarié marchand

(glissement annuel en %)

(moyenne de longue période 100)



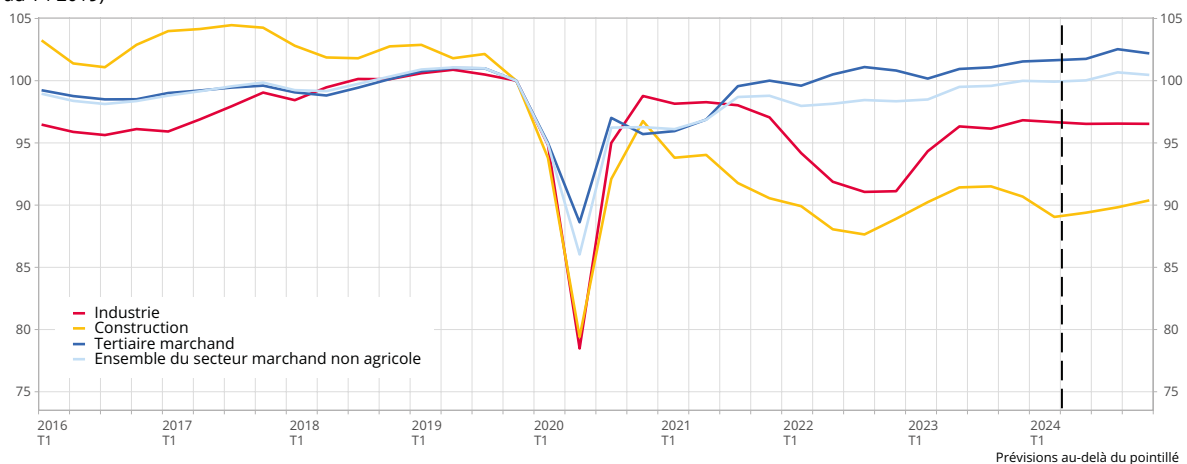
Dernier point : juin 2024 pour le climat de l'emploi, premier trimestre 2024 pour le glissement annuel de l'emploi des secteurs marchands non agricoles (prévision pour les trois derniers points).

Lecture : en juin 2024, le climat de l'emploi s'élève à 100 points, au niveau de sa moyenne de longue période ; au premier trimestre 2024, l'emploi salarié marchand non agricole est supérieur de 0,5 % à son niveau d'un an auparavant.

Source : Insee, enquêtes de conjoncture auprès des entreprises et Dares-Insee-Urssaf, estimations trimestrielles d'emploi, prévision Insee.

► 3. Productivité apparente par tête, hors alternants

(base 100 au T4 2019)



Note : la productivité apparente par tête est ici mesurée en rapportant la valeur ajoutée de chaque branche à l'emploi salarié hors alternants du secteur correspondant.

Lecture : au premier trimestre 2024, la productivité apparente par tête hors alternants du secteur de l'industrie est inférieure de 3,3% à son niveau du quatrième trimestre 2019.

Source : Insee, Comptes nationaux et Estimations trimestrielles d'emploi.

► 4. Évolution de l'emploi

(en milliers, CVS en fin de période)

	Évolution sur 3 mois												Évolution sur 1 an			
	2022				2023				2024							
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	2021	2022	2023	2024
Emploi salarié	87	102	114	73	46	50	52	9	75	35	15	20	814	376	156	145
	0,3 %	0,4 %	0,4 %	0,3 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,0 %	0,3 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	3,2 %	1,4 %	0,6 %	0,5 %
Agriculture	3	-11	-6	16	-2	1	-2	1	-1	0	0	0	7	2	-2	-1
Industrie	6	11	15	9	8	7	11	10	7	5	5	5	41	40	36	22
Construction	6	3	2	2	-2	-2	-5	-4	-9	-10	-10	-10	50	12	-13	-39
Tertiaire marchand	59	91	92	49	33	25	22	-28	52	30	10	15	661	291	52	107
dont : intérim	-9	-15	13	1	-17	-9	-15	-13	-1	0	0	0	89	-11	-54	-1
dont : hors intérim	69	106	79	49	50	34	37	-15	52	30	10	15	573	302	105	107
Tertiaire non-marchand	15	8	11	-3	9	19	27	29	26	10	10	10	54	31	84	56
Emploi non salarié	24	24	24	24	20	20	20	20	10	10	10	10	160	96	80	40
	0,4 %	0,4 %	0,5 %	0,3 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	3,4 %	1,6 %	0,8 %	0,6 %
Ensemble	111	126	138	96	66	69	72	29	85	45	25	30	974	472	236	185
	0,4 %	0,4 %	0,5 %	0,3 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	3,4 %	1,6 %	0,8 %	0,6 %

■ Prévisions.

Note : dans ce tableau, les intérimaires sont comptabilisés dans le secteur tertiaire marchand.

Lecture : au premier trimestre 2024, l'emploi salarié augmente de 0,3 %, soit 75 000 créations nettes d'emploi.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee.

Chômage

Au premier trimestre 2024, le taux de chômage au sens du BIT s'est stabilisé par rapport au trimestre précédent, à 7,5 % de la population active (► [figure 1](#)). Il est supérieur de 0,4 point au niveau atteint au dernier trimestre 2022 et au premier trimestre 2023, qui était le plus bas depuis 1982. Il demeure ainsi nettement en dessous de son pic de mi-2015 (-3,0 points). La hausse du chômage sur un an résulte d'un ralentissement de l'emploi (+246 000 emplois nets) alors que la population active est restée dynamique (387 000 actifs supplémentaires). Les taux d'emploi (68,8 %) et d'activité (74,5 %) des 15-64 ans se sont ainsi élevés tous deux, au premier trimestre 2024, à leur plus haut niveau depuis que l'Insee les mesure (1975). Sur un an, la hausse des taux d'emploi et d'activité concerne principalement les plus de 55 ans (reflétant notamment les effets de la réforme des retraites mise en œuvre en septembre 2023). Par ailleurs, sur un an, le taux de chômage augmente à la fois pour les moins de 25 ans (+1,5 point) et les 25-49 ans (+0,4 point) ; il est quasi stable pour les 50-64 ans.

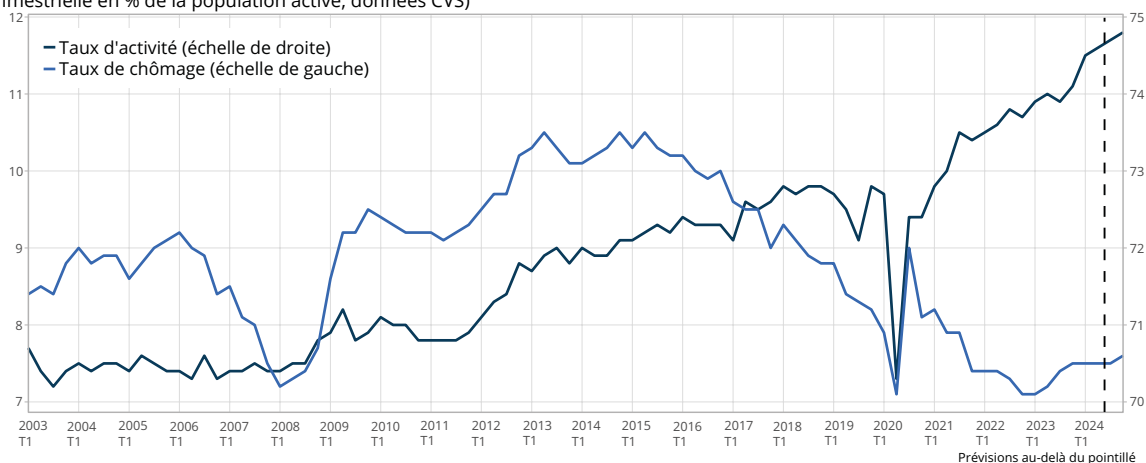
D'ici fin 2024, la population active continuerait d'augmenter nettement (environ +50 000 actifs par trimestre), en raison de la poursuite de la montée en charge de la réforme des retraites de 2023 et, dans une moindre mesure, d'un recul des entrées en formation des personnes en recherche d'emploi¹, en lien avec la baisse des financements.

Ainsi, compte tenu du ralentissement attendu de l'emploi au second semestre (+63 000 sur le semestre après +122 000 sur le premier semestre), le taux de chômage augmenterait très légèrement (+0,1 point) d'ici la fin de l'année, à 7,6 % de la population active (► [figure 2](#)). ●

¹ Les demandeurs d'emploi, pour certains également chômeurs au sens du BIT, sont en effet susceptibles de ne plus rechercher d'emploi ou de ne plus être disponibles lorsqu'ils entrent en formation : dans ce cas ils passent de chômeurs à inactifs au sens du BIT (► [éclairage](#) de la *Note de conjoncture* de juin 2016).

► 1. Taux de chômage et taux d'activité au sens du BIT

(moyenne trimestrielle en % de la population active, données CVS)



Champ : France (hors Mayotte), personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Emploi.

► 2. Évolutions de l'emploi, du chômage et de la population active

(variation en moyenne trimestrielle en milliers, données CVS)

	Évolution sur un trimestre								Évolution sur un an			
	2023				2024				2021	2022	2023	2024
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
Emploi (1)	81	68	71	51	57	65	35	28	889	513	270	184
<i>rappel : emploi en fin de période</i>	66	69	72	29	85	45	25	30	974	472	236	185
Chômage (2)	10	29	76	30	7	3	12	22	-158	-75	145	44
Population active = (1) + (2)	91	97	147	80	63	68	47	49	732	438	415	228
<i>Population active tendancielle ajustée (a)</i>	11	9	23	39	38	38	39	39	31	30	82	154
<i>Effet de flexion conjoncturel (b)</i>	8	7	7	5	6	7	4	3	89	51	27	18
<i>Effet des politiques publiques (dont alternance) (c)</i>	10	16	7	1	11	8	5	7	126	86	35	31
<i>Résidu (d)</i>	63	64	109	35	9	15	0	0	486	271	271	24
Variation du taux de chômage	0,0	0,1	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	-0,7	-0,3	0,4	0,1
Niveau du taux de chômage	7,1	7,2	7,4	7,5	7,5	7,5	7,5	7,6				

■ Prévisions.

(a) Tendence basée sur les projections de population active de 2022 ajustées, y compris effet de la réforme des retraites de 2023 et effet de la réforme de l'Assurance chômage de 2023.

(b) Cet effet de flexion représente le fait que de nouveaux actifs se présentent sur le marché du travail lorsque la conjoncture de l'emploi s'améliore.

(c) Effet basé sur les données de suivi des politiques d'emploi Dares, calculs Insee.

(d) En 2021, le résidu recouvre l'effet propre de la crise sanitaire sur les comportements d'activité.

Note : l'emploi correspond ici à l'emploi total (salariés et non-salariés), mesuré en moyenne trimestrielle.

Lecture : entre le quatrième trimestre 2023 et le premier trimestre 2024, l'emploi augmente de 57 000 personnes en moyenne, le chômage de 7 000 et la population active de 63 000. Le taux de chômage est stable à 7,5 %.

Champ : France (hors Mayotte), personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi, Estimations trimestrielles d'emploi.

Prix à la consommation

Après être resté pendant près d'un an sur un plateau autour de +6 % en 2022, le glissement annuel des prix à la consommation en France a nettement diminué depuis le printemps 2023 (► [figure 1](#)), du fait notamment du ralentissement des prix des produits alimentaires et des biens manufacturés. L'inflation s'est quasi stabilisée entre mars et mai 2024, oscillant entre +2,2 % et +2,3 % sur un an (► [figure 2](#)). Elle a un peu baissé en juin 2024, à +2,1 % selon l'estimation provisoire : cette légère décrue est portée par la baisse du prix des produits pétroliers en juin et par une moindre contribution de l'inflation alimentaire, tandis que l'inflation dans les services est restée relativement dynamique (+2,8 % en juin, comme en mai).

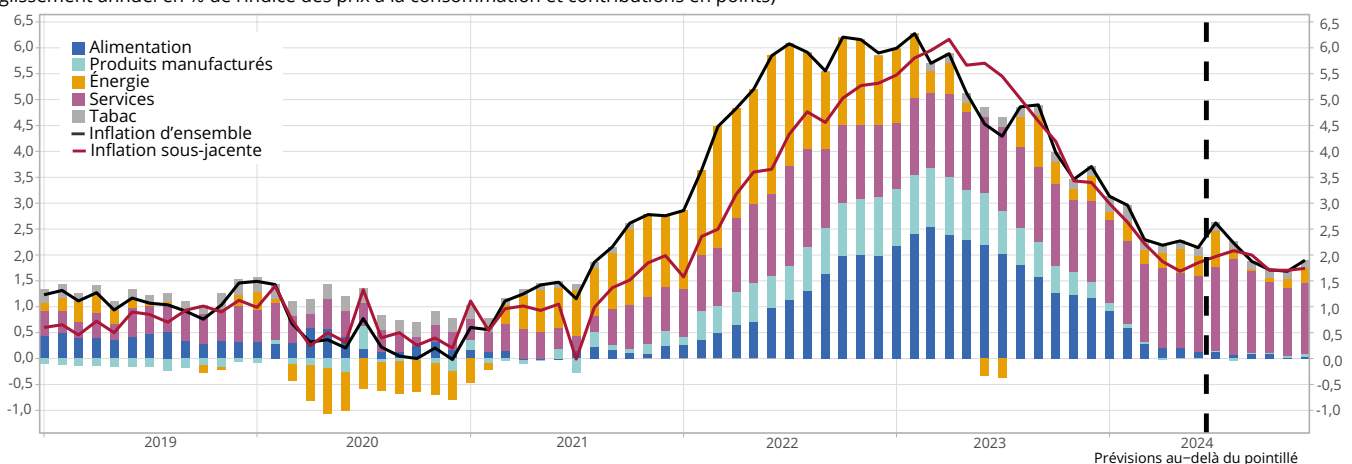
D'ici la fin de l'année, les indicateurs avancés (prix à la production, ► [figure 3](#), soldes d'opinion des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises, ► [figure 4](#)) suggèrent que l'évolution au mois le mois des prix à la consommation alimentaire et des produits manufacturés poursuivrait leur normalisation : l'inflation alimentaire, qui s'est établie à +0,8 % sur un an en juin, continuerait de baisser, tandis que celle des produits manufacturés s'élèverait à peine. Ainsi, sous l'hypothèse d'un cours du baril de Brent figé sur la période de prévision à 79 €, l'inflation diminuerait en dessous de +2 % à l'automne et s'établirait à +1,9 % sur un an en décembre 2024. Elle connaîtrait toutefois un regain cet été, par effet de base sur l'énergie et en raison de hausses ponctuelles de prix des services de transport (► [figure 5](#)), pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. En moyenne annuelle, la hausse des prix à la consommation atteindrait +2,2 % en 2024, après +4,9 % en 2023.

L'inflation énergétique baisserait, passant de +4,8 % sur un an en juin à +3,4 % en décembre, sous l'hypothèse d'une stabilité du cours du Brent à 79 € à l'horizon de la prévision, tout en connaissant une évolution heurtée sur la période. Elle augmenterait significativement en juillet (+8,6 %) du fait de la hausse du tarif de distribution du gaz (ATRD), avant de fortement refluer en août 2024 (+2,5 %), par « sortie de glissement » : les prix de l'énergie avaient été en effet particulièrement dynamiques en août 2023 du fait de l'augmentation des tarifs réglementés de l'électricité (+10 %) et du prix des carburants, en lien avec les cours mondiaux du pétrole. Ces « effets de base » sur les produits pétroliers continueraient d'affecter le profil de l'inflation énergétique tout au long de la fin de l'année : elle baisserait de nouveau à +0,5 % en septembre en raison des hausses de septembre 2023 puis augmenterait un peu au dernier trimestre, du fait de la baisse observée un an auparavant.

L'inflation alimentaire poursuivrait son reflux entamé au printemps 2023, baissant de +0,8 % sur un an en juin 2024 à +0,3 % en décembre. Les prix de l'alimentaire hors frais seraient quasi stables à l'horizon de la prévision : leur évolution au mois le mois se normaliserait donc par rapport à la poussée inflationniste de 2022 et 2023, dans le sillage du recul et de la stabilisation actuelle des prix à la production des industries agro-alimentaires (► [figure 3](#)). Ainsi, l'inflation sur un an pour ces produits poursuivrait sa décrue, passant de +0,6 % en juin à 0,0 % en décembre. Ce serait donc la première fois depuis 2017 que les prix alimentaires hors frais n'augmenteraient pas sur un an. Les prix des produits alimentaires frais suivraient quant à eux la saisonnalité habituelle, après une période de forte hausse des prix en 2022 et en 2023.

► 1. Inflation d'ensemble et contributions par poste

(glissement annuel en % de l'indice des prix à la consommation et contributions en points)



Lecture : en juin 2024, l'inflation d'ensemble s'élève à +2,1 %. L'alimentaire y contribue à hauteur de +0,1 point tandis que les services y contribuent pour +1,5 point.
Source : Insee.

L'inflation des produits manufacturés s'élèverait à peine à l'horizon de la prévision, atteignant +0,3 % sur un an en décembre après 0,0 % en juin. Les prix de production de l'industrie (hors agro-alimentaire et énergie) se sont légèrement repliés en 2023 avant d'augmenter quelque peu début 2024. Les prix des matières premières industrielles importées et le coût du fret repartent à la hausse depuis le printemps 2024, mais restent bien inférieurs aux niveaux observés en 2022. Par ailleurs, selon l'enquête de conjoncture dans l'industrie, le solde d'opinion relatif à l'évolution prévue des prix de vente a considérablement reflué en 2023 et se situe en juin 2024 au niveau de sa moyenne de longue période.

Les services, qui représentent environ la moitié du panier de consommation de l'indice des prix à la consommation, sont redevenus depuis octobre 2023 les premiers contributeurs à l'inflation d'ensemble et le resteraient d'ici la fin de l'année 2024. Les entreprises des services répercutent en effet avec retard les hausses de leurs coûts, notamment salariaux, et reconstituent ainsi progressivement leurs marges. Dans l'enquête de conjoncture dans les services de juin 2024, le solde relatif à l'évolution des prix se situe toujours au-dessus de sa moyenne de longue période. Après s'être établie à +2,8 % sur un an en juin, l'inflation dans les services se maintiendrait à l'horizon de la prévision, du fait de la persistance de coûts salariaux unitaires élevés (► [éclairage](#) Taux de marge et ► [fiche salaires](#)). Elle connaîtrait toutefois une hausse transitoire de juillet à septembre, atteignant +3,5 % en août puis refluerait à l'automne par contrecoup : durant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, les tarifs dans les transports franciliens seront en effet majorés. Enfin, en décembre, l'inflation dans les services serait aussi portée à la hausse par la revalorisation au cours du mois du tarif de consultation de base des médecins généralistes de 26,5 € à 30 €, ce qui contribuerait à augmenter l'inflation d'ensemble de +0,1 point. Ainsi, l'inflation des services s'établirait à +2,6 % en décembre sur un an.

Enfin, l'inflation du tabac a atteint +8,7 % sur un an en juin et se stabiliserait en l'absence de nouvelles revalorisations à l'horizon de la prévision.

L'inflation sous-jacente suivrait le profil de l'inflation d'ensemble quoique de manière beaucoup plus modérée : après avoir atteint +1,7 % en mai sur un an, elle augmenterait à l'été (+2,0 % en juillet), puis refluerait à l'automne, atteignant finalement +1,7 % sur un an en décembre. La faible ampleur de ces mouvements par rapport à ceux de l'indice d'ensemble est due au fait que la plupart des produits affectés par d'importantes variations en prévision sont exclus de l'indice sous-jacent : c'est le cas de l'énergie et de l'alimentaire frais, mais aussi des transports ferroviaires. En moyenne annuelle, la hausse de l'indice des prix sous-jacent atteindrait +2,0 % en 2024, après +5,1 % en 2023. ●

► 2. Inflation d'ensemble passée et prévue

(glissement annuel en % de l'indice des prix à la consommation et contributions en points)

Regroupements IPC* (pondérations 2024)	mai 2024		juin 2024		juillet 2024		août 2024		décembre 2024		Moyennes annuelles	
	ga	cga	ga	cga	ga	cga	ga	cga	ga	cga	2023	2024
Alimentation (15,1 %)	1,3	0,2	0,8	0,1	0,8	0,1	0,5	0,1	0,3	0,0	11,8	1,4
produits frais (1,9 %)	3,5	0,1	2,1	0,1	4,4	0,1	3,6	0,1	1,8	0,0	9,6	2,4
autres produits alimentaires (13,2 %)	0,9	0,1	0,6	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	12,2	1,2
Tabac (1,8 %)	8,7	0,2	8,7	0,2	8,7	0,2	8,7	0,2	8,7	0,2	8,0	10,3
Produits manufacturés (23,2 %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	-0,2	-0,1	0,3	0,1	3,5	0,1
habillement-chaussures (3,4 %)	0,6	0,0	0,6	0,0	0,6	0,0	0,6	0,0	1,3	0,0	2,5	0,7
produits santé (4,0 %)	-1,2	0,0	-1,1	0,0	-1,0	0,0	-0,9	0,0	-1,0	0,0	-0,7	-1,1
autres produits manufacturés (15,8 %)	0,2	0,0	0,1	0,0	0,3	0,1	-0,2	0,0	0,4	0,1	4,7	0,3
Énergie (8,3 %)	5,7	0,5	4,8	0,4	8,6	0,7	2,5	0,2	3,4	0,3	5,6	3,5
produits pétroliers (4,3 %)	2,9	0,1	0,5	0,0	1,5	0,1	-5,4	-0,2	-0,8	0,0	-1,7	-2,8
Services (51,6 %)	2,8	1,4	2,8	1,5	3,0	1,6	3,5	1,8	2,6	1,4	3,0	3,0
loyers, eau, enlèvement des ordures ménagères (8,0 %)	2,7	0,2	2,7	0,2	2,8	0,2	2,8	0,2	2,6	0,2	2,8	2,8
santé (6,2 %)	1,6	0,1	0,9	0,1	0,8	0,1	0,9	0,1	1,7	0,1	-0,2	1,1
transports (2,9 %)	0,2	0,0	0,4	0,0	3,6	0,1	8,4	0,3	0,3	0,0	6,3	2,1
communications (2,0 %)	-6,8	-0,1	-5,0	-0,1	-3,1	-0,1	-3,1	-0,1	-2,3	0,0	-3,6	-4,1
autres services (32,5 %)	3,9	1,3	4,0	1,3	3,9	1,3	4,1	1,4	3,4	1,1	3,9	3,9
Ensemble (100 %)	2,3	2,3	2,1	2,1	2,6	2,6	2,2	2,2	1,9	1,9	4,9	2,2
<i>Ensemble hors énergie (91,7 %)</i>	<i>2,0</i>	<i>1,8</i>	<i>1,9</i>	<i>1,7</i>	<i>2,1</i>	<i>1,9</i>	<i>2,2</i>	<i>2,0</i>	<i>1,8</i>	<i>1,6</i>	<i>4,8</i>	<i>2,1</i>
<i>Ensemble hors tabac (98,2 %)</i>	<i>2,2</i>	<i>2,1</i>	<i>2,0</i>	<i>2,0</i>	<i>2,5</i>	<i>2,5</i>	<i>2,1</i>	<i>2,1</i>	<i>1,8</i>	<i>1,7</i>	<i>4,8</i>	<i>2,1</i>
Inflation « sous-jacente » (62,7 %)**	1,7	1,0	1,8	1,1	2,0	1,2	2,1	1,3	1,7	1,1	5,1	2,0

■ Estimation provisoire.

■ Prévisions.

ga : glissement annuel ; cga : contribution au glissement annuel de l'ensemble.

* Indice des prix à la consommation (IPC).

** Indice hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigé des mesures fiscales.

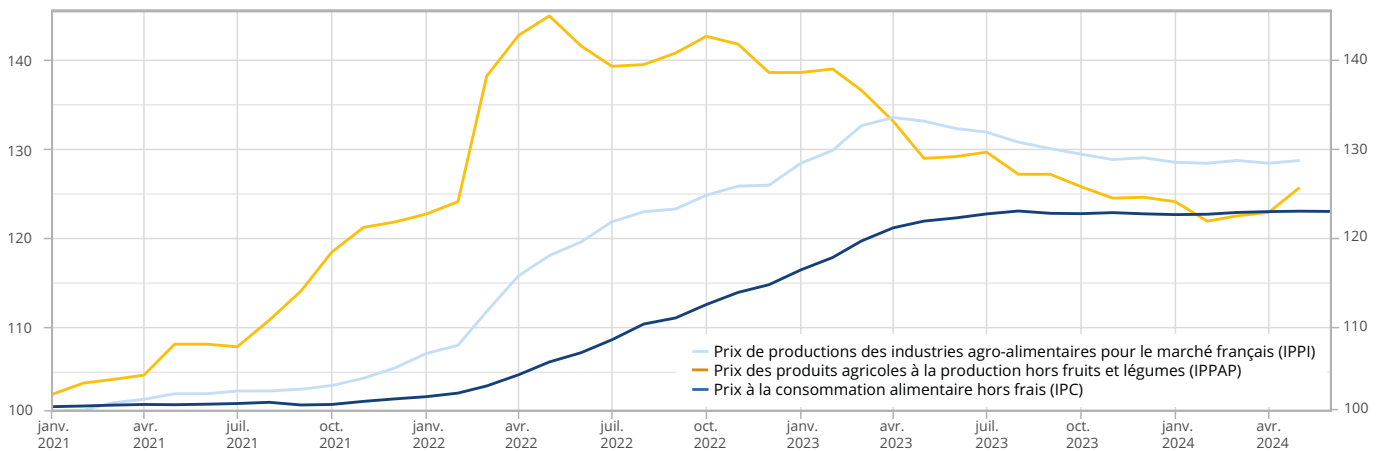
Note : le tableau indique l'IPC provisoire de juin, publié le 28 juin 2024.

Source : Insee.

Conjoncture française

► 3. Évolution des prix le long de la chaîne de production des produits alimentaires

(en niveau, base 100 en 2019)



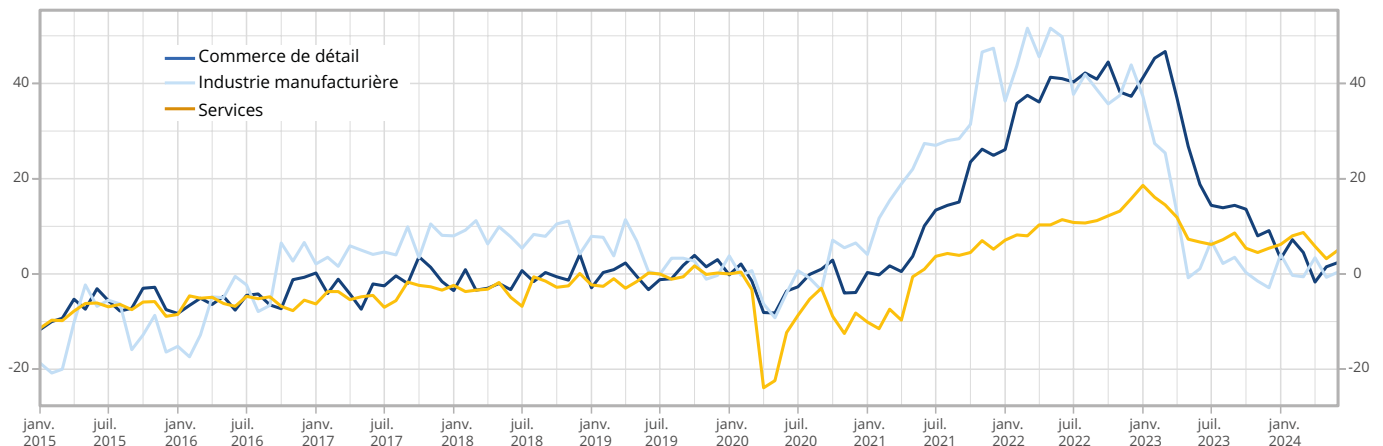
Derniers points : mai 2024 pour l'IPPAP et l'IPPI, juin 2024 pour l'IPC.

Lecture : en juin 2024, les prix à la consommation alimentaire hors frais étaient 23 % au-dessus de leur niveau moyen sur l'année 2019, les prix de production des industries agro-alimentaires pour le marché français 29 % et les prix des produits agricoles à la production (hors fruits et légumes) 26 % au-dessus.

Source : IPPAP, IPPI, IPC, Insee.

► 4. Soldes d'opinion sur l'évolution des prix de vente au cours des 3 prochains mois

(en points, CVS)



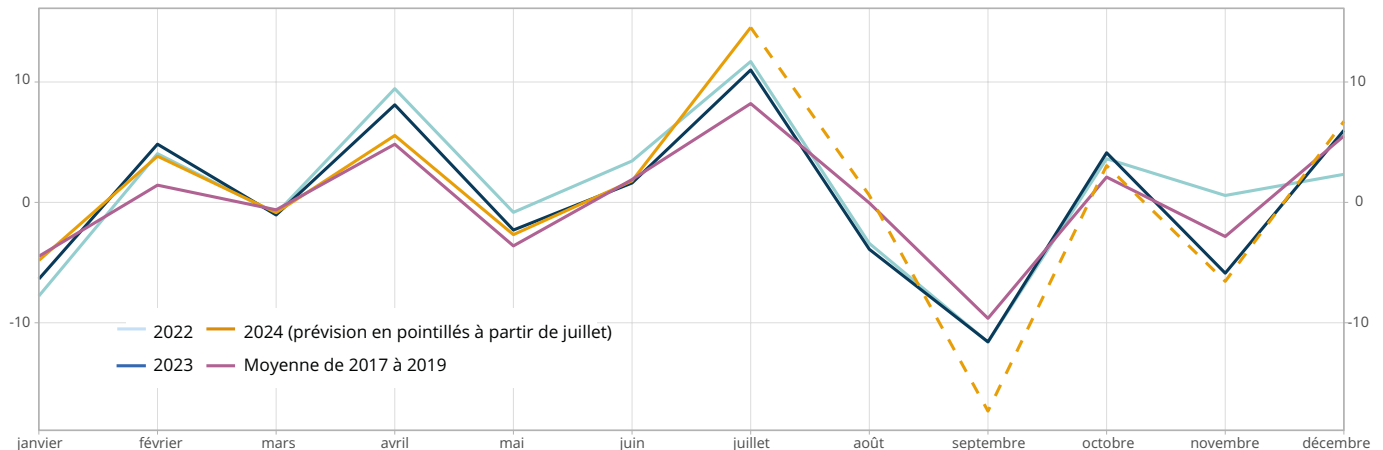
Dernier point : juin 2024.

Lecture : en juin 2024, le solde d'opinion sur l'évolution des prix de vente était de +0,4 % dans l'industrie manufacturière, de +5 % dans les services et de +2,4 % dans le commerce de détail.

Source : Insee, enquêtes mensuelles de conjoncture auprès des entreprises.

► 5. Comparaison des variations mensuelles des services de transport de 2022 à 2024 et en moyenne 2017-2019

(évolution en %)



Lecture : en juin 2024, les prix à la consommation dans les services de transport ont augmenté de 1,8 % par rapport au mois précédent. Ils avaient augmenté de 1,6 % en juin 2023, 3,4 % en mai 2022 et 3,4 % en juin en moyenne 2017-2019.

Source : Insee.

Salaires

Au premier trimestre 2024, le salaire moyen par tête (SMPT) dans les branches marchandes non agricoles a augmenté de 0,9 %, soit un rythme comparable à celui de fin 2023 (► [figure 1](#)). Le salaire mensuel de base (SMB¹) a quant à lui accéléré (+1,1 %, après +0,5 % fin 2023), porté par la revalorisation automatique du Smic au 1^{er} janvier 2024 (+1,1 %) et la mise en œuvre de plusieurs accords de branche et d'entreprise, notamment dans l'industrie. Le moindre dynamisme du SMPT, par rapport au SMB, résulte principalement de la baisse des versements de prime de partage de la valeur (PPV²), ce dispositif ayant perdu une partie de ses avantages fiscaux et sociaux depuis janvier 2024 (assujettissement au forfait social et à l'impôt sur le revenu pour une partie des bénéficiaires) ; les employeurs ont ainsi versé moins de 0,5 Md€ d'euros de PPV au premier trimestre 2024, contre 2,6 Md€ au trimestre précédent et 1,2 Md€ un an auparavant. Sur un an, la progression du SMPT devient légèrement supérieure à celle des prix, si bien que le SMPT réel a augmenté début 2024 (+0,3 %, après -0,6 % au quatrième trimestre 2023 ; ► [figures 1 et 2](#)).

Au deuxième trimestre 2024, les salaires ralentiraient, dans le sillage du tassement de l'inflation, puis leur rythme de progression se maintiendrait au trimestre suivant : +0,5 % prévu par trimestre pour le SMPT comme pour le SMB. Au quatrième trimestre 2024, ils accéléreraient légèrement (+0,6 % prévu pour le SMPT comme pour le SMB), portés par une revalorisation automatique du Smic prévisible à l'automne (à législation inchangée) et, en ce qui concerne le SMPT, par un regain des versements de PPV attendus en fin d'année (quoiqu'en diminution sur un an). Au total, en fin d'année 2024, les salaires continueraient d'augmenter davantage que l'inflation : en termes réels, le SMPT progresserait de +0,6 % sur un an et le SMB de +1,0 %.

En moyenne annuelle, les salaires nominaux décéléreraient en 2024 : +2,9 % prévu pour le SMB (après +4,3 % en 2023) et +2,7 % pour le SMPT (après +4,1 %), ce dernier étant pénalisé par la baisse des versements de PPV par rapport à 2023. Ce rythme des salaires est cohérent avec les résultats des dernières enquêtes de conjoncture : les anticipations des chefs d'entreprise concernant les perspectives de salaires y sont bien inférieures à celles observées un an auparavant (► [figure 3](#)).

Le ralentissement des salaires en 2024 serait ainsi un peu moins marqué que celui des prix, si bien que les salaires réels repartiraient légèrement à la hausse : sur l'année, le SMPT réel augmenterait en moyenne de 0,5 %, le SMB réel de +0,6 %. Sur cette première année de regain de salaire réel, les gains de pouvoir d'achat anticipés pour 2024 seraient loin de rattraper les pertes subies en 2022 (-1,9 % en moyenne pour le SMB réel) et 2023 (-0,6 %).

Dans les administrations publiques (APU), le SMPT nominal a augmenté en 2023 (+4,1 % en moyenne), tiré par la revalorisation du point d'indice de 1,5 % au 1^{er} juillet, la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle en fin d'année et les mesures catégorielles en faveur des enseignants. Ce dynamisme est néanmoins resté inférieur à celui des prix, et les salaires réels des agents publics ont diminué en 2023, à un rythme voisin de celui des salaires du privé (-0,7 % en moyenne annuelle). En 2024, les salaires nominaux dans les APU ralentiraient nettement (+2,1 %), malgré diverses mesures de revalorisation salariale (hausse du traitement indiciaire pour l'ensemble des agents publics en début d'année, primes versées dans le cadre des Jeux Olympiques). ●

¹ Le SMB correspond à la composante sous-jacente du SMPT, à côté de la composante conjoncturelle affectée notamment par les versements de prime de partage de la valeur et les heures supplémentaires.

² Le dispositif de PPV permet aux employeurs de verser, sous certaines conditions, 6 000 euros de prime par salarié et par an, exonérée de cotisations sociales (► [éclairage](#) « Prime de partage de la valeur : des versements massifs fin 2022, avec de potentiels effets d'aubaine » de la *Note de conjoncture* de mars 2023).

► 1. Évolutions du salaire moyen par tête (SMPT) et du salaire mensuel de base (SMB)
(évolutions en %, données CVS)

	Évolution en glissement trimestriel								Évolution en glissement annuel								Évolution en moyenne annuelle		
	2023				2024				2023				2024				2022	2023	2024
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
Salaire moyen par tête (SMPT) dans les branches marchandes non agricoles	1,0	0,8	0,4	0,8	0,9	0,5	0,5	0,6	4,7	4,6	3,9	3,1	3,1	2,7	2,7	2,5	5,4	4,1	2,7
SMPT corrigé du chômage partiel* dans les branches marchandes non agricoles	1,0	0,8	0,4	0,8	0,9	0,5	0,5	0,6	4,4	4,5	3,9	3,1	3,1	2,7	2,7	2,5	3,2	3,9	2,7
Salaire mensuel de base (SMB)	1,6	0,9	0,8	0,5	1,1	0,5	0,5	0,6	4,6	4,5	4,2	3,8	3,3	2,9	2,7	2,8	3,2	4,3	2,9
SMPT dans les administrations publiques (APU)																	4,3	4,1	2,1
SMPT réel** dans les branches marchandes non agricoles	-0,4	-0,2	-0,3	0,3	0,5	0,0	-0,4	0,5	-1,2	-0,5	-0,8	-0,6	0,3	0,5	0,5	0,6	0,2	-0,8	0,5
SMPT corrigé du chômage partiel* réel** dans les branches marchandes non agricoles	-0,4	-0,2	-0,3	0,3	0,5	0,0	-0,4	0,5	-1,5	-0,6	-0,8	-0,6	0,3	0,5	0,5	0,6	-1,9	-0,9	0,5
SMB réel**	0,2	-0,1	0,0	0,0	0,6	0,1	-0,3	0,6	-1,3	-0,6	-0,5	0,1	0,5	0,7	0,4	1,0	-1,9	-0,6	0,6
SMPT réel** dans les APU																	-0,9	-0,7	-0,2

■ Prév.

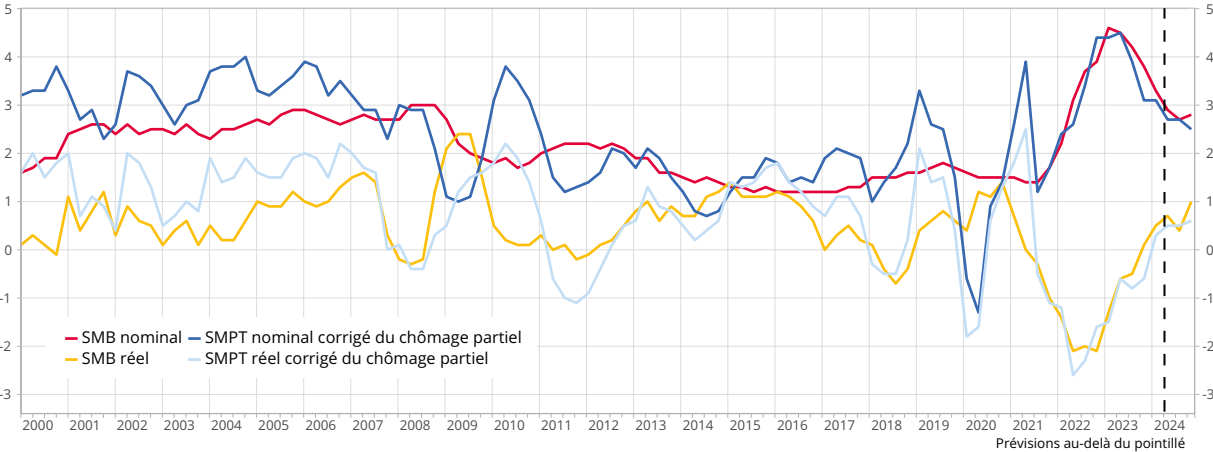
* incluant les indemnités versées dans le cadre du chômage partiel qui ne sont pas considérées comme du salaire et ont, de ce fait, conduit à de très fortes variations du SMPT non corrigé pendant la crise sanitaire.

** au sens de l'IPC - indice des prix à la consommation.

Lecture : au quatrième trimestre 2024, le salaire mensuel de base (SMB) croîtrait de 0,6 % par rapport au trimestre précédent.

Source : Dares, Insee.

► 2. Évolution nominale et réelle* du salaire moyen par tête (SMPT) corrigé de l'effet chômage partiel et du salaire mensuel de base (SMB)
(glissement annuel, en %)



* au sens de l'IPC - indice des prix à la consommation.

Note : le SMPT est ici corrigé du chômage partiel : les indemnités de chômage partiel ne sont pas considérées comme du salaire et ont, de ce fait, conduit à de très fortes variations du SMPT non corrigé pendant la crise sanitaire ► [article de blog sur les indicateurs de salaires](#).

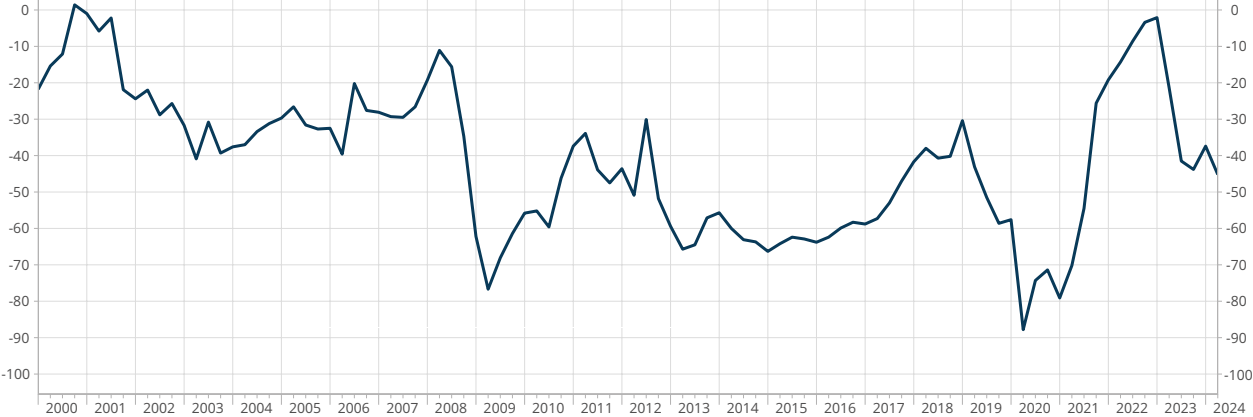
Lecture : au quatrième trimestre 2024, la croissance sur un an du SMB nominal serait de 2,8 %.

Champ : branches marchandes non agricoles.

Source : Dares, Insee.

► 3. Solde d'opinion sur les perspectives générales de salaires dans l'industrie depuis 2000

(solde d'opinion, en points, CVS)



Dernier point : deuxième trimestre 2024.

Lecture : au deuxième trimestre 2024, le solde d'opinion sur les perspectives générales de salaires dans l'industrie s'élève à -45 points

Source : enquête trimestrielle de conjoncture dans l'industrie, Insee.

Revenus des ménages

Au premier trimestre 2024, le revenu disponible brut (RDB) des ménages est resté dynamique (+1,2 % en euros courants après +1,3 % en fin d'année 2023, ► [figure 1](#)). Les prestations sociales ont accéléré en raison de l'indexation des retraites de base sur l'inflation passée, et sont la principale contribution à la hausse du RDB (+0,8 point). Les revenus d'activité ont fortement ralenti du fait de la fin du versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la fonction publique et de moindres versements de primes de partage de la valeur (PPV) (► [fiche Salaires](#)). Les revenus du patrimoine ont quant à eux rebondi après une fin d'année 2023 marquée par le relèvement de la taxe foncière. La hausse des prix étant restée modérée (+0,6 % après +0,3 %), le pouvoir d'achat du RDB a de nouveau progressé début 2024 : +0,6 % après +1,0 % en fin d'année 2023 (soit, par unité de consommation, +0,5 % après +0,8 %).

D'ici la fin de l'année 2024, le pouvoir d'achat du RDB se stabiliserait globalement. Le revenu disponible brut des ménages ralentirait un peu en euros courants au deuxième trimestre (+0,7 % après +1,2 %) puis plus nettement en deuxième partie d'année, ► [figure 2](#). Les revenus d'activité accéléreraient légèrement au deuxième trimestre après la faible progression du

► 1. Composantes du revenu disponible brut des ménages

(variations en %)

	Variations trimestrielles								Variations annuelles		
	2023				2024				2022	2023	2024
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
Revenu disponible brut (100 %)	1,0	1,7	1,3	1,3	1,2	0,7	0,3	0,2	5,2	8,0	3,9
Dont Revenu disponible brut hors Sifim									4,8	5,8	3,9
Revenus d'activité (73 %)	1,1	0,8	0,8	1,2	0,4	0,6	0,5	0,6	7,5	5,2	2,8
Masse salariale brute (65 %)	1,1	0,8	0,8	1,2	0,5	0,6	0,5	0,6	7,8	5,3	2,9
EBE des entrepreneurs individuels* (8 %)	0,8	1,1	0,8	0,5	-0,2	0,4	0,5	0,5	4,7	4,6	1,5
Prestations sociales en espèces (34 %)	0,8	0,6	0,8	1,3	2,5	1,2	0,8	1,0	1,7	4,7	5,8
Revenus de la propriété, dont EBE des ménages purs (20 %)	5,2	4,0	2,5	-0,2	2,5	0,5	0,0	-1,2	6,5	17,1	4,8
Dont Revenus du patrimoine hors SIFIM									5,8	7,5	4,9
Prélèvements sociaux et fiscaux (-26 %)	4,6	0,0	0,5	-0,3	2,1	1,0	1,5	1,1	7,9	3,6	4,0
Prix de la consommation des ménages**	2,2	1,6	1,1	0,3	0,6	0,5	0,6	0,0	4,9	7,1	2,5
Dont Prix de la consommation des ménages hors SIFIM									4,7	4,8	2,5
Pouvoir d'achat du RDB	-1,1	0,1	0,2	1,0	0,6	0,2	-0,4	0,2	0,2	0,9	1,4
Pouvoir d'achat par unité de consommation	-1,3	-0,1	0,1	0,8	0,5	0,0	-0,5	0,1	-0,4	0,3	0,9

■ Prévisions.

* L'excédent brut d'exploitation (EBE) des entrepreneurs individuels est le solde du compte d'exploitation des entreprises individuelles. Il s'agit d'un revenu mixte puisqu'il rémunère le travail effectué par le propriétaire de l'entreprise individuelle, et éventuellement les membres de sa famille, mais contient également le profit réalisé en tant qu'entrepreneur.

** La dynamique du prix de la consommation des ménages en 2023 diffère fortement de celle de l'indice des prix à la consommation (IPC) du fait de l'effet comptable de la hausse passée des taux interbancaires.

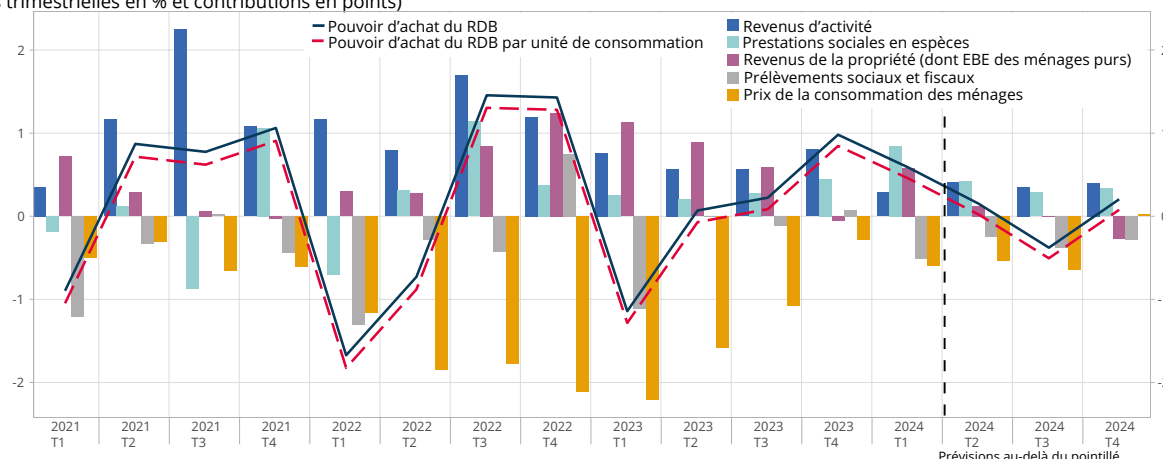
Note : les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 2022.

Lecture : après une hausse de 1,2 % au premier trimestre 2024, le revenu disponible brut des ménages ralentirait au deuxième trimestre 2024 (+0,7 %).

Source : Insee.

► 2. Variations trimestrielles du pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages et principales contributions aux variations du RDB

(variations trimestrielles en % et contributions en points)



Lecture : le pouvoir d'achat du RDB des ménages par unité de consommation augmenterait de 0,2 % au deuxième trimestre 2024. Les prestations sociales contribueraient pour +0,4 point à la hausse du RDB des ménages (+0,7 point).

Source : Insee.

Conjoncture française

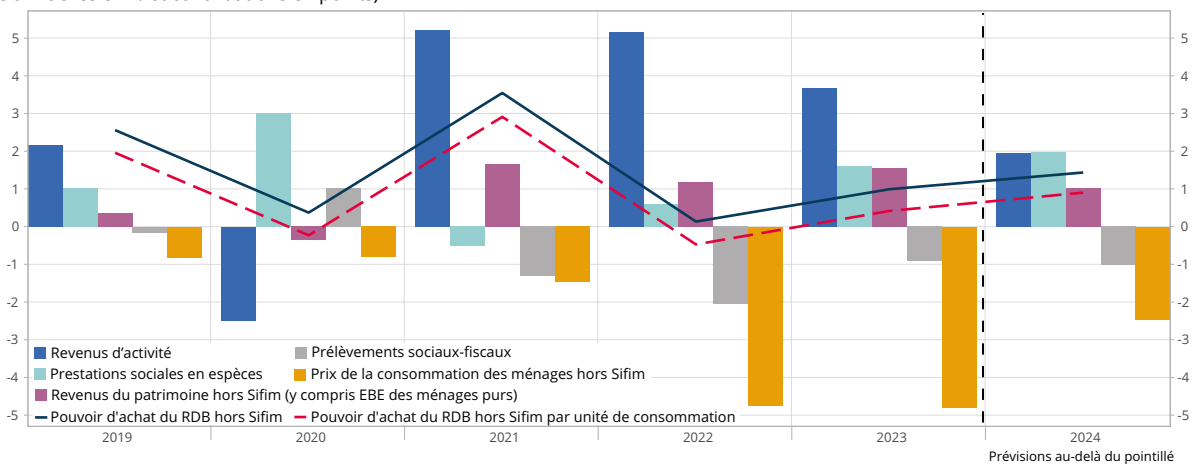
début d'année (+0,6 % après +0,4 %) puis garderaient un rythme comparable. Ils accéléreraient encore un peu en fin d'année, du fait de nouveaux versements de primes et de la revalorisation attendue du SMIC. Les prestations sociales ralentiraient progressivement tout en restant dynamiques, notamment au deuxième trimestre (+1,2 %), du fait des revalorisations automatiques de certaines prestations comme les allocations familiales. Les revenus du patrimoine resteraient soutenus par le versement de dividendes et d'assurance-vie mais les intérêts nets reçus par les ménages diminueraient à partir du deuxième trimestre 2024 du fait de la première baisse de taux directeur de la BCE engagée en juin. Au total, les revenus du patrimoine continueraient de progresser au deuxième trimestre (+0,5 %), stagneraient au troisième trimestre du fait de la baisse des taux puis se replieraient légèrement en fin d'année en raison de la hausse de la taxe foncière. Toutefois cette baisse de taux se répercuterait aussi dans les prix des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) rendus aux ménages, diminuant de fait le déflateur de la consommation des ménages (► [figure 3](#)).

Le prix de la consommation des ménages garderait au deuxième trimestre un rythme de croissance proche de celui observé en début d'année (+0,5 % après +0,6 %). Ce rythme s'abaisserait ensuite, mais sa progression serait plus dynamique à l'été qu'à l'automne. Son évolution trimestrielle au second semestre 2024 serait en effet heurtée par la tenue en France des Jeux Olympiques et Paralympiques à l'été : le prix de la consommation des ménages serait dynamique au troisième trimestre (+0,6 %) du fait de l'inflation dans les services de transport (► [fiche Prix à la consommation](#)). Par contre, il marquerait le pas en fin d'année (0,0 %).

En moyenne sur l'année 2024, le RDB des ménages ralentirait (+3,9 % après +8,0 % en 2023) mais le reflux du prix de la consommation des ménages serait plus marqué (+2,5 % en 2024 après +7,1 % en 2023), si bien que le pouvoir d'achat du RDB accélérerait (+1,4 % après +0,9 % en 2023). Cette hausse du pouvoir d'achat du RDB en moyenne annuelle est d'ores et déjà acquise à l'issue du premier trimestre 2024 (► [figure 4](#)). Le pouvoir d'achat par unité de consommation, plus proche du ressenti des ménages, augmenterait de +0,9 % en 2024, après +0,3 % en 2023. ●

► 3. Variations annuelles du pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) hors effet SIFIM des ménages et principales contributions aux variations du RDB hors SIFIM

(variations annuelles en % et contributions en points)

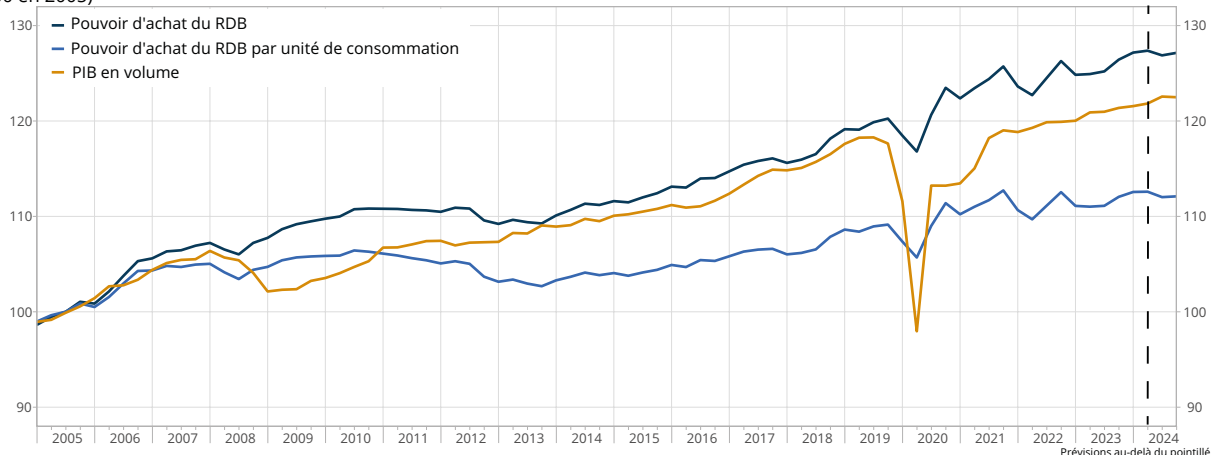


Lecture : le pouvoir d'achat du RDB (hors effet SIFIM) par unité de consommation augmenterait de 1,4 % en 2024. Les prestations sociales contribueraient pour +2 points à la hausse du RDB des ménages (+3,9 points).

Source : Insee.

► 4. Évolution depuis 2005 du pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages et du PIB

(base 100 en 2005)



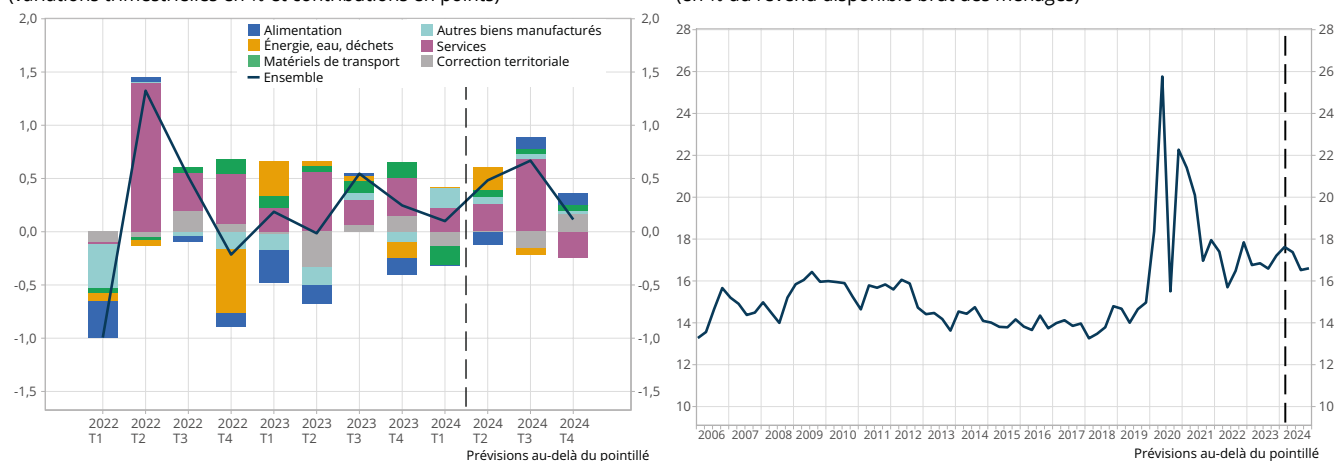
Source : Insee.

Consommation et investissement des ménages

Au premier trimestre 2024, la consommation des ménages a progressé faiblement (+0,1 % après +0,2 %, ► **figure 1**). Les achats de biens se sont stabilisés (0,0 % après -0,6 %) : hors tabac, la consommation alimentaire a redémarré, tandis que la consommation de tabac a fortement chuté (-7,9 %), consécutivement à l'augmentation du prix du paquet de cigarettes en janvier. Au total, cette forte baisse de la consommation de tabac a contribué à hauteur de -0,1 point à l'évolution de la consommation des ménages sur l'ensemble du trimestre. Les achats de biens ont également été pénalisés par le contrecoup sur les ventes automobiles, les ménages ayant anticipé fin 2023 le resserrement des critères d'attribution du « bonus écologique » pour l'achat d'un véhicule électrique début janvier. Dans les services, la consommation a ralenti (+0,4 % après +0,6 %) : si les dépenses en services de transport sont restées allantes, la consommation de services d'hébergement-restauration peine à redémarrer.

Au deuxième trimestre 2024, la consommation des ménages accélérerait (+0,5 %). La consommation de gaz et d'électricité, qui a nettement diminué fin 2023 et ne s'est que très légèrement redressée au premier trimestre 2024 (► **figure 2**), accélérerait nettement au deuxième trimestre et contribuerait ainsi pour +0,2 point à la hausse prévue de

► 1. Consommation trimestrielle passée et prévue (g.) et taux d'épargne des ménages (d.) (variations trimestrielles en % et contributions en points) (en % du revenu disponible brut des ménages)

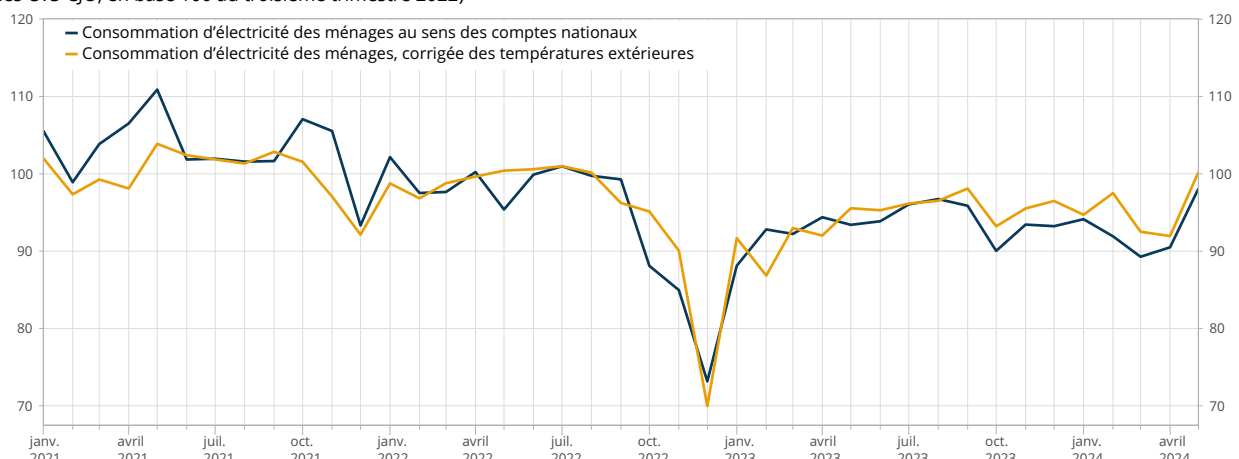


Note : la correction territoriale désigne les achats faits par les résidents français à l'étranger (comptabilisés également en importations), nets des achats des non-résidents réalisés en France (comptabilisés en exportations). Les autres contributions de la consommation des ménages (alimentation, énergie...) portent exclusivement sur la consommation effectuée sur le territoire.

Lecture : au deuxième trimestre 2024, la consommation des ménages augmenterait de +0,5 % par rapport au trimestre précédent. La consommation en énergie, eau, déchets contribuerait à hauteur de +0,2 point à l'évolution de la consommation. Le taux d'épargne des ménages s'élèverait, au deuxième trimestre 2024, à 17,4 % de leur revenu disponible brut.

Source : Insee.

► 2. Consommation mensuelle d'électricité des ménages, avec et sans correction des températures extérieures (données CVS-CJO, en base 100 au troisième trimestre 2022)



Dernier point : mai 2024.

Lecture : en mars 2024, la consommation d'électricité des ménages a été 11 % inférieure à son niveau moyen du troisième trimestre 2022. Corrigée des effets des conditions météorologiques (plus clémentes que les normales saisonnières), la consommation aurait diminué de 7 % environ par rapport au troisième trimestre 2022.

Source : Insee.

Conjoncture française

l'ensemble de la consommation des ménages sur le trimestre. Corrigée des variations saisonnières, la consommation de gaz et d'électricité a en effet fortement augmenté en mai, notamment sous l'effet de températures fraîches pour la saison. À l'inverse, la consommation alimentaire repartirait de nouveau à la baisse au deuxième trimestre, malgré la décrue de l'inflation qui se poursuit sur ces produits. Dans les services, la consommation progresserait globalement à un rythme tendanciel.

Au second semestre 2024, la consommation conserverait le même rythme moyen mais présenterait un profil heurté : la consommation des ménages serait particulièrement dynamique durant l'été (+0,7 %, ► **figure 3**) avant de se stabiliser en fin d'année (+0,1 % au dernier trimestre 2024). En effet, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, dont environ deux tiers des spectateurs attendus résident en France, augmenteraient temporairement d'environ +0,3 point la consommation des ménages résidents au troisième trimestre (► **éclairage** sur l'effet des Jeux Olympiques et Paralympiques), puis réduiraient d'autant son évolution en fin d'année¹. Cet effet se manifesterait surtout sur les dépenses en « autres services aux ménages », qui seraient élevées de 8 points par rapport à la tendance du fait des achats de billets pour les épreuves, enregistrés à l'été en comptabilité nationale. Dans une moindre mesure, la

¹ Au total, les Jeux Olympiques et Paralympiques soutiendraient à hauteur de +0,4 point la consommation totale sur le territoire français à l'été, mais un tiers de cette hausse ne contribue pas à la consommation prévue des ménages résidents puisque cette part serait portée par les dépenses des touristes non-résidents sur le territoire : cette fraction est donc déduite de la consommation des ménages dans la correction territoriale, et a sa contrepartie en exportations de services de tourisme.

► 3. Consommation trimestrielle des ménages passée et prévue

(variations trimestrielles et annuelles, en %, données CVS-CJO)

Produits	Part dans la consommation ⁽¹⁾	2022				2023				2024				2022	2023	2024
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
Ensemble des biens	44 %	-1,9	-0,1	-0,1	-1,7	0,0	-0,5	0,6	-0,6	0,0	0,5	0,4	0,5	-2,3	-1,6	0,4
Biens alimentaires	17 %	-2,0	0,3	-0,3	-0,8	-1,9	-1,1	0,2	-1,0	0,0	-0,7	0,7	0,7	-3,3	-3,5	-0,9
Produits agricoles	3 %	-2,5	-1,1	-0,5	-2,5	-0,5	0,7	0,0	-1,2	-0,2	-1,0	0,7	0,7	-6,2	-2,6	-1,3
Produits agro-alimentaires	14 %	-1,9	0,6	-0,3	-0,5	-2,1	-1,4	0,2	-1,0	0,1	-0,7	0,7	0,7	-2,8	-3,7	-0,9
Cokéfaction et raffinage	4 %	-2,1	-1,4	1,7	-1,3	0,4	-2,1	-0,4	-1,6	1,8	1,0	-0,1	-0,3	1,5	-2,2	0,5
Autres biens manufacturés	19 %	-1,9	0,1	-0,3	0,2	-0,2	-0,1	1,0	0,6	-0,4	0,5	0,5	0,5	-1,0	0,4	1,3
Biens d'équipement	3 %	-0,2	-0,5	-0,1	-2,1	-1,1	-1,3	3,4	-0,3	2,2	1,0	1,0	1,0	-4,0	-2,1	5,0
Matériels de transport	5 %	-1,0	-0,7	1,0	2,9	2,4	1,2	2,2	2,8	-3,4	1,3	1,0	1,0	-1,9	7,8	1,6
Autres produits industriels	11 %	-2,7	0,6	-0,9	-0,4	-1,2	-0,4	-0,1	-0,1	0,5	0,0	0,2	0,2	0,2	-2,1	0,2
Énergie, eau, déchets	5 %	-1,7	-1,1	0,2	-13,5	8,7	1,1	1,1	-3,2	0,3	4,6	-1,0	0,0	-7,0	-2,4	1,4
Ensemble des services	57 %	0,0	2,5	0,6	0,8	0,4	1,0	0,4	0,6	0,4	0,5	1,2	-0,4	9,0	3,1	2,1
Construction	2 %	2,1	-2,3	-1,1	1,5	0,7	-0,3	-0,3	-0,3	0,5	0,2	0,5	0,5	2,5	0,2	0,6
Commerce (2)	0 %	-0,6	-0,2	-0,4	2,9	-0,4	-0,3	-1,1	-0,1	-1,1	1,0	0,0	0,0	1,4	0,8	-1,1
Services marchands hors commerce	46 %	-0,1	3,0	0,7	0,8	0,4	1,0	0,4	0,6	0,4	0,4	1,3	-0,5	10,2	3,2	2,2
Transport	3 %	1,7	6,8	2,3	1,1	0,0	3,0	0,6	1,2	1,0	0,7	2,2	-0,6	34,9	6,6	4,4
Hébergement-restauration	9 %	-2,6	13,6	1,0	0,9	-0,6	2,6	-0,3	0,0	0,1	0,6	1,2	0,0	37,7	5,5	1,6
Information-communication	4 %	-0,3	0,0	1,5	0,9	2,0	0,9	2,2	1,6	1,3	0,5	0,5	0,5	3,3	5,7	4,6
Services financiers	8 %	0,6	0,6	0,5	0,4	0,3	0,4	0,4	0,5	0,2	0,3	0,3	0,3	2,4	1,7	1,3
Services immobiliers	19 %	0,4	0,4	0,2	0,5	0,3	0,4	0,4	0,3	0,2	0,4	0,4	0,4	1,6	1,4	1,3
Services aux entreprises	3 %	0,6	0,8	1,0	2,3	0,9	0,8	0,5	1,9	1,1	0,3	0,8	0,6	11,0	4,7	3,8
Services aux ménages	4 %	-0,2	2,3	1,2	0,9	1,0	0,9	-0,2	0,9	0,6	0,3	8,4	-8,0	18,9	3,6	3,7
Services non marchands	5 %	-0,4	-0,1	0,5	1,0	0,7	1,0	0,8	1,6	0,3	0,9	0,3	-0,5	1,9	3,3	2,9
Consommation totale sur le territoire	101 %	-0,9	1,4	0,3	-0,3	0,2	0,3	0,5	0,1	0,2	0,5	0,8	0,0	3,8	1,0	1,4
Correction territoriale	-1 %	10,9	4,5	-19,1	-8,5	2,6	42,2	-5,9	-14,0	14,6	0,1	15,1	-14,1	499,8	6,4	11,3
Importations de services touristiques		1,5	3,8	7,4	4,7	3,8	-4,7	1,9	4,0	3,4	0,6	0,6	0,6	28,4	10,4	7,2
Exportations de services touristiques		3,7	4,0	0,8	2,1	3,6	3,7	0,0	-0,1	5,6	0,5	3,7	-2,9	55,2	9,5	8,1
Consommation totale des résidents	100 %	-1,0	1,3	0,5	-0,2	0,2	0,0	0,5	0,2	0,1	0,5	0,7	0,1	3,0	0,9	1,3

■ Prévisions.

(1) Poids dans la dépense de consommation finale des ménages en euros courants en 2023.

(2) Ce poste correspond aux achats en réparation d'automobiles et de motocycles.

Lecture : au deuxième trimestre 2024, la consommation des ménages en biens alimentaires diminuerait de 0,7 % par rapport au trimestre précédent.

Source : Insee.

consommation en services de transport serait également rehaussée, principalement du fait de l'augmentation de la fréquentation des transports en commun en Île-de-France, ainsi que celle en hébergement-restauration. Corrigée des variations saisonnières, la consommation en gaz et électricité repartirait à la baisse à l'été, saison où la sensibilité de cette consommation aux conditions météorologiques est moindre : elle retrouverait ainsi un niveau plus habituel après le vif rebond du printemps, quoique toujours en retrait de 4 % par rapport au niveau de l'été 2022. Elle se stabiliserait ensuite au quatrième trimestre 2024, sous l'hypothèse de conditions météorologiques standards : les comportements de sobriété observés au cours des deux derniers automnes seraient donc conservés, mais pas amplifiés.

Sur l'ensemble de l'année 2024, la consommation des ménages accélérerait un peu par rapport à l'an passé (+1,3 % en 2024, après +0,9 % en 2023). L'évolution de la consommation serait ainsi proche de celle du pouvoir d'achat des ménages (+1,4 %, ► **figure 4**). En moyenne annuelle, le taux d'épargne serait quasiment stable, à 17,1 % en 2024 après 16,9 % en 2023 : il demeurerait encore supérieur de 2,5 points à son niveau moyen de 2019 (14,6 %), ce qui paraît cohérent avec le niveau toujours élevé du solde d'opinion sur l'opportunité d'épargner (► **figure 5**), déclaré dans l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (Cammé). Au trimestre le trimestre, le taux d'épargne diminuerait au second semestre 2024, pour atteindre 16,6 % en fin d'année (après 17,2 % observé un an auparavant) : en effet, la consommation des ménages serait relativement dynamique tout au long de l'année, alors que les gains de pouvoir d'achat ont plutôt été engrangés fin 2023 et début 2024, notamment du fait du calendrier de revalorisation des prestations sociales.

En ce qui concerne l'investissement des ménages, ce dernier a poursuivi sa forte diminution au premier trimestre 2024 (-1,4 %) : si l'investissement en services a commencé à se redresser, porté par un rebond du nombre de transactions dans l'ancien, l'investissement des ménages en construction a poursuivi sa chute (► **figure 6**), même si elle s'est un peu atténuée dans le logement neuf. Au deuxième trimestre, l'investissement des ménages se replierait moins fortement (-0,6 %) : les dépenses d'entretien-amélioration rebondiraient mais sans compenser le nouveau recul de l'investissement en logement neuf. Au second semestre 2024, l'investissement des ménages en construction se stabiliserait progressivement (-0,5 % puis 0,0 %) : les dépenses d'entretien amélioration progresseraient un peu, tandis que la baisse de l'investissement en logement neuf s'atténuerait, traduisant avec retard la stabilisation en cours des mises en chantier. Leur investissement en services serait stable, dans un contexte où la proportion des ménages ayant l'intention d'acheter un logement a cessé de reculer depuis quelques mois (► **éclairage** sur les intentions d'achat de logement). ●

► 4. Consommation et investissement des ménages

(en variations trimestrielles et annuelles, en %, données CVS-CJO)

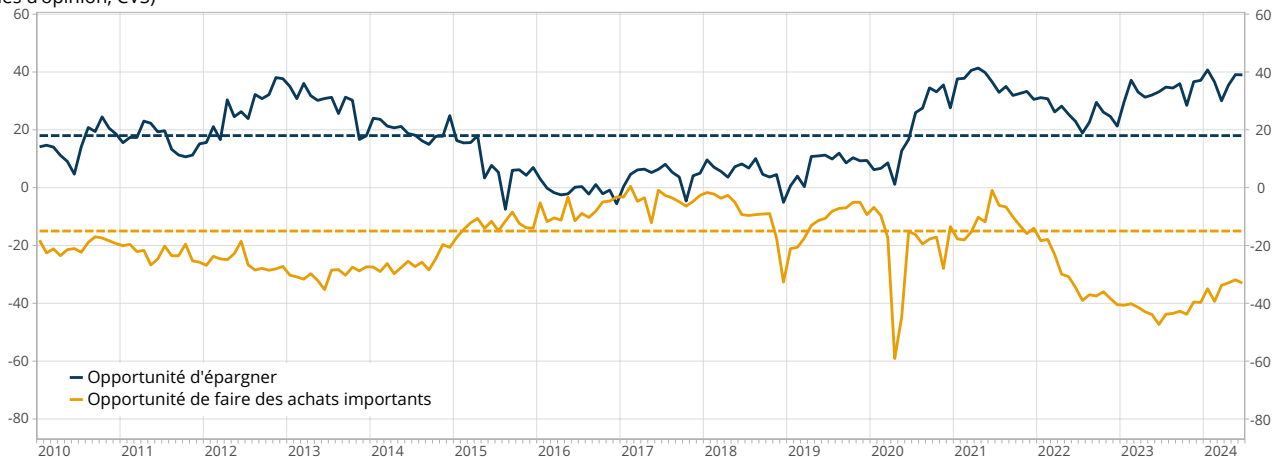
	2022				2023				2024				2022*	2023*	2024*
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
Consommation : <i>variations trimestrielles</i>	-1,0	1,3	0,5	-0,2	0,2	0,0	0,5	0,2	0,1	0,5	0,7	0,1	3,0	0,9	1,3
Pouvoir d'achat : <i>variations trimestrielles</i>	-1,7	-0,7	1,5	1,4	-1,1	0,1	0,2	1,0	0,6	0,2	-0,4	0,2	0,2	0,9	1,4
Taux d'épargne : <i>en % du revenu disponible brut</i>	17,4	15,7	16,5	17,8	16,8	16,8	16,6	17,2	17,6	17,4	16,5	16,6	16,9	16,9	17,1
Investissement : <i>variations trimestrielles</i>	-0,1	-1,3	-2,5	-1,3	-2,7	-2,2	-2,1	-2,0	-1,4	-0,6	-0,4	0,0	-3,3	-8,2	-5,2

■ Prévisions.

* variations annuelles pour les trois dernières colonnes (sauf moyenne annuelle pour le taux d'épargne).

Source : Insee.

► 5. Soldes d'opinion des ménages sur l'opportunité d'épargner et de faire des achats importants (soldes d'opinion, CVS)



Dernier point : juin 2024.

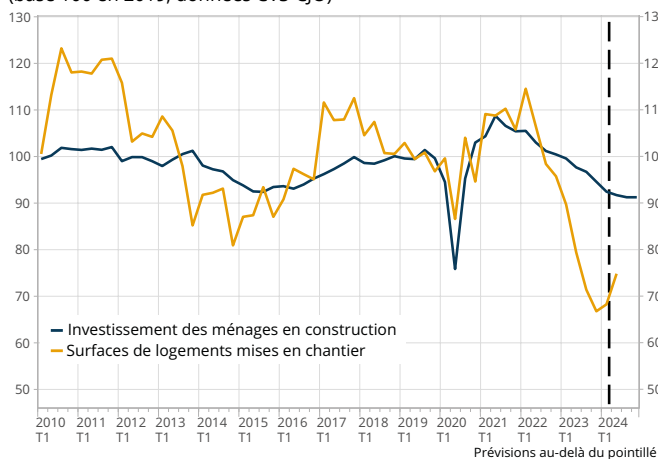
Note : les lignes en pointillés correspondent aux moyennes historiques des soldes, calculées sur la période janvier 1987-décembre 2023.

Lecture : en juin 2024, le solde d'opinion des ménages sur l'opportunité d'épargner s'élève à 39 points.

Champ : ménages vivant en logement ordinaire en France métropolitaine

Source : enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (Camme), Insee.

► 6a. Investissement des ménages en construction et surfaces mises en chantier (base 100 en 2019, données CVS-CJO)

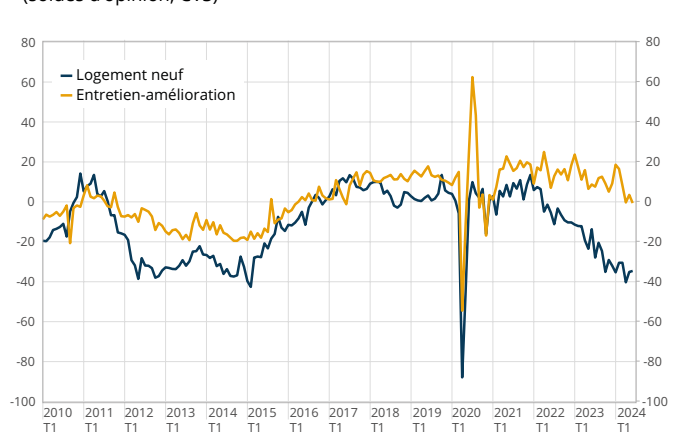


Note : pour les surfaces mises en chantier, le point du deuxième trimestre 2024 correspond aux données des seuls mois d'avril et de mai.

Lecture : au deuxième trimestre 2024, l'investissement des ménages en construction - exprimé en base 100 en 2019 - s'élèverait à 92,6.

Source : Insee et SDES.

► 6b. Soldes d'opinion sur les perspectives d'activité à trois mois dans la construction (soldes d'opinion, CVS)



Dernier point : juin 2024.

Lecture : en juin 2024, le solde d'opinion sur les perspectives d'activité à trois mois dans la construction de logements neufs s'élève à -35 points.

Source : enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment, Insee.

Après une forte baisse depuis début 2022, principalement imputable aux primo-accédants, le nombre de transactions immobilières se stabiliserait

Depuis début 2022, le nombre de transactions immobilières a reculé d'un peu plus de 20 % et explique près de la moitié du recul de l'investissement des ménages sur la période. L'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (enquête Camme) inclut une question relative aux intentions d'achat de logement des enquêtés : la part des ménages ayant l'intention d'acheter un logement est bien corrélée avec le nombre de transactions immobilières et avancée de quelques mois. En outre, elle peut être décomposée par catégorie de ménages, ce qui permet d'identifier celles qui ont renoncé à l'acquisition d'un logement. Ainsi, la baisse des intentions d'achat depuis 2022 provient principalement des ménages locataires et jeunes, qui peuvent être assimilés aux primo-accédants. Début 2024, elles se stabilisent, suggérant que l'effondrement sur le marché immobilier pourrait prendre fin.

Nicolas Palomé

Chaque mois, l'Insee interroge environ 2 000 ménages dans le cadre de l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (enquête Camme). Cette enquête inclut une question relative aux intentions d'achat de logement dans les 12 mois (► [méthodologie](#)). La part de ménages ayant l'intention d'acheter un logement¹ est globalement corrélée avec le nombre mensuel de transactions immobilières taxées au droit commun (ventes dans l'ancien principalement, ► [figure 1](#)).

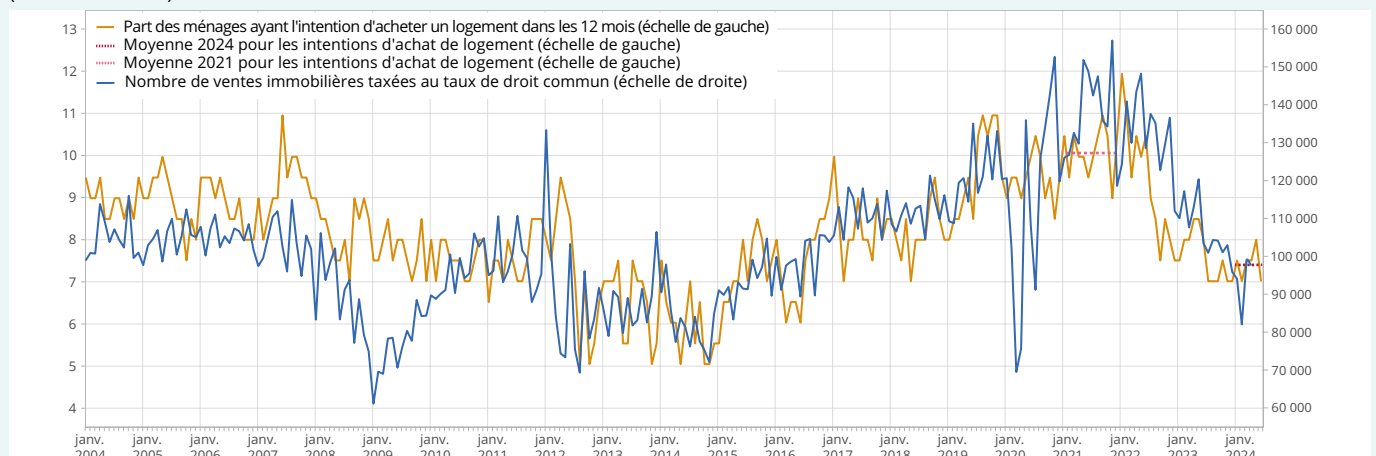
Ainsi, la part des ménages ayant l'intention d'acheter un logement suit, comme les transactions, une tendance à la hausse sur l'ensemble de la période allant du sortir de la crise des dettes souveraines à la fin de la crise sanitaire (la série des transactions immobilières étant toutefois nettement plus heurtée que les intentions d'achat durant la crise du Covid en 2020). Plus précisément, la part des

ménages ayant l'intention d'acheter un logement atteint plusieurs fois un plus bas historique, à 5 %, au cours de l'année 2014 puis augmente progressivement jusqu'à son plus haut historique, à 12 %, en janvier 2022. Ce dynamisme des intentions d'achat et, parallèlement, des transactions immobilières, est étroitement lié à la baisse continue des taux d'intérêt sur cette période, passés de 4,0 % en début d'année 2012 à 1,1 % début 2022² (► [figure 2](#)).

Depuis mi-2022, les intentions d'achat – comme les transactions – reculent nettement, en grande partie du fait de la hausse des taux des nouveaux crédits immobiliers, ce qui conduit les ménages à renoncer ou à différer leur projet d'acquisition. Les deux dégradations n'ont toutefois pas été tout à fait simultanées : celle des intentions d'achat, observée à partir de l'été 2022, a précédé d'environ six

¹ Utilisée pour calculer [le solde d'opinion relatif à cette question](#) publié dans la base de données macroéconomiques de l'Insee, cf. méthodologie.
² Au sens du taux effectif au sens étroit (TESE) des nouveaux crédits calculé par la Banque de France comme le taux moyen des nouveaux prêts immobiliers accordés aux ménages, hors assurance.

► 1. Part des ménages ayant l'intention d'acheter un logement et nombre de transactions immobilières (données non CVS)



Dernier point : juin 2024 pour la part de ménages ayant l'intention d'acheter un logement ; avril 2024 pour le nombre de transactions immobilières.

Note : les transactions taxées au droit commun sont principalement les ventes de logements anciens. Pour le détail des types de ventes inclus dans cette série, ► [encadré méthodologique](#).

Lecture : en juin 2024, 7 % des ménages déclarent avoir l'intention d'acheter un logement dans les 12 mois ; en avril 2024, le nombre de ventes immobilières taxées au droit commun est estimé à 97 819.

Champ : pour la part de ménages ayant l'intention d'acheter un logement : ménages vivant en France métropolitaine en logement ordinaire ; pour les transactions : ventes immobilières taxées au droit commun.

Source : Insee, enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (Camme) ; Inspection générale de l'environnement et du développement durable.

Conjoncture française

mois celle des transactions. Ce décalage correspond aux délais habituels dans le secteur, liés à la recherche du bien, à la signature d'un compromis puis d'un acte authentique. Dès lors, la part des ménages ayant l'intention d'acheter un logement peut être utilisée, d'une part, pour prévoir l'évolution à court terme du marché immobilier, et d'autre part, pour retracer les évolutions des transactions par catégories de ménages.

La stabilisation des intentions d'achat suggère un arrêt de la dégradation de l'investissement en services des ménages

En comptabilité nationale, les achats de logements anciens des ménages ne sont pas retracés car ils correspondent à des échanges entre ménages sans création de valeur. En revanche, les frais liés à l'acquisition (frais d'agence, frais notariés, droits de mutation) sont comptabilisés comme de l'investissement des ménages en services et entrent ainsi directement dans le calcul du PIB. En volume, ces frais évoluent comme le nombre de transactions (les fluctuations de prix de l'immobilier étant enregistrées dans le déflateur de l'investissement) et représentent environ un quart de l'ensemble de l'investissement des ménages en 2022. L'investissement des ménages en construction (achat de logements neufs et travaux de gros entretien et amélioration des logements) en constitue les trois quarts restants. Entre le deuxième trimestre 2022 et le premier trimestre 2024, l'investissement des ménages en services a reculé d'un peu plus de 20 %, contribuant pour près de la moitié au recul de l'investissement total des ménages.

Depuis mi-2023, la part des ménages ayant l'intention d'acheter un logement se stabilise, oscillant entre 7 et 8 %. En moyenne, depuis début 2024, les intentions d'achat restent cependant 3 points en dessous du niveau de l'année 2021. Étant donnés les délais habituels entre les intentions d'achat et la réalisation d'une transaction, le nombre de transactions se stabiliserait lors des prochains trimestres. Dans cette *Note de conjoncture*, la prévision retenue est celle d'une stabilisation dès ce printemps de l'investissement des ménages en services.

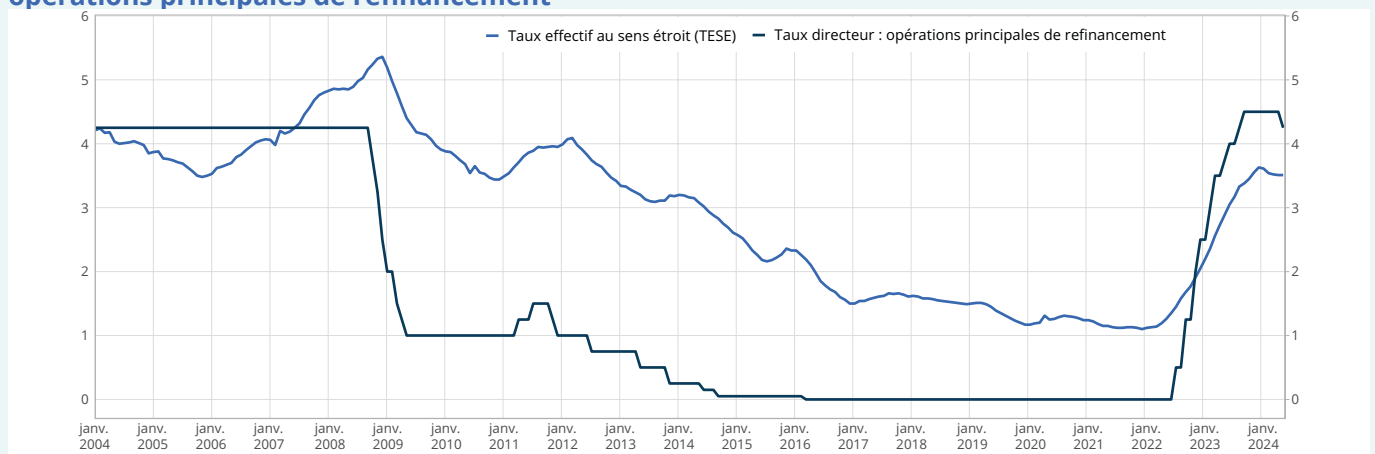
Depuis 2022, la baisse des intentions d'achat provient principalement des ménages locataires et jeunes, qui peuvent être assimilés aux primo-accédants³

L'utilisation de la part des ménages déclarant avoir l'intention d'acheter un logement permet de décomposer par catégorie de ménages la dynamique des achats immobiliers. L'intention d'acheter un logement est à la fois plus élevée et plus cyclique chez les ménages locataires, que l'on peut assimiler aux primo-accédants. En effet, parmi les ménages locataires, la part des ménages ayant l'intention d'acheter un logement baisse fortement depuis trois ans (-5 points en moyenne entre 2021 et 2024⁴ ; ► **figure 3**), soit beaucoup plus que pour les ménages déjà propriétaires (-1 point). En janvier 2024, les intentions d'achat des ménages propriétaires ont même ponctuellement dépassé celle des ménages locataires, une configuration inédite dans les données disponibles.

³ Les ménages déjà propriétaires sont en général propriétaires de leur résidence principale (environ 94 % d'entre eux ; enquête Histoire de vie et patrimoine 2017-2018) : dans leur grande majorité, les ménages locataires ayant l'intention d'acheter un bien accèderaient donc à la propriété pour la première fois. Par ailleurs, la notion de « primo-accédant » usuellement utilisée par l'Insee suppose que l'achat se ferait par emprunt, information non connue ici.

⁴ Données disponibles jusqu'en juin 2024.

► 2. Taux effectif au sens étroit (TESE) pour les crédits immobiliers aux particuliers et taux directeur : opérations principales de refinancement



Dernier point : mai 2024 pour le taux effectif au sens étroit ; juin 2024 pour le taux directeur principal de la BCE.

Lecture : en mai 2024, le taux effectif au sens étroit est de 3,5 % ; en juin 2024, le taux directeur principal de la BCE est à 4,25 %.

Source : Banque de France.

Une analyse par âge confirme ces résultats. Depuis 2014, la dynamique des intentions d'achat est avant tout portée par les ménages jeunes (dont la personne de référence a moins de 35 ans, ► **figure 4**), ceux-ci étant plus souvent locataires⁵. Ainsi, après une hausse marquée entre 2014 et début 2022, les intentions d'achat des ménages jeunes chutent fortement, passant de 23 % en moyenne en 2021 à 15 % en 2024⁶ (-8 points). Les intentions d'achat des ménages d'âge intermédiaire (entre 35 et 64 ans) suivent la même évolution jusqu'en 2022, de façon moins marquée. Elles baissent entre début 2022 et mi-2023 (passant de 12 % en janvier 2022 à 5 % en juillet 2023) mais se redressent depuis, contrairement à ce qui est observé pour les ménages plus jeunes. Pour les ménages

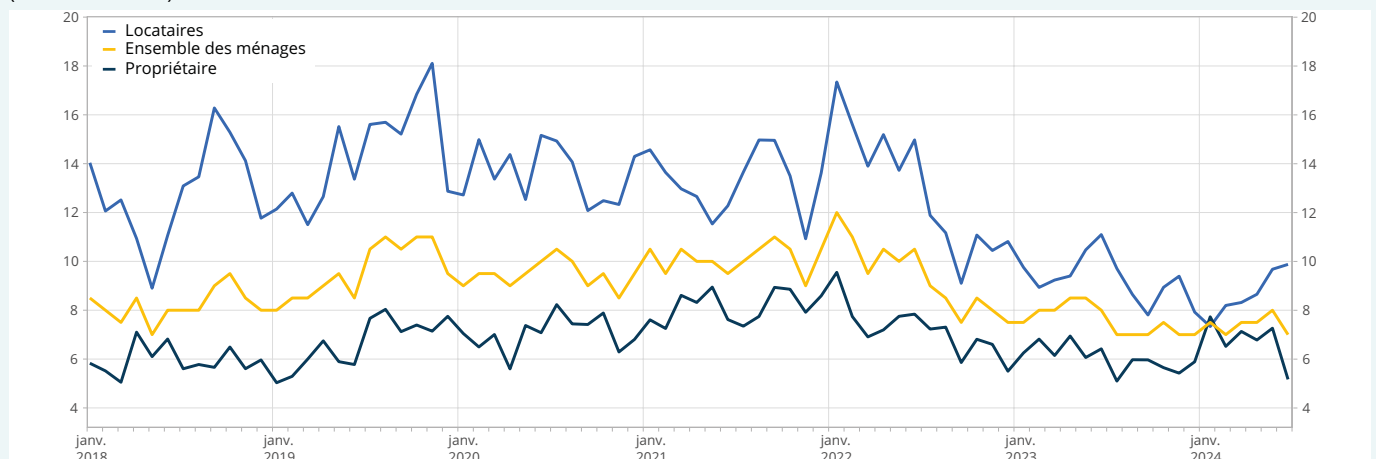
de plus de 64 ans, les intentions d'achat sont stables et très faibles (ce qui reflète le fait que ces ménages achètent peu de logements : 7 sur 10 sont en effet déjà propriétaires, ► **Enquête Histoire de vie et patrimoine 2017-2018**, Insee).

Par catégorie de revenus, les intentions d'achats des ménages situés sur les trois derniers quarts de l'échelle des niveaux de vie (les 75 % des ménages au niveau de vie le plus élevé) baissent de façon comparable ces trois dernières années (entre -3 et -4 points entre 2021 et 2024, ► **figure 5**). Parmi eux, c'est pour les ménages appartenant aux 25 % les plus aisés que les intentions d'achat ont le plus augmenté sur la période s'étendant

⁵ Enquête logement 2020, SDES.

⁶ Données disponibles jusqu'en juin 2024.

► 3. Part des ménages ayant l'intention d'acheter un logement, selon le statut d'occupation du logement (données non CVS)



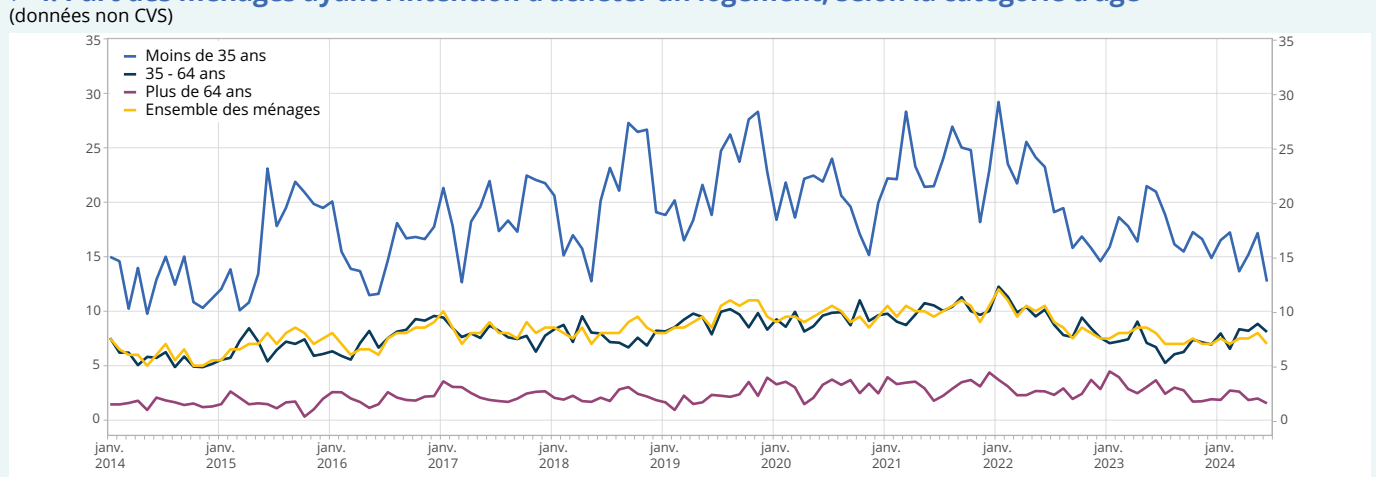
Dernier point : juin 2024.

Lecture : en juin 2024, 10 % des ménages locataires de leur résidence principale déclarent avoir l'intention d'acheter un logement dans les 12 mois.

Champ : ménages vivant en France métropolitaine en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (Camme).

► 4. Part des ménages ayant l'intention d'acheter un logement, selon la catégorie d'âge (données non CVS)



Dernier point : juin 2024.

Lecture : en juin 2024, 13 % des ménages dont la personne de référence a moins de 35 ans déclarent avoir l'intention d'acheter un logement dans les 12 mois.

Champ : ménages vivant en France métropolitaine en logement ordinaire.

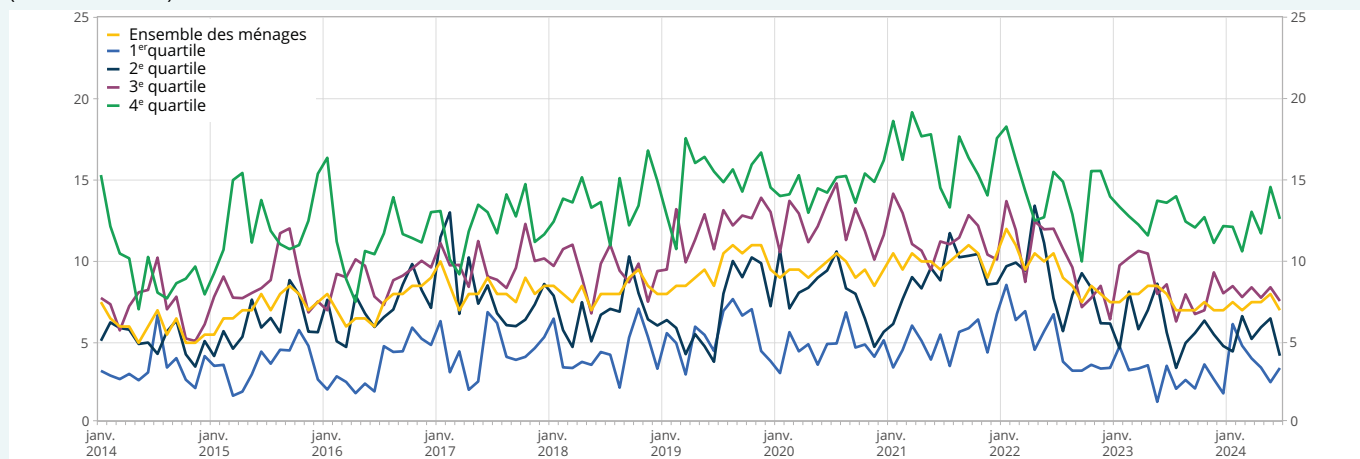
Source : Insee, enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (Camme).

Conjoncture française

de 2014 à 2021 (+7 points en moyenne entre 2014 et 2021, contre +4 points pour les ménages des deuxième et troisième quarts de l'échelle des niveaux de vie). Les intentions d'achats de ces ménages sont par ailleurs plutôt orientées à la hausse sur les premiers mois de l'année 2024, tandis que cette tendance est moins marquée pour les ménages des deuxième et troisième quartiles. En

revanche, les 25 % de ménages les moins aisés anticipent très rarement l'achat d'un logement. Environ 5 % d'entre eux sont concernés et cette proportion semble très stable, reflétant l'exclusion structurelle de ces ménages du marché immobilier, seulement un tiers d'entre eux étant propriétaires de leur logement (► [Histoire de vie et patrimoine 2017-2018](#), Insee). ●

► 5. Part des ménages ayant l'intention d'acheter un logement, selon le quartile de niveau de vie. (données non CVS)



Dernier point : juin 2024.

Lecture : en juin 2024, 3 % des ménages situés sur le quart le plus aisé de l'échelle des niveaux de vie déclarent avoir l'intention d'acheter un logement dans les 12 mois.

Champ : ménages vivant en France métropolitaine en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (Camme).

Méthodologie

Dans le cadre de l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (enquête Camme), l'Insee recueille chaque mois les réponses d'environ 2 000 ménages sur leur opinion au sujet de leur environnement économique et de leur situation personnelle. Cette enquête est harmonisée au niveau européen. Les soldes d'opinion sur les différents sujets, calculés en soustrayant la part de « réponses négatives » à la part de « réponses positives », sont disponibles depuis 2004 dans leur version harmonisée au niveau européen. Cependant, la ventilation par catégorie de ménages n'est possible qu'à partir de 2013 (2018 en ce qui concerne la ventilation par statut d'occupation du logement, cf. infra).

La question permettant de connaître les intentions d'achat de logement des ménages est la suivante : « Envisagez-vous d'acheter un logement neuf ou ancien (ou de faire construire) au cours des douze prochains mois ? (logement principal pour vous ou un membre de votre famille, résidence secondaire, logement destiné à la location...) ». Quatre modalités de réponse sont proposées : « Oui, certainement », « Oui, peut-être », « Non, probablement pas », « Non, certainement pas ». Le solde d'opinion correspondant, publié sur la base de données macroéconomiques de l'Insee, est calculé comme la différence entre la part des ménages déclarant « Oui, certainement » et « Oui, peut-être » et la part de ménages déclarant « Non, probablement pas », « Non, certainement pas ». Par simplification, on présente ici la part des ménages ayant l'intention d'acheter un logement comme la somme des parts des ménages déclarant « Oui, certainement » et « Oui, peut-être ».

Les ménages sont aussi interrogés sur les montants de leurs revenus, grâce à la question suivante : « Quel est, au total, le revenu mensuel moyen de votre ménage ? Prendre en compte tous les types de revenus : salaires, pensions de retraite, allocations chômage, prestations familiales, etc. Il faut indiquer le montant avant prélèvement de l'impôt à la source ». Ils sont par ailleurs interrogés sur la composition de leur foyer. Combiné à l'information sur leurs revenus perçus, cet élément permet de calculer un niveau de vie pour chaque ménage, c'est-à-dire un revenu par unité de consommation.

Ce niveau de vie du ménage peut s'écarter de la définition du niveau de vie habituellement retenue par l'Insee. D'une part, le montant indiqué par les ménages n'est pas censé être net de l'impôt sur le revenu prélevé à la source, ce qui diffère de la définition du « revenu disponible » utilisée usuellement par l'Insee pour calculer les niveaux de vie. D'autre part, le niveau de vie calculé ici s'appuie uniquement sur les déclarations des enquêtés, qui peuvent donc ne pas être complètement alignées avec la classification fiscale des sources de revenus.

Pour classer les ménages sur l'échelle des niveaux de vie, les valeurs des quartiles sont ensuite calculées par année civile, en pondérant les ménages avec les poids propres à l'enquête. Les ménages sont ensuite classés sur l'échelle des niveaux de vie, en comparant la valeur de leur niveau de vie à celle des quartiles.

Concernant le statut d'occupation du logement (locataire/propriétaire), l'information est issue de la base Fidéli (Fichiers démographiques sur les logements et les individus) de l'Insee, construite à partir de données d'origine fiscale. L'appariement entre les données de l'enquête Camme et la base Fidéli a été réalisé à partir de 2018.

Les données sur les ventes immobilières taxées au droit commun correspondent à [celles publiées par l'IGEDD](#) en cumul sur 12 mois, une estimation étant réalisée pour afficher dans cette étude une série mensuelle au niveau national. Ces données correspondent aux ventes de biens anciens (plus de cinq ans) à usage d'habitation ou commercial (l'usage d'habitation représentant environ les deux tiers des ventes), aux terrains vendus entre particuliers et aux nouvelles constructions vendues entre particuliers (sauf si le vendeur a acquis le bien en état futur d'achèvement). Il existe un décalage d'un mois entre la signature d'un acte de vente et son enregistrement dans les données. ●

Résultats des entreprises

Au premier trimestre 2024, le taux de marge des sociétés non financières (SNF) s’est nettement replié, atteignant 32,1 % de leur valeur ajoutée, soit -1,2 point par rapport à la fin d’année 2023 (► [figure 1](#)). Le repli du prix de la valeur ajoutée des SNF¹ a pesé fortement sur leur taux de marge : c’est en particulier le cas pour les entreprises du secteur de l’industrie agro-alimentaire, du fait du reflux de leur prix de production. Par ailleurs, le coût réel du travail par tête a augmenté en début d’année, soutenu par la revalorisation automatique du SMIC au 1^{er} janvier et par le rattrapage des salaires sur l’inflation passée. En sens inverse, la baisse des impôts sur la production a soutenu légèrement le taux de marge au premier trimestre, du fait de la nouvelle mesure de baisse de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), et par contrecoup après une fin d’année marquée par la forte hausse de la taxe foncière sur le bâti professionnel. Le taux de marge des SNF se situe néanmoins toujours plus d’un point au-dessus de sa valeur moyenne d’avant la crise sanitaire (30,9 % en 2019) : il est nettement au-dessus dans l’énergie et, dans une moindre mesure, dans l’industrie manufacturière, mais en deçà dans les services, où les entreprises répercutent avec retard la hausse de leurs coûts (► [éclairage](#) sur l’effet du choc de prix importé sur le taux de marge des entreprises). Par ailleurs, les coûts de financement des entreprises augmentent avec la remontée des taux d’intérêt et, au final, l’épargne des entreprises (qui tient compte de l’impôt sur les sociétés et du résultat financier) se situe à un niveau équivalent à celui de 2019.

Au deuxième trimestre, le taux de marge des SNF serait quasi stable (-0,1 point), à 32,0 % de la valeur ajoutée. Les entreprises du secteur de l’énergie pâtiraient du repli des cours de l’électricité. Néanmoins, pour l’ensemble des entreprises, cet effet serait en partie contrebalancé par l’amélioration de la productivité, puisque l’emploi progresserait plus modérément que l’activité.

Au second semestre 2024, le taux de marge des SNF aurait un profil marqué, du fait de l’impact ponctuel des Jeux Olympiques et Paralympiques sur l’activité nationale à l’été (► [figure 2](#)) : au-delà de cet à-coup, le taux de marge des SNF s’établirait en fin d’année à 32,0 %, à un niveau quasi stable par rapport au printemps.

Au total, sur l’ensemble de l’année 2024, le taux de marge des entreprises s’établirait à 32,2 % de la valeur ajoutée, en baisse de -0,7 point par rapport à sa valeur moyenne de 2023 : les prix de valeur ajoutée augmenteraient sensiblement moins vite que les prix à la consommation du fait du repli des cours de l’électricité et des prix de production agro-alimentaire. À l’inverse, les gains de productivité excéderaient largement les hausses de salaires réels ce qui contribuerait positivement au taux de marge. ●

¹ Le prix de la valeur ajoutée des sociétés non financières (SNF) est approché comme le prix de la valeur ajoutée des branches marchandes hors services financiers et immobiliers.

► 1. Décomposition du taux de marge des sociétés non financières (SNF)

(taux de marge en %, variation et contributions en points)

	2023				2024				2022	2023	2024
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
Taux de marge	32,0	33,2	33,0	33,3	32,1	32,0	32,7	32,0	31,0	32,9	32,2
Variation du taux de marge	1,4	1,2	-0,2	0,3	-1,2	-0,1	0,8	-0,8	-2,4	1,9	-0,7
Productivité (+)	0,3	1,0	0,2	0,4	0,1	0,2	0,6	0,0	-0,4	0,9	1,2
Coût du travail par tête réel* (-)	0,1	-0,1	0,2	0,0	-0,5	0,0	0,2	-0,3	0,1	0,4	-0,4
Dont : Salaire par tête réel* (-)	0,2	0,1	0,3	-0,1	-0,4	0,0	0,2	-0,3	-0,4	0,4	-0,3
Dont : Taux de cotisation employeur (-)	-0,1	-0,1	-0,1	0,1	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	-0,2
Ratio prix de VA / prix à la consommation des ménages* (+)	0,7	-0,2	-0,5	0,0	-1,0	-0,3	0,0	0,1	0,3	0,3	-1,5
Autres éléments	0,4	0,4	-0,1	-0,1	0,2	0,0	0,0	-0,4	-2,4	0,2	0,1

■ Prévision.

* au sens de l'Indice des prix à la consommation (IPC)

Note : le taux de marge (TM) mesure la part de la valeur ajoutée qui rémunère le capital.

Sa variation se décompose de façon complémentaire entre :

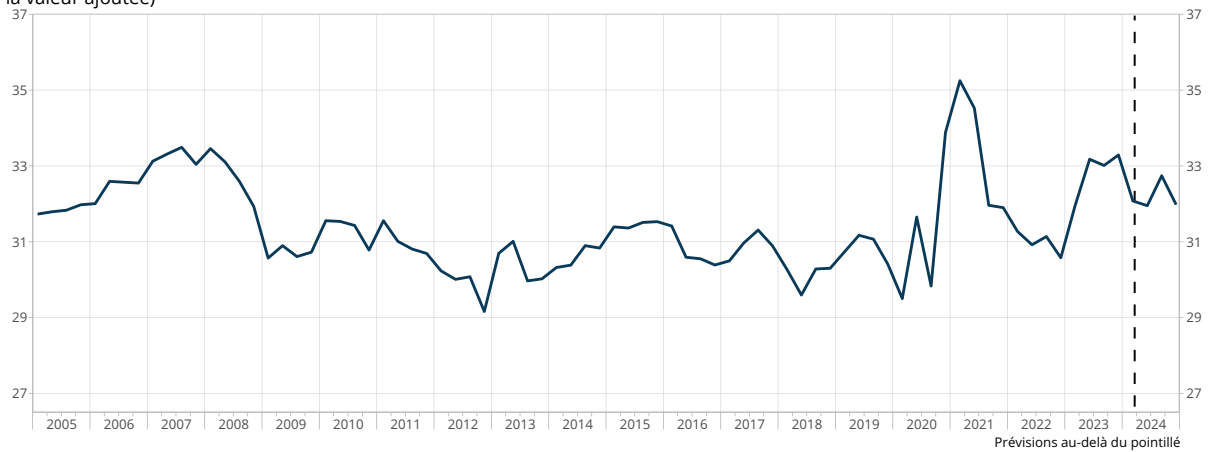
- les évolutions de la productivité (Y/L), avec Y la valeur ajoutée et L l'emploi, et du ratio du prix de la valeur ajoutée des SNF au prix à la consommation des ménages (Pva/Pc), qui jouent positivement ;
- les évolutions du coût réel du travail (W/Pc, où W représente le coût du travail par tête), qui jouent négativement sur le taux de marge.
- d'autres facteurs : il s'agit notamment des impôts sur la production nets des subventions.

Cette décomposition est synthétisée dans l'équation :

$$TM = \frac{EBE}{VA} \approx 1 - \frac{WL}{Y P_{VA}} + \text{autres facteurs} = 1 - \frac{L}{Y} \frac{W}{P_C} \frac{P_C}{P_{VA}} + \text{autres facteurs}$$

Source : Insee.

► 2. Taux de marge des sociétés non financières (SNF) (en % de la valeur ajoutée)



Source : Insee.

Le taux de marge des entreprises en France a bien résisté à la hausse des prix d'importation, en raison des hausses de leurs prix de vente et de la modération salariale

Malgré un choc de prix importé en sortie de crise sanitaire amplifié par l'invasion de l'Ukraine en 2022, le taux de marge moyen des entreprises a résisté : en 2023, il s'établit deux points de valeur ajoutée au-dessus de son niveau de 2019. Les termes extérieurs de l'échange se sont certes légèrement dégradés sur la période, mais dans une bien moindre ampleur que lors des chocs pétroliers des années 1970 car les prix à l'exportation ont été dynamiques : une partie du choc a donc été évacuée vers l'extérieur, tandis que les consommateurs domestiques ont été protégés par les dispositifs de modération des prix mis en place par les pouvoirs publics. Enfin, les salaires réels ont connu, au cœur de la période inflationniste, une baisse inédite, notamment en comparaison avec les chocs pétroliers.

Cette résistance globale du taux de marge des entreprises masque de fortes disparités entre branches d'activité. Les données par branches des années les plus récentes reposent sur des sources partielles et susceptibles de révisions, elles sont donc à prendre avec précaution. Sous cette réserve, en 2023, les taux de marge de la branche énergie et de l'industrie manufacturière s'établissent respectivement à 9 points et 4 points au-dessus de leur niveau d'avant crise sanitaire alors que le taux de marge des services marchands recule de 1 point par rapport à 2019. Cette divergence sectorielle s'explique principalement par l'effet des termes de l'échange et du mode de fixation des prix : le secteur énergétique a directement bénéficié de la hausse des cours, alors que les entreprises de services répercutent avec retard la hausse de leurs coûts salariaux.

Gaston Vermersch

À court terme, une hausse des prix d'importation diminue les marges des entreprises

À l'été 2021, dans un contexte de reprise de la demande mondiale, des goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement sont apparus, tirant à la hausse les prix des importations. Cette hausse a été amplifiée par l'invasion de l'Ukraine en février 2022. Les prix à l'importation ont ainsi augmenté de +7,2 % en 2021 (► figure 1) puis de +17,6 % en 2022, avant de se replier légèrement en 2023 (-2,2 %) dans la lignée du reflux des prix des matières premières.

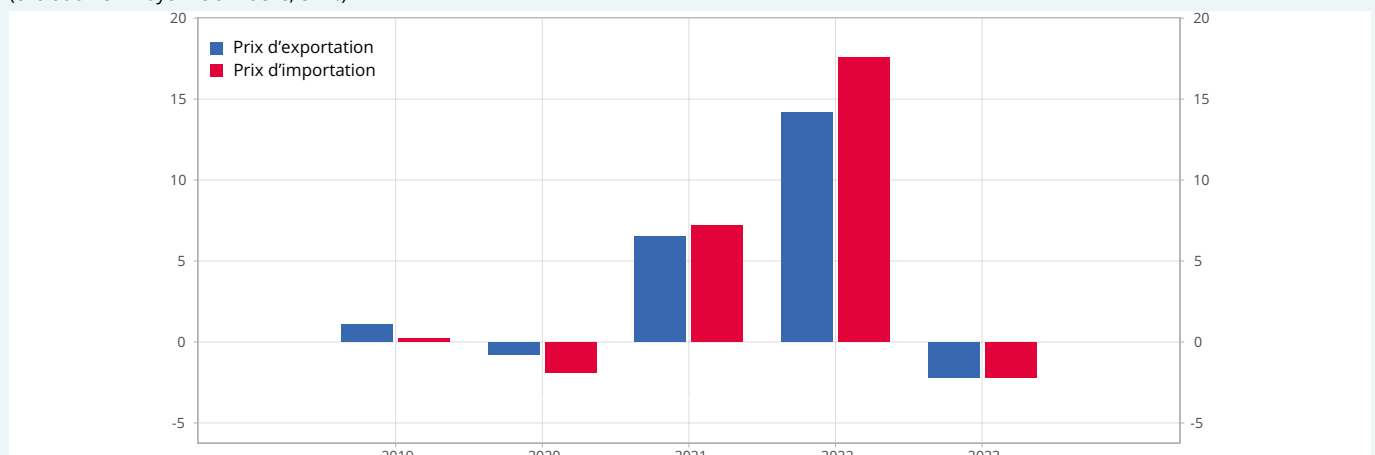
Une telle hausse de prix importés est susceptible de peser sur le taux de marge des sociétés non financières (SNF). En effet, ce dernier est défini comme le rapport entre leur excédent brut d'exploitation (EBE) et leur valeur ajoutée

(VA) : il correspond schématiquement à la part du capital dans la valeur ajoutée, c'est-à-dire à la part de la valeur ajoutée qui n'est pas utilisée pour rémunérer les salaires. Or, toutes choses égales par ailleurs, une hausse du prix des importations augmente les prix des consommations intermédiaires des entreprises et contribue donc à faire reculer le prix de la valeur ajoutée : ainsi, à salaire donné, une hausse du prix d'importation diminue les marges.

Ce raisonnement ne tient toutefois qu'à très court terme car le choc de prix importé se diffuse : d'une part les entreprises répercutent la hausse de leurs coûts sur leur prix de vente ; d'autre part les salariés, confrontés à l'inflation, réclament des hausses de salaires. L'évolution du taux de marge rend donc compte de la capacité des entreprises à fixer leurs prix de vente et à négocier les rémunérations.

► 1. Évolution des prix d'importation et à l'exportation depuis 2019

(évolution en moyenne annuelle, en %)



Lecture : en 2022, les prix à l'importation progressent de +17,6 %, les prix à l'exportation augmentent de +14,2 %.

Source : Insee.

Sur la période récente, le taux de marge des entreprises s'est maintenu en raison de la baisse des salaires réels et de la forte hausse des prix d'exportation

Or, malgré l'importance de la hausse des prix d'importation observées sur la période récente (+23 % en cumulé entre 2020 et 2023), le taux de marge des sociétés non financières a augmenté : ce dernier se situe en 2023 à 32,9 %, soit deux points au-dessus de son niveau de 2019 (30,9 %). La décomposition habituelle de l'évolution du taux de marge permet d'expliquer les mécanismes à l'origine de cette bonne tenue, en détaillant les contributions respectives à cette dernière de l'évolution de la productivité du travail, du coût réel du travail¹, du rapport entre le prix à la consommation des ménages² et le prix de valeur ajoutée des SNF et enfin des impôts nets de subventions sur la production (► **encadré méthodologique**).

En particulier, l'évolution du ratio entre le prix de valeur ajoutée des SNF et le prix à la consommation des ménages permet habituellement, à un facteur d'échelle près, de mesurer l'impact sur le taux de marge des termes extérieurs de l'échange, c'est-à-dire le ratio entre l'évolution du prix des exportations et du prix des importations (► **figure 2**). En effet, si une hausse des prix d'importation fait davantage augmenter le prix à la consommation que le prix de la valeur ajoutée, une hausse des prix d'exportation correspond à l'inverse à une hausse du prix de la valeur ajoutée sans impact sur les prix à la consommation domestique, ce qui améliore toutes choses égales par ailleurs le taux de marge des entreprises. Ainsi, le ratio du

prix de valeur ajoutée et du prix à la consommation évolue habituellement de façon similaire aux termes extérieurs de l'échange, à un facteur d'échelle près : en effet, les prix de valeur ajoutée et de la consommation des ménages ne dépendent pas que des prix d'exportation et d'importation, mais aussi des prix intérieurs des biens produits sur le territoire. Les évolutions affectant le ratio de ces deux prix sont généralement amoindries d'un facteur d'environ 3 par rapport aux fluctuations des termes de l'échange extérieur, ce qui correspond au poids en France du commerce extérieur dans le PIB (► **Amoureux et al., 2022**).

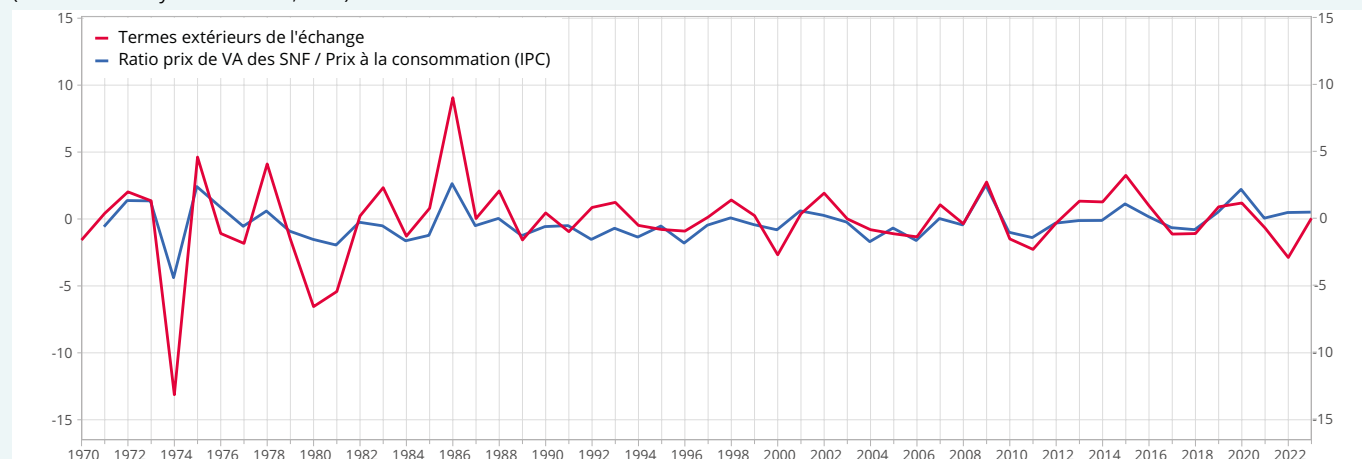
Or, sur la période récente, l'importante hausse des prix à l'importation a été partiellement compensée par une hausse des prix à l'exportation. Les prix à l'exportation de l'ensemble des biens et services ont été dynamiques en 2021 (+6,5 %) puis en 2022 (+14,2 %), même si cette hausse est demeurée inférieure à celle des prix d'importation (+7,2 % en 2021 et +17,6 % en 2022). Enfin, en 2023, le repli des prix à l'exportation est identique à celui des prix à l'importation (-2,2 %). Ainsi, les termes extérieurs de l'échange, définis comme le rapport entre l'indice des prix à l'exportation et l'indice des prix à l'importation, se sont contractés en 2021 (-0,7 %) puis en 2022 (-2,9 %) avant de se stabiliser en 2023 : cette baisse représente 0,3 point de PIB en 2021 puis 1,3 point supplémentaire en 2022. La dégradation des termes extérieurs de l'échange survenue en 2022 est ainsi bien inférieure à celle survenue lors du premier choc pétrolier (-13,2 % en 1974, soit -3,1 % du PIB). Les entreprises françaises sont donc parvenues à évacuer une large partie du choc de prix importé vers le reste du monde, préservant ainsi leurs marges.

¹ L'évolution du coût du travail se compose classiquement des évolutions du salaire réel par tête et du taux de cotisations sociales à la charge des employeurs. Sur la période récente cependant, il faut tenir compte du fait que le salaire versé par les entreprises a différé du salaire perçu par les salariés, en raison de la mise en place par les pouvoirs publics d'importants versements au titre de l'activité partielle pendant la crise sanitaire. Ainsi, la contribution des salaires réels (versés par les entreprises) à l'évolution du taux de marge peut être elle-même décomposée en une contribution des salaires perçus par les salariés et une contribution de l'activité partielle.

² Dans cet éclairage, le prix à la consommation des ménages correspond à l'Indice des prix à la consommation (IPC) et non au prix de la consommation des ménages en comptabilité nationale afin de neutraliser l'effet des Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM).

► 2. Évolution des termes extérieurs de l'échange et du ratio entre prix de VA des SNF et prix de consommation depuis 1970

(évolution en moyenne annuelle, en %)



Dernier point : 2023.

Lecture : en 2022, les termes extérieurs de l'échange se dégradent de -2,9 %. L'évolution du ratio du prix de valeur ajoutée des SNF par rapport au prix à la consommation des ménages au sens de l'IPC est de +0,5 %.

Source : Insee.

Conjoncture française

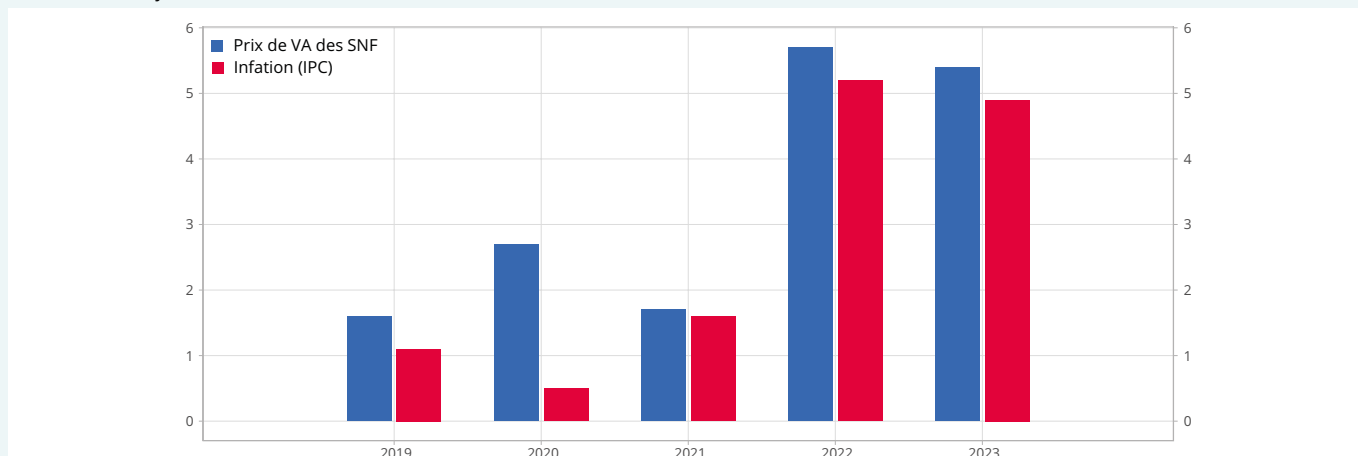
Par ailleurs, la mise en place par les pouvoirs publics à compter de 2021 et surtout de 2022 de différentes mesures de modération des prix, notamment ceux des produits énergétiques (► **encadré** sur les mesures du bouclier tarifaire), a permis de modérer les prix à la consommation sans amputer les prix de valeur ajoutée (► **figure 3**) : ainsi, en 2022, le prix de valeur ajoutée des sociétés non financières a augmenté plus vigoureusement que celui du PIB, qui retrace l'évolution des prix d'acquisition (+5,7 % contre +3,2 %). Au total, le bouclier tarifaire s'est élevé à près de 30 Md€ en 2022 et 2023 et a permis d'absorber plus des deux tiers du choc de termes de l'échange. Le prix de la consommation utilisé pour décomposer l'évolution du taux de marge inclut implicitement l'effet du bouclier tarifaire. Ainsi, en cumul sur 2022 et 2023, le ratio du prix de valeur ajoutée des SNF et des prix à la consommation a plutôt joué favorablement sur le taux de marge des entreprises malgré la dégradation des termes extérieurs de l'échange sur la même période (► **figure 4**).

Mais c'est aussi le fait que les salaires n'ont pas suivi l'inflation qui a contribué à la bonne tenue du taux de marge des entreprises sur la période récente : en effet, le salaire moyen par tête perçu par les salariés (c'est-à-dire le salaire versé par les SNF complété de l'activité partielle versée par les pouvoirs publics) a progressé moins vite que le prix à la consommation des ménages en 2022 et en 2023, si bien que les salaires réels ont reculé de l'ordre de 2 points sur deux ans (► **figure 5**). Cette baisse des salaires réels est inédite en comparaison avec les chocs pétroliers des années 1970, puisque les salaires réels avaient continué de progresser, notamment lors du premier choc pétrolier, malgré une inflation plus forte, dans un contexte où, il est vrai, les gains de productivité annuels étaient plus élevés qu'actuellement.

Enfin, les mesures de baisse des impôts de production décidées par les pouvoirs publics depuis 2021 ont contribué à soutenir le taux de marge des entreprises, à hauteur de 11 Md€ en 2021, 4 Md€ en 2023 et 1 Md€ supplémentaire en 2024.

► 3. Évolution des prix de valeur ajoutée des SNF et de la consommation des ménages depuis 2019

(évolution en moyenne annuelle, en %)

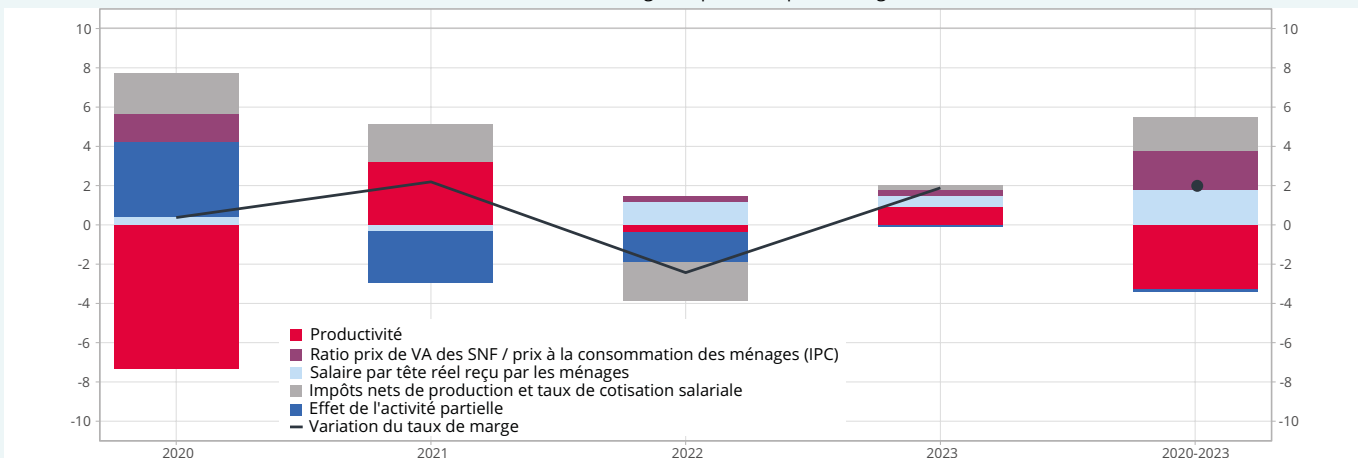


Lecture : en 2022, le prix de la valeur ajoutée des SNF augmente de 5,7 % alors que les prix à la consommation des ménages au sens de l'IPC augmentent de 5,2 %.

Source : Insee.

► 4. Décomposition du taux de marge des SNF

(contribution des différents facteurs et évolution annuelle du taux de marge, en points de pourcentage)



Lecture : en 2022, le taux de marge des SNF baisse de 2,4 points de pourcentage. La baisse des salaires réels perçus par les ménages contribue positivement (+1,1 point).

Source : Insee.

Sur les deux dernières années, le taux de marge de la branche énergie a bénéficié de la hausse des prix de vente de ses produits, tandis que le choc de prix importé a pesé sur celui des services marchands

Si le taux de marge des sociétés non financières s'est globalement amélioré depuis 2019, ce mouvement cache des disparités entre branches : les marges des différentes branches d'activité ont en effet évolué en ordre dispersé, du fait successivement de la crise sanitaire et du choc de prix importé. En particulier, le taux de marge de la branche « Énergie, eaux et déchets » progresse fortement (+9 points entre 2019 et 2023) alors que le taux de marge de l'industrie manufacturière progresse plus modérément (+4 points). Au contraire, les marges des services

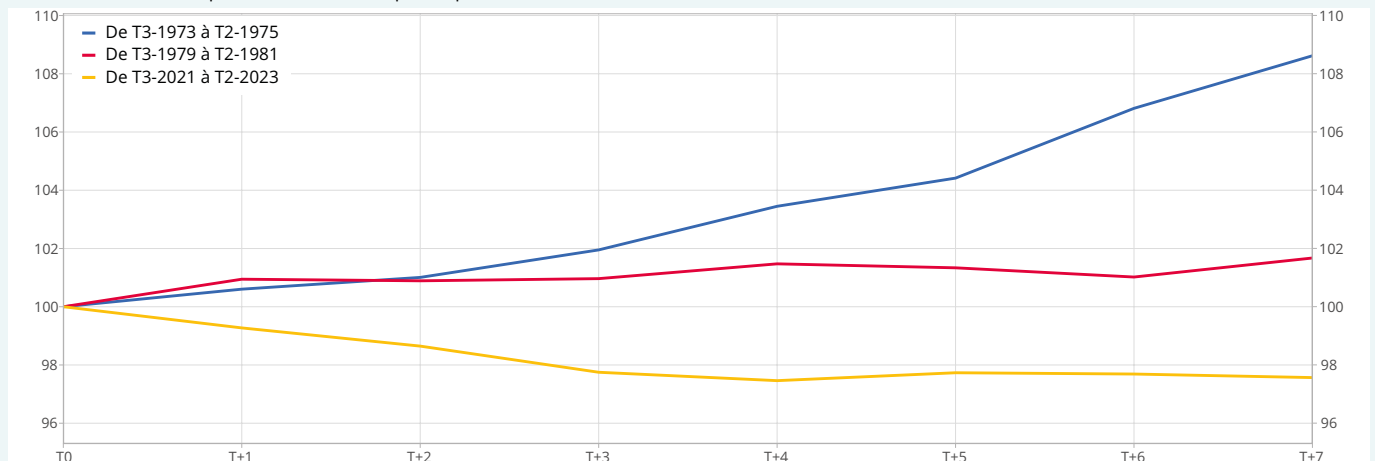
marchands (hors commerce et hors services financiers et immobiliers) se replient (-1 point depuis 2019) (► **figure 6**).

La décomposition économique du taux de marge (distinguant les effets de la productivité, des salaires réels par tête³ ainsi que le rapport du prix de VA sur le prix à la consommation) peut être déclinée à un niveau sectoriel (► **encadré méthodologique**). Cela permet d'appréhender les déterminants économiques des variations des taux de marge de chacune des branches, et notamment le rôle des prix de valeur ajoutée de ces principales branches. Les taux de marge par branche doivent cependant être interprétés avec précaution : en effet, les données détaillées de la statistique structurelle d'entreprise, au niveau des branches, ne sont pas encore intégrées aux

3 Lorsque la décomposition économique de l'évolution du taux de marge est déclinée à un niveau sectoriel, il n'est pas possible de ventiler la contribution des salaires réels versés par les SNF en salaires réels perçus par les ménages et effets de l'activité partielle.

► 5. Évolution du salaire moyen par tête réel reçu par les ménages

(base 100 au trimestre précédant le choc de prix importé)



Note 1 : le salaire moyen par tête (SMPT) réel reçu par les ménages est obtenu en déflétant le SMPT nominal reçu par les ménages (c'est-à-dire le SMPT versé par les SNF complété de l'activité partielle versée par les pouvoirs publics) par le prix de la consommation des ménages en comptabilité nationale pour les périodes 1973-1975 et en déflétant par l'indice des prix à la consommation pour la période 2022-2023 afin de neutraliser l'effet des Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM).

Note 2 : avant 1978, l'emploi salarié par secteur institutionnel n'est pas connu. Pour la période 1973-1975, on reporte l'emploi salarié du secteur marchand.

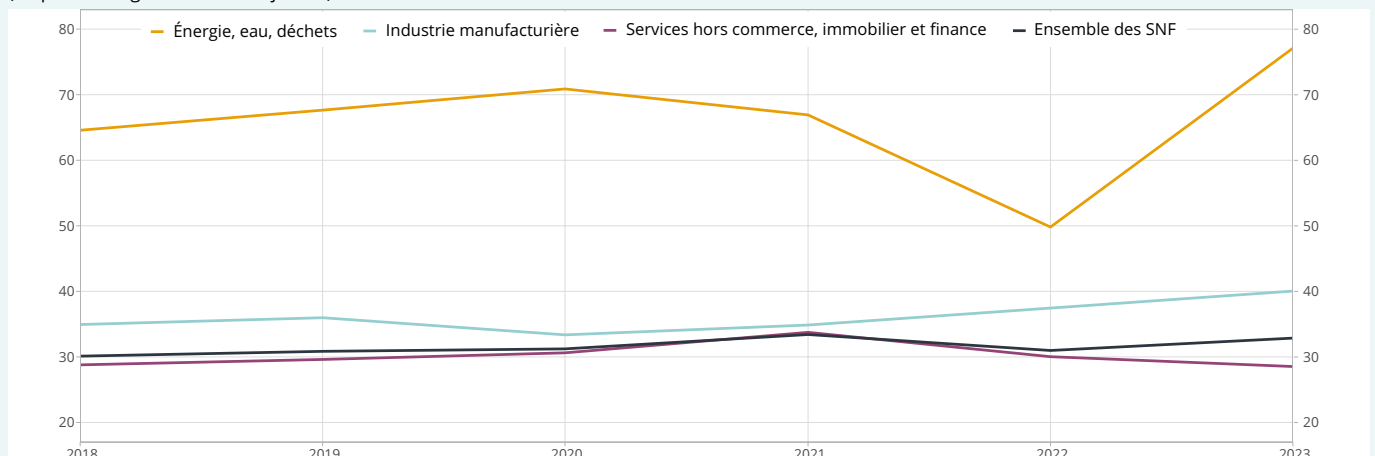
Note 3 : pour la période 2021-2023, le salaire moyen par tête est corrigé du dispositif d'activité partielle.

Lecture : au deuxième trimestre 2023, le salaire moyen par tête reçu par les ménages (c'est-à-dire le SMPT versé par les SNF complété de l'activité partielle versée par les pouvoirs publics) baisse de 2,4 % par rapport au troisième trimestre 2021.

Source : Insee.

► 6. Évolution du taux de marge dans différentes branches d'activité depuis 2017

(en pourcentage de la valeur ajoutée)



Lecture : en 2023, le taux de marge de la branche « Énergie, eau, déchets » représente 77,1 % de sa valeur ajoutée.

Source : Insee.

Conjoncture française

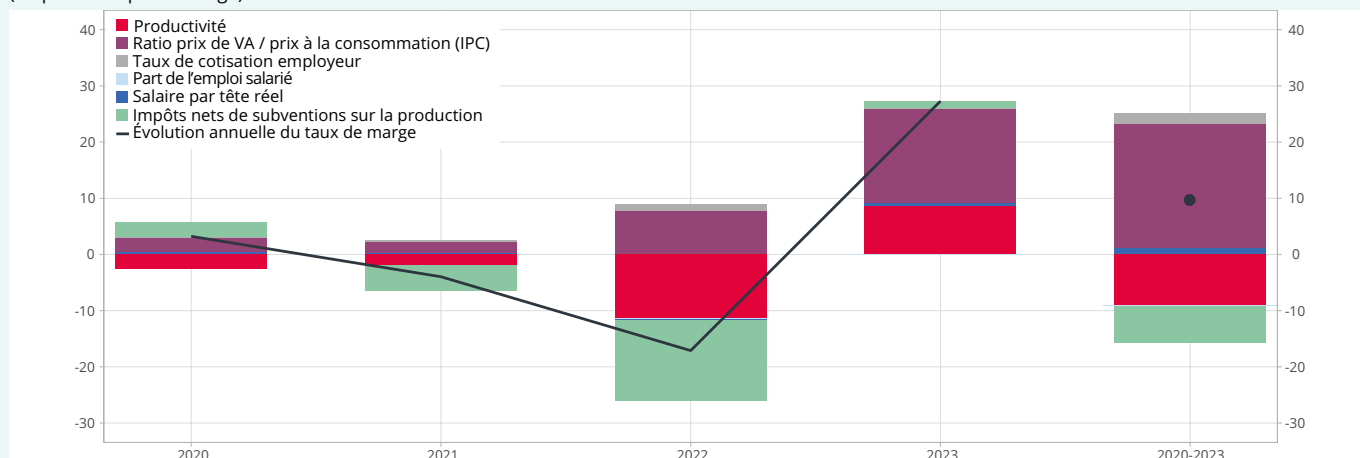
comptes nationaux pour les années 2022 et 2023. Elles sont donc susceptibles d'être révisées lors des comptes semi-définitifs et définitifs.

Dans la branche « Énergie » (qui inclut à la fois les producteurs et les fournisseurs d'énergie), le taux de marge a d'abord connu une baisse en 2022 (-17,1 points), principalement sous l'effet de la baisse de productivité : en effet, l'emploi du secteur s'est maintenu alors que l'activité s'est effondrée du fait de la fermeture de nombreux réacteurs nucléaires. D'un point de vue comptable, la baisse des subventions au titre de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) a également pesé sur les marges : cependant, cette baisse a été provoquée par la hausse des prix de marché de l'électricité, qui a soutenu par ailleurs les marges des entreprises du secteur via leur prix de valeur ajoutée. Un franc rebond s'est ensuite opéré en 2023 (+27,3 points) : d'une part la valeur ajoutée a rebondi avec le redémarrage des centrales (►encadré sur la contribution de l'énergie à la croissance en 2023) ; d'autre part, le ratio du prix de valeur ajoutée au prix à la consommation a continué de s'améliorer, contribuant pour

+16,7 points à la hausse du taux de marge (►figure 7) : le prix de valeur ajoutée de la branche énergie s'est sensiblement amélioré du fait de la baisse plus forte des prix de consommations intermédiaires que celle du prix de production.

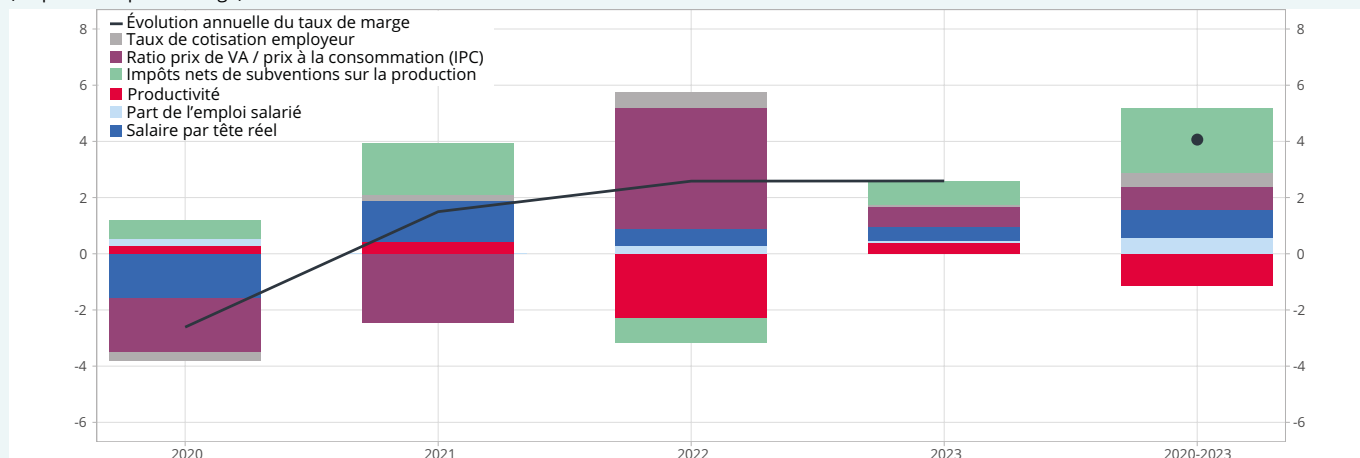
Le taux de marge dans l'industrie manufacturière a quant à lui progressé au même rythme en 2022 et en 2023 (+2,6 points, ►figure 8), mais les facteurs de contribution diffèrent les deux années. En 2022, le taux de marge des entreprises industrielles a progressé sous l'effet de la forte progression des prix de valeur ajoutée (+12,6 %), ces dernières ayant rapidement répercuté à leurs clients domestiques comme étrangers la hausse des intrants. De ce fait, la hausse du prix de valeur ajoutée a surpassé le prix à la consommation des ménages, qui a été modéré par le bouclier tarifaire ainsi que par des composantes plus inertes, notamment le prix des services. En 2023, les contributions à la hausse sont plus équilibrées : les subventions sur la production ont augmenté significativement avec la montée en charge du guichet « énergie » à destination des entreprises, le recul des

►7. Décomposition de l'évolution annuelle du taux de marge dans la branche « Énergie, eau et déchets » (en points de pourcentage)



Note : pour la branche « énergie, eau et déchets », les impôts nets de subventions sur la production incluent les charges de services publics de l'énergie.
Lecture : en 2022, le recul de la productivité a contribué à hauteur de -11,3 points à l'évolution du taux de marge de la branche « Énergie, eau et déchets » (-17,1 points).
Source : Insee.

►8. Décomposition de l'évolution annuelle du taux de marge dans le secteur de l'industrie manufacturière (en points de pourcentage)



Lecture : en 2022, le recul de la productivité a contribué à hauteur de -2,3 points à l'évolution du taux de marge de l'industrie manufacturière (+2,6 points).
Source : Insee.

salaires réels a soutenu les marges, tout comme les prix de valeur ajoutée et le redressement de la productivité. Confrontées à la résurgence de l'inflation, les entreprises industrielles sont donc parvenues à répercuter rapidement la hausse des coûts à leurs clients tout en négociant des hausses de rémunération modérées avec leurs salariés, de façon beaucoup plus favorable que lors des chocs passés de prix importé. Cette hausse d'ensemble du taux de marge des branches manufacturières masque en revanche une disparité entre les différentes entreprises industrielles, ces dernières n'ayant pas toutes été exposées à la hausse des prix énergétiques dans les mêmes proportions (► [Lafrogne-Joussier, Martin et Méjean, 2023](#)).

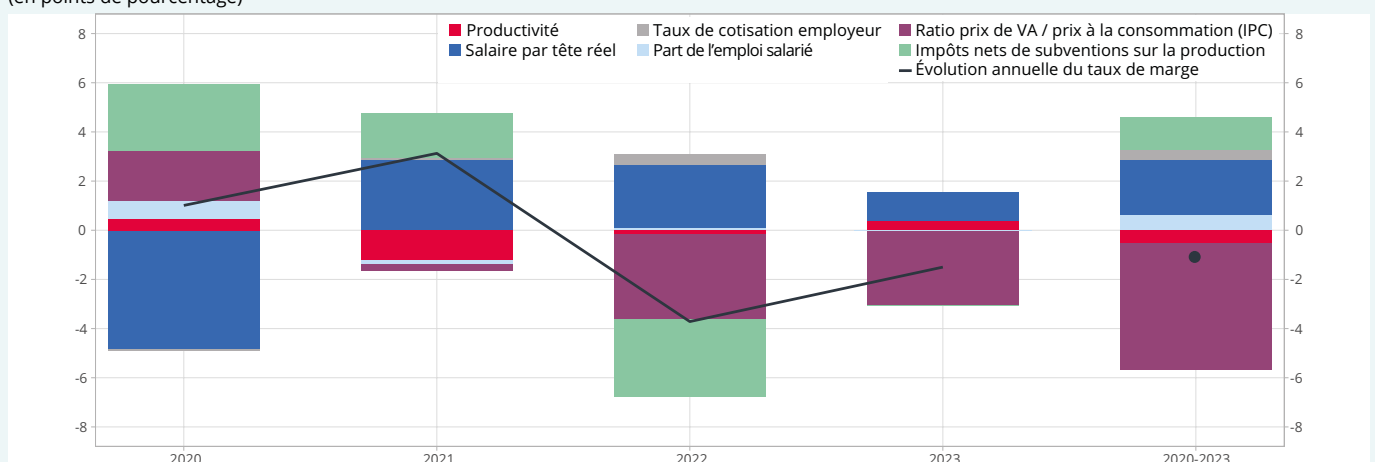
Enfin, dans les services marchands (hors commerce, hors services financiers et immobiliers), le taux de marge s'est dégradé sur les deux dernières années, principalement sous l'effet du ratio entre les prix de valeur ajoutée et ceux de la consommation (à hauteur de -3,7 points en 2022 et -1,5 point en 2023, ► [figure 9](#)). En effet, les entreprises des services répercutent lentement dans leurs taux de marge la hausse de leurs coûts (► [Benchekara et Roulleau, 2023](#)). Ces entreprises, intensives en main d'œuvre, sont surtout concernées par les effets de second tour : la hausse des prix à l'importation rehausse l'inflation d'ensemble via ses composantes volatiles (énergie mais également alimentaire et produits manufacturés), ce qui se traduit par une revalorisation des coûts salariaux. Cette situation de marge

dégradée pourrait toutefois n'être que temporaire : les prix des services augmentent à présent plus vite que l'inflation d'ensemble (► [fiche inflation](#)) et les entreprises de ces secteurs reconstituent ainsi progressivement leurs marges. Par ailleurs, comme dans le reste de l'économie, la hausse des salaires y a été nettement inférieure à l'inflation, ce qui facilite la reconstitution des marges.

En 2024, le taux de marge des entreprises se tasserait dans l'industrie et poursuivrait son rattrapage dans les services marchands

En 2024, le taux de marge d'ensemble des SNF se tasserait, atteignant 32,2 % de leur valeur ajoutée après 32,9 % en 2023 (► [fiche Résultats des entreprises](#)). Ce recul serait surtout marqué dans l'industrie, alors que le taux de marge dans le secteur tertiaire marchand continuerait à se redresser. Dans l'industrie manufacturière comme dans l'énergie, les prix de vente diminueraient, ce qui pèserait sur les marges. À l'inverse, dans les services marchands, les prix de valeur ajoutée resteraient relativement dynamiques, les entreprises répercutant avec retard la hausse de leurs coûts salariaux. ●

► 9. Décomposition de l'évolution annuelle du taux de marge dans le secteur des services marchands (hors commerce, hors services financiers et services immobiliers) (en points de pourcentage)



Lecture : en 2022, le recul de la productivité a contribué à hauteur de -0,1 point à l'évolution du taux de marge des services marchands hors commerce et hors services financiers et immobiliers (-3,7 points).

Source : Insee.

La mise en place de mesures de modération des prix par les pouvoirs publics a permis de modérer les prix de consommation sans amputer les prix de vente des entreprises

Afin de limiter l'effet du choc de prix énergétique sur les résultats des entreprises en 2022, l'État a mis en place différentes mesures (► [Insee, 2024](#)). Parmi ces dernières, certaines ont pris la forme de baisses d'impôts ou de hausses de subventions sur les produits (► [tableau 1](#)). En comptabilité nationale, les subventions et impôts sur les produits correspondent à un montant monétaire à verser soit par unité de quantité du bien ou service produit, soit sous la forme d'un pourcentage d'un prix unitaire. Par exemple, les impôts sur les produits sont principalement des Taxes sur la valeur ajoutée (TVA) ou sur les produits énergétiques. Ces impôts ou subventions ont pour particularité d'être enregistrés directement au niveau des prix et de ne pas être enregistrés comme des transferts entre secteurs. Ainsi, ils induisent une différence entre d'une part la valeur ajoutée des entreprises, valorisée au prix de vente, et d'autre part les emplois finals et le PIB qui sont valorisés au prix d'acquisition : de telles mesures ont donc un impact sur le ratio entre le prix de consommation et le prix de valeur ajoutée des sociétés financières. Le total de ces mesures s'est élevé à environ 29 Md€ en 2022 et 2023.

En termes de montant, la principale mesure mise en place a été le bouclier tarifaire sur l'électricité. Le blocage du Tarif réglementé de vente (TRV) pour les ménages ainsi que pour les très petites entreprises (TPE) est compté comme une subvention sur produit et a limité la hausse du prix à la consommation des ménages (► [Bourgeois et Lafrogne-Joussier, 2022](#)). De même, la Taxe intérieure finale sur la consommation d'électricité (TICFE) a été abaissée à 0,5 € par MWh en 2022 et en 2023 pour les entreprises, et à 1 € par MWh pour les ménages, contre 22,5 € par MWh auparavant. Enfin, l'Etat a opéré en 2022 un relèvement du plafond du volume d'ARENH (Accès régulé à l'électricité nucléaire historique) de 20 TWh supplémentaires qu'EDF doit fournir aux fournisseurs alternatifs. L'ARENH permet aux fournisseurs alternatifs d'accéder, à un prix régulé, à l'électricité produite par les centrales nucléaires historiques d'EDF, nettement inférieur au prix de marché en 2022. Les fournisseurs alternatifs sont ensuite tenus de répercuter cette baisse de coûts en limitant la hausse des prix facturés à leurs clients résidentiels. Ce dispositif entraîne des pertes, directes et indirectes pour EDF, à hauteur de 8,2 Md€ en 2022. En comptabilité nationale, cette baisse de prix est considérée comme une subvention sur les produits, versée par l'État. Parallèlement, l'amortisseur d'électricité a permis de réduire le prix de l'électricité pour les consommations des très petites, petites et moyennes entreprises. Cette aide est aussi comptabilisée comme une subvention sur les produits.

Le bouclier tarifaire sur le gaz a quant à lui bénéficié exclusivement aux ménages et a également limité la hausse du prix de la consommation des ménages. C'est également le cas de la remise carburant mise en place de façon provisoire par l'Etat en 2022. ●

► 1. Montants en comptabilité nationale des mesures du « bouclier tarifaire » comptabilisées comme impôt ou subvention sur produit
(en milliards d'euros)

Mesure	2022	2023
Bouclier tarifaire électricité	16,6	26,5
Dont : Réduction de la TICFE*	6,2	8,8
Dont : Blocage du Tarif Réglementé de Vente (TRV)	2,2	15,5
Dont : Relèvement du plafond de l'ARENH	8,2	
Dont : Amortisseur électricité TPE/PME		2,2
Bouclier tarifaire gaz	4,5	2,0
Remise carburant	7,7	
Total	28,8	28,5

*Par rapport aux recettes de l'année 2021.
Source : Insee.

Méthodologique : Une décomposition comptable de l'évolution du taux de marge des SNF

Le taux de marge des SNF rapporte l'excédent brut d'exploitation (EBE) à la valeur ajoutée (VA). Dans cet éclairage, le prix de la valeur ajoutée des SNF est calculé par approximation comme le prix de la valeur ajoutée des secteurs marchands, hors services financiers et immobiliers.

À court terme, la variation du taux de marge peut se décomposer comme la somme des contributions de la productivité du travail, du coût réel du travail, des termes de l'échange et d'un terme fonction des subventions et impôts sur la production.

Toutes choses égales par ailleurs :

- une hausse de la productivité apparente du travail, définie comme le ratio entre la valeur ajoutée des SNF (en volume) et l'emploi total des SNF, augmente le taux de marge. En effet, les salariés étant plus productifs, l'excédent brut d'exploitation augmente à emploi donné ;
- une hausse du salaire moyen par tête réels ou des cotisations sociales à la charge des employeurs, exprimés en valeur réelle, pèse sur le taux de marge des entreprises ;
- une hausse du ratio entre le prix à la consommation des ménages (pour partie des biens importés) et le prix de la valeur ajoutée des SNF (biens et services produits sur le territoire économique, pour partie exportés), pèse sur le taux de marge des entreprises. En effet, pour maintenir un salaire moyen par tête réel constant, les SNF doivent augmenter les salariés d'un facteur supérieur à l'augmentation du prix de leur valeur ajoutée. Une telle situation correspond à une dégradation des termes extérieurs de l'échange (le ratio entre prix de valeur ajoutée et prix de consommation évolue en général comme les termes extérieurs de l'échange, à un facteur d'échelle près) ;
- une hausse des impôts nets de subvention sur la production pèse sur le taux de marge des entreprises.

Formellement, le taux de marge des SNF, s'écrit :

$$\begin{aligned}
 TM &= \frac{EBE}{VA} = 1 - \frac{MS + S - I}{VA} = 1 - \frac{MS}{VA} + \frac{S - I}{VA} \\
 TM &= 1 - \frac{EM * SMPT_{SNF} * (1 + txcot)}{Y * P_{VA}} + \frac{S - I}{VA} \\
 TM &= 1 - \frac{EMP}{Y} * \frac{SMPT_{SNF} * (1 + txcot)}{P_{VA}} + \frac{S - I}{VA} \\
 TM &= 1 - \frac{EMP}{Y} * \frac{SMPT_{SNF} * (1 + txcot)}{IPC} * \frac{IPC}{P_{VA}} + \frac{S - I}{VA} \\
 TM &= 1 - \frac{EMP}{Y} * \frac{SMPT_{ménages}}{IPC} * \frac{SMPT_{SNF} * (1 + txcot)}{SMPT_{ménages}} * \frac{IPC}{P_{VA}} + \frac{S - I}{VA}
 \end{aligned}$$

Avec :

EBE : l'excédent brut d'exploitation des SNF ;

VA : la valeur ajoutée des SNF en valeur ;

Y : la valeur ajoutée des SNF en volume ;

MS : la masse salariale versée par les SNF ;

EMP : l'emploi total des SNF en équivalent temps plein (EQTP) ;

SMPT_{SNF} : le salaire moyen par tête payé par les SNF ;

SMPT_{ménages} : le SMPT reçu par les ménages, qui correspond au SMPT versé par les SNF complété par l'activité partielle versée par les pouvoirs publics ;

Txcot : le taux de cotisation à la charge des employeurs ;

IPC : le prix à la consommation des ménages au sens de l'Indice des prix à la consommation ;

P_{VA} : le prix de la valeur ajoutée des SNF en comptabilité nationale ;

S : les subventions sur la production ;

I : les impôts sur la production,

Cette décomposition permet d'isoler l'effet du dispositif d'activité partielle (terme correspondant au ratio entre *SMPT* versé par les *SNF* et reçu par les ménages) qui a soutenu le taux de marge des *SNF* en 2020 puisqu'une partie des salaires reçus par les ménages a été directement payée par les administrations publiques. Par ailleurs, dans la décomposition de la ► **figure 4**, les termes de taux de cotisation et d'impôts et subventions sur la production sont regroupés, afin de tenir compte sur la période considérée de la transformation du CICE (comptabilisé comme subvention sur la production) en baisse de cotisations sociales.

Cette décomposition du taux de marge est valable au niveau des *SNF*. Cependant, la comptabilité nationale ne fournit pas de données croisant le secteur institutionnel (*SNF*) et les branches d'activité. Dès lors, il est possible d'effectuer cette décomposition au niveau de chaque branche (cette décomposition concernant alors tous les secteurs institutionnels de la branche et pas seulement les *SNF*), à condition d'introduire un facteur supplémentaire, correspondant à l'évolution de la part du salariat au sein de la branche (► **Laurent et Quévat, 2022**) : cela permet de tenir compte des entrepreneurs individuels non-salariés qui rémunèrent leur travail via le « revenu mixte » qu'ils se versent, comptabilisé par convention intégralement dans l'excédent brut d'exploitation. Lorsque la part de salariés dans une branche diminue, le taux de marge de la branche augmente mécaniquement.

Formellement, cette décomposition sectorielle s'écrit :

$$TM = 1 - \frac{VHT}{Y} * \frac{SMPT * (1 + t_{xcot})}{IPC} * \frac{VHS}{VHT} * \frac{IPC}{P_{VA}} + \frac{S - I}{VA}$$

Avec :

VHT : le nombre d'heures totales travaillées dans la branche ;

VHS : le nombre d'heures total salariées travaillées dans la branche.

Lorsque la décomposition économique de l'évolution du taux de marge est déclinée à un niveau sectoriel, il n'est pas possible de ventiler la contribution des salaires réels versés par les *SNF* en salaires réels perçus par les ménages et effets de l'activité partielle.

Ces décompositions du taux de marge des *SNF* ou des taux de marge sectoriels sont de nature comptable et correspondent donc à un effet *ex ante*, sans prise en compte des comportements d'adaptation des entreprises. ●

Bibliographie

Amoureux Victor, Carnot Nicolas et Laurent Thomas (2022), « Termes de l'échange et revenu intérieur réel : mesurer le pouvoir d'achat de la nation », Blog de l'Insee, septembre.

Benchekara Narjis, Roulleau Guillaume (2023), « Les prix à la consommation des services, déterminés avant tout par le coût du travail, resteraient soutenus sans pour autant accélérer en 2024 », *Note de conjoncture*, Insee, décembre.

Bourgeois Alexandre, Lafrogne-Joussier Raphaël (2022), « La flambée des prix de l'énergie : un effet sur l'inflation réduit de moitié par le « bouclier tarifaire » », *Insee Analyses* n°75, septembre.

Insee (2024), « Le compte des administrations publiques en 2023 », Insee Première n°1998, mai.

Lafrogne-Joussier Raphaël, Martin, Julien, Méjean, Isabelle (2023), « La transmission directe des coûts des intrants importés et de l'énergie aux prix de production : un impact très variable d'une entreprise à l'autre », *Insee Analyses* n°84, mai.

Laurent Thomas, Quévat Benjamin (2022), « Évolutions récentes des taux de marge : de fortes disparités entre branches dans un contexte de hausse généralisée des prix », *Note de conjoncture*, décembre. ●

Investissement des entreprises

L'investissement des entreprises non financières (ENF) a de nouveau diminué au premier trimestre de l'année 2024 (-0,5 % après -1,1 % au quatrième trimestre 2023, ► [figure 1](#)). Les entreprises ont continué de nettement réduire leurs investissements en produits manufacturés (-1,4 % après -1,6 % au quatrième trimestre 2023), en particulier en biens d'équipement (-2,8 % après -2,3 %). L'investissement en construction a également poursuivi son recul, sur le même rythme qu'en fin d'année 2023 (-1,2 % après -1,3 %). Dans le même temps, les dépenses en services ont rebondi (+1,0 % après -0,6 %), portées notamment par celles en information-communication, qui sont reparties après une nette baisse au trimestre précédent (+2,3 % après -0,7 %).

D'ici la fin de l'année, l'investissement des entreprises resterait contraint par les conditions financières : l'amélioration conjoncturelle en Europe stimule la demande adressée et donc l'investissement mais cet effet accélérateur resterait freiné par le coût du crédit. Au premier trimestre, la production de crédit aux SNF à des fins d'investissement en équipement a été très faible (► [figure 2](#)) et les banques françaises, interrogées en avril 2024 dans le cadre du *Bank Lending Survey*, anticipent toujours un recul de la demande de crédit des entreprises. Les enquêtes de conjoncture rendent compte d'une situation hésitante. Dans les services, les chefs d'entreprise sont un peu plus nombreux qu'au trimestre précédent à prévoir des investissements (► [figure 3](#)). En revanche, les commerçants de gros en biens d'équipement industriel restent globalement pessimistes.

► 1. Investissement des entreprises non financières (ENF)

(variations trimestrielles et annuelles, en %, données CVS-CJO)

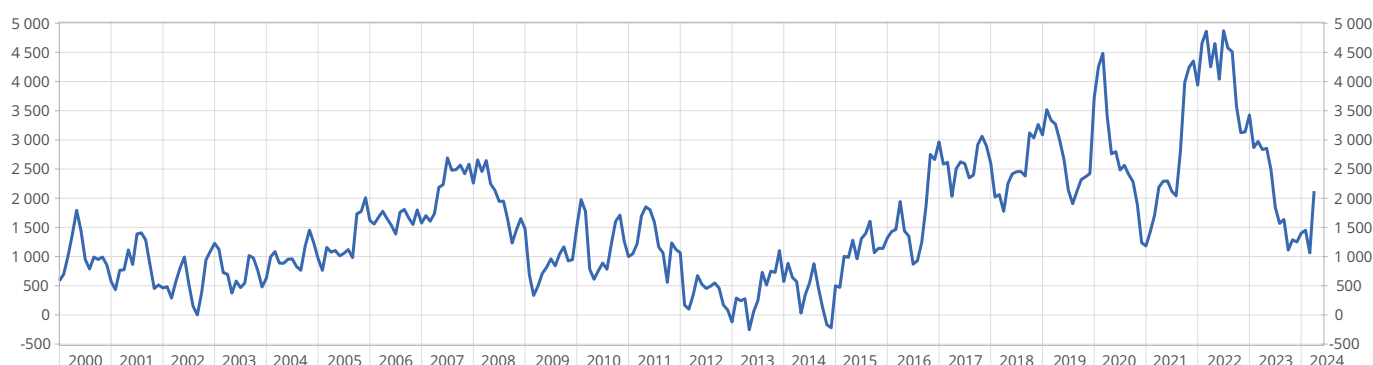
	2022				Variations trimestrielles 2023				2024				Variations annuelles		
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	2022	2023	2024
Produits manufacturés (32 %)	0,0	-0,8	4,4	1,0	0,4	0,3	1,3	-1,6	-1,4	-0,4	-0,2	-0,2	-0,4	3,6	-2,4
Construction (20 %)	1,3	-0,9	-0,7	1,1	0,4	-0,6	-0,7	-1,3	-1,2	-0,5	-0,8	-0,3	0,1	-0,5	-3,5
Services hors construction (47 %)	2,2	2,1	4,5	0,5	0,6	1,6	0,8	-0,6	1,0	1,4	0,4	0,4	8,8	5,3	2,8
Tous produits (100 %)	1,1	0,3	3,0	0,8	0,5	0,5	0,6	-1,1	-0,5	0,3	-0,1	0,0	3,0	3,1	-0,8

■ Prévisions.

Source : Insee.

► 2. Nouveaux crédits à l'investissement

(flux mensuel CVS, moyenne mobile sur 3 mois)



Dernier point : avril 2024.

Source : Banque de France.

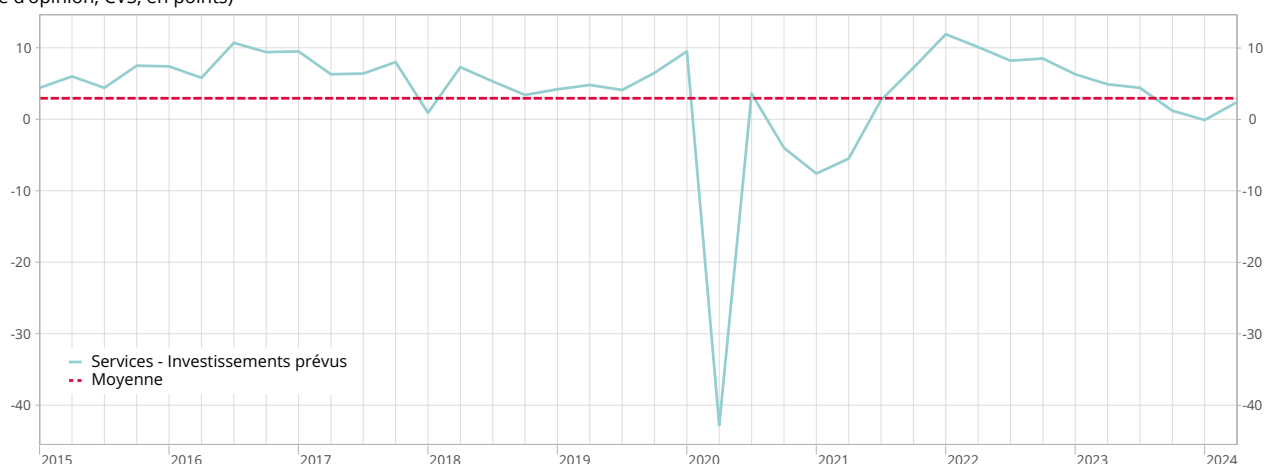
Conjoncture française

Au deuxième trimestre, l'investissement des ENF cesserait de baisser (+0,3 % après -0,5 %). L'investissement en services accélérerait (+1,4 % après +1,0 %), toujours porté par l'investissement dynamique dans l'information et communication (► **figure 4**), secteur dans lequel le climat des affaires se maintient nettement au-dessus de sa moyenne de longue période. La baisse de l'investissement en construction serait plus modérée (-0,5 % après -1,2 %) à la faveur d'un certain dynamisme dans l'entretien amélioré ce trimestre, tout comme en produits manufacturés (-0,4 % après -1,4 %).

Au second semestre, l'investissement des ENF serait atone (-0,1 % au troisième puis 0,0 % au quatrième trimestre) : d'une part, les conditions de financement resteraient dégradées ; d'autre part, la hausse de l'incertitude, matérialisée par la hausse de la volatilité financière depuis mi-juin, se traduirait par un effet d'attente pour les investisseurs. L'investissement en produits manufacturés (-0,2 % par trimestre) comme celui en construction (-0,8 % au troisième trimestre puis -0,3 % au quatrième trimestre) resterait ainsi en baisse et celui en services ralentirait (+0,4 % par trimestre). Au total, l'investissement des entreprises baisserait de -0,8 % en 2024, après +3,1 % en 2023 mais les évolutions seraient très contrastées selon les produits : les dépenses en produits manufacturés (-2,4 % après +3,6 %) et en construction (-3,5 % après -0,5 %), très liées aux conditions de crédit, se replieraient nettement ; celles en services, en revanche, resteraient dynamiques (+2,8 % après +5,3 %). ●

► 3. Investissement prévu dans les services

(solde d'opinion, CVS, en points)



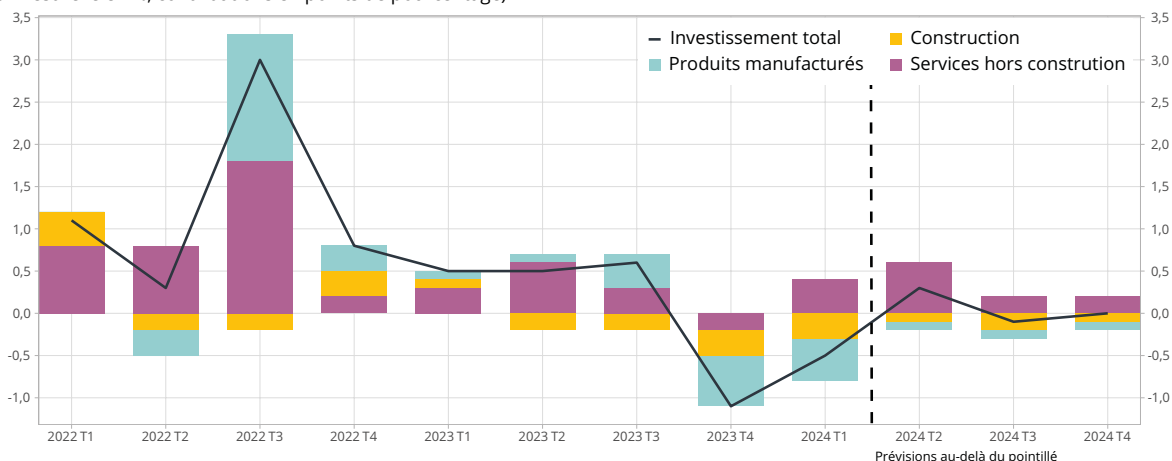
Dernier point : avril 2024.

Lecture : en avril 2024, le solde d'opinion sur les investissements prévus dans les services s'élève à 2,4 points.

Source : Insee, enquêtes de conjoncture auprès des entreprises.

► 4. Contributions à l'investissement des entreprises non financières (ENF) par produit

(variation trimestrielle en %, contributions en points de pourcentage)



Source : Insee.

Conjoncture internationale

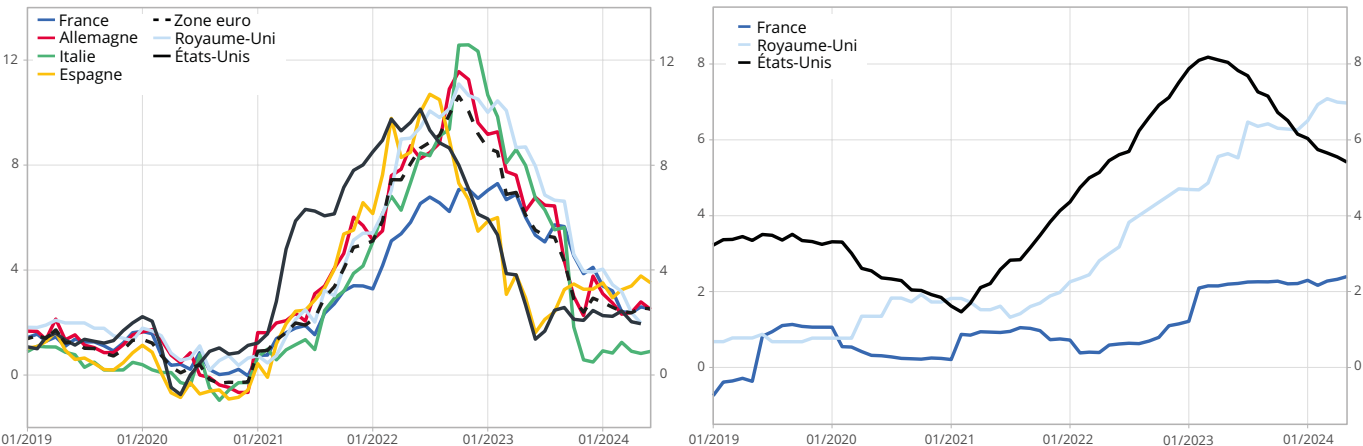


Synthèse internationale

Au premier trimestre 2024, les rythmes d'activité des principales économies avancées ont convergé après plusieurs trimestres de décalage conjoncturel marqué entre États-Unis d'une part et économies européennes d'autre part. En effet, l'économie américaine a ralenti (+0,4 % de croissance du PIB au premier trimestre 2024 après +0,8 % en fin d'année 2023), en partie parce que le secteur extractif a été pénalisé par des conditions météorologiques défavorables. À l'inverse, le Royaume-Uni et la zone euro ont renoué avec la croissance (+0,7 % et +0,3 % respectivement) après plusieurs trimestres de recul ou de stagnation. Une certaine convergence s'est également manifestée au sein de la zone euro : si l'Espagne se distingue toujours, poursuivant son rattrapage (+0,8 %), les trois autres principales économies de la zone ont progressé à des rythmes proches. L'économie allemande a crû de +0,2 % après une forte contraction fin 2023 (-0,5 %), tandis que l'activité a continué de croître modérément en France et en Italie (respectivement +0,2 % et +0,3 % après +0,3 % et +0,1 %). Le commerce mondial a progressé modérément (+0,4 %, ► [figure 2](#)).

Cette convergence de la croissance masque toutefois de fortes divergences concernant la demande intérieure et, en contrepartie, les contributions des échanges extérieurs. Aux États-Unis, la consommation privée est restée dynamique au premier trimestre (+0,4 % après +0,8 %), les ménages bénéficiant de gains salariaux conséquents. À l'inverse, la consommation des ménages n'a que faiblement progressé dans la zone euro (+0,2 %). L'investissement, notamment en construction, a ponctuellement rebondi de part et d'autre de l'Atlantique. Au final, la demande intérieure a progressé vigoureusement aux États-Unis alors qu'elle est restée atone dans la zone euro. Inversement, le commerce extérieur a pesé sur la croissance aux États-Unis alors qu'il a stimulé l'activité en Europe.

► 1. Inflation comparée et évolution des loyers pour les pays de la zone euro, le Royaume-Uni et les États-Unis (glissement annuel, en %)



Dernier point : gauche : juin 2024 pour les pays de la zone euro et mai 2024 pour le Royaume-Uni et les États-Unis. Droite : mai 2024.
Lecture : gauche : en France, en juin 2024, l'indice des prix à la consommation harmonisé a progressé de 2,5 % sur un an, en Espagne, il a progressé de 3,5 %.
Droite : aux États-Unis, la composante loyer de l'IPC progresse de 5,4 % en glissement annuel en mai 2024.
Source : Insee, Destatis, Istat, INE, ONS, BLS.

► 2. Le commerce mondial se relève progressivement (niveaux, variations trimestrielles et annuelles - pour les trois dernières colonnes - en %)

	2022		2023				2024				2022	2023	2024
	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
Change euro-dollar	1,01	1,02	1,07	1,09	1,09	1,08	1,09	1,08	1,07	1,07	1,05	1,08	1,08
Baril de Brent (en dollars)	100,6	88,6	81,2	78,1	86,6	84,0	82,9	84,5	85,0	85,0	100,9	82,5	84,4
Baril de Brent (en euros)	100,0	86,8	75,6	71,7	79,5	78,1	76,3	78,5	79,4	79,4	95,7	76,2	78,4
Commerce mondial (variations)	1,5	-0,4	0,3	0,6	-0,6	1,0	0,4	0,9	0,8	0,8	6,2	1,4	2,3
Importations des économies avancées	1,0	-1,0	0,2	-0,9	-0,8	1,3	0,4	0,8	0,7	0,7	7,9	-0,6	1,8
Importations des économies émergentes	2,9	1,3	0,6	4,5	0,2	0,3	0,6	1,2	0,9	0,9	2,0	6,5	3,7
Demande mondiale adressée à la France (variations)	1,1	-0,6	0,4	-0,1	-1,2	1,2	0,1	0,9	0,7	0,7	6,7	0,4	1,6

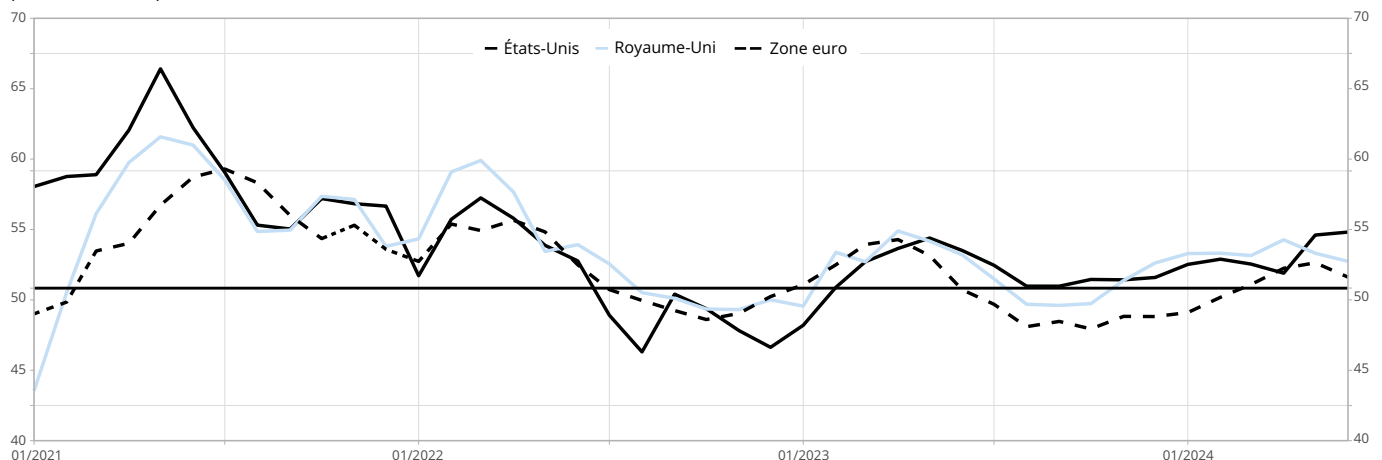
■ Prévisions.
Source : Commodity Research Bureau, IHS Markit, Statistiques équilibrées du commerce (OCDE), CHELEM – Commerce international (CEPII), calculs Insee.

Toutefois, à la faveur de l'amélioration progressive du pouvoir d'achat, la demande intérieure prendrait le relais pour soutenir la croissance européenne : le climat des affaires issu des enquêtes de conjoncture s'est redressé progressivement dans la zone euro et reste en zone d'expansion (► **figure 3**). Du fait d'un potentiel de croissance plus élevé et d'une impulsion budgétaire plus favorable, l'économie américaine continuerait toutefois de progresser un peu plus rapidement qu'en Europe : elle rebondirait à +0,6 % au deuxième trimestre sous l'effet du redémarrage du secteur extractif, puis progresserait de +0,5 % par trimestre en seconde partie d'année (► **figure 4**). L'activité économique britannique continuerait de progresser, portée par la consommation des ménages (+0,4 % au deuxième trimestre puis +0,3 % par trimestre), tandis que l'activité en zone euro garderait le rythme (+0,2 % puis +0,4 % et +0,2 %) : les ménages européens engrangent les dividendes de la baisse de l'inflation et leur consommation prendrait de l'élan. En Chine, la crise immobilière persistante continue de freiner l'activité qui resterait sur son rythme moyen depuis 2021 (environ +1,1 % par trimestre). Dans ce contexte, le commerce mondial serait soutenu par la contribution des économies avancées, notamment européennes, et accélérerait à partir du deuxième trimestre (+0,9 %, ► **figure 6**).

L'inflation continue de refluer au Royaume-Uni (+2,0 % en mai après +2,3 % en avril). Dans la zone euro, l'inflation diminue régulièrement depuis plusieurs mois (en glissement annuel, l'IPCH progresse de 2,5 % en juin après 2,6 % en mai et contre 2,9 % en décembre dernier). À l'inverse, le mouvement de désinflation a pris fin il y a plus d'un an aux États-Unis et l'inflation s'y stabilise depuis plusieurs mois (► **figure 1 gauche**). En mai, le glissement annuel de l'IPC américain s'élève à +3,3 %. La Réserve fédérale considère que l'inflation est toujours trop élevée, c'est pourquoi elle n'a pas encore enclenché une baisse de ses taux directeurs, contrairement à la Banque Centrale Européenne (BCE). Ce dynamisme des prix aux États-Unis est principalement dû à la progression des loyers (+5,4 % en mai en glissement annuel, ► **figure 1 droite**) et au poids qu'ils occupent dans l'indice, l'IPC américain incluant les « loyers imputés » des propriétaires-occupants à la différence des indices européens. L'indice IPCH, calculé par les services statistiques américains à des fins de comparaison internationale, progresse au même rythme que dans la zone euro, son glissement annuel s'élevant à +2,0 % en mai 2024.

► 3. PMI composite aux États-Unis, au Royaume-Uni et en zone euro

(indice en niveau)



Dernier point : juin 2024.

Lecture : le PMI composite se situait à 55 aux États-Unis en juin 2024 contre 51 pour la zone euro.

Source : S&P.

► 4. Croissance passée et prévue du PIB dans les principales économies

(variations trimestrielles et annuelles – pour les trois dernières colonnes – en %)

	2022		2023				2024				2022	2023	2024
	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
France	0,5	0,0	0,1	0,7	0,1	0,3	0,2	0,3	0,5	-0,1	2,6	1,1	1,1
Allemagne	0,4	-0,4	0,3	-0,1	0,1	-0,5	0,2	0,1	0,3	0,3	1,9	0,0	0,2
Italie	0,4	0,0	0,3	-0,1	0,4	0,1	0,3	0,1	0,1	0,2	4,1	1,0	0,8
Espagne	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5	0,7	0,8	0,6	0,5	0,5	5,8	2,5	2,5
Royaume-Uni	-0,1	0,1	0,2	0,0	-0,1	-0,3	0,7	0,4	0,3	0,3	4,3	0,1	1,0
États-Unis	0,7	0,6	0,6	0,5	1,2	0,8	0,4	0,6	0,5	0,5	1,9	2,5	2,5
Chine	4,0	0,8	1,8	0,5	1,8	1,2	1,6	1,0	1,1	1,1	3,0	5,2	5,2
Zone euro	0,5	0,0	0,1	0,1	0,0	-0,1	0,3	0,2	0,4	0,2	3,4	0,6	0,7

■ Prévisions.

Source : Insee, Destatis, Istat, INE, ONS, BEA, NBSC.

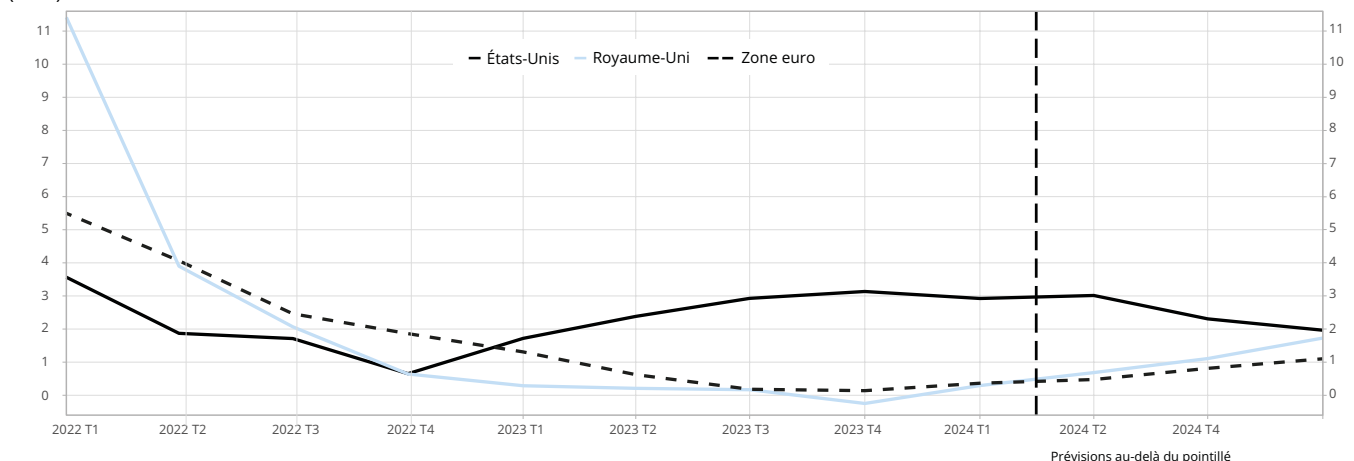
Conjoncture internationale

Au Royaume-Uni, la composante énergétique recule mais l'inflation sous-jacente reste significativement plus élevée que dans les autres économies, entretenue par la hausse des salaires. En Chine, la faible sollicitation des moyens de production génère des pressions déflationnistes : les prix à la consommation y sont quasi stables (+0,3 % sur un an en mai 2024) et les prix de production y reculent continûment depuis octobre 2022.

Cette désinflation alimenterait la consommation des ménages, qui soutiendrait la croissance dans les différentes économies avancées. En revanche, l'effet des conditions de financement toujours difficiles pèserait encore sur l'investissement : dans la construction, passé le regain du premier trimestre, il repartirait à la baisse dans la zone euro comme aux États-Unis puis se stabiliserait progressivement d'ici la fin de l'année. L'effet des assouplissements monétaires attendus de part et d'autre de l'Atlantique resterait marginal sur l'horizon de prévision que ce soit sur l'investissement des ménages ou des entreprises. En Europe, les écarts de taux d'emprunts entre États (spreads) se sont amplifiés à la suite de l'annonce de la dissolution de l'Assemblée Nationale en France, mais cela s'est pour l'heure traduit davantage par une baisse des taux allemands que par une hausse pour les autres États (► [figure 7](#)). La politique budgétaire continuerait d'être accommodante aux États-Unis et elle soutiendrait fortement l'activité à la fois directement par la consommation publique et indirectement en soutenant l'investissement des entreprises. À l'inverse, l'impulsion budgétaire serait soit neutre soit négative dans la plupart des pays européens.

En moyenne sur l'ensemble de l'année 2024, du fait de la stagnation enregistrée en Europe fin 2023, les écarts de croissance se maintiendraient entre les États-Unis (à +2,5 % par an) et le Royaume-Uni (+1,0 % après +0,1 %) ou la zone euro (+0,7 % après +0,6 %). L'accélération de la zone euro serait toutefois marquée tout au long de l'année et le glissement annuel en fin d'année y atteindrait +1,1 % contre +2,0 % aux États-Unis (► [figure 5](#)). En Chine, la croissance en 2024 serait identique à celle de 2023 (+5,2 %), en deçà du rythme d'avant crise sanitaire. ●

► 5. Glissement annuel du PIB aux États-Unis, au Royaume-Uni et en zone euro (en %)



Dernier point : quatrième trimestre 2024.

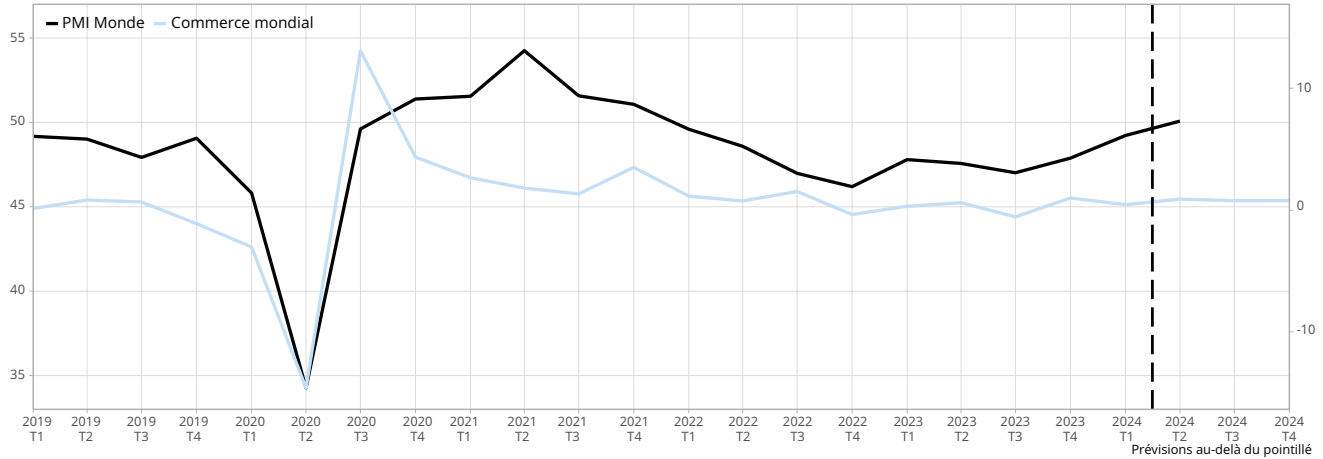
Lecture : aux États-Unis, au quatrième trimestre 2024, le glissement annuel du PIB serait de +2,0 %.

Source : Eurostat, ONS, BEA, prévisions Insee.

► 6. PMI nouvelles commandes à l'export et commerce mondial

(enquête PMI, indice en niveau)

(commerce mondial, variation trimestrielle en pourcentage)



Dernier point : deuxième trimestre 2024 pour l'enquête PMI et quatrième trimestre 2024 pour le commerce mondial.

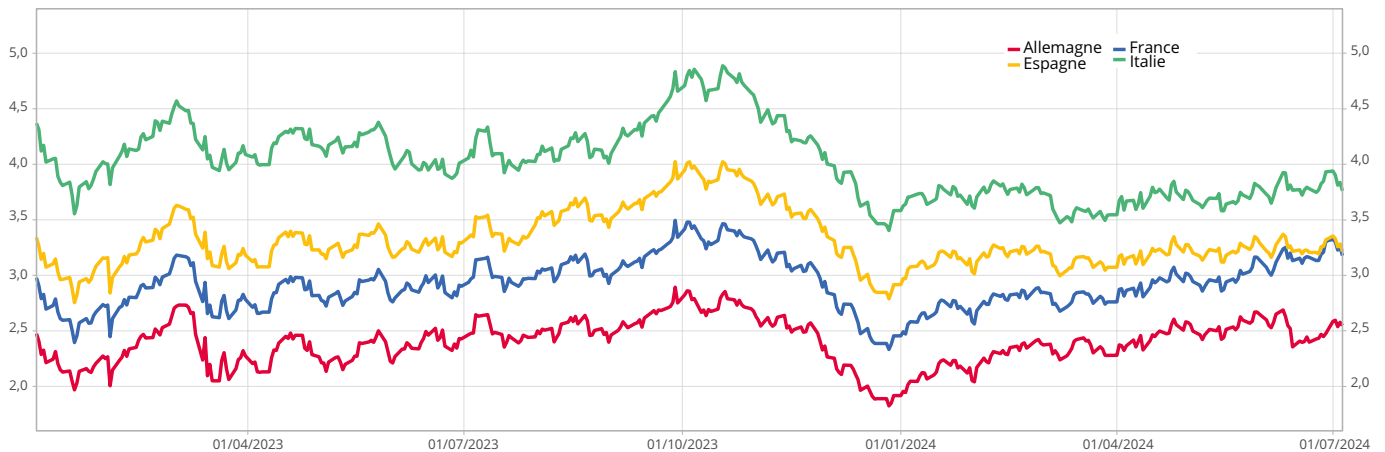
Note : Prévision au-delà du pointillé, uniquement pour le commerce mondial.

Lecture : au quatrième trimestre 2024, le commerce mondial progresserait de +0,8 %. Au deuxième trimestre 2024, l'indice PMI des nouvelles commandes à l'export se situait à 50,1, légèrement au-dessus de son seuil d'expansion.

Source : IHS Markit, Statistiques équilibrées du commerce (OCDE), CHELEM – Commerce international (CEPII), Prévision Insee.

► 7. Taux souverains à 10 ans des principales économies européennes

(en %)



Dernier point : 5 juillet 2024.

Lecture : Le taux à 10 ans des obligations françaises était de 3,2 % le 5 juillet 2024.

Source : IHS Markit.

Énergie et matières premières

Début 2024, le cours du pétrole a rencontré des tensions, notamment du fait de la situation particulièrement instable au Moyen-Orient : il a fortement reflué début juin, à la suite de l'annonce par l'OPEP+ d'un assouplissement de sa politique restrictive de production à compter de l'automne, avant de se redresser quelque peu au cours des semaines suivantes. Les aléas géopolitiques, ainsi que divers phénomènes climatiques d'ampleur, entretiennent par ailleurs la volatilité des cours des autres matières premières, en particulier alimentaires.

Le cours du pétrole (Brent) a nettement augmenté en début d'année 2024, jusqu'à atteindre 90 \$ en avril, avant de se replier transitoirement sous les 80 \$ début juin. Il a néanmoins rebondi depuis et se situait fin juin autour de 85 \$ (► [figure 1](#)). Le marché reste contraint par les baisses de production des pays de l'OPEP+, bien que l'annonce début juin d'une annulation progressive potentielle de réductions de quotas de production de certains de ses membres à compter de l'automne ait contribué à détendre les cours. A contrario, les tensions persistantes au Moyen-Orient et les attaques de drones ukrainiens sur les infrastructures pétrolières russes alimentent les craintes sur les approvisionnements et contribuent à la volatilité des cours. Ainsi, malgré un ralentissement de la demande attendue (+1,0 million de barils par jour en 2024 contre +2,3 millions de barils par jour en 2023) et le dynamisme de la production de pays hors OPEP+, dont les États-Unis (► [figure 2](#)), l'Agence internationale de l'énergie (AIE) estime, dans ses dernières prévisions, que le marché resterait déficitaire de 0,3 million de barils par jour en 2024. À l'horizon de la prévision (fin 2024), l'hypothèse retenue est celle d'un cours du pétrole constant, fixé à 85 \$ par baril (soit 79,5 € sous l'hypothèse d'un taux de change euro-dollar à 1,07 dollar pour 1 euro).

Le prix du gaz sur le marché européen (TTF) a atteint au premier trimestre 2024 son plus bas niveau depuis le deuxième trimestre 2021 (► [figure 3](#)), s'établissant en moyenne à 27,6 €/MWh, un niveau toutefois près de 90 % au-dessus de la moyenne de l'année 2019. Les stocks des pays de l'Union européenne se situaient au sortir de l'hiver à leur plus haut niveau depuis 2019, conséquence notamment d'un hiver en moyenne clément. Le cours a néanmoins rebondi début avril consécutivement à la montée des tensions entre Israël et l'Iran, qui font peser des menaces logistiques sur les livraisons de gaz naturel liquéfié, notamment en provenance du Qatar, et se maintient désormais au-dessus de 30 €/MWh. Il se situe par ailleurs toujours nettement au-dessus de celui du marché nord-américain (Henry Hub), qui a atteint début 2024 des niveaux particulièrement bas, autour de 6 \$/MWh, en raison d'un hiver historiquement doux aux États-Unis.

Le prix du dioxyde de carbone (CO₂) sur le marché européen de quotas d'émission s'est quant à lui nettement replié au premier trimestre 2024 (59,7 € la tonne, après 83,6 € en 2023). Le cours a néanmoins rebondi début avril (► [figure 4](#)), tiré par des perspectives économiques plus favorables dans la zone euro. Par ailleurs, le prix de l'uranium a très significativement augmenté ces derniers mois (+89,4 % sur un an en euros au premier trimestre 2024), porté par une demande attendue en forte hausse dans les années à venir et par des contraintes de production au Kazakhstan, un des principaux exportateurs mondiaux.

Les prix de certaines matières premières industrielles, en particulier minérales, repartent à la hausse en 2024 après avoir nettement reflué en 2023. C'est notamment le cas du cuivre, métal stratégique dans le cadre de la transition énergétique, dont le cours a augmenté de 17,1 % en juin par rapport au mois de janvier 2024 (► [figure 5](#)), en raison de la chute de production de plusieurs sociétés minières, principalement en Amérique latine, et de la mise en place mi-avril de sanctions américaines et britanniques sur certains métaux russes, qui a par ailleurs entraîné un rebond du cours du nickel. L'once d'or a quant à elle atteint des records sur les marchés début avril, à plus de 2 400 \$, la matière agissant comme valeur refuge dans un contexte d'instabilité géopolitique. En revanche, le prix du minerai de fer recule de 21,0 % en juin par rapport à janvier, en grande partie du fait de l'atonie de la production d'acier en Chine.

Enfin, les prix de certaines matières premières alimentaires sont tirés à la hausse du fait d'événements climatiques extrêmes. C'est en particulier le cas du cacao, dont le cours a atteint mi-avril un niveau trois fois et demi plus élevé qu'en 2023 (► [figure 6](#)). Des pluies diluviennes en Afrique de l'Ouest à l'été 2023 ont favorisé l'apparition de maladies sur les cacaoyers, affectant fortement la production des deux plus gros producteurs mondiaux, la Côte d'Ivoire et le Ghana. Par ailleurs, du fait des épisodes de sécheresse prolongée en Espagne, le prix de l'huile d'olive reste également à des niveaux plus de trois fois supérieurs à ceux de 2019, bien qu'il ait récemment reflué. À l'inverse, les prix du blé et de l'huile de tournesol se situaient en début d'année quasiment à leur niveau d'avant la crise sanitaire, les conséquences de la guerre en Ukraine sur l'offre mondiale s'étant résorbées. Le cours du blé a cependant fortement rebondi mi-avril, du fait de craintes importantes sur la future production russe, les régions céréalières du pays ayant été soumises à des conditions climatiques particulièrement difficiles au début du printemps. Enfin, le cours du sucre s'est détendu fin 2023, du fait d'une production brésilienne record. ●

► 1. Cours du pétrole (Brent) en dollars et en euros

(valeurs journalières)



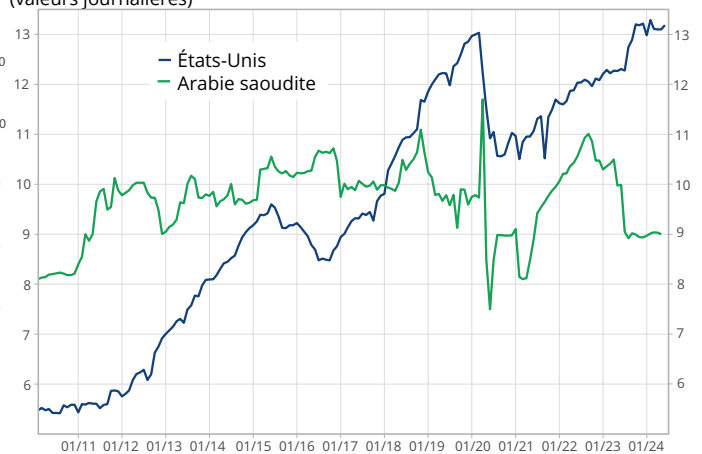
Dernier point : 5 juillet 2024.

Lecture : au 5 juillet 2024, le prix du baril de Brent s'est établi à 86,6 \$.

Source : Commodity Research Bureau.

► 2. Production de pétrole brut aux États-Unis et en Arabie saoudite

(valeurs journalières)



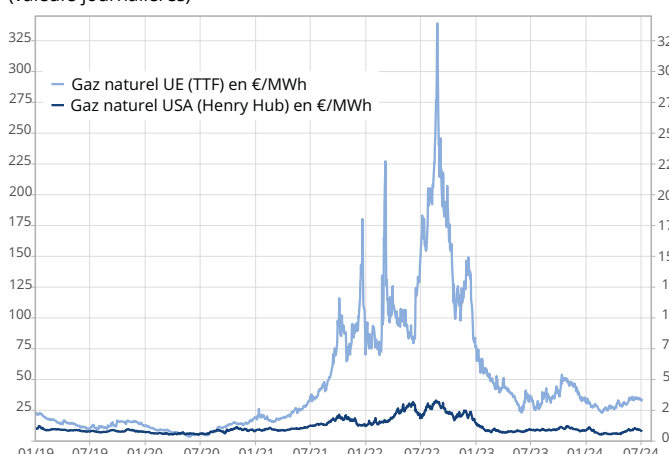
Dernier point : mai 2024.

Lecture : en mai 2024, la production de pétrole brut aux États-Unis est de 13,1 millions de barils par jour (données incomplètes).

Source : Energy Information Administration (EIA), OPEP.

► 3. Prix du gaz naturel en Europe et aux États-Unis

(valeurs journalières)



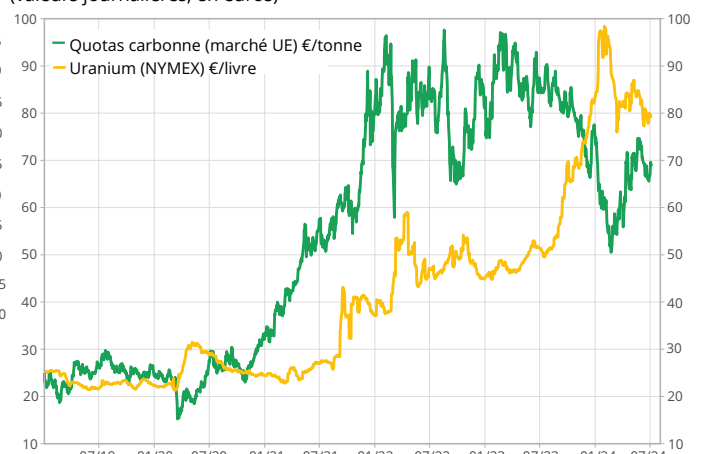
Dernier point : 5 juillet 2024.

Lecture : au 5 juillet 2024, la valeur des contrats à terme à la première échéance de gaz naturel aux Pays-Bas (TTF) s'est établie à 33,1 € par mégawattheure.

Source : ICE Futures Europe, New York Mercantile Exchange.

► 4. Prix de la tonne de CO₂ sur le marché européen et prix de l'uranium

(valeurs journalières, en euros)



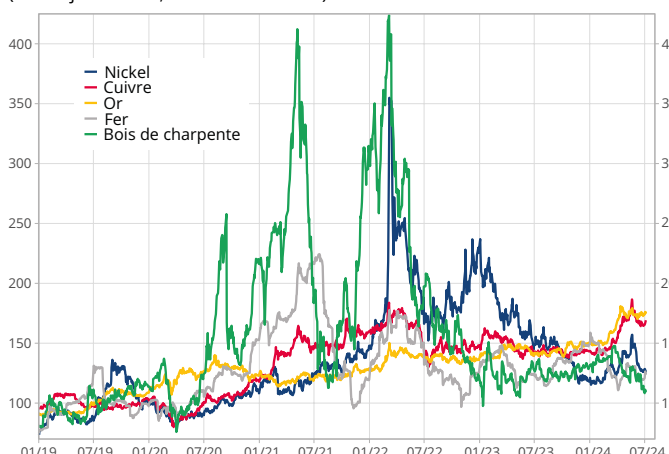
Dernier point : 5 juillet 2024.

Lecture : au 5 juillet 2024, le prix de la tonne de CO₂ sur le marché européen des quotas d'émission s'est établi à 69,2 €.

Source : ICE Futures Europe, New York Mercantile Exchange.

► 5. Cours du nickel, du cuivre, du fer et du bois de charpente

(indice journalier ; base 100 en 2019)



Dernier point : 5 juillet 2024.

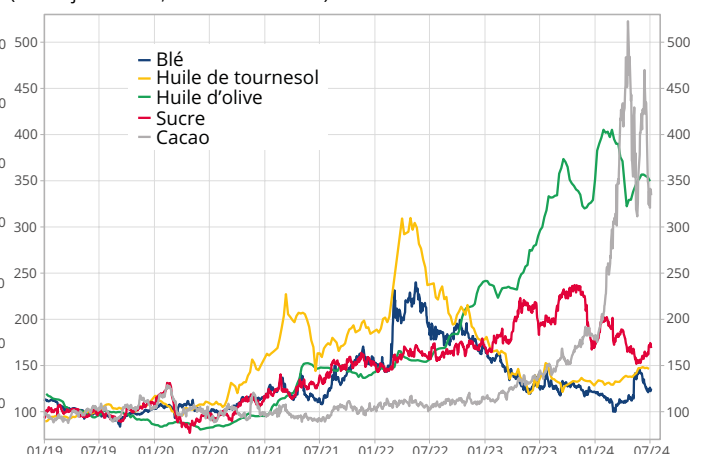
Lecture : au 5 juillet 2024, le cours du cuivre en euros est 69,2 % au-dessus de son niveau moyen de 2019.

Note : les indices mesurent les variations des prix en euros.

Source : London Metal Exchange, Chicago Mercantile Exchange, New York Mercantile Exchange.

► 6. Cours du blé, de l'huile de tournesol, de l'huile d'olive, du sucre et du cacao

(indice journalier ; base 100 en 2019)



Dernier point : 5 juillet 2024.

Lecture : au 5 juillet 2024, le cours du blé en euros est 25,0 % au-dessus de son niveau moyen de 2019.

Note : les indices mesurent les variations des prix en euros.

Source : Euronext Paris, APK-Inform, Ministère de l'Agriculture espagnol, ICE Futures US.

Zone euro

Au premier trimestre 2024, l'activité a redémarré dans la zone euro

Au premier trimestre 2024 la zone euro a renoué avec la croissance (+0,3 %), après cinq trimestres de quasi-stabilité. Si la croissance reste dynamique en Espagne (+0,8 % après +0,7 % au quatrième trimestre 2023, ► [figure 1](#)), les rythmes de croissance ont convergé dans les autres grandes économies de la zone, avec un rebond marqué en Allemagne (+0,2 % après -0,5 %), une accélération en Italie (+0,3 % après +0,1 %) et un léger ralentissement en France (+0,2 % après +0,3 %).

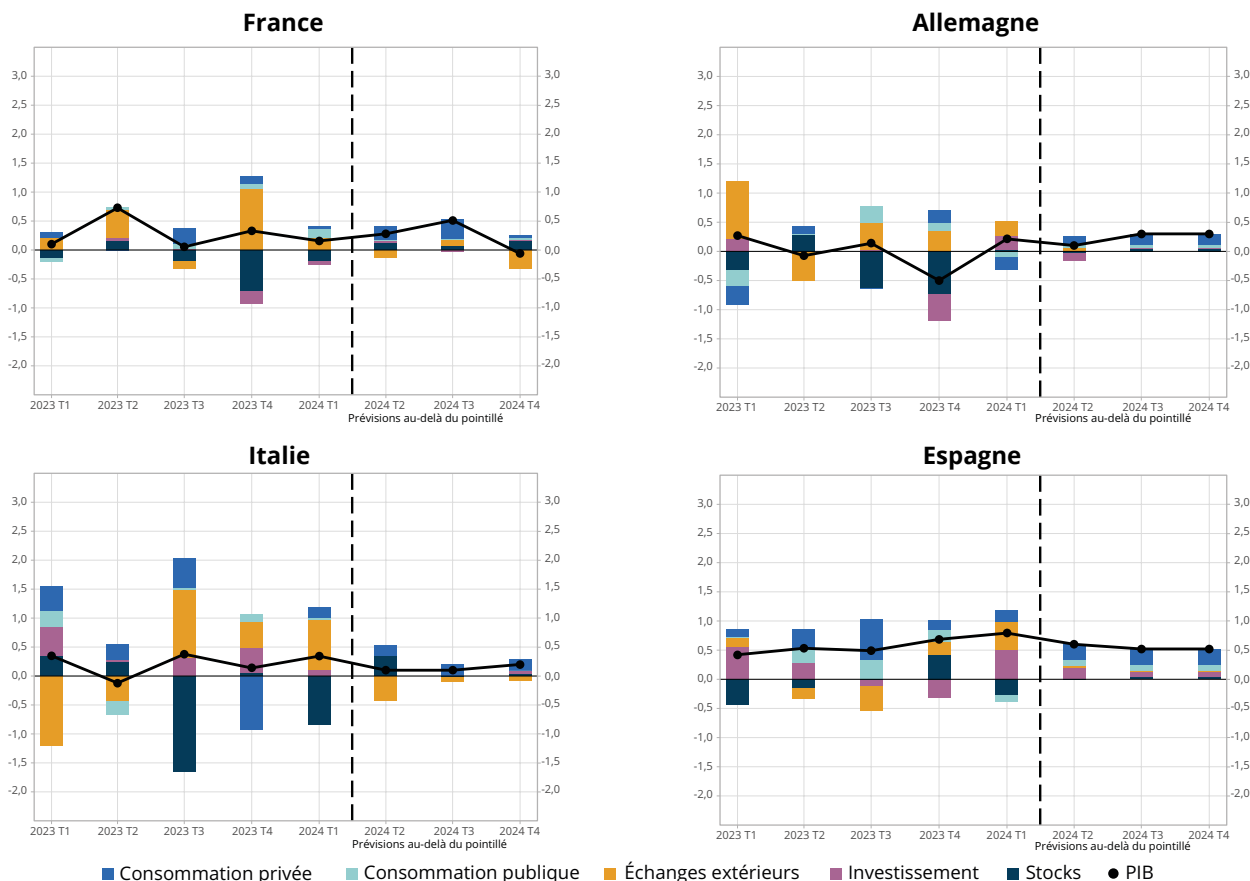
Les moteurs de cette croissance ont différé d'un pays à l'autre, notamment en ce qui concerne la demande intérieure. La consommation privée a soutenu la croissance en Espagne (+0,4 %), en Italie (+0,3 %) et plus légèrement en France (+0,1 %), tandis qu'elle s'est repliée en Allemagne (-0,4 %), malgré une augmentation importante du pouvoir d'achat (+1,4 %). L'investissement en construction a fortement rebondi en Allemagne, du fait d'un hiver clément (+2,7 %), en Italie (+1,7 %) et en Espagne (+2,8 %), tandis qu'il a sensiblement reculé en France (-1,3 %). Hors construction, l'investissement a fortement progressé en Espagne, mais s'est contracté dans le reste de la zone, les entreprises restant pénalisées par les conditions de financement. Le commerce extérieur a quant à lui contribué positivement à la croissance dans les quatre grandes économies de la zone, grâce à des exportations dynamiques.

Des décalages conjoncturels persistants

Les enquêtes de conjoncture dans la zone euro indiquent que la dispersion conjoncturelle de ses quatre principales économies persiste : si l'indicateur de confiance est proche de sa moyenne de longue période pour la France et l'Italie, la situation conjoncturelle apparaît encore très dégradée en Allemagne tandis que l'Espagne jouit d'une position plus favorable (► [figure 2](#)). La croissance y resterait dynamique au printemps (+0,6 %) avant de ralentir un peu (+0,5 % par trimestre au second semestre). En France, la progression de l'activité au printemps serait modérée (+0,3 %), puis

► 1. Variations trimestrielles du PIB et contributions des postes de la demande

(variations trimestrielles en % et contributions en points)



Lecture : en France, au premier trimestre de 2024, le PIB a augmenté de 0,2 % et la consommation privée y a contribué à hauteur de +0,1 point.

Source : Insee, Destatis, Istat, INE, calculs Insee.

elle connaîtrait un profil marqué au second semestre (+0,5 % puis -0,1 %) du fait la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques. En Italie, la croissance serait faible aux deuxième et troisième trimestres (+0,1 %), le soutien du secteur de la construction s'essouffant, puis s'élèverait un peu en fin d'année du fait d'un regain de l'investissement en équipement (+0,2 %). Enfin, en Allemagne, l'activité serait atone au deuxième trimestre (+0,1 %) avant d'accélérer en deuxième partie d'année (+0,3 % par trimestre), grâce au redémarrage de la demande intérieure, en particulier de l'investissement.

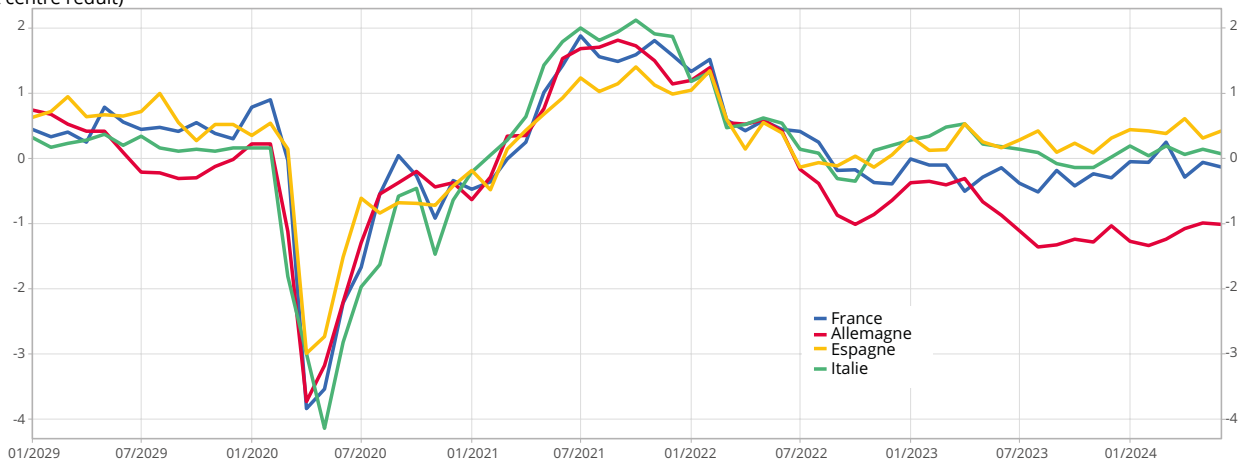
Sur l'année 2024, l'activité progresserait dans les quatre économies à des rythmes proches de ceux de 2023, signe du décalage conjoncturel persistant : l'activité continuerait de patiner en Allemagne (croissance de +0,2 %, après 0,0 % en 2023), progresserait à un niveau modéré en Italie (+0,8 % après +1,0 %) et en France (+1,1 % après +1,1 %), tandis que la croissance se maintiendrait à un niveau élevé en Espagne (+2,5 %, après +2,5 %).

L'inflation atterrit partout en Europe

L'inflation a un peu reflué dans la zone euro en début d'année, passant de 2,8 % en glissement annuel en janvier à 2,5 % en juin (► **figure 3**). Ce reflux s'est observé en France (où l'inflation au sens de l'IPCH est passée de 3,4 % à 2,5 %) et en Allemagne (où elle est passée de 3,1 % à 2,5 %) alors que l'inflation s'est stabilisée autour de 1 % en Italie et de 3,5 % en Espagne. En ce qui concerne les prix hors produits alimentaires et énergétiques, c'est en France et en Italie que leur progression est la plus modérée (2,5 % et 2,1 % respectivement en juin), du fait des évolutions salariales contenues dans ces deux économies. À l'inverse, l'inflation hors produits alimentaires et énergétiques est plus élevée en Allemagne (+3,3 % sur un an) et en Espagne (+3,0 % en mai, dernier mois connu) où les salaires sont plus dynamiques. Les écarts

► 2. Les indicateurs de climat des affaires demeurent dispersés dans la zone euro

(climat centré réduit)



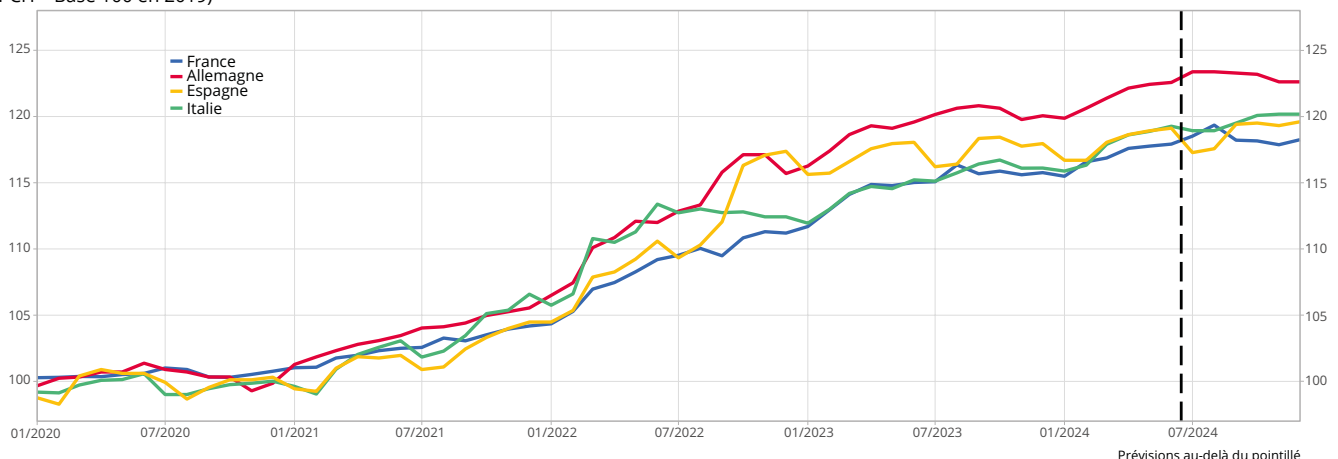
Dernier point : juin 2024.

Lecture : en Espagne, en juin 2024, le climat général des affaires était 0,4 écart-type au-dessus de son niveau moyen de long terme (moyenne sur la période de janvier 2005 à juin 2024).

Source : Enquêtes DG ECFIN.

► 3. Le niveau des prix se normalise dans les principales économies de la zone euro

(IPCH – Base 100 en 2019)



Dernier point : décembre 2024.

Lecture : en Allemagne, en décembre 2024, l'IPCH serait 22,6 % au-dessus de son niveau de 2019.

Source : Insee, Destatis, Istat, INE, calculs Insee.

Conjoncture internationale

de dynamisme des salaires et des prix hors alimentaire et énergie se maintiendraient d'ici la fin de l'année. Par ailleurs, l'inflation d'ensemble s'élèverait en Italie, se stabiliserait en Espagne et s'abaisserait en France, du fait des sorties de glissement des variations de prix énergétiques observés au second semestre 2023.

Dans son ensemble, l'inflation dans la zone euro resterait supérieure à la cible de 2 % d'ici la fin de l'année, que cela soit sur l'indice d'ensemble ou sur les prix hors alimentaire et énergie.

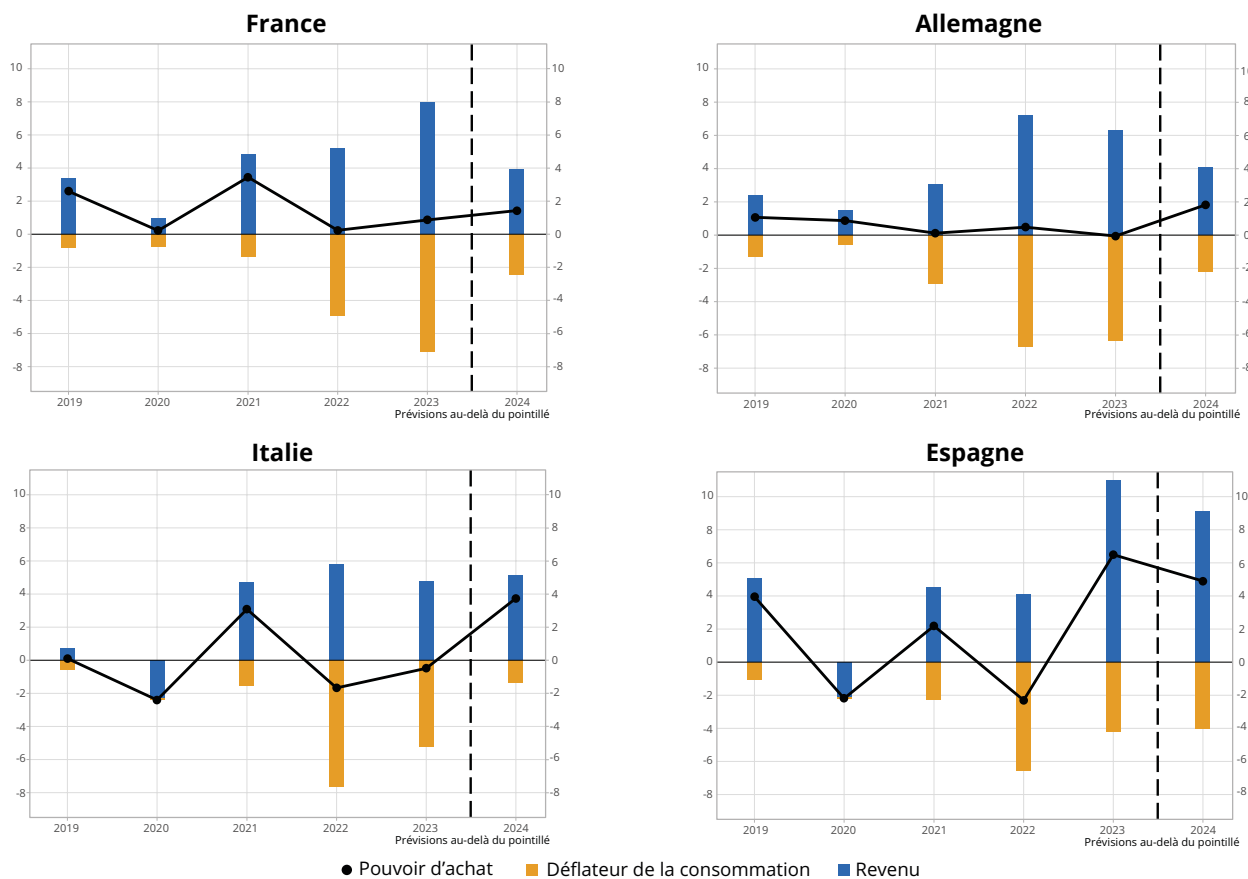
L'activité accélérerait, portée par la consommation privée et le redémarrage de l'investissement

Dans les quatre principales économies de la zone, la consommation privée porterait la croissance en prévision. Les enquêtes de conjoncture montrent que les ménages sont un peu plus confiants quant à leur situation financière (► **figure 5**). Ils sont aussi de plus en plus nombreux à considérer que la situation économique est propice aux achats importants. Dans les quatre pays, le pouvoir d'achat serait porté par une inflation en recul et des revenus salariaux relativement dynamiques (► **figure 4**). Il augmenterait particulièrement en Espagne (+4,9 % en 2024 après +6,5 % en 2023), du fait des importantes créations d'emplois. Il rebondirait en Allemagne (+1,8 % après -0,1 % en 2023) et en Italie (+3,7 % après -0,5 %) et accélérerait en France (+1,4 % après +0,9 %), les salaires réels reprenant des couleurs après deux ans de disette. Finalement, la consommation privée serait plus dynamique en 2024 qu'en 2023, sauf en Italie où elle avait beaucoup mieux résisté en 2023.

Malgré une première baisse de taux directeurs début juin, l'orientation de la politique monétaire reste restrictive et les conditions de financement continuent de freiner l'investissement. Ainsi, la contribution de l'investissement en construction à la croissance serait négative ou nulle en Allemagne, en Italie et en France sur les trois derniers trimestres de l'année. En Italie, l'investissement en construction a été porté jusqu'à fin 2023 par le dispositif du Superbonus qui

► 4. En 2024, le pouvoir d'achat resterait très dynamique en Espagne et se redresserait ailleurs en zone euro

(variations annuelles en % et contributions en points)



Dernier point : 2024.

Lecture : en France, en 2024, le pouvoir d'achat progresserait de 1,4 %.

Source : Insee, Destatis, Istat, INE, calculs Insee.

propose une aide aux ménages pour financer les rénovations de leur logement (► [Note de conjoncture de mars 2024](#)), mais ce dernier est désormais moins généreux et cesserait de soutenir l'activité en prévision. Hors construction, l'investissement serait hésitant dans ces trois pays, tiraillé entre le redémarrage de la demande européenne et des conditions de financement toujours difficiles : il accélérerait tout de même tout au long de l'année en Allemagne et en Italie. La situation est toute autre en Espagne où l'investissement aurait plus d'allant, que cela soit en construction grâce au soutien du plan de relance, ou sur les autres produits : il afficherait ainsi une franche accélération en 2024 (+2,5 %) par rapport à 2023 (+0,8 %).

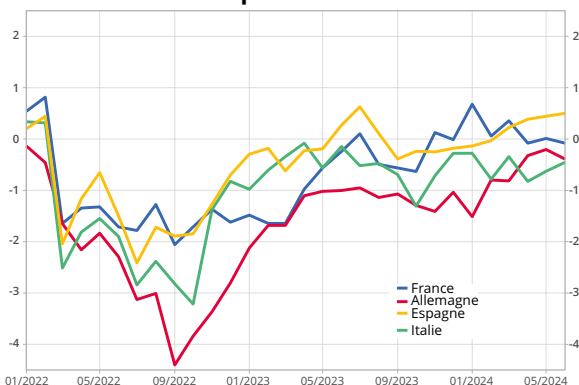
Les exportations seraient dynamisées par l'accélération de la demande mondiale. Toutefois, hormis sur l'aéronautique, la zone euro ne rattraperait pas, en 2024, les pertes de part de marché enregistrées depuis quatre ans (► [éclairage](#)). Le regain relatif de la demande intérieure, notamment de la consommation, favoriserait la croissance des importations, et, au final, la contribution des échanges extérieurs à la croissance deviendrait négative ou nulle d'ici la fin de l'année après avoir soutenu l'activité depuis deux trimestres.

Au global sur l'année 2024, la croissance s'élèverait à peine dans la zone euro (+0,7 % après +0,6 % en 2023), du fait de la stagnation enregistrée fin 2023. En glissement annuel, l'accélération serait plus nette : le PIB de la zone augmenterait de 1,1 % sur un an fin 2024 contre +0,1 % un an plus tôt, porté par le redémarrage de la consommation (► [figure 6](#)). ●

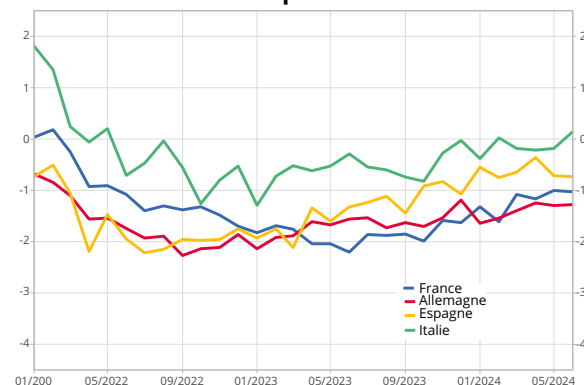
► 5. Depuis le début de l'année 2024, les ménages des principales économies de la zone euro sont plus optimistes sur leur situation financière et l'opportunité de faire des achats importants

(soldes centrés réduits)

Solde concernant la situation financière des 12 prochains mois



Solde sur l'opportunité de faire des achats importants dans les 12 prochains mois



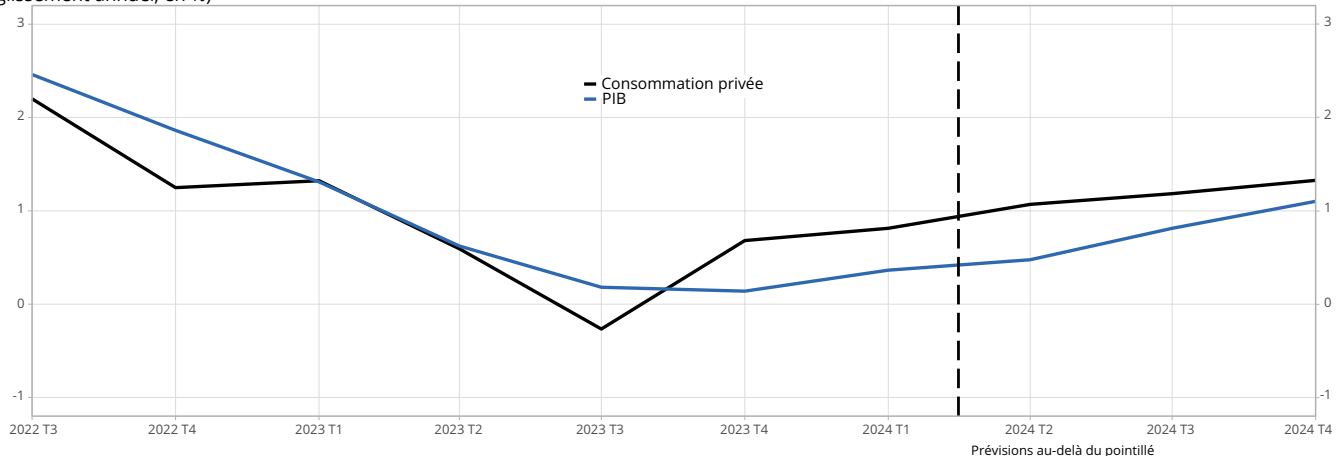
Dernier point : juin 2024.

Lecture : en Espagne, en juin 2024, le solde centré réduit de situation financière des 12 prochains mois des ménages était 0,5 écart-type au-dessus de son niveau moyen de long terme (moyenne sur la période de janvier 2005 à juin 2024).

Source : Enquêtes DG ECFIN.

► 6. En 2024, la consommation privée porterait la croissance dans la zone euro

(glissement annuel, en %)



Dernier point : quatrième trimestre 2024.

Lecture : dans la zone euro, le PIB de la zone augmenterait de +1,1 % sur un an fin 2024.

Source : Eurostat, calculs Insee.

Les pertes de parts de marché de la zone euro depuis la crise sanitaire proviennent pour environ un quart du choc de prix de l'énergie, mais iraient au-delà des seuls produits énérgo-intensifs

Depuis la crise sanitaire, les principales économies avancées ont subi des pertes de parts de marché au profit de certaines économies émergentes, en premier lieu la Chine. Entre 2019 et 2023, la part de marché des économies avancées, définie comme le poids de leurs exportations en valeur dans le commerce mondial de biens, a diminué de près de 2 % (aussi bien pour la zone euro que pour les États-Unis), alors que celle de la Chine a augmenté de 10 %.

La comparaison de la performance à l'exportation en biens en volume des principales économies avancées – qui corrige de l'orientation géographique des exportations ainsi que des variations relatives de prix – confirme le diagnostic : depuis la crise sanitaire, la performance de la Chine s'est significativement améliorée (+20 %) tandis que celles des économies avancées a dans l'ensemble reculé, dans des proportions variables. Les États-Unis ont connu un recul, -6 % par rapport au niveau de performance de 2019, contre -4 % pour la zone euro. Les pays d'Europe du Sud (l'Espagne mais surtout l'Italie) ont peu ou prou maintenu leur performance à l'exportation. En revanche, les performances britanniques (-19 %), françaises (-9 %), et allemandes (-8 %) se sont particulièrement dégradées depuis la crise sanitaire. Ces évolutions marquent un tournant : l'Italie et la France avaient stabilisé leur performance à l'exportation depuis 2010 (le Royaume-Uni depuis 2015) après avoir beaucoup cédé de terrain dans les années 2000 ; l'Allemagne et les États-Unis les avaient globalement maintenues depuis 2002 ; la Chine n'en gagnait plus de 2012 à 2019.

Ce recul de la performance à l'exportation de la zone euro sur la période récente pourrait être lié à la dégradation de la compétitivité coût de la zone : la hausse du prix de l'énergie, consécutive à l'invasion de l'Ukraine par la Russie est spécifique à la zone euro et constitue un choc d'offre asymétrique. La modélisation économétrique développée dans cet éclairage montre que ce facteur a contribué à la dégradation des performances européennes mais seulement en partie, pour environ 20 % à 25 %.

L'analyse fine par produit des évolutions des parts de marché sur la période récente confirme ce diagnostic macroéconomique. Les biens des branches « énérgo-intensives » contribuent certes sur la période récente aux pertes de parts de marché des pays européens et aux gains de la Chine, mais seulement pour environ un quart. D'autres produits sont également responsables des gains de parts de marché de l'économie chinoise sur ses concurrents occidentaux depuis la crise sanitaire : c'est en particulier le cas de l'automobile et des équipements électroniques. Pour ces deux segments, le prix de l'énergie joue un rôle plus secondaire et la perte de performance révèle plutôt une dégradation de la compétitivité hors coût.

Enzo Iasoni, Guillaume Roulleau, Sarah Zaidan

Depuis la crise sanitaire, les principales économies avancées ont subi des pertes de part de marché au profit de certaines économies émergentes, en premier lieu la Chine

Les parts de marché à l'exportation de biens¹ des économies avancées en valeur, définies comme le ratio de leurs exportations au commerce mondial, ont reculé significativement depuis les années 2000, au profit des économies émergentes, notamment la Chine. Ces pertes de part de marché ont globalement eu lieu au cours de la décennie 2000, après l'entrée de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce : ainsi, en 2007, à la veille de la crise financière, les parts de marchés des économies avancées étaient inférieures de 11 % à leur niveau de 2000 (► [Bas et al., 2015](#)). Ces parts de marché ont fini par se stabiliser pendant la décennie 2010 : en 2019, elles se situaient près de 20 % en dessous de leur niveau de 2000 (► [figure 1](#)).

En 2019, la zone euro représentait 27 % des exportations mondiales de biens. Ce poids important vient du fait que les flux intra zone sont comptabilisés. Si on les excluait, le poids de la zone dans le commerce mondial serait environ deux fois plus faible. Les exportations de la France ainsi que celles de l'Italie représentaient 3 % des exportations mondiales, contre plus de 8 % pour l'Allemagne et 2 % pour l'Espagne. Les États-Unis pesaient pour environ 9 % du commerce mondial contre moins de 3 % pour le Royaume-Uni et 14 % pour la Chine.

Depuis la crise sanitaire, les économies avancées ont subi une nouvelle baisse de parts de marché avec, pour symétrique, un nouveau gain pour les économies émergentes, notamment la Chine. Entre 2019 et 2023, la part de marché des économies avancées aurait diminué de près de 2 %, alors que celle de la Chine aurait crû de 10 % (► [figure 1](#)). Ce nouveau recul, après une décennie de relative stabilité, concerne à la fois la zone euro et les États-Unis (environ -2 % dans les deux cas).

¹ Le champ de cette étude se restreint aux seuls biens exportés en excluant ainsi les services. En effet, les échanges de services sont peu corrélés au cycle économique et fragiles en comparaison internationale (► [Marc et Patier, 2016](#)).

La baisse des parts de marché américaines pourrait s'expliquer en partie par sa guerre commerciale avec la Chine dont les effets seraient asymétriques. Le renchérissement des tarifs douaniers réciproques aurait affecté les exportations américaines vers la Chine alors que la Chine aurait tiré son épingle du jeu en diversifiant notamment ses partenaires commerciaux (► [Bertrand et Villani, 2024](#)). Outre ces transformations conjoncturelles liées à la guerre commerciale, les pertes de parts de marché américaines pourraient provenir d'un mouvement de désengagement des États-Unis de l'économie mondiale de plus long terme (► [Mandel, 2012, PIIE, 2021](#)), accentuées par l'Inflation Reduction Act (IRA) exigeant un assemblage final en Amérique du Nord pour bon nombre de composants et produits industriels. De fait, en parallèle des exportations, la part des importations américaines dans les importations mondiales a légèrement reculé.

Les gains de parts de marché sur la période post-crise sanitaire ne concerneraient pas uniquement les économies émergentes d'Asie (Chine, Inde, etc.) mais également certains pays d'Amérique Latine et d'Europe de l'Est, qu'ils soient considérés comme avancés ou émergents (► [encadré](#) « L'évolution des parts de marché dans d'autres économies avancées et émergentes ») : pour la plupart des pays cependant, les gains tendanciels gardent un rythme comparable avant et après la crise sanitaire, tandis qu'en Chine ces gains de parts de marché surviennent après plusieurs années de relative stabilité et marquent donc une vraie rupture.

Ce constat peut également être dressé à partir des performances à l'exportation

Une potentielle explication à ce nouveau recul des parts de marché pour les économies avancées pourrait résider dans l'orientation géographique des exportations. En effet, dans le cas de la France par exemple, la dégradation des parts

de marché pourrait simplement refléter le fait que ses principaux partenaires commerciaux (l'Union européenne particulièrement) croissent moins vite que le reste du monde, en particulier depuis 2022 et le début de la crise énergétique. De plus, ces parts de marché étant calculées en valeur, elles incorporent des variations relatives de prix.

Afin de neutraliser ces deux effets, la comparaison peut être menée sur les performances à l'exportation (► [figure 2](#)), définies comme le ratio entre les exportations de biens en volume d'un pays et la demande qui lui est adressée (► [encadré](#) « Source des données et concepts utilisés »). Ce changement de métrique ne modifie pas le constat : la performance à l'exportation des principales économies avancées s'est dégradée depuis la crise sanitaire quand celle de la Chine s'est significativement améliorée (+20 % par rapport au niveau de performance de 2019).

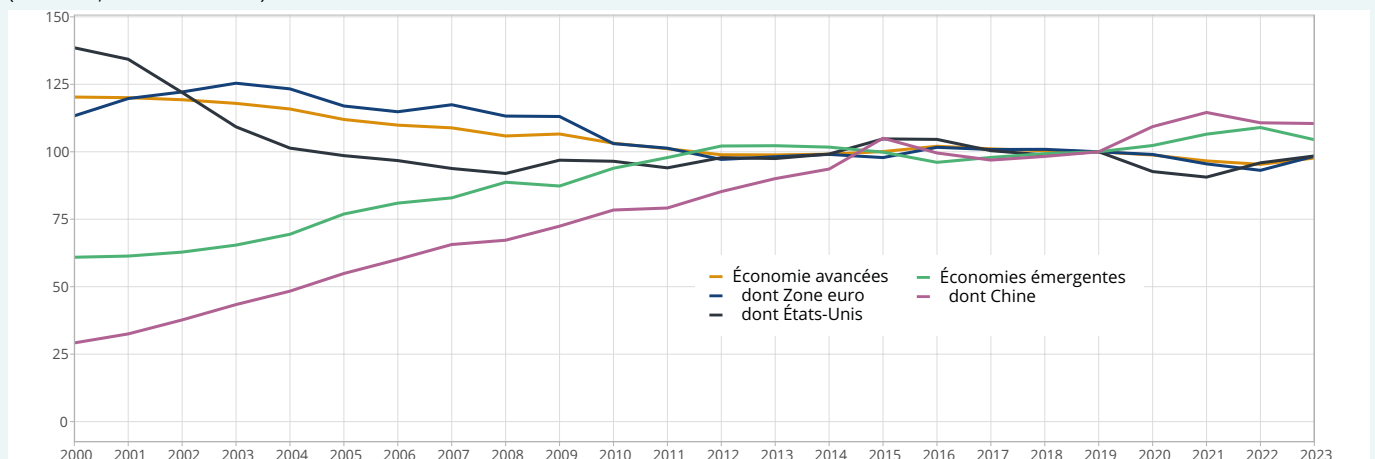
Dans les économies avancées, le recul de la performance à l'exportation est comparable de part et d'autre de l'Atlantique : -6 % pour les États-Unis et -4 % pour la zone euro. Au sein de l'Europe, en revanche, les évolutions sont contrastées : les pays d'Europe du Sud (l'Espagne mais surtout l'Italie) ont peu ou prou maintenu leur performance à l'exportation depuis 2019, alors qu'elle a fortement reculé pour la France (-9 %), le Royaume-Uni (-19 %) ainsi que pour l'Allemagne (-8 %), qui avait pourtant réussi à maintenir ses performances de 2000 à 2019.

D'un point de vue macroéconomique, les pertes de part de marché des principales économies de la zone euro depuis la crise ne sont qu'en partie dues au renchérissement des intrants énergétiques

Sur longue période, il est possible de modéliser les exportations de biens des principales économies de la zone euro² grâce à un modèle économétrique à correction d'erreur (cf. annexe). À long terme, le volume

2 Allemagne, France, Italie, Espagne, Pays-Bas et Belgique.

► 1. Parts de marché mondiales à l'exportation de biens en valeur des principales économies (en niveau, base 100 en 2019)



Dernier point : 2023.

Note : la définition des économies avancées est plus large que celle de l'OCDE, incluant notamment la Turquie et les pays de l'Europe de l'Est.

Source : Centraal Plan Bureau.

Conjoncture française

des exportations est déterminé de façon classique par la demande mondiale adressée aux principales économies de la zone euro et par la part des émergents, qui permet de capter la baisse mécanique des parts de marché du groupe de six pays tout au long de la période d'estimation liée à l'irruption dans le commerce mondial de nouveaux acteurs (notamment la Chine) qui y jouaient un rôle marginal en début de période (ce choix méthodologique est celui fait dans le cadre du modèle Mésange pour la France, ► [Bardaji et al. 2017](#)). Deux autres variables sont introduites afin de capturer toutes choses égales par ailleurs la compétitivité des produits européens sur les marchés mondiaux : le taux de change effectif réel de la zone euro et un prix relatif du gaz utilisé par les pays européens par rapport à celui disponible en Amérique du Nord. Cette variable a été retenue afin de mesurer l'impact sur la compétitivité de la zone euro de chocs d'offre spécifiques sur le prix des intrants énergétiques : de ce point de vue, le gaz semble être l'énergie dont le prix est le plus pertinent à suivre. En effet, le marché du

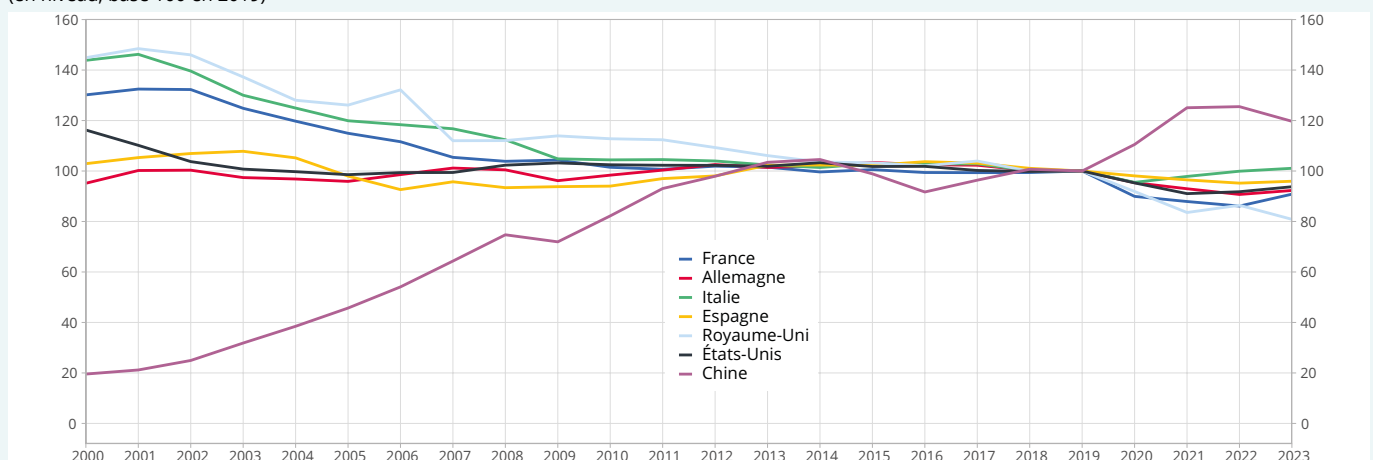
pétrole est davantage intégré au niveau mondial et le prix de cette énergie ne permet donc pas au premier ordre de modéliser des chocs d'offre affectant les différentes zones géographiques de façon asymétrique. Par ailleurs, les fluctuations des prix du gaz permettent également de tenir compte des variations du prix de l'électricité puisque ce dernier est fortement lié à celui du gaz en Europe, compte tenu du fonctionnement du marché. Ce modèle est estimé sur la période 1997-2019 (► [figure 3](#)).

Sur la période récente, ce modèle ne permet d'expliquer qu'une partie de la baisse des performances à l'exportation de la zone euro : entre 2020 et 2023, les performances des principales économies de la zone euro à l'exportation ont reculé de 4,3 % quand le modèle prévoit seulement un recul de 1,4 %, dont environ 1 point est dû à l'évolution du prix relatif du gaz depuis l'invasion de l'Ukraine³. Cette variable, qui permet non seulement de capturer la dégradation de la compétitivité coût de la zone par rapport aux États-Unis mais plus largement par rapport à tous les

3 Sur la période 2020-2024, le modèle est utilisé en prolongeant la part de marché des émergents non pas par son niveau observé mais de façon tendancielle. Cela permet de neutraliser la hausse inhabituelle de la part de marché de la Chine observée sur la période vis à vis du reste du monde (et donc de la zone euro), pour tenter d'expliquer cette dernière par les autres facteurs pris en compte dans l'équation (taux de change et prix relatif du gaz). Cf. annexe pour plus de détails.

► 2. Performance à l'exportation de biens en volume des principales économies

(en niveau, base 100 en 2019)

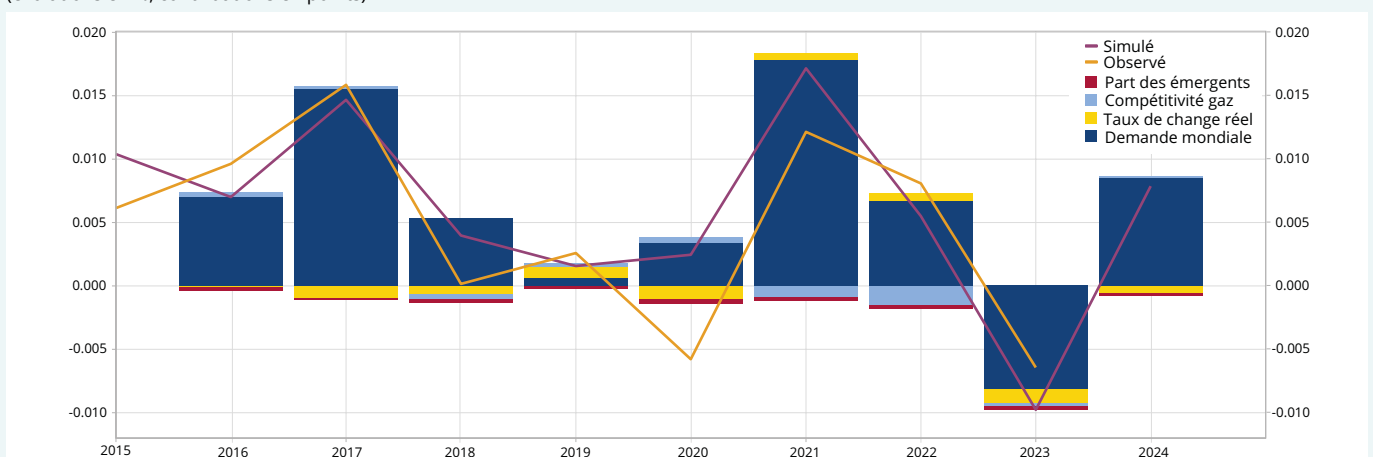


Dernier point : 2023.

Source : Comptes nationaux, CPB, Direction Générale du Trésor. Calculs Insee.

► 3. Évolutions observées et estimées des exportations de la zone euro

(évolutions en %, contributions en points)



Source : Insee, Destatis, Istat, INE, Statistics Netherlands, National Bank of Belgium, CPB, Banque Mondiale, BCE, calculs Insee.

pays n'ayant pas subi de choc spécifique sur le prix du gaz, permet donc d'expliquer seulement une partie de la baisse des parts de marché de la zone euro par rapport aux autres économies.

Il est possible de décomposer finement par produits les pertes de parts de marché de la zone euro

Au-delà du constat dressé à un niveau macroéconomique, il peut être intéressant d'analyser par produits les évolutions de parts de marché : pour ce faire, une

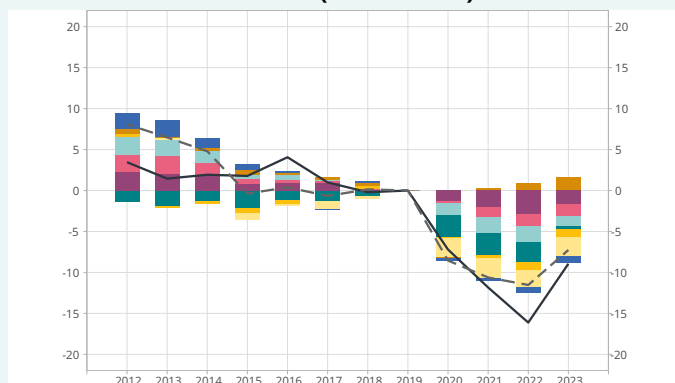
décomposition « à la Berthier » (► [Berthier 2002](#)) des pertes et gains de part de marché est réalisée par rapport au niveau de 2019. Dans une telle décomposition, la contribution de chaque produit à l'évolution des parts de marché agrégées transite via deux effets (► [encadré](#) « Source des données et concepts utilisés ») :

- un « effet de structure » reflétant la réallocation des exportations mondiales entre produits. Même si les parts de marché d'un pays produit par produit demeurent constantes, la structure du commerce

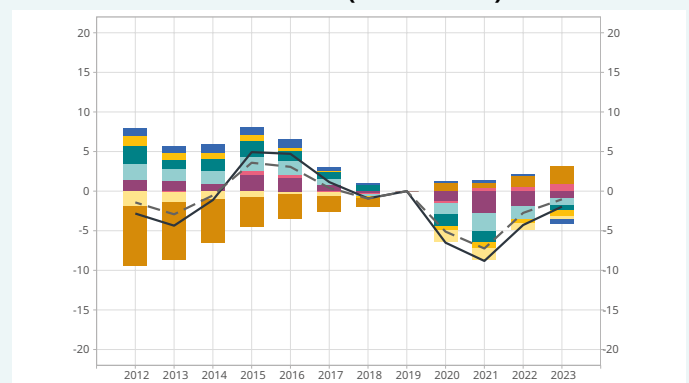
► 4. Décomposition sectorielle de l'évolution de parts de marché à l'exportation de biens en valeur des principales économies

(variation des parts de marché de chaque pays par rapport à l'année de base 2019, en %)

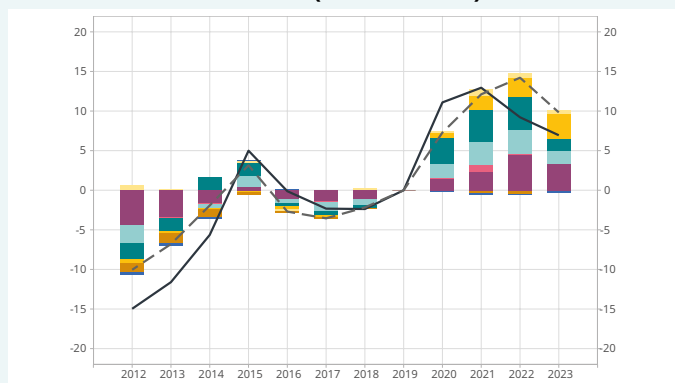
France (3 % en 2019)



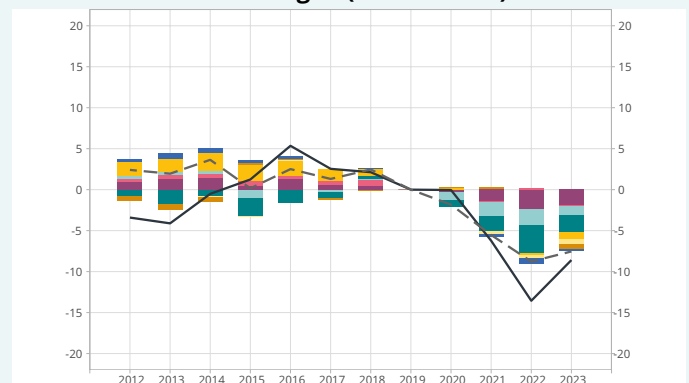
États-Unis (9 % en 2019)



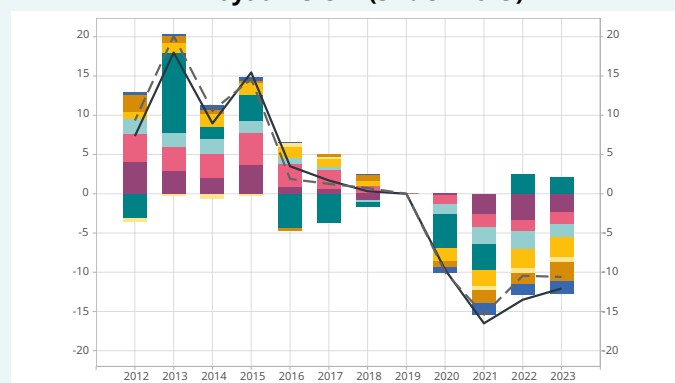
Chine (14 % en 2019)



Allemagne (8 % en 2019)



Royaume-Uni (3 % en 2019)



Contribution intra-branche du secteur :

- Alimentaire
- Énergie
- Industrie électrique, électronique et informatique
- Industrie écono-intensive
- Industrie pharmaceutique
- Industrie automobile
- Autres matériels de transport
- Autre industrie
- Évolution des parts de marché
- dont contribution intra-branche

Dernier point : 2023.

Note : la courbe noire en trait plein correspond à la variation des parts de marché totales en pourcentage par rapport à l'année 2019 et la courbe noire en pointillés, la « contribution intra-branche » corrige l'évolution des parts de marché agrégées de l'« effet de structure » reflétant la réallocation des exportations mondiales entre branches (cet effet de structure se mesure donc à l'écart entre les deux courbes). Cette « contribution intra-branche » est ensuite décomposée par produit (► [encadré](#) « Source des données et concepts utilisés » pour les détails méthodologiques). Le niveau des parts de marché de 2019 de chaque pays est indiqué dans le titre de chaque graphique : il s'agit des parts de marché en valeur calculées à partir des données UN Comtrade et peuvent donc différer à la marge des parts de marché en volume issues du CPB qui sont également mentionnées dans le présent éclairage.

Source : UN Comtrade. Calculs Insee.

mondial peut avoir un impact sur l'évolution des parts de marché agrégées. Par exemple, lorsque le poids relatif du secteur aéronautique dans le commerce mondial diminue (comme c'est le cas depuis la crise sanitaire), un pays spécialisé en exportations aéronautiques et conservant ses parts de marché sur ce secteur verra cependant sa part de marché d'ensemble diminuée mécaniquement ;

- un « effet intra-produit » mesurant l'impact de l'évolution des parts de marché propres sur chaque produit.

Les effets de structure jouent toutefois assez peu sur la période récente (► [figure 4](#)), même si la France et l'Allemagne apparaissent légèrement pénalisées par leur spécialisation sectorielle depuis la sortie de crise sanitaire.

Les produits des industries énérgo-intensives expliquent environ le quart des pertes de parts de marché européennes

En cohérence avec les résultats mis en avant par l'estimation économétrique (cf. supra), la zone euro a perdu des parts de marché sur les produits énérgo-intensifs, c'est à dire les biens dont la fabrication est particulièrement intensive en consommation énérgétique (industrie du bois et du papier, de la chimie, du caoutchouc et du plastique et de la métallurgie). Ces produits expliquent 22 % des pertes de parts de marché (hors effet de structure) entre 2019 et 2023 pour la France comme pour le Royaume-Uni (qui a subi le même choc que la zone euro sur les intrants énérgétiques) et jusqu'à 25 % pour l'Allemagne, soit une part comparable au poids de ces produits dans les exportations totales de biens de ces différents pays. De façon symétrique, ces produits ont joué de façon déterminante sur les gains de parts de marché de la Chine sur la période, avec une contribution de 33 %, alors que ces produits ne totalisent qu'environ 20 % des exportations chinoises de biens en 2019 (► [figure 4](#)).

L'Europe a également perdu des positions dans les produits électroniques et l'automobile au profit de la Chine

Au-delà des produits énérgo-intensifs, les pertes de parts de marché des différents pays avancés depuis 2019 concernent une large gamme de produits. En particulier, deux autres types de produits jouent un rôle central dans les pertes de part de marché des économies avancées face à la Chine : les équipements électroniques et l'automobile. Les équipements électriques, électroniques et informatiques (qui contiennent en particulier les semi-conducteurs et les ordinateurs) expliquent une part non négligeable des pertes de parts de marché des économies avancées entre 2019 et 2023, mais de façon plus hétérogène : 17 % en France, 15 % en Allemagne

(soit une part comparable au poids de ces produits dans leurs exportations totales de biens) et la quasi-totalité aux États-Unis. La perte de parts de marché américaine sur les semi-conducteurs pourrait s'expliquer par les restrictions imposées par le gouvernement américain sur les exportations vers la Chine et le renforcement des contrôles (► [Shivakumar et al., 2024](#)). Symétriquement, la Chine gagne des parts de marché pour ces produits qui contribuent pour 16 % de ses gains d'ensemble entre 2019 et 2023, ces produits représentant 30 % des exportations totales de biens du pays.

Concernant l'industrie automobile, le marché a connu un tournant avec la montée en puissance du marché des voitures électriques. Depuis la crise sanitaire, les parts de marché dans le secteur automobile des principales économies avancées ont de nouveau subi un recul (► [figure 5](#)). La part de marché du secteur automobile français – dont la compétitivité a déjà décliné entre 2000 et 2012 (► [Head et al., 2020](#)) – a reculé de près de 10 % depuis la crise et ce produit explique 13 % des pertes de parts de marché françaises totales à l'exportation entre 2019 et 2023 (soit une part légèrement plus forte que le poids de l'automobile dans leurs exportations totales de biens, égal à 9 %). Les pertes de parts de marché sont plus fortes au Royaume-Uni (-20 %), sensiblement du même ordre de grandeur aux États-Unis (-10 %), et légèrement plus faibles en Allemagne (-5 %, soit une contribution de 12 % aux pertes quand le secteur représente près de 17 % des exportations totales de biens). En revanche, la part de marché de la Chine sur le secteur automobile a doublé entre 2019 et 2023 alors que celui-ci représente seulement 3 % des exportations totales de biens du pays. Le secteur automobile explique près du tiers du gain de parts de marché du pays sur l'ensemble des biens. Cette croissance provient notamment de l'essor des voitures électriques et hybrides (► [DGDDI, 2024](#)), segment sur lequel des marques chinoises ont émergé et rivalisent désormais directement avec leurs homologues européennes et américaines.

En France, l'aéronautique explique le tiers des pertes de parts de marché...

Certains produits se démarquent par ailleurs du fait de leur impact particulier sur certaines économies avancées, quand bien même ils ne participent pas (ou peu) à la réallocation des parts de marché entre Chine et économies avancées.

Il s'agit en premier lieu de l'aéronautique, qui représente – pour la France – l'essentiel des « autres matériels de transport ». Ce secteur a contribué à la perte des parts de marché de l'Allemagne et de la France sur la période récente : la contribution aux pertes de parts de marché serait de 32 % (hors effet de structure) en France et de 9 % en Allemagne. Ces pertes de parts de marché, par rapport notamment à nos partenaires extra-européens, ne devraient

être toutefois que transitoires et auraient vocation à se résorber, voire à s'inverser (► [Roulleau, 2024](#))⁴.

... et la pharmacie un cinquième

Le marché pharmaceutique mondial a retrouvé en 2023 sa dynamique d'avant la crise Covid-19. Les États-Unis, historiquement leader mondial, conservent largement leur position dominante. En effet, le géant américain a vu ses parts de marché augmenter fortement (+25 % entre 2019 et 2023, ► [figure 6](#)) grâce aux exportations de vaccins, notamment contre la Covid. La Chine a également enregistré une augmentation notable quoique transitoire de ses parts de marché. Ces dernières ont triplé entre 2019 et 2021 grâce à la vente de produits pharmaceutiques contre la Covid avant de se normaliser à un niveau légèrement inférieur au niveau d'avant la crise sanitaire. Parmi les principales économies de l'Europe occidentale, la France et le Royaume-

Uni se démarquent par des pertes marquées de parts de marché dans ce secteur, enregistrant respectivement une baisse d'environ 20 % et 25 % entre 2019 en 2023. Le secteur pharmaceutique expliquerait près de 20 % des pertes de parts de marché (hors effet de structure) de la France et 14 % pour le Royaume-Uni.

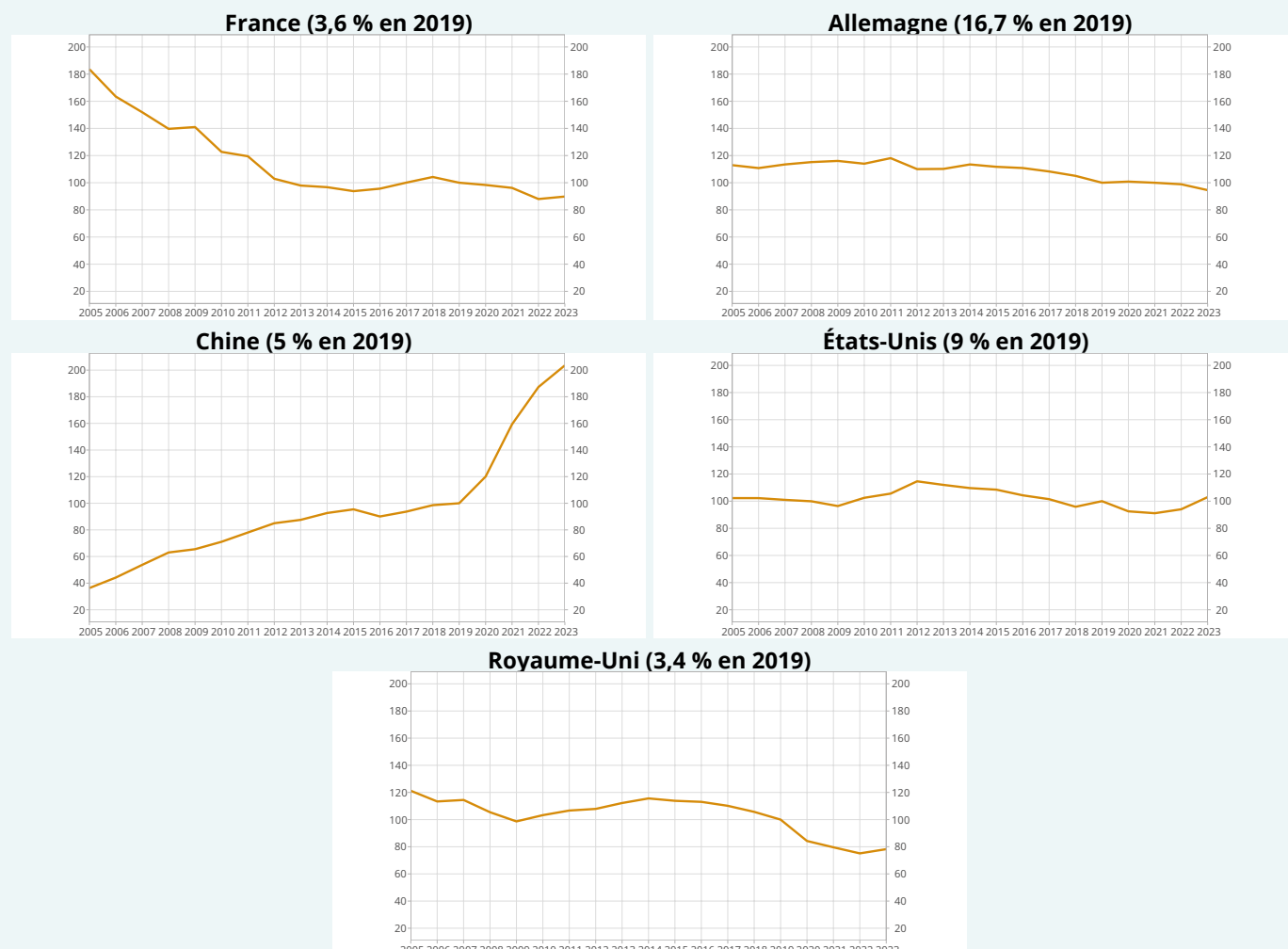
Les États-Unis ont gagné des parts de marché dans l'énergie

Enfin, les États-Unis sont parvenus à limiter leurs pertes de parts de marché globales grâce à la montée en puissance de leur secteur énergétique entraîné par le développement accéléré de l'extraction d'hydrocarbures non conventionnels. Cette dynamique a commencé avant la crise sanitaire et s'est poursuivie depuis, notamment avec la hausse des livraisons de GNL vers les pays européens sevrés de gaz russe depuis l'invasion de l'Ukraine.

⁴ Il convient de noter que la définition des secteurs d'activité dans cette étude est une approximation imparfaite de la Nomenclature d'Activité Française (NAF), voir ► encadré « Source des données et concepts utilisés ». Par exemple, le secteur des « autres matériels de transport » dans cette étude ne comptabilise pas les moteurs d'avions – pourtant essentiels à la performance française dans le secteur aéronautique au sens de la NAF (► [Roulleau, 2024](#)). Cette contribution est donc un majorant à la contribution du secteur au sens de la NAF.

► 5. Part de marché dans l'industrie automobile en valeur des principales économies

(en niveau, base 100 en 2019)



Dernier point : 2023.
Source : UN Comtrade. Calculs Insee.

9 juillet 2024 - Éclairage

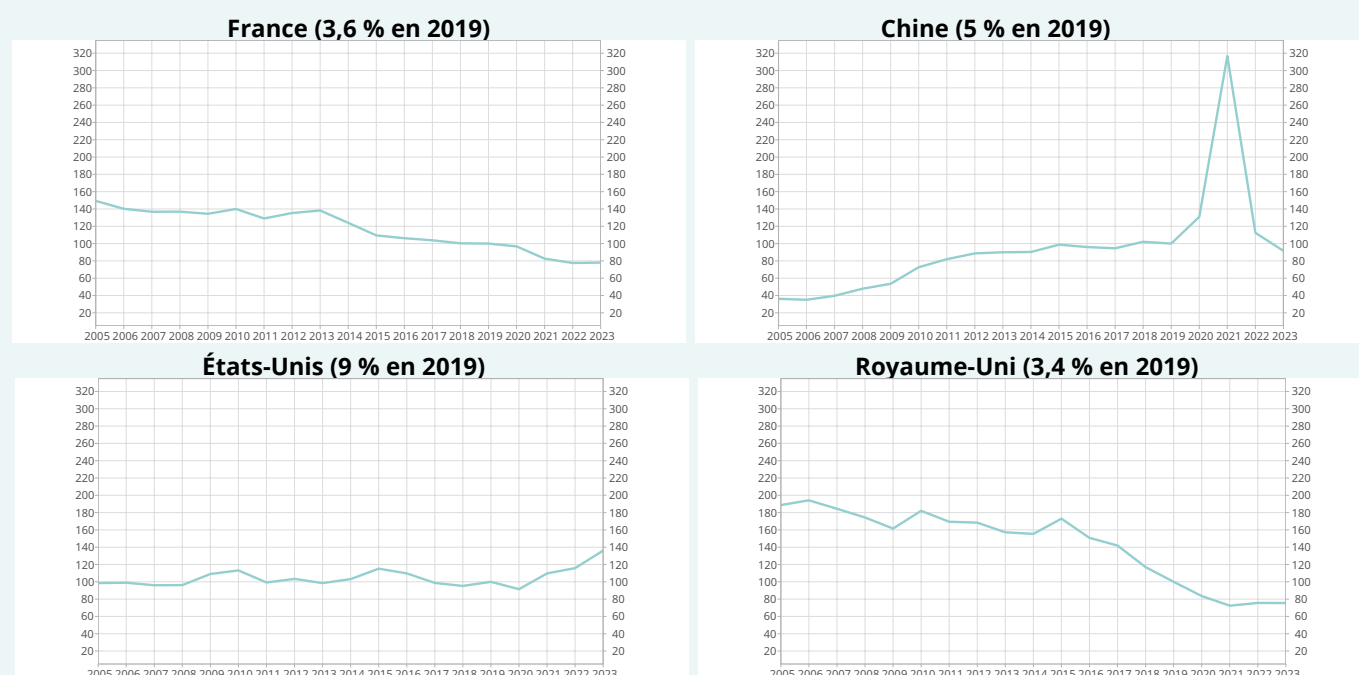
Conjoncture française

Enfin, les pertes de performance à l'exportation de la zone euro semblent pour partie pérennes

L'analyse ci-dessus permet d'esquisser une typologie des pertes de performance à l'exportation : celles liées au renchérissement du prix relatif de l'énergie semblent en grande partie pérennes car le gaz liquéfié auquel

recourent les européens depuis l'embargo sur le gaz russe est structurellement plus coûteux. Celles relatives à l'aéronautique semblent transitoires. Dans les autres cas, l'analyse est plus complexe : l'évolution à court terme dépendra étroitement de la capacité des firmes européennes à rattraper leur retard technologique ou des territoires européens à attirer des industriels étrangers sur leur sol. ●

► 6. Part de marché dans l'industrie pharmaceutique en valeur (en niveau, base 100 en 2019)



Dernier point : 2023.

Source : UN Comtrade. Calculs Insee.

Encadré 1 : Source des données et concepts utilisés

Sources des données et concepts

La part de marché à l'exportation du pays j se définit comme le rapport entre les exportations du pays à la date t en valeur, X_{jt} et les exportations mondiales en valeur (soit la somme des exportations des J pays du champ considéré) :

$$Part_{jt} = \frac{X_{jt}}{\sum_i X_{it}}$$

Plusieurs institutions collectent différentes données nationales, issues généralement des douanes dans le cas des exportations de biens, afin de mesurer les parts de marché par zone. Les données mobilisées dans cette étude proviennent de l'organisme néerlandais du Centraal Plan Bureau (CPB). L'analyse désagrégée par produits et par pays repose en revanche sur les données de l'Organisation des Nations Unies (nommées UN Comtrade), qui ont l'avantage d'être extrêmement détaillées (plus de 5 000 produits).

Pour distinguer ce qui, dans l'évolution des parts de marché, relève de la spécialisation géographique de chaque pays de ce qui relève de la performance à l'export par rapport à la concurrence sur chaque marché tiers, on définit ainsi la performance à l'exportation comme l'évolution des parts de marché non expliquée par l'orientation géographique des exportations.

Pour calculer cette performance à l'exportation, il est nécessaire de mobiliser le concept de demande mondiale adressée à chaque pays. La demande mondiale adressée au pays j mesure ce que seraient les exportations de j si la part de marché chez chacun de ses partenaires restait constante par rapport à l'année précédente. Il s'agit donc d'une mesure de la demande des marchés extérieurs sur lesquels les entreprises de j sont présentes. Le taux de croissance de la demande mondiale adressée à j à t , ΔDM_{jt} s'écrit :

$$\Delta DM_{jt} = \sum_i \Delta M_{it} \frac{X_{ji,t-1}}{\sum_i X_{ji,t-1}}$$

Avec :

- ΔM_{it} le taux de croissance des importations en volume du pays i de l'année courante ;
- $X_{ji,t-1}$ les exportations du pays j vers le pays i en valeur l'année précédente ;

La performance à l'exportation de j se mesure alors comme le ratio des exportations en volume de j sur la demande mondiale adressée à j :

$$Performance_{jt} = \frac{X_{jt}}{DM_{jt}}$$

Étant calculée en volume, la performance à l'exportation permet également – contrairement aux parts de marché – de neutraliser les effets des variations relatives des prix. Les données relatives aux demandes mondiales en biens en volume adressées aux différents pays proviennent de la Direction Générale du Trésor ([► DG Trésor, 2024](#)), les exportations de biens en volume proviennent des Comptes nationaux des différents pays à l'exception de la Chine où les exportations de biens en volume sont calculées à partir des exportations de biens en valeur issues des douanes chinoises déflatées par le prix des exportations chinoises en biens du CPB.

Traitement statistique de la base de données UN Comtrade

La base de données UN Comtrade compile les données douanières d'un grand nombre de pays et permet d'obtenir des informations extrêmement granulaires (près de 5 000 produits pour la nomenclature la plus fine) sur les exportations des différents pays du monde. Dans cet éclairage, un niveau d'agrégation d'une centaine de produits est considéré. À ce niveau d'agrégation, le passage de la nomenclature des douanes utilisée par UN Comtrade et la nomenclature des secteurs d'activité (NAF) est imparfaite. Par exemple, les secteurs des transports (automobile, aéronautique, etc.) issus de UN Comtrade et utilisés dans le présent éclairage ne recouvrent que l'assemblage des véhicules et non pas la construction des moteurs, contrairement à la NAF.

De plus, la base de données UN Comtrade pour 2023 (et en moindre mesure pour 2022) est incomplète. Un peu plus de 50 % des pays sont présents à la fois en 2019 et 2023 pour chaque secteur d'activité. En termes de montant, le champ restreint des pays présents en 2023 représente plus de 80 % du commerce mondial. Afin de compléter les données de commerce mondial utilisées dans l'analyse pour la période 2022-2023, les exportations mondiales de chaque produit sont prolongées par leurs évolutions calculées sur le champ restreint des pays présents sur la période 2022-2023.

Décomposition sectorielle des parts de marché

Comptablement, chaque produit contribue à l'évolution des parts de marché agrégée via deux effets :

- Un « effet de structure » mesurant l'impact de la déformation de la structure du commerce mondial. Lorsque le poids relatif d'un produit dans le commerce mondial diminue, et que les parts de marché d'un pays sont particulièrement faibles pour ce produit, cela contribue à augmenter les parts de marché d'ensemble du pays ;
- Un « effet intra-produit » mesurant l'impact de l'évolution des parts de marché d'un produit donné à structure du commerce mondial inchangée. À noter que cet effet « intra-produit » capte à la fois la « performance pure » de la branche mais également l'orientation géographique du pays.

La formule de décomposition retenue est une décomposition à la Berthier (► [Berthier, 2002](#)). Soit $Part_{jt}$ les parts de marché du produit j à t , α_{jt} le poids du produit j dans le commerce mondial à t . L'écart de part de marché agrégée entre la date t et la date t_0 (typiquement 2019) s'écrit :

$$Part_t - Part_{t_0} = \underbrace{\sum_j (\alpha_{jt} - \alpha_{jt_0}) \left(\frac{Part_{jt} + Part_{jt_0}}{2} - \frac{Part_t + Part_{t_0}}{2} \right)}_{\text{effet de structure}} + \underbrace{\sum_j \left(\frac{\alpha_{jt} + \alpha_{jt_0}}{2} \right) (Part_{jt} - Part_{jt_0})}_{\text{effet intra-branche}}$$

Encadré 2 : L'évolution des parts de marché dans d'autres économies avancées et émergentes

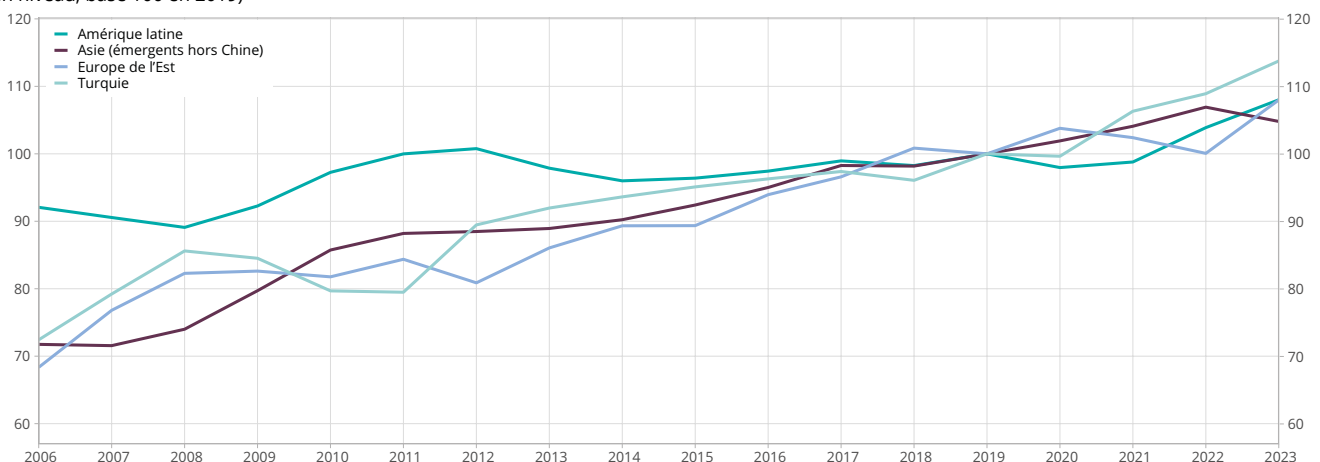
L'analyse du présent éclairage se focalise sur les principales économies avancées et sur la Chine. Néanmoins, il peut être utile de vérifier les mouvements de gains ou de pertes de parts de marché affectant les autres économies avancées et émergentes sur la période récente, notamment l'Amérique latine, les pays émergents d'Asie hors Chine, l'Europe de l'Est (hors Russie et Ukraine), le Japon, la Corée du Sud, le Canada, l'Australie et la Turquie (► [figure 7](#)).

Cette comparaison s'appuie sur les données du CPB pour certaines grandes zones (comme l'Amérique latine ou bien les pays émergents d'Asie hors Chine), complétées par UN Comtrade pour les données manquantes (► [encadré « Source des données et concepts utilisés »](#)). Parmi les économies émergentes hors Chine (► [figure 7](#)), le gain de parts de marché par rapport à l'avant crise-sanitaire est général, de l'ordre de 5 à 10 %. Dans cette perspective, la dynamique turque est plus forte (près de 13 %) et pourrait être la traduction sous forme de gains de parts de marché de l'« échappatoire orientale » (► [Grekou, Mignon et Ragot, 2023](#)) de la Russie aux sanctions occidentales (tout comme pour l'Inde, classée dans les pays d'Asie émergents hors Chine, et la Chine). Toutefois, les gains de parts de marché poursuivent leur tendance pré-crise et ne présentent pas de rupture de tendance comme c'est le cas pour la Chine.

Concernant les autres économies avancées, les économies d'Asie – dont le Japon – ont subi post-crise sanitaire des pertes de part de marché relativement commensurables à celle de la zone euro, contrairement au Canada et à l'Australie qui ont maintenu voire augmenté leurs parts de marché. ●

► 7. Parts de marché mondiales à l'exportation de biens en valeur dans d'autres économies avancées et émergentes

(en niveau, base 100 en 2019)



Dernier point : 2023.

Note : l'Amérique latine comprend l'Amérique du Sud ainsi que le Mexique. L'Asie émergente hors Chine comprend l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, le Pakistan, les Philippines et la Thaïlande. L'Europe de l'Est comprend la Pologne, la Roumanie, la Bulgarie, la République Tchèque, la Slovaquie et la Serbie.

Source : Centraal Bureau Plan, UN Comtrade.

Encadré 3 : Équation d'exportations pour la zone euro

La modélisation économétrique des exportations de la zone euro repose sur l'utilisation d'un modèle à correction d'erreur. Le modèle permet de mesurer la contribution de différents facteurs explicatifs : la demande adressée à la zone euro, les parts de marché des économies émergentes, la compétitivité-prix et le prix relatif du gaz par rapport au marché nord-américain (► [figure 8](#)). L'estimation est faite en deux étapes et les variables explicatives sont détaillées ci-dessous.

La demande adressée à la zone euro

Usuellement (► [Bardaji et al. 2017](#)), le coefficient de la demande adressée est contraint à 1 dans l'équation de long terme. Ainsi la relation de long terme explique, via les autres variables, les performances à l'exportation davantage que les exportations elles-mêmes.

Les parts de marché des économies émergentes

Pour tenir compte de la montée des économies émergentes dans le commerce mondial et notamment de la Chine depuis son entrée à l'OMC en 2001, les parts de marché à l'exportation des économies émergentes sont utilisées dans la modélisation. Elles sont calculées comme le rapport du volume des exportations des pays émergents au commerce mondial en volume, les deux agrégats étant fournis par le Centraal Plan Bureau. Cette variable est indispensable sur la période d'estimation car elle permet de capter la baisse des parts de marché à l'exportation de l'ensemble des économies avancées au cours des vingt dernières années, du fait de l'émergence de nouveaux acteurs dans le commerce mondial. Ainsi, sur la période d'estimation, la relation de long terme explique, via les autres variables, les performances à l'exportation de la zone euro par rapport à celle des autres économies avancées.

Le taux de change effectif réel

Le taux de change effectif réel est calculé comme le produit des taux de change avec les pays partenaires pondérés par les poids des échanges respectifs sur les échanges extérieurs totaux déflatés par les prix à la consommation de ces pays. Une appréciation du TCER correspond donc à une dégradation de la compétitivité prix à l'exportation. Le TCER de l'euro utilisé dans l'équation est celui de la BCE.

Prix relatif du gaz utilisé par les pays européens par rapport à celui disponible en Amérique du Nord

Cette variable permet de capturer les variations de compétitivité coût entre l'Europe et le reste du monde liées aux fluctuations de prix des intrants énergétiques. Le gaz semble en effet être l'énergie dont le prix est le plus pertinent à suivre pour modéliser des chocs d'offres affectant les différentes zones géographiques de façon asymétrique : en effet, le marché du pétrole est davantage intégré au niveau mondial et les fluctuations des prix du gaz permettent par ailleurs de tenir compte des variations du prix de l'électricité puisque ce dernier est fortement lié à celui du gaz en Europe. Les données utilisées sont celles publiées par la Banque Mondiale.

Modélisation des exportations

$$\Delta \log(X_t) = 0,4 + 0,99 * \Delta(\log(DM_t)) - 0,09 * \Delta \log(TCER_t)$$

(0,04) (0,03)

$$-0,21 * [\log(X_{t-1}) - \log(DM_{t-1})] + 0,28 * \log(PdE_{t-1}) + 0,16 * \log(TCER_{t-1}) + 0,01 * \log(PrG_{t-1})$$

(0,06) (0,01) (0,02) (0,00)

Où :

X_t : désigne les exportations de la zone euro ;

DM_t : la demande mondiale adressée à la zone euro ;

$TCER_t$: le taux de change effectif réel de la zone euro ;

PdE_t : part de marché des économies émergentes dans les échanges mondiaux.

PrG_t : Prix du gaz en Europe rapporté au prix du gaz en Amérique du Nord (données Banque Mondiale).

Les écarts-types des coefficients sont présentés entre parenthèses sous les coefficients.

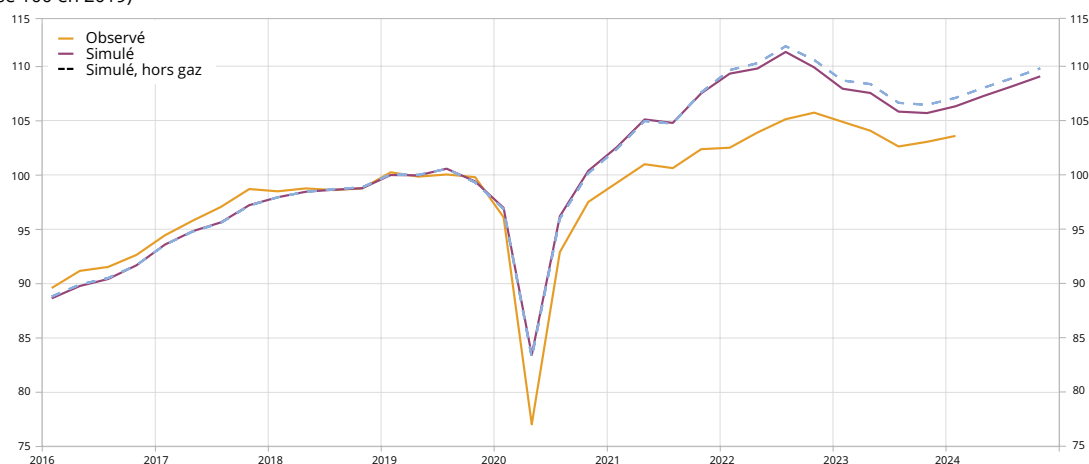
$R^2 = 0,88$, écart-types des résidus = 0,01 – Période d'estimation : 1997 à 2019.

Sur la période allant de 2020 à 2024 une prévision est estimée à partir du modèle avec les hypothèses suivantes :

- le poids des émergents dans le commerce mondial est prolongé non pas par son niveau observé, mais de façon tendancielle. Cela permet de neutraliser la hausse inhabituelle de la part de marché de la Chine observée sur la période vis à vis du reste du monde (et donc de la zone euro), pour tenter d'expliquer cette dernière par les autres facteurs pris en compte dans l'équation (taux de change et prix relatif du gaz). Il est donc fait l'hypothèse que les coefficients relatifs au taux de change et au prix relatif du gaz, qui expliquent sur la période d'estimation les performances à l'exportation de la zone euro par rapport aux autres économies avancées, sont pertinents sur le passé récent pour expliquer les pertes de performance vis à vis de la Chine. De même, il est fait l'hypothèse que le prix du gaz relatif utilisé permet non seulement de capturer la dégradation de la compétitivité coût de la zone par rapport aux Etats-Unis, mais également par rapport à tous les pays n'ayant pas subi de choc spécifique sur le prix du gaz, dont la Chine ;
- le taux de change réel de la BCE est prolongé par une prévision pour l'année 2024 (taux de change nominaux figés, prévisions d'inflation présentées par ailleurs dans la présente *Note de conjoncture*) ;
- pour 2024, le prix relatif du gaz est figé à son niveau de début d'année. ●

► 8. Le prix relatif du gaz explique une partie de la dynamique récente des exportations dans la zone euro

(niveau, base 100 en 2019)



Dernier point : quatrième trimestre 2024.

Lecture : au quatrième trimestre 2024, le niveau observé des exportations de la zone euro en volumes chaînés a augmenté de 4 % par rapport à son niveau moyen de 2019. Les exportations simulées par le modèle auraient augmenté en revanche de 6 % par rapport au niveau moyen de 2019.

Source : Insee, Destatis, Istat, INE, Statistics Netherlands, National Bank of Belgium, CPB, Banque Mondiale, BCE, calculs Insee.

Bibliographie

- J. Bardaji, B. Campagne, M-B. Khder, A-S. Dufernez, C. Elezaar, Q. Lafféter, P. Leblanc, E. Masson, H. Partouche, O. Simon** (2017) « Le modèle macro économétrique Mésange : réestimation et nouveautés », Document de travail, Numéro 2017/04 – Mai 2017, Insee.
- M. Bas, L. Fontagné, P. Martin, T. Mayer** (2015) « À la recherche des parts de marché perdus », Note du Conseil d'Analyse Economique, 2015.
- J-P. Berthier** (2002) « Réflexions sur les différentes notions de volume dans les comptes nationaux », Document de travail de l'Insee n°8, juin 2002.
- L. Bertrand et E. Villani** (2024) « Les dépendances des économies émergentes à la croissance Chinoise », Trésor-Eco, 2024.
- Direction Générale du Trésor**, (2024) « Perspectives mondiales au printemps 2024 : une croissance modérée et inégale », Trésor-Eco, 2024.
- Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects**, (2024) « Voitures électriques : vive expansion dans les échanges de voiture de la France depuis six ans », Études et éclairages n°96, janvier 2024.
- C. Grekou, V. Mignon, L. Ragot** (2023) « Russie : sanctions occidentales et échappatoires orientales », Lettre du CEPII, N° 439, juillet-août 2023.
- K. Head, Ph. Martin et T. Mayer** (2020) « Les défis du secteur automobile : compétitivité, tensions commerciales et relocalisation », Note du Conseil d'analyse économique, 2020.
- B. Marc et B. Patier** (2016) « Pourquoi les exportateurs français ont-ils perdu des parts de marché ? », *Note de conjoncture* de l'Insee, décembre 2016.
- B. Mandel** (2012) « Why is the U.S. Share of World Merchandise Exports Shrinking ? », Current Issues in Economics and Finance, Federal Reserve Bank of New York, 2012.
- PIIE** (2021) « The United States has been disengaging from the global economy », 2021.
- G. Roulleau** (2024) « L'activité aéronautique en France, toujours en deçà de son niveau d'avant-crise, pourrait redécoller en 2024 », *Note de conjoncture* de l'Insee, mars 2024.
- S. Shivakumar, C. Wessner et T. Howell** (2024) « Balancing the ledger : export controls on U.S. Chip technology to China », Center for strategic & international studies, 2024. ●

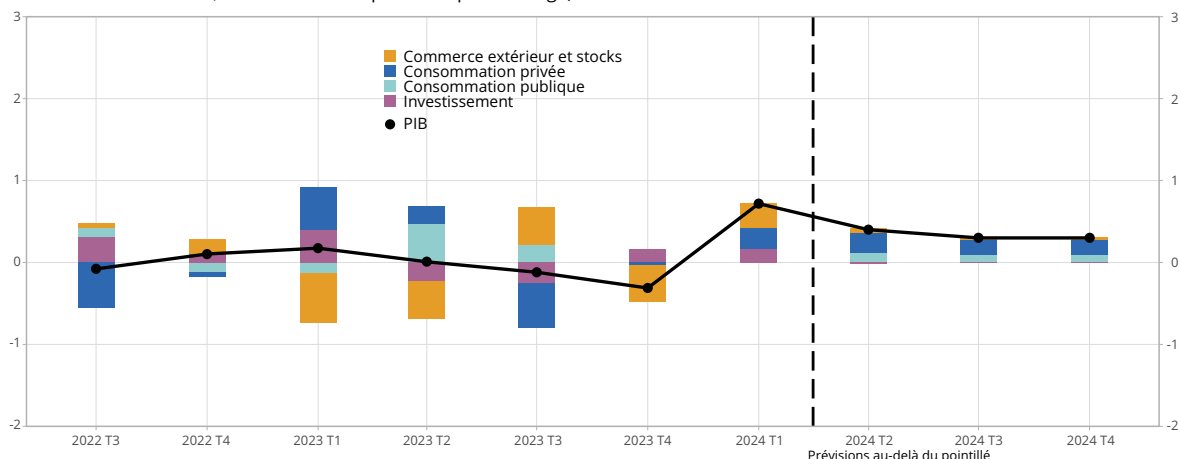
Royaume-Uni

Au premier trimestre 2024, l'activité britannique a repris de la vigueur (+0,7 %, ► [figure 1](#)), après sept trimestres de stagnation ou de contraction du PIB (dont deux trimestres consécutifs de recul de l'activité au second semestre 2023). La croissance a été portée par une demande intérieure dynamique, en particulier l'investissement (+0,9 % après +0,9 %) : l'investissement résidentiel a nettement rebondi (+3,3 %), après cinq trimestres de forte contraction, et l'investissement des entreprises est resté solide (+0,5 % après +1,4 %). La consommation privée a progressé (+0,4 %) après deux trimestres de contraction. Du côté du commerce extérieur, les exportations se sont contractées (-1,0 %), mais moins fortement que les importations (-2,7 %) : cette contribution positive des échanges extérieurs a eu pour contrepartie un mouvement de déstockage. Cette embellie de l'activité ne se transmet pas, pour le moment, au marché du travail : l'emploi a reculé au premier trimestre 2024 et le taux de chômage a augmenté, atteignant 4,3 % après 3,8 % à la fin de l'année 2023.

Les derniers indicateurs conjoncturels témoignent d'une activité qui demeurerait bien orientée au cours des prochains trimestres (► [figure 2](#)) : l'activité progresserait de +0,4 % au deuxième trimestre puis de +0,3 % par trimestre jusqu'à fin 2024. Sur l'ensemble de l'année, la croissance du PIB britannique s'élèverait à +1,0 %, après +0,1 % en 2023. Au printemps 2024, l'inflation poursuit son reflux (+2,0 % sur un an en mai 2024 contre +8,7 % un an plus tôt), notamment du fait du repli des prix énergétiques et du ralentissement des prix alimentaires. Cependant la décrue de l'inflation sous-jacente n'est pas acquise, les prix des services continuant d'être alimentés par la forte progression des salaires (► [figure 3](#)) : la croissance des salaires annuels (hors primes) a atteint +5,8 % en avril, encourageant la Banque d'Angleterre à maintenir son taux directeur à 5,25 %. Ce dynamisme ne faiblirait pas, soutenu au deuxième trimestre par l'augmentation du salaire minimum de 9,8 % mise en œuvre le 1^{er} avril. L'emploi repartirait à la hausse, dans le sillage de l'activité. Ainsi, le pouvoir d'achat se redresserait, notamment au printemps. La consommation privée, portée par la dynamique du pouvoir d'achat et le retour de la confiance des consommateurs, resterait dynamique (+0,4 % au deuxième trimestre puis +0,3 % par trimestre). L'investissement des ménages, après une amélioration ponctuelle en début d'année, repartirait à la baisse, pénalisé par les coûts de financement. L'investissement des entreprises continuerait de croître modérément, porté par le dispositif d'amortissement accéléré (*full expensing*). Du côté du commerce extérieur, les importations rebondiraient au deuxième trimestre à la faveur de la reconstitution des stocks, puis progresseraient plus modérément au second semestre, en ligne avec la demande intérieure. Les exportations seraient quant à elles un peu moins dynamiques que la demande adressée : le commerce extérieur pèserait sur la croissance au printemps après l'avoir soutenue à l'hiver, puis serait neutre au cours de la seconde partie de l'année. ●

► 1. L'activité britannique reprendrait de la vigueur en 2024

(variation trimestrielle du PIB en %, contributions en points de pourcentage)



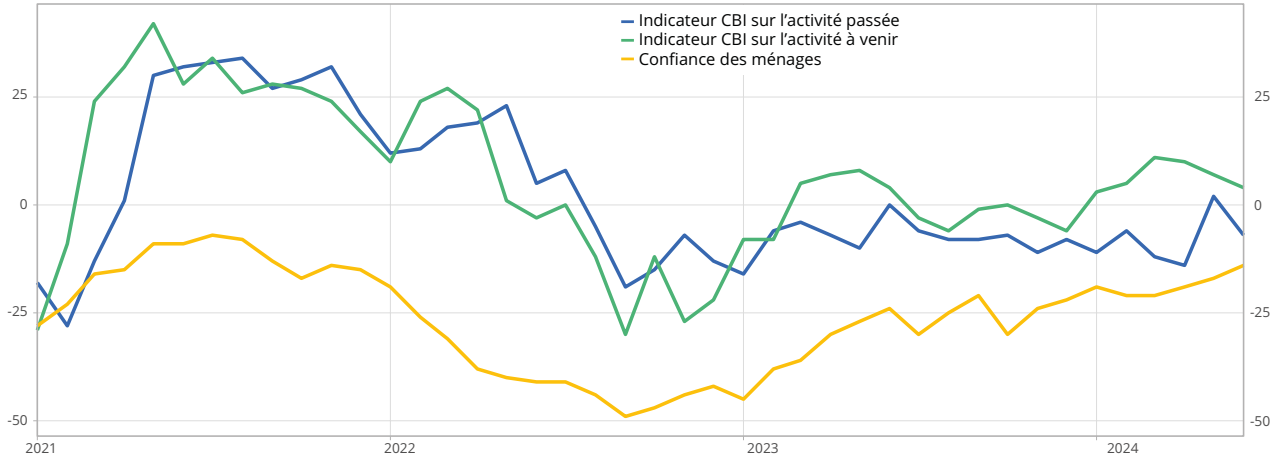
Dernier point : premier trimestre 2024.

Lecture : au premier trimestre 2024, le PIB a progressé de +0,7 % et la consommation privée a contribué pour +0,3 point à cette évolution.

Source : ONS, calculs Insee.

► 2. Les indicateurs conjoncturels sont bien orientés

(en niveau)



Dernier point : juin 2024.

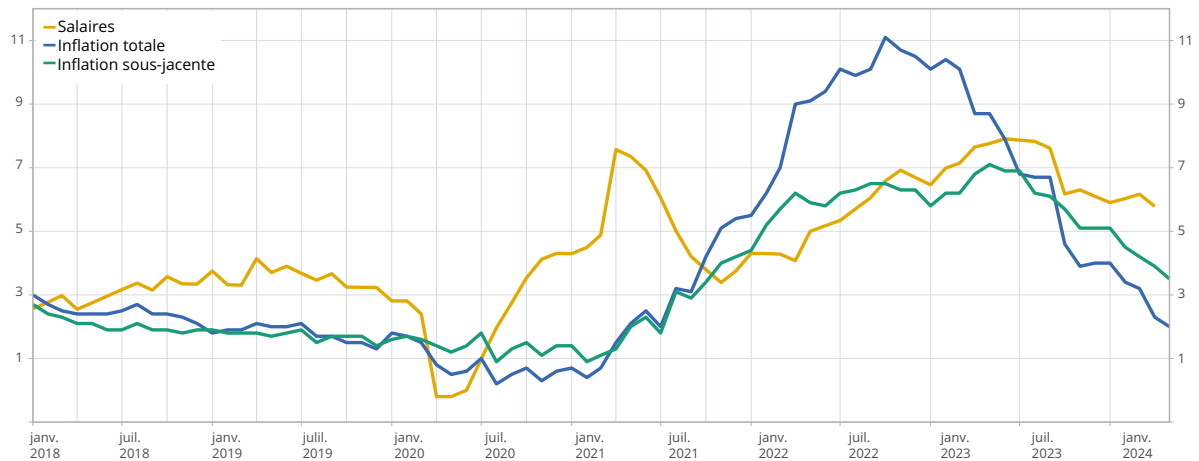
Note : l'indicateur d'activité du CBI est issu d'une enquête mensuelle analysant la performance de l'industrie manufacturière au Royaume-Uni passée et à venir. L'indice de confiance des ménages donne un aperçu mensuel de la perception des consommateurs quant à leurs finances et l'économie britannique. Il est construit sur la base de leurs opinions sur leur situation financière au cours des 12 derniers mois et celle anticipée pour l'année à venir.

Lecture : en juin 2024, l'indicateur CBI sur l'activité à venir est de 4 et l'indice de confiance des ménages est de -14.

Source : Confederation of British Industry (CBI), GfK.

► 3. La progression des salaires reste très importante, et tire l'inflation sous-jacente vers le haut

(en glissement annuel)



Dernier point : avril 2024 pour la croissance des salaires, mai 2024 pour l'inflation.

Note : la croissance annuelle des salaires présentée est le taux de rémunération hebdomadaire moyen hors primes (*average weekly earnings excluding bonuses*).

Lecture : en avril 2024, l'inflation sous-jacente était de 3,9 %, la croissance annuelle des salaires (hors primes) était de 5,8 %.

Source : ONS, calculs Insee.

États-Unis

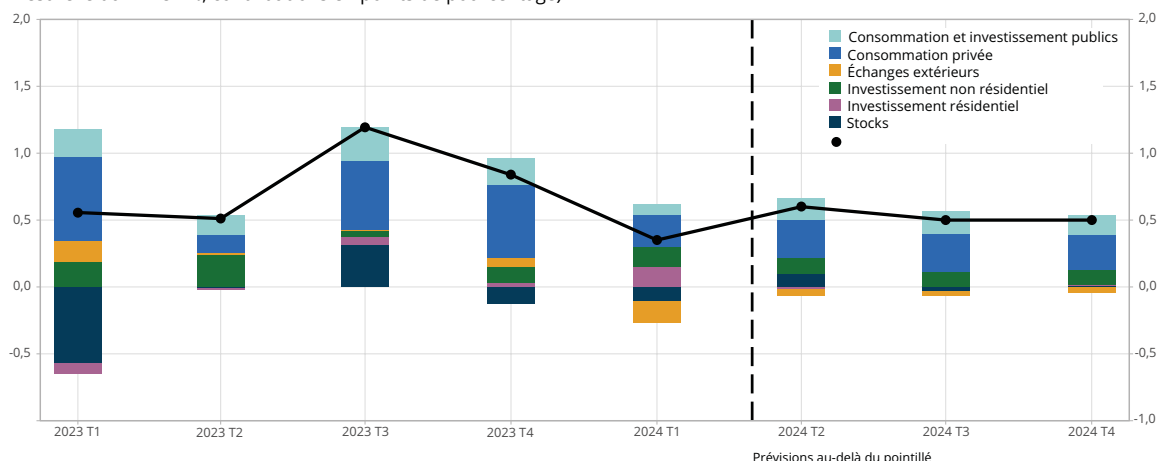
L'économie américaine a ralenti au début de l'année 2024, tout en demeurant robuste : la croissance a atteint +0,4 % au cours du premier trimestre 2024, après +0,8 % au quatrième trimestre 2023 (► [figure 1](#)). L'activité a été ponctuellement pénalisée par le recul de la production du secteur extractif (-2 % au premier trimestre) du fait de conditions météorologiques défavorables cet hiver. Du côté de la demande, la consommation privée a un peu ralenti mais continue d'être dynamique (+0,4 % au premier trimestre après +0,8 % au quatrième trimestre 2023), les ménages bénéficiant de gains de salaires réels et des créations d'emploi. En outre, l'investissement privé a nettement progressé (+1,7 %) : sous l'effet de la hausse des mises en chantier passées, l'investissement résidentiel a été particulièrement dynamique (+3,8 % après +0,7 % au quatrième trimestre 2023), tandis que l'investissement non résidentiel (+1,1 %) a notamment été porté par l'investissement en propriété intellectuelle. L'investissement du secteur manufacturier en bâtiments et structures s'est quant à lui stabilisé à un niveau élevé : sous l'effet de l'*Inflation Reduction Act*, ce dernier a quasiment doublé depuis mi-2022 (► [figure 2](#)). La consommation et l'investissement publics ont marqué le pas au premier trimestre (+0,4 % après +1,1 %), après une année 2023 où la politique budgétaire a fortement soutenu l'activité aux États-Unis, au prix d'un déficit public élevé (-6,2 % du PIB en 2023). Le commerce extérieur a quant à lui pesé sur la croissance (-0,2 point) : les exportations ont marqué le pas (+0,4 %) tandis que les importations ont progressé vigoureusement (+1,5 %).

Du côté des prix, l'inflation mesurée par le *Bureau of labor statistics*, s'est élevée à +3,3 % en glissement annuel en mai après +3,4 % en avril (► [figure 3](#)). L'inflation alimentaire est relativement stable (+2,1 % en mai contre 2,2 % en avril) et l'inflation sous-jacente reste encore élevée (+3,4 %), alimentée par la croissance des salaires et des loyers. Cette décrue relativement lente de l'inflation mesurée génère de l'incertitude sur le calendrier des baisses des taux d'intérêt par la Réserve Fédérale à venir en 2024.

Pour les trimestres à venir, les enquêtes de conjoncture signalent une activité toujours soutenue. Le PIB croîtrait de 0,6 % au deuxième trimestre sous l'effet du redémarrage du secteur extractif, puis de +0,5 % par trimestre au second semestre 2024 : la croissance pour l'ensemble de l'année 2024 s'établirait ainsi à +2,5 %. Le pouvoir d'achat continuerait de progresser, porté par des créations d'emplois toujours dynamiques, conjuguées à des salaires réels en progression. Ces gains de pouvoir d'achat alimenteraient la consommation privée, qui poursuivrait sa croissance, quoiqu'à un rythme plus modéré : en effet, les marges de baisse du taux d'épargne semblent épuisées et celui-ci se stabiliserait, à un niveau nettement inférieur à celui d'avant crise sanitaire. L'investissement des entreprises continuerait de progresser vigoureusement. Coté demande publique, le Congrès a approuvé le budget fédéral fin mars et la consommation et l'investissement publics recommenceraient à soutenir substantiellement la demande intérieure à partir du deuxième trimestre. Les exportations progresseraient en ligne avec la demande mondiale adressée, tandis que les importations connaîtraient une croissance légèrement plus soutenue, portées par la vigueur de la demande intérieure : la contribution du commerce extérieur à la croissance serait donc légèrement négative en prévision. ●

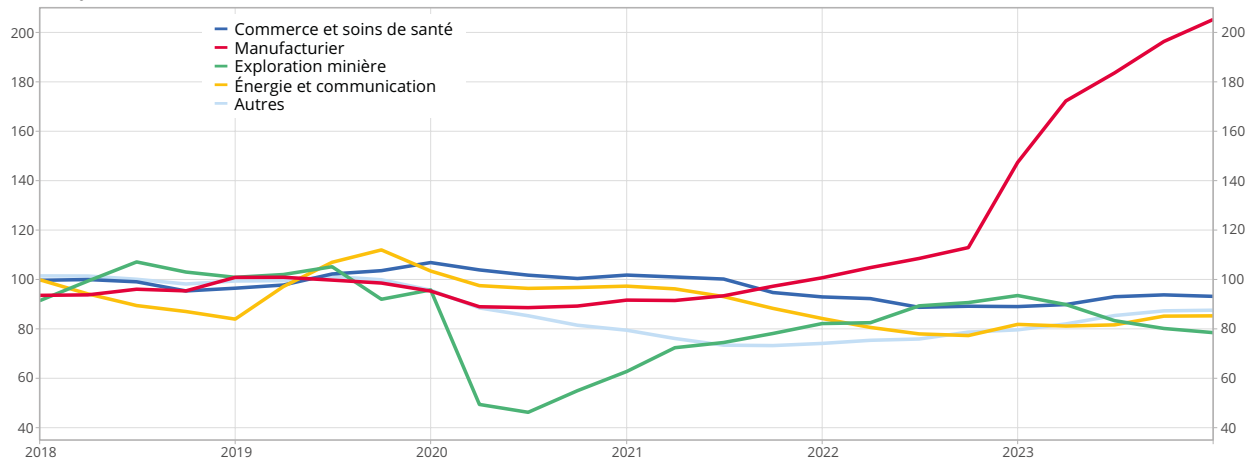
► 1. Contributions des composantes du PIB des États-Unis à la croissance

(variation trimestrielle du PIB en %, contributions en points de pourcentage)



Lecture : au premier trimestre 2024, le PIB des États-Unis a progressé de 0,4 % et la consommation privée a contribué à hauteur de +0,2 point à cette évolution.
Source : Bureau of Economic Analysis et prévisions Insee.

► 2. Évolution des composantes de l'investissement non résidentiel en structure aux États-Unis (base 100 = moyenne 2019)



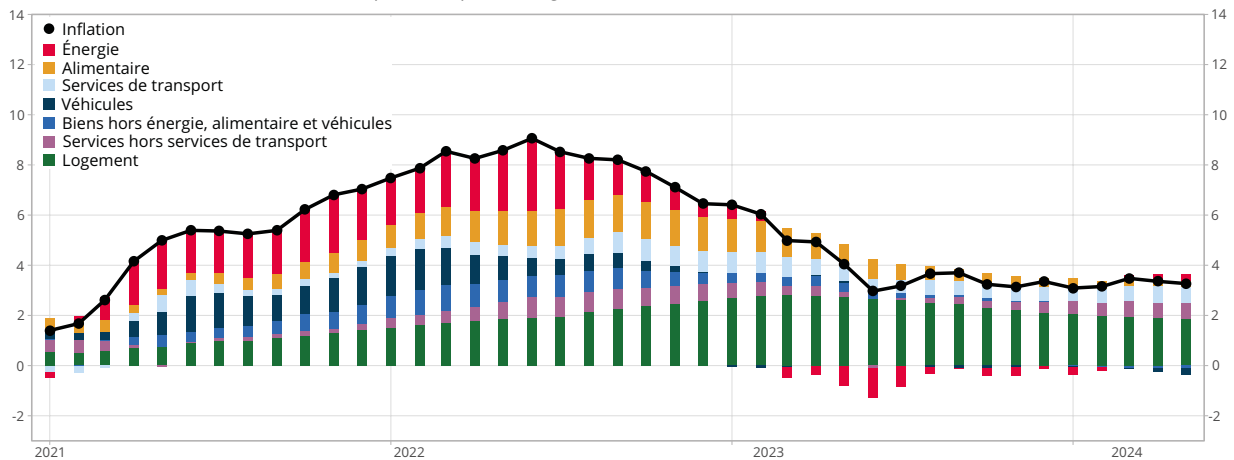
Dernier point : T1 2024.

Lecture : au premier trimestre 2024, l'investissement manufacturier en structure était 105 % au-dessus de son niveau moyen de 2019.

Source : BEA.

► 3. Glissement annuel de l'indice des prix à la consommation des États-Unis

(glissement annuel de l'IPC en %, contributions en points de pourcentage)



Dernier point : mai 2024.

Note : le poste « Logement » de l'indice des prix à la consommation (IPC) aux États-Unis comprend le prix des loyers, et notamment des loyers imputés (ce qui n'est pas le cas dans l'IPC en France ou l'IPCH dans la zone euro où seuls les loyers effectifs sont considérés). Le BLS publie un indice de type IPCH permettant de faire des comparaisons internationales : l'inflation mesurée dans cette métrique est beaucoup moins dynamique et s'élève à 2,0 % en mai 2024 en glissement annuel.

Lecture : en mai 2024, les prix à la consommation ont augmenté de 3,3 % sur un an aux États-Unis, et ceux du logement ont contribué pour +1,9 point à cette évolution.

Source : Bureau of Labor Statistics.

Chine

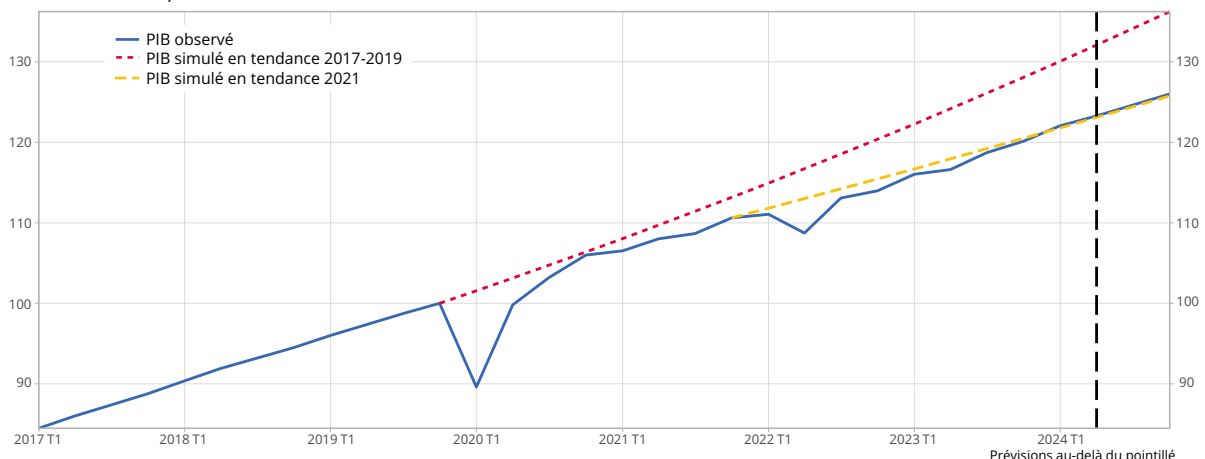
L'économie chinoise a surpris par son dynamisme au début de l'année 2024 : selon le bureau des statistiques chinoises, le PIB a crû de 1,6 % au premier trimestre 2024 par rapport au trimestre précédent (après +1,2 % au quatrième trimestre 2023, ► [figure 1](#)). Cette performance proviendrait essentiellement du commerce extérieur : les importations ont continué de reculer, pénalisées par la morosité de la demande intérieure, tandis que les exportations ont de nouveau vigoureusement progressé. C'est en particulier le cas des ventes de véhicules qui sont portées exclusivement par la demande extérieure : sur les quatre premiers mois de l'année les ventes domestiques augmentent moins vite que la production totale par rapport aux mêmes mois de 2023 (respectivement 6 % et 8 %) alors que les exportations augmentent de 33 % sur la même période (► [figure 2](#)). Ce secteur est toutefois l'enjeu de tensions commerciales : la Commission européenne poursuit son enquête sur les subventions de la part des pouvoirs publics chinois tandis que la Chine a saisi l'Organisation Mondiale du Commerce sur les subventions américaines aux véhicules électriques.

La morosité de la demande intérieure se poursuivrait d'ici la fin de l'année. La construction immobilière continue de se dégrader : en avril 2024, les transactions immobilières et les mises en chantier se situaient respectivement 40 % et 62 % en deçà de leur niveau d'avant la pandémie et reculent respectivement de 15 % et 13 % sur un an. Hors immobilier, l'investissement progresse mais reste freiné par la faible tension sur les moyens de production : au premier trimestre 2024, le taux d'utilisation des capacités de production est tombé à 73,6 % au plus bas depuis mi-2016 (hors T1 2020 ► [figure 3](#)). Cette situation alimente le recul des prix à la production dans l'industrie (-1,4 % sur un an en mai) et dans l'ensemble de l'économie : le PIB en valeur progresse ainsi sensiblement moins vite que celui en volume selon les statistiques du NBSC (+4,2 % en valeur contre +5,0 % en volume sur un an au premier trimestre).

Du côté des ménages, l'indice de confiance reste stable depuis début 2022, à un niveau bas. Les ventes au détail ont nettement ralenti en début d'année et progressent de 3,7% sur un an en mai 2024.

En prévision, le PIB ralentirait après un début d'année particulièrement dynamique, et retrouverait son rythme moyen de croissance de 2021, soit +1,0 % au deuxième trimestre 2024 puis +1,1 % par trimestre au deuxième semestre : la croissance annuelle prévue pour 2024 s'élèverait ainsi à +5,2 %, proche de l'objectif de +5,0 % fixé par les autorités. En ce qui concerne le commerce extérieur, les exportations marqueraient le pas et les importations rebondiraient vigoureusement au deuxième trimestre 2024, par contrecoup des évolutions observées en début d'année. Au second semestre, la Chine continuerait de gagner des parts de marché, notamment dans le secteur des véhicules électriques, tandis que les importations progresseraient un peu moins vite. Sur l'ensemble de l'année 2024, le commerce extérieur contribuerait ainsi positivement à l'activité. ●

► 1. Le dynamisme du premier trimestre 2024 est en ligne avec la tendance de croissance de 2021 (PIB en base 100 au T4 2019)



Dernier point : quatrième trimestre 2024 (prévisions à partir du T2 2024).

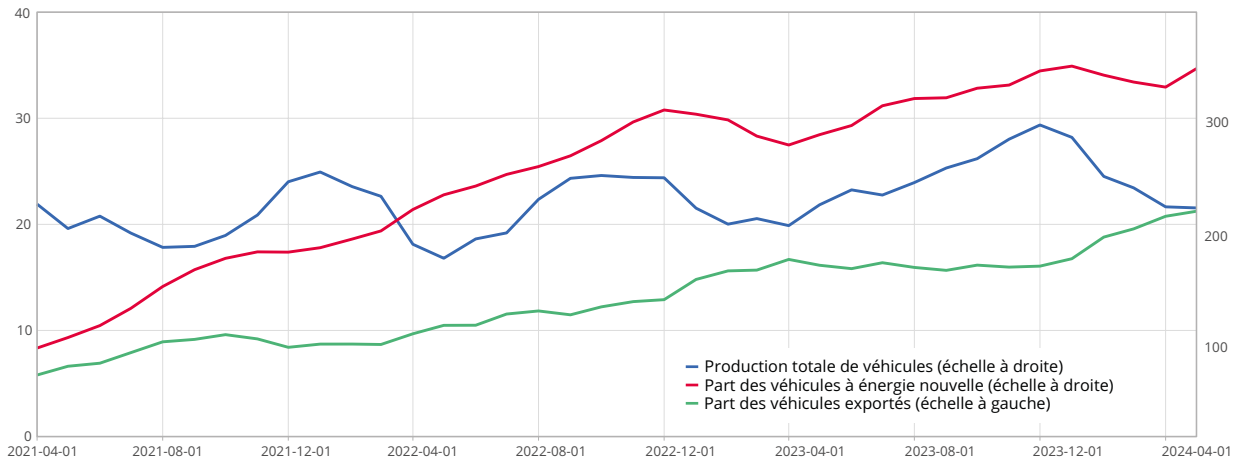
Note : la courbe de tendance 2017-2019 (respectivement 2021) est construite en prolongeant la série du PIB à un rythme trimestriel constant à partir du T1 2020 (respectivement T1 2022), égal à la moyenne de la croissance trimestrielle du PIB sur la période 2017-2019 (respectivement 2021).

Lecture : au premier trimestre 2024, le PIB a augmenté de 22 % par rapport à son niveau du quatrième trimestre 2019. Selon la tendance observée entre 2017 et 2019, il aurait augmenté de 30 %.

Source : NBSC, calculs Insee.

► 2. Une part croissante des exportations dans la production chinoise automobile

(production de véhicules = volumes de véhicules, non désaisonnalisés, 10 000 unités, moyennes mobiles sur quatre mois, part = en %, moyennes mobiles sur quatre mois)



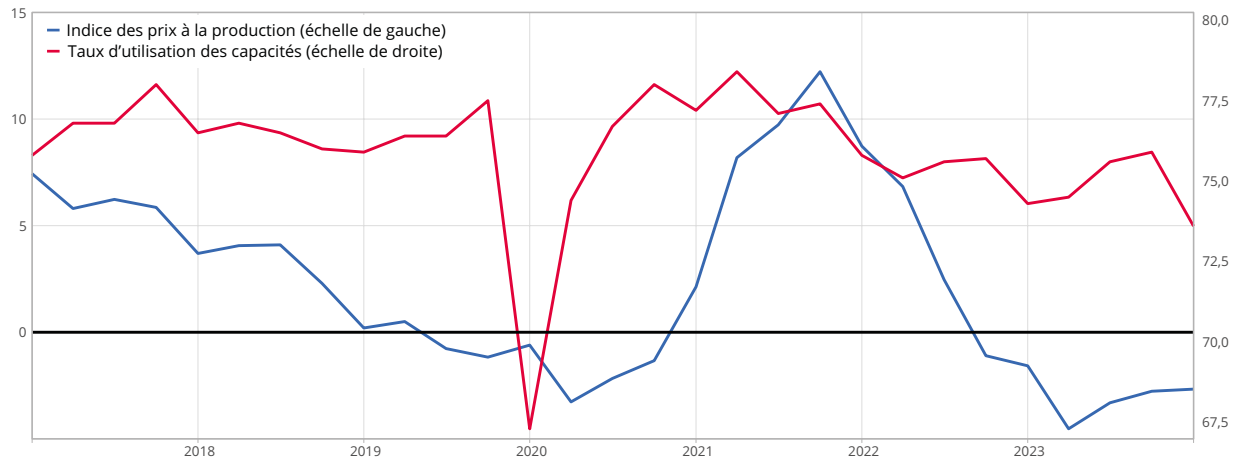
Dernier point : mai 2024.

Lecture : la production moyenne de véhicules en Chine sur les mois de février à mai 2024 s'est élevée à 2 240 000 unités, dont 35 % de véhicules à énergie nouvelle. Les exports de véhicules ont représenté 21 % de la production sur cette même période.

Source : NBSC, calculs Insee.

► 3. Des capacités industrielles de moins en moins sollicitées qui génèrent des pressions déflationnistes

(glissement annuel pour les prix à la production, niveau pour le taux d'utilisation des capacités)



Dernier point : premier trimestre 2024.

Lecture : le taux d'utilisation des capacités dans l'industrie s'élevait à 73,6 % au T1 2024.

Source : NBSC, calculs Insee.